

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA VILLE DE MARSEILLE

REPUBLIQUE FRANCAISE - LIBERTE- EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE MARSEILLE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

15 JUILLET 2013

- N° 416 - Le Numéro : 0,85 Euro

SOMMAIRE

ARRETES

DELEGATIONS.....	2
MAIRIES D'ARRONDISSEMENTS	3
Mairie du 1^{er} secteur	3
Mairie du 2^{ème} secteur	3
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN	3
SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER.....	3
DIRECTION DES FINANCES.....	4
SERVICE DU CONTROLE BUDGETAIRE.....	4
Régies d'avances	4
Régies de recettes	6
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE.....	7
SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC.....	7
Manifestations	7
SERVICE DE LA SURETE PUBLIQUE.....	23
Police Administrative	23
Division Réglementation - Autorisations de travaux de nuits	24
Division Réglementation - Autorisations de musique et musique-dancing de juin 2013	35
SERVICE DES AUTORISATIONS D'URBANISME.....	36
Permis de construire du 17 juin au 30 juin 2013	36
DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL	38
SERVICE ASSEMBLEES ET COMMISSIONS	38
Procès-verbal de la séance du 25 mars 2013	38

ACTES ADMINISTRATIFS

ARRETES MUNICIPAUX

DELEGATIONS

13/350/SG – Délégation de : Mme Françoise GAUNET-ESCARRAS

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du
21 mars 2008.

ARTICLE 1 Pendant l'absence de Madame Françoise
GAUNET-ESCARRAS, Adjointe au Maire déléguée à la Santé, à
l'Hygiène, à la Prévention des Risques Sanitaires chez l'Adolescent,
du samedi 3 août au vendredi 16 août 2013 inclus, est habilité à
signer tous arrêtés, pièces et documents en ses lieu et place :

Monsieur Bernard SUSINI, Adjoint au Maire.

ARTICLE 2 Monsieur le Directeur Général des Services est
chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 1^{er} JUILLET 2013

13/351/SG – Délégation de : Mme Laure-Agnès CARADEC

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du
21 mars 2008,

ARTICLE 1 Pendant l'absence de Madame Laure-Agnès
CARADEC, Adjointe au Maire déléguée aux Parcs et Jardins, aux
Espaces Naturels, à la Piétonisation et aux Pistes Cyclables, à la
Voirie et à la Circulation et au Stationnement, du mercredi
7 août 2013 au mercredi 14 août 2013 inclus, est habilité à signer
tous arrêtés, pièces et documents en ses lieu et place :

Monsieur Bernard SUSINI, Adjoint au Maire.

ARTICLE 2 Monsieur le Directeur Général des Services est
chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 1^{er} JUILLET 2013

13/363/SG – Délégation de : M. André MALRAIT

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du
21 Mars 2008.

ARTICLE 1 Pendant l'absence de Monsieur André
MALRAIT, Adjoint délégué au Patrimoine et aux Monuments
Historiques, du lundi 12 août 2013 au vendredi 30 août 2013 inclus,
est habilitée à signer tous arrêtés, pièces et documents en ses lieu
et place :

Madame Danielle SERVANT, Adjointe au Maire.

ARTICLE 2 Monsieur le Directeur Général des Services est
chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 5 JUILLET 2013

13/377/SG – Délégation de : M. Richard MIRON

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du
21 mars 2008.

ARTICLE 1 Pendant l'absence de Monsieur Richard MIRON,
Adjoint au Maire délégué au Sport, aux Equipements Sportifs et au
Développement du Sport pour Tous, du lundi 5 août 2013 au lundi
2 septembre 2013 inclus, est habilitée à signer tous arrêtés, pièces
et documents en ses lieu et place :

Madame Danielle SERVANT, Adjointe au Maire.

ARTICLE 2 Monsieur le Directeur Général des Services est
chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 11 JUILLET 2013

13/378/SG – Délégation de : M. José F. ALLEGRINI

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du
21 mars 2008.

ARTICLE 1 Pendant l'absence de Monsieur José F.
ALLEGRINI, Adjoint au Maire délégué au Bataillon de Marins-
Pompiers, à la Protection Civile, au Plan Communal de Sauvegarde,
aux Commissions de Sécurité, à la Gestion des Risques, aux
Affaires Militaires, et aux Anciens Combattants, du lundi
29 juillet 2013 au lundi 19 août 2013 inclus est habilitée à signer
tous arrêtés, pièces et documents en ses lieu et place.

Madame Danielle SERVANT, Adjointe au Maire.

ARTICLE 2 Monsieur le Directeur Général des Services est
chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 11 JUILLET 2013

MAIRIES D'ARRONDISSEMENTS**Mairie du 1^{er} secteur****13/002/1S – Délégation de signature de :****M. Patrick MENUCCI**

Nous, Maire d'arrondissements (1^{er} et 7^e arrondissements de Marseille)

Vu la loi N°82-1169, du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles 2122-17, L2122-18 L 2122-20 et L 2511-28.

Vu le Procès Verbal d'installation du Conseil d'Arrondissements du 31 Mars 2008.

ARTICLE 1

Monsieur le Maire désigne pour le remplacer dans la plénitude de ses fonctions pendant son absence du 20 Août 2013 au 31 Août 2013.

Monsieur Bruno de BOISSEZON, Adjoint délégué aux Finances et aux Equipements Transférés.

ARTICLE 2

Le Directeur Général des Services d'Arrondissements est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressé et publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT LE 26 JUIN 2013

Mairie du 2^{ème} secteur**13/001/2S – Délégation de signature de :****Mme Lisette NARDUCCI**

Nous, Maire d'Arrondissements des 2^{ème} et 3^{ème} Arrondissements de Marseille,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°96-142 du 21 février 1996, relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale,

Vu le Code des Communes,

ARTICLE UNIQUE Madame Lisette NARDUCCI, mairie des 2^{ème} et 3^{ème} Arrondissements désigne Madame Marguerite SIANO-LEONETTI, Adjoint d'Arrondissements, pour la remplacer dans la plénitude de ses fonctions du 1^{er} août au 31 août 2013 dans le cas prévu à l'article L2511-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT LE 25 JUIN 2013

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN**SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER****13/379/SG – Interdiction de stationnement et/ou de circulation aux véhicules non autorisés, du mercredi 17 juillet 2013 à 6h jusqu'au dimanche 28 juillet inclus, sur le parking du jardin Zoologique**

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, art. L 2211-1 et suivants,

Vu le Code Pénal, art. L 131-12 et R 610-5,

Vu notre arrêté n°13/258/SG du 30 avril 2013, portant règlement général de Police dans les espaces verts de la Ville de Marseille,

Vu notre arrêté n°13/261/SG du 30 avril 2013, portant règlement particulier de Police dans le parc Longchamp,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement et/ou la circulation du parking du parc Longchamp situé au n°2 rue Jeanne JUGAN afin de faciliter le bon déroulement de la manifestation « Festival International de Jazz des Cinq Continents »

ARTICLE 1 le stationnement et/ou la circulation seront interdits aux véhicules non autorisés, du mercredi 17 juillet 2013 à 6h jusqu'au dimanche 28 juillet inclus, sur le parking du jardin Zoologique situé au n°2 de la rue Jeanne JUGAN.

ARTICLE 2 La signalisation provisoire, conforme à l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière du 15 juillet 1974 – LIVRE 1 – 8^{ème} partie – sera placée aux endroits convenables, et ce 24 heures minimum avant le début de la manifestation ou du tournage, entretenue et éclairée au frais et soins du requérant.

ARTICLE 3 Dans le cas d'un arrêté comportant une interdiction de circuler, le requérant est tenu de se conformer aux prescriptions prévues par la collecte des ordures ménagères par l'article 27 du règlement de voirie.

ARTICLE 4 Tout véhicule en infraction aux dispositions du présent arrêté pourra être déplacé et mis en fourrière aux frais et risques de son propriétaire conformément aux dispositions du Code la Route, si la signalisation est en place depuis 24 heures au moins.

ARTICLE 5 Madame l'Adjointe déléguée aux espaces verts, du Littoral et de la mer, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe chargée de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance, de la Police Municipale et Administrative, Monsieur le Commissaire Central de Police, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 5 JUILLET 2013

13/380/SG – Fermeture du plateau du parc Longchamp et des jardins de l'ancien zoo au public non autorisé chaque soir à 18h30 du mercredi 17 juillet 2013 au samedi 27 juillet 2013 inclus

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, art. L 2211-1 et suivants,

Vu le Code Pénal, art. L 131-12 et R 610-5,

Vu notre arrêté n°13/258/SG du 30 avril 2013, portant règlement général de Police dans les espaces verts de la Ville de Marseille,

Vu notre arrêté n°13/261/SG du 30 avril 2013, portant règlement particulier de Police dans le parc Longchamp,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures particulières de sécurité à l'occasion du « Festival de Jazz des Cinq Continents » sur la zone du plateau du parc Longchamp et l'ensemble des jardins de l'ancien Zoo,

ARTICLE 1 Le plateau du parc Longchamp et les jardins de l'ancien zoo seront fermés au public non autorisé chaque soir à 18h30 du mercredi 17 juillet 2013 au samedi 27 juillet 2013 inclus, en raison de la manifestation « Festival International de Jazz des Cinq Continents ».

ARTICLE 2 Madame l'Adjointe déléguée aux espaces verts, du Littoral et de la mer, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe chargée de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance, de la Police Municipale et Administrative, Monsieur le Commissaire Central de Police, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 5 JUILLET 2013

13/387/SG – Interdiction de l'accès au jardin du Fort Entrecasteaux du jeudi 10 juillet 2013 à 6h au lundi 15 juillet 2013 inclus en raison du tir du feu d'artifice

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, art. L 2211-1 et suivants,

Vu le Code Pénal, art. L 131-12 et R 610-5,

Vu notre arrêté n°11/447/SG du 21 septembre 2011, portant règlement général de police dans les espaces verts de la Ville de Marseille,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures particulières de sécurité à l'occasion du tir du feu d'artifice du 14 juillet 2013, qui se déroulera à l'intérieur du Fort Entrecasteaux,

ARTICLE 1 Le jardin du Fort Entrecasteaux sera interdit au public, à la circulation et stationnement des véhicules du mercredi 10 juillet 2013 à 6h au lundi 15 juillet 2013 inclus, en raison du tir du feu d'artifice.

ARTICLE 2 Madame l'Adjointe déléguée aux espaces verts, du Littoral et de la mer, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe chargée de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance, de la Police Municipale et Administrative, Monsieur le Commissaire Central de Police, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 10 JUILLET 2013

DIRECTION DES FINANCES

SERVICE DU CONTROLE BUDGETAIRE

Régies d'avances

13/4028/R – Régie d'avances auprès de l'Opéra Municipal de Marseille

Nous, Maire de Marseille, Ancien Ministre, Sénateur des Bouches-du-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Communes,

Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22 ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 08/232/HN en date du 4 avril 2008 autorisant le maire à créer des régies comptables en application de l'article L 2122-22 al.7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu notre arrêté n° 07/3295 R du 11 janvier 2007,

Vu la note en date du 5 juin 2013 de Monsieur l'Administrateur de l'Opéra Municipal de Marseille,

Vu l'avis conforme en date du 17 juin 2013 de Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale.

ARTICLE 1 Notre arrêté susvisé n° 07/3295 R du 11 janvier 2007 est abrogé.

ARTICLE 2 Il est institué auprès de l'Opéra Municipal de Marseille une régie d'avances dite "Régie Accessoires" pour le paiement des dépenses urgentes et de faible montant suivantes, liées exclusivement à l'activité théâtrale, à régler au comptant :

petit matériel (électricité, ménager, ...),

denrées périssables (alimentation, fleurs, ...),

petit outillage (visserie, crochets, ...),

petit mobilier,

petites réparations et petits travaux (cordonnerie, clés, ...).

ARTICLE 3 Cette régie est installée dans les locaux occupés par l'Opéra Municipal de Marseille au 2, rue Molière - 13001 MARSEILLE.

ARTICLE 4 Les dépenses désignées à l'article 2 sont payées selon les modes de règlement suivants :

espèces,

chèques.

ARTICLE 5 Le régisseur est autorisé à disposer d'un compte de dépôt de fonds au Trésor.

ARTICLE 6 Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 150 € (CENT CINQUANTE EUROS).

Ce montant est porté à 600 € (SIX CENTS EUROS) pour la période liée à l'activité théâtrale allant chaque année du 1er septembre au 15 juillet.

ARTICLE 7 Le régisseur verse auprès du service ordonnateur (Service Contrôle Budgétaire et Comptabilité) la totalité des pièces justificatives des dépenses au minimum une fois par mois, lors de sa sortie de fonctions ou de son remplacement par le mandataire suppléant, et en tout état de cause, en fin d'année.

ARTICLE 8 Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 9 Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le montant est précisé dans l'arrêté de nomination selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 10 Le mandataire suppléant percevra une indemnité de responsabilité pour la période pendant laquelle il assurera effectivement le fonctionnement de la régie, selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 11 Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT LE 26 JUIN 2013

13/4034/R – Régie d'avances auprès du Service des Bibliothèques

Nous, Maire de Marseille, Ancien Ministre, Sénateur des Bouches-du-Rhône, Vice-Président du Sénat,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Communes,

Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale,

Vu notre arrêté n° 06/3273 R du 13 novembre 2006, modifié par notre arrêté n° 07/3307 R du 15 février 2007 instituant une régie d'avances auprès du Service des Bibliothèques,

Vu la note en date du 19 juin 2013 de Monsieur le Directeur des Bibliothèques,

Vu l'avis conforme en date du 4 juillet 2013 de Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale.

ARTICLE 1 Notre arrêté susvisé n° 07/3307 R du 15 février 2007 est abrogé.

ARTICLE 2 L'article 2 de notre arrêté susvisé n° 06/3273 R du 13 novembre 2006 est modifié comme suit :

"Il est institué auprès du Service des Bibliothèques une régie d'avances pour le paiement des dépenses suivantes, à régler au comptant :

le remboursement des tickets de caution,

le règlement des frais de mise à disposition d'ouvrages dans le cadre du prêt inter bibliothèques,

les achats de petites fournitures dans le cadre de l'organisation d'expositions (quincaillerie, ...)."

ARTICLE 3 L'article 6 de notre arrêté susvisé n° 06/3273 R du 13 novembre 2006 est modifié comme suit :

"Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 300 € (TROIS CENTS EUROS).

En raison de besoins ponctuels, lorsque l'avance permanente s'avère insuffisante, une avance complémentaire non renouvelable pourra être versée au régisseur sur demande motivé du service."

ARTICLE 4 Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT LE 10 JUILLET 2013

13/4036/R – Régie d'avances auprès du Théâtre de l'Odéon

Nous, Maire de Marseille, Ancien Ministre, Sénateur des Bouches-du-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Communes,

Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu notre arrêté n° 07/3320 R du 12 avril 2007, modifié par nos arrêtés n° 10/3632 du 8 octobre 2010 et n°13/3962 R du 18 février 2013, instituant une régie d'avances auprès du Théâtre de l'Odéon,

Vu la note en date du 1^{er} juillet 2013 de Monsieur le Directeur du Théâtre de l'Odéon,

Vu l'avis conforme en date du 10 juillet 2013 de Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale.

ARTICLE 1 Notre arrêté susvisé n° 13/3962 R du 18 février 2013 est abrogé.

ARTICLE 2 L'article 2 de notre arrêté susvisé n° 07/3320 R du 12 avril 2007 est modifié comme suit :

"Il est institué auprès du Théâtre de l'Odéon, une régie d'avances pour le paiement des dépenses urgentes et de faible montant suivantes, à régler au comptant :

paiement des cachets et charges sociales et fiscales des intermittents du spectacle,
droits d'exploitation des spectacles,
frais de séjour et de transport des artistes, des journalistes, et des membres des jurys de concours,
affranchissement et fret,
acquisition de petites fournitures, de petit matériel et denrées périssables liées exclusivement à l'activité théâtrale,
remboursement de places ou d'abonnements lors d'annulations, de reports ou de déplacement du lieu des spectacles.
Les spectacles peuvent, en sus du Théâtre de l'Odéon, se dérouler sur divers lieux de représentations (Bibliothèque de l'Alcazar, Auditorium du Palais des congrès, ...)."

ARTICLE 3 Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT LE 10 JUILLET 2013

Régies de recettes

13/4023/R – Régie de recettes auprès de la Direction de la Gestion Urbaine – Service de la Mobilité et de la Logistique Urbaine – Contrôle des Voitures Publiques

Nous, Maire de Marseille, Ancien Ministre, Sénateur des Bouches-du-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Communes,

Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22 ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 08/232/HN en date du 4 avril 2008 autorisant le maire à créer des régies comptables en application de l'article L 2122-22 al.7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la note en date du 7 juin 2013 de Monsieur le Directeur de la Gestion Urbaine de Proximité,

Vu l'avis conforme en date du 17 juin 2013 de Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale.

ARTICLE 1 Il est institué auprès de la Direction de la Gestion Urbaine de Proximité-Service de la Mobilité et de la Logistique Urbaines-Contrôle des Voitures Publiques une régie de recettes pour l'encaissement des droits de stationnement au parking Borély.

ARTICLE 2 Cette régie est installée dans les locaux occupés par le Service de la Mobilité et de la Logistique Urbaines-Contrôle des Voitures Publiques au 45, rue Aviateur Lebrix - 13009 MARSEILLE.

ARTICLE 3 Les recettes désignées à l'article 1 sont encaissées selon le mode de recouvrement suivant :

Cartes bancaires.

Elles sont perçues contre remise à l'usager de tickets.

ARTICLE 4 Le régisseur est autorisé à disposer d'un compte de dépôt de fonds au Trésor.

ARTICLE 5 Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 6.000 € (SIX MILLE EUROS).

ARTICLE 6 Le régisseur est tenu de verser au Receveur des Finances de Marseille Municipale le montant de l'encaisse tous les mois ou dès que celui-ci atteint le montant maximum fixé à l'article 5, lors de sa sortie de fonctions ou de son remplacement par le mandataire suppléant, et en tout état de cause en fin d'année.

ARTICLE 7 Le régisseur verse chaque mois auprès du service ordonnateur (Service du Contrôle Budgétaire et Comptabilité) la totalité des justificatifs des opérations de recettes.

ARTICLE 8 Le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'arrêté de nomination selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 9 Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le montant est précisé dans l'arrêté de nomination selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 10 Le mandataire suppléant percevra une indemnité de responsabilité pour la période pendant laquelle il assurera effectivement le fonctionnement de la régie, selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 11 Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT LE 18 JUIN 2013

13/4035/R – Régie de recettes auprès de la D.S.N.P Service des Sports et des Loisirs

Nous, Maire de Marseille, Ancien Ministre, Sénateur des Bouches-du-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Communes,

Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu notre arrêté n° 13/4017 R du 4 juin 2013 instituant une régie de recettes auprès de la D.S.N.P-Service des Sports et des Loisirs intitulée régie "Salles de Sports",

Vu la note en date du 13 juin 2013 de Monsieur le Chef du Service des Sports et des Loisirs,

Vu l'avis conforme en date du 4 juillet 2013 de Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale.

ARTICLE 1 L'article 6 de notre arrêté susvisé n° 13/4017 R du 4 juin 2013 est modifié comme suit :

"Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 5000 € (CINQ MILLE EUROS)."

ARTICLE 2 L'article 7 de notre arrêté susvisé n° 13/4017 R du 4 juin 2013 est modifié comme suit :

"Le régisseur est tenu de verser au Receveur des Finances de Marseille Municipale le total de l'encaisse tous les mois ou dès que celui-ci atteint le montant maximum fixé à l'article 6, lors de sa sortie de fonctions ou de son remplacement par le mandataire suppléant, et en tout état de cause, en fin d'année."

ARTICLE 3 Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT LE 10 JUILLET 2013

DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE

SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC

Manifestations

11/346/SG – Installation d'un animal en fibre de verre dans le cadre de FUNNY ZOO rue de la République par l'Agence « TWINS & CO »

Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment l'article L.2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L.221.1,

Vu l'arrêté n°89/016/SG en date du 19 janvier 1989 relatif à la réglementation des Emplacements Publics,

Vu l'arrêté n°10/047/SG du 4 février 2010 relatif au règlement des Marchés de la Ville de Marseille,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n°11/1248/FEAM du 12 décembre 2011 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2012,

Vu la demande présentée par l'agence « TWINS and CO » représentée par Monsieur Nicolas LECCIA, domicilié 33 boulevard Challier de Nere – 13008 Marseille

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise l'agence « TWINS and CO », représentée par Monsieur Nicolas LECCIA, domicilié 33, boulevard Challier de Nere – 13008 Marseille, à installer, dans le cadre de l'exposition « FUNNY ZOO », un (1) animal en fibre de verre lestés par des blocs béton, face au n°11, rue de la République.

Montage Du jeudi 11 juillet 2013

Exposition Du vendredi 12 juillet au lundi 30 décembre 2013

Démontage Du mardi 31 décembre 2013

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre d'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie.

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 5 Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs.

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 6 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

L'installation de la manifestation ne doit en aucun cas gêner le passage des engins de lutte contre l'incendie sur le trottoir du Quai du Port dans sa totalité jusqu'au plan d'eau.

La largeur minimale libre de tout encombrement doit être de trois (3) mètres.

Veiller à ce que les emprises ne gênent pas la giration des engins de secours et de lutte contre l'incendie en une seule manœuvre, pour permettre les opérations de secours.

Les installations doivent permettre sans encombre et de jour comme de nuit, l'accès des secours aux regards techniques (en particulier, eau, gaz, électricité), y compris en façades d'immeubles.

ARTICLE 7 Les frais d'alimentation en eau et en électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 8 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance – Police Municipale – Police Administrative, Monsieur le Chef du Service de l'espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'Arrondissements, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 18 JUIN 2013

13/347/SG – Organisation de spectacles de danse orientale et tribale sur l'Escale Borély par l'Association « TRIBAL CHICKS BELLYDANCE »

Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment l'article L.2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L.221.1,

Vu l'arrêté n°89/016/SG en date du 19 janvier 1989 relatif à la réglementation des Emplacements Publics,

Vu l'arrêté n°10/047/SG du 4 février 2010 relatif au règlement des Marchés de la Ville de Marseille,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n°12/1219/FEAM du 10 décembre 2012 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2013,

Vu la demande présentée par l'association « TRIBAL CHICKS BELLYDANCE » domiciliée Les Rougets – Bt 1 – 2, clos Gabriel – 13090 AIX EN PROVENCE et représentée par Mademoiselle Mélanie BOURTEAU.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise l'association « TRIBAL CHICKS BELLYDANCE » domiciliée Les Rougets – Bt 1 – 2, clos Gabriel – 13090 AIX EN PROVENCE et représentée par Mademoiselle Mélanie BOURTEAU, à installer une scène de 10mx6m, 1 tente de 3mx3m et 1 table sur la zone 2 de l'escale Borély dans le cadre du festival « TRIBAL UMRAH », en cohabitation avec la grande roue, conformément au plan joint.

Manifestation Les 22 et 27 juillet 2013 de 20h30 à 22h30

Montage et démontage le même jour

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre d'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie.

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux mois avant le début de la manifestation.

ARTICLE 5 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 6 PROPETE DU SITE

Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

Un état des lieux sera effectué avant et après la manifestation avec l'organisateur. Dans la mesure où ce dernier n'aura pas pris en charge le nettoyage de la zone qui lui aura été attribuée, un titre de recette correspondant à la remise en état par les Services de la Ville, lui sera adressé.

ARTICLE 7 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 8 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance - Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef de Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 18 JUIN 2013

13/354/SG – Organisation d'une séance de cinéma en plein air sur l'Espace Mistral par l'Alhambra Marseille

Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212.1 et L. 2212.2,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la Voie Publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n°12/1219/FEAM du 10 décembre 2012 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2013.

Vu la demande présentée par l'ALHAMBRA Cinéarseille représentée par Monsieur William BENEDETTO, Directeur de l'Alhambra Marseille demeurant:2 rue du cinéma, 13016 MARSEILLE

Considérant que dans le but de sécurité publique, il convient de réglementer cette manifestation,

ARTICLE 1^{er} L'ALHAMBRA Cinémarseille représenté par Monsieur William BENEDETTO, Directeur de l'Alhambra Marseille demeurant: 2 rue du cinéma, 13016 MARSEILLE est autorisée à organiser en son nom une projection cinéma en plein air sur l'Espace Mistral dans le cadre des « ECRANS SOUS LES ETOILES » avec installation d'un écran de 3,80mX 7 mètres solidaire d'un véhicule Renault Master châssis long à la base, d'une cabine roulante, de 40 bancs et de deux enceintes conformément au plan ci joint en respectant l'autorisation déjà délivrée pour le manège présent sur site :

Manifestation sur l'Espace Mistral le 12 juillet 2013 et 26 juillet 2013 de 22h00 à 00h30

Montage sur l'Espace Mistral de 18h00 à 22h00 le 12 juillet 2013 et 26 juillet 2013

Démontage dès la fin de chaque représentation

ARTICLE 2 L'association ou l'organisme visé à l'article 1^{er} n'est pas autorisé à sous-traiter l'organisation de cette manifestation.

ARTICLE 3 Toutes circulaires, informations, affiches devront être réalisées sous l'entête et la signature de la personne autorisée à l'article 1^{er}.

ARTICLE 4 Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 5 Toute location ou sous-location des emplacements pendant la durée de la manifestation est rigoureusement interdite et entraînera le retrait immédiat de l'autorisation.

ARTICLE 6 Le présent arrêté est subordonné à la prise, par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à tout recours à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 7 Les mesures de sécurité suivantes seront strictement respectées :

Le maintien d'une voie de circulation d'une largeur de 3 m,

Le dégagement des différents accès pompiers, bouches et poteaux d'incendie,

Aucun déballage ne doit obstruer les sorties de secours des établissements recevant du public,

Respect du passage et de la circulation des piétons,

Aucune installation ne pourra se situer à moins de 0,50 m du bord du trottoir.

ARTICLE 8 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

ARTICLE 9 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition

ARTICLE 10 La pose de banderoles annonçant la manifestation devra faire l'objet d'une demande préalable auprès du Service de l'Espace Public Section Fêtes et Manifestations.

Ne seront pas autorisées les banderoles surplombant la chaussée ainsi que les banderoles exclusivement publicitaires.

Aucun panneau publicitaire ou fléchage ne pourra être installé sur les arbres, feux tricolores et mâts de signalisation routière.

Les banderoles autorisées devront être retirées immédiatement après la manifestation.

ARTICLE 11 Les mesures de police de la circulation et du stationnement devront être scrupuleusement respectées.

ARTICLE 12 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance - Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef du Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 1^{er} JUILLET 2013

13/355/SG – Organisation de la « SOSH FREESTYLE CUP » sur les plages du Prado par l'Association « Massilia Sport Event »

Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n°12/1219/FEAM du 10 décembre 2012 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2013.

Vu la demande présentée par l'association « MASSILIA SPORT EVENT », représentée par Monsieur Benoît MOUSSILMANI, domicilié : 4, avenue du Lapin Blanc 130008 MARSEILLE.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise l'association « MASSILIA SPORT EVENT », représentée par Monsieur Benoît MOUSSILMANI, domicilié : 4, avenue du Lapin Blanc 130008 MARSEILLE, à installer un village sportif sur les Plages du Prado (site dit Bonneveine), et à utiliser le bowl du Prado pour des compétitions et installation d'une montgolfière (aucun concert n'est autorisé en dehors de celui du 21 juin 2013), dans le cadre de la « SOSH FREESTYLE CUP », conformément au plan ci-joint.

MANIFESTATION : LE 18 JUIN 2013 DE 18H00 A 22H30
DU 19 AU 23 JUIN 2013 DE 10H00 A 22H30
LE 21 JUIN 2013 JUSQU'A 00H00

MONTAGE : DU 13 AU 18 JUIN 2013 DE 07H00 A 19H00

DEMONTAGE : DU 24 AU 26 JUIN 2013 DE 07H00 A 19H00

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux mois avant le début de la manifestation.

ARTICLE 5 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 6 PROPRIETE DU SITE

Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

Un état des lieux sera effectué avant et après la manifestation avec l'organisateur. Dans la mesure où ce dernier n'aura pas pris en charge le nettoyage de la zone qui lui aura été attribuée, un titre de recette correspondant à la remise en état par les Services de la Ville, lui sera adressé.

ARTICLE 7 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 8 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance - Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef de Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 1^{er} JUILLET 2013

13/357/SG – Organisation d'une déambulation dans le cadre de la Fête de la Musique sur le cours Belsunce par l'Association « ABC Nouveau Centre »

Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/016/SG en date du 19 janvier 1989 relatif à la réglementation des Emplacements Publics

Vu l'arrêté N°10/047/SG du 4 février 2010 relatif au règlement des Marchés de la Ville de Marseille.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n°12/1219/FEAM du 10 décembre 2012 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2013.

Vu la demande présentée par l'association « ABC / NOUVEAU CENTRE » domicilié 44, Cours Belsunce - 13001 MARSEILLE, représenté par Monsieur Maxime MELKA, Président.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise l'association « ABC / NOUVEAU CENTRE » domicilié 44, Cours Belsunce - 13001 MARSEILLE, représenté par Monsieur Maxime MELKA, Président, à organiser une déambulation musicale, dans le cadre de la « Fête de la musique » entre le numéro 1 du Cours Saint Louis et le numéro 64 du Cours Belsunce.

Manifestation : Vendredi 21 juin 2013 de 09H00 à 23H00, montage et démontage inclus.

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Par dérogation aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 5 Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 6 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 7 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance - Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef du Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 1^{er} JUILLET 2013

13/358/SG – Organisation d'une journée de démonstration de « BMX » sur le cours Belsunce par l'Association « ABC Nouveau Centre »

Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/016/SG en date du 19 janvier 1989 relatif à la réglementation des Emplacements Publics

Vu l'arrêté N°10/047/SG du 4 février 2010 relatif au règlement des Marchés de la Ville de Marseille.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n°12/1219/FEAM du 10 décembre 2012 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2013.

Vu la demande présentée par l'association « ABC / NOUVEAU CENTRE » domiciliée 44, Cours Belsunce - 13001 MARSEILLE, représentée par Monsieur Maxime MELKA, Président.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise l'association « ABC / NOUVEAU CENTRE » domiciliée 44, Cours Belsunce - 13001 MARSEILLE, représentée par Monsieur Maxime MELKA, Président, à organiser, une journée de démonstration de BMX avec installation de deux (2) zones événementielles entre les numéros 20 et 40 du Cours Belsunce et entre les numéros 50 et 64 du Cours Belsunce, un chapiteau de 10X5 mètres sera installé face au numéro 44, Cours Belsunce et animations musicales.

Montage : Du vendredi 21 au samedi 22 juin 2013 de 08H00 à 20H00

Manifestation: Dimanche 23 juin 2013 de 09H00 à 19H00

Démontage : Lundi 24 juin 2013 de 07H00 à 22H00

La manifestation ne devra en aucun cas laisser des encombrants sur la voie et remettre en cause la Sécurité pour l'exploitation du TRAMWAY. La RTM doit être en mesure d'intervenir sur ses installations électriques (terrestres et aériennes) au même titre que le BMP en cas d'incident.

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 5 Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 6 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 7 Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux (02) mois avant le début de la manifestation.

ARTICLE 8 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance - Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef du Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 1^{er} JUILLET 2013

13/359/SG – Organisation des « Soldes d'Été » sur le cours Belsunce par l'Association « ABC Nouveau Centre »

Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/016/SG en date du 19 janvier 1989 relatif à la réglementation des Emplacements Publics

Vu l'arrêté N°10/047/SG du 4 février 2010 relatif au règlement des Marchés de la Ville de Marseille.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n°12/1219/FEAM du 10 décembre 2012 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2013.

Vu la demande présentée par l'association « ABC / NOUVEAU CENTRE » domicilié 44, Cours Belsunce - 13001 MARSEILLE, représenté par Monsieur Maxime MELKA, Président.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise l'association « ABC / NOUVEAU CENTRE » domicilié 44, Cours Belsunce - 13001 MARSEILLE, représenté par Monsieur Maxime MELKA, Président, à organiser une vente au déballage « Soldes d'été » sur le Cours Belsunce, rue Nationale et rue Colbert, avec installation d'étalages détachés de 05 mètres de la façade des commerces sur le domaine public pour une dimension de 6 m en façade et de 1,5 mètre en profondeur, conformément à la liste ci-jointe :

La vente au déballage est autorisée de 09H00 à 19H00 de la façon suivante :

En semaine (du lundi au vendredi)

Du mercredi 26 juin au vendredi 19 juillet 2013

Le Week-End (samedi et dimanche)

Le samedi 29 juin et le dimanche 30 juin 2013

Le samedi 06 juillet et le dimanche 07 juillet 2013

Le samedi 13 juillet et le dimanche 14 juillet 2013

Le samedi 20 juillet et le dimanche 21 juillet 2013

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Par dérogation aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 5 Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 6 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 7 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance - lice Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef du Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 1^{er} JUILLET 2013

13/360/SG – Organisation du « Mondial La Marseillaise à Pétanque » dans le parc Borély par l'Association « Le Mondial La Marseillaise »

Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/016/SG en date du 19 janvier 1989 relatif à la réglementation des Emplacements Publics

Vu l'arrêté N°10/047/SG du 4 février 2010 relatif au règlement des Marchés de la Ville de Marseille.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n°12/1219/FEAM du 10 décembre 2012 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2013.

Vu la demande présentée par l'Association « Le Mondial La Marseillaise à Pétanque » représentée par Monsieur Pierre GUILLE, domiciliée 17, cours Honoré d'Estienne d'Orves BP 1862 – 13222 Marseille Cedex 1.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise l'Association « Le Mondial La Marseillaise à Pétanque » représentée par Monsieur Pierre GUILLE, domiciliée 17, cours Honoré d'Estienne d'Orves BP 1862 – 13222 Marseille Cedex 1, à organiser dans le cadre de la « 52^{ème} édition du Mondial la marseillaise à pétanque » l'accueil de 420 jeux de boules, conformément au plan ci-joint.

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux (02) mois avant le début de la manifestation.

ARTICLE 5 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 6 PROPRETE DU SITE

Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

Dans la mesure où la remise en état des lieux n'est pas effectuée par l'organisateur après la manifestation, la Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 7 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 8 Présence de commerçants sur le site de la manifestation

Si des occupations à caractères commerciaux sont présentes sur le site de la manifestation :

Une liste des commerçants devra être adressée au Service de l'Espace Public de la Ville de Marseille (33A, rue Montgrand – 13006 Marseille) pour autorisation.

Il est indispensable que l'organisateur contrôle les autorisations des commerçants présents sur le site de la manifestation durant le déroulement de celle-ci. De même, l'organisateur devra rappeler aux commerçants, autorisés à accéder au site, qu'il convient de respecter les règles en vigueur en ce qui concerne l'affichage des prix, la température de conservation et l'hygiène des denrées périssables.

Toute manifestation peut faire l'objet d'une visite inopinée, de la part d'agents assermentés par la Ville de Marseille ou de la Direction Régionale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, afin de vérifier l'application de ces clauses. Tout manquement à ces clauses pourra entraîner des sanctions ;

ARTICLE 9 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance - Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef du Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 1^{er} JUILLET 2013

13/361/SG – Organisation d'un concert Dee Dee BRIDGEWATER sur le Vieux Port par la Ville de Marseille

Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/016/SG en date du 19 janvier 1989 relatif à la réglementation des Emplacements Publics

Vu l'arrêté N°10/047/SG du 4 février 2010 relatif au règlement des Marchés de la Ville de Marseille.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n°12/1219/FEAM du 10 décembre 2012 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2013.

Vu la demande présentée par Madame Jeannine IMBERT, Conseillère Municipale déléguée à l'Opéra, Festival de Musique Sacrée et Conservatoire National de Région, domiciliée Hôtel de Ville – 2 quai du Port – 13002 MARSEILLE.

ARTICLE 1 Madame Jeannine IMBERT, Conseillère Municipale déléguée à l'Opéra, Festival de Musique Sacrée et Conservatoire National de Région, domiciliée Hôtel de Ville – 2 quai du Port – 13002 MARSEILLE est autorisée à installer dans le cadre du « concert de Dee Dee Brigewater » une scène de 18X16mètres et deux zones techniques, sur le Quai de la Fraternité, à proximité de l'ombrière, conformément au plan ci-joint.

Montage : Du mardi 25 au samedi 29 juin 2013 de 08H00 à 18H00

Manifestation : Dimanche 30 juin 2013 de 18H00 à 23H00

Démontage : Du dimanche 30 juin après la manifestation au mercredi 03 juillet 2013 de 08H00 à 18H00

Cet événement ne devra en aucune manière gêner :

Le marché aux fleurs le mardi et samedi matin,

L'épar de confiserie,

Le marché aux poissons,

Le marché nocturne, le marché des croisiéristes et le marché aux fleurs.

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

L'installation de la manifestation ne doit en aucun cas gêner le passage des engins de lutte contre l'incendie sur le trottoir du Quai du Port dans sa totalité jusqu'au plan d'eau.

La largeur minimale libre de tout encombrement doit être de trois (3) mètres.

Veiller à ce que les emprises ne gênent pas la giration des engins de secours et de lutte contre l'incendie en une seule manœuvre, pour permettre les opérations de secours.

Les installations doivent permettre sans encombre et de jour comme de nuit, l'accès des secours aux regards techniques (en particulier, eau, gaz, électricité), y compris en façades d'immeubles.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 5 PROPRETE DU SITE

Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

Dans la mesure où la remise en état des lieux n'est pas effectuée par l'organisateur après la manifestation, la Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 6 Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux (02) mois avant le début de la manifestation.

ARTICLE 7 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 8 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance - Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef du Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 1^{er} JUILLET 2013

13/362/SG – Installation d'œuvres pérennes traverse de la Barre par la Fondation LOGIREM

Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/016/SG en date du 19 janvier 1989 relatif à la réglementation des Emplacements Publics

Vu l'arrêté N°10/047/SG du 4 février 2010 relatif au règlement des Marchés de la Ville de Marseille.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n°12/1219/FEAM du 10 décembre 2012 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2013.

Vu la demande présentée par la FONDATION LOGIREM représentée Madame Martine LAHONDES Présidente, domiciliée 111, boulevard National BP 204 13302 MARSEILLE Cedex 03.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise la FONDATION LOGIREM représentée Madame Martine LAHONDES Présidente, domiciliée 111, boulevard National BP 204 13302 MARSEILLE Cedex 03 à installer une œuvre pérenne composée de sept (7) pierres de carrières de grandes dimensions, traverse de la Barre-13015, conformément au plan ci-joint.

Réalisation du lundi 1er juillet au vendredi 13 septembre 2013 de 08H00 à 22H00

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 5 Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 6 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 7 Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux (02) mois avant le début de la manifestation.

ARTICLE 8 L'organisateur doit respecter les règles de charge et fournir une étude de sol justifiant la portance avant toute installation.

ARTICLE 9 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance - Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le chef du Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 1^{er} JUILLET 2013

13/363/SG – Organisation de la Fête de la Musique dans le parc Longchamp par la Mairie des 4^{ème} et 5^{ème} Arrondissements

Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/016/SG en date du 19 janvier 1989 relatif à la réglementation des Emplacements Publics

Vu l'arrêté N°10/047/SG du 4 février 2010 relatif au règlement des Marchés de la Ville de Marseille.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n°12/1219/FEAM du 10 décembre 2012 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2013.

Vu la demande présentée par la Mairie des 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements de Marseille, représentée par Monsieur Bruno GILLES, Mairie de Secteur, domiciliée 13 square Sidi Brahim - 13005 Marseille.

ARTICLE 1 La Mairie des 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements de Marseille, représentée par Monsieur Bruno GILLES, Mairie de Secteur, domiciliée 13 square Sidi Brahim - 13005 Marseille est autorisée à installer dans le cadre de la « Fête de la Musique », une scène de 100,00 m² et un podium de 40,00m², sur la pelouse centrale du plateau du Parc Longchamp, conformément au plan ci-joint.

Montage : Mercredi 10 juillet 2013 de 06H00 à 14H00

Exploitation: Mercredi 10 juillet 2013 de 21H00 à 23H00.

Démontage : Jeudi 11 juillet 2013 de 08H00 à 19H00

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 5 Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 6 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 7 Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux (02) mois avant le début de la manifestation.

ARTICLE 8 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance - Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef du Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 1^{er} JUILLET 2013

13/370/SG – Organisation du « Festival Rockisland » dans le Fort d'Entrecasteaux par l'Association « Les 2 Gazelles »

Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/016/SG en date du 19 janvier 1989 relatif à la réglementation des Emplacements Publics

Vu l'arrêté N°10/047/SG du 4 février 2010 relatif au règlement des Marchés de la Ville de Marseille.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n°12/1219/FEAM du 10 décembre 2012 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2013.

Vu la demande présentée par l'association « Les 2 Gazelles » domiciliée 23, quai de la Joliette 13002 Marseille, représentée Charles BARTHELEMY.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise l'association « Les 2 Gazelles » domiciliée 23, quai de la Joliette 13002 Marseille, représentée Charles BARTHELEMY, à installer 1 scène de 10mx7m, 2 ailes de scène de 10mx5m, 1 plancher de 30mx5m, 11 tentes de 3mx3m, 1 camion Croix Rouge, 1 camions frigo sur le Fort d'Entrecasteaux dans le cadre du « Festival ROCKISLAND », conformément au plan ci-joint.

Manifestation Du 27 au 29 juin 2013 de 19h00 à 2h00

Montage Du 20 au 24 juin 2013 de 8h00 à 00h00

Démontage Du 30 juin au 2 juillet 2013 de 8h00 à 00h00

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux (02) mois avant le début de la manifestation.

ARTICLE 5 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 6 PROPRETE DU SITE

Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 7 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 8 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance - Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef du Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 4 JUILLET 2013

13/371/SG - Organisation du « Mondial La Marseillaise à Pétanque » dans le parc Borély par l'Association « Le Mondial La Marseillaise » - Soirée d'Ouverture

Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/016/SG en date du 19 janvier 1989 relatif à la réglementation des Emplacements Publics

Vu l'arrêté N°10/047/SG du 4 février 2010 relatif au règlement des Marchés de la Ville de Marseille.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n°12/1219/FEAM du 10 décembre 2012 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2013.

Vu la demande présentée par l'Association « Le Mondial La Marseillaise à Pétanque » représentée par Monsieur Pierre GUILLE, domicilié 17 cours Honoré d'Estienne d'Orves BP 1862 – 13222 Marseille Cedex 1.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise l'Association « Le Mondial La Marseillaise à Pétanque » représentée par Monsieur Pierre GUILLE, domicilié 17 cours Honoré d'Estienne d'Orves BP 1862 – 13222 Marseille Cedex 1, à installer 1 scène de 12mx8m, 14 ballons éclairants lestés au sol, 8 tentes garden de 3mx3m, 6 tentes garden de 5mx5m dans le cadre de la « soirée d'ouverture de la 52^{ème} Edition du Mondial La Marseillaise à Pétanque » dans le parc Borély, conformément au plan ci-joint.

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux mois avant le début de la manifestation.

ARTICLE 5 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 6 PROPRETE DU SITE

Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 7 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 8 Présence de commerçants sur le site de la manifestation

Si des occupations à caractères commerciaux sont présentes sur le site de la manifestation :

Une liste des commerçants devra être adressée au Service de l'Espace Public de la Ville de Marseille (33A, rue Montgrand – 13006 Marseille) pour autorisation.

Il est indispensable que l'organisateur contrôle les autorisations des commerçants présents sur le site de la manifestation durant le déroulement de celle-ci. De même, l'organisateur devra rappeler aux commerçants, autorisés à accéder au site, qu'il convient de respecter les règles en vigueur en ce qui concerne l'affichage des prix, la température de conservation et l'hygiène des denrées périssables.

Toute manifestation peut faire l'objet d'une visite inopinée, de la part d'agents assermentés par la Ville de Marseille ou de la Direction Régionale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, afin de vérifier l'application de ces clauses. Tout manquement à ces clauses pourra entraîner des sanctions ;

ARTICLE 9 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance - Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef du Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 4 JUILLET 2013

13/372/SG – Organisation du « Mondial La Marseillaise à Pétanque » dans les parcs et sur les plages par l'Association « Le Mondial La Marseillaise »

Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/016/SG en date du 19 janvier 1989 relatif à la réglementation des Emplacements Publics

Vu l'arrêté N°10/047/SG du 4 février 2010 relatif au règlement des Marchés de la Ville de Marseille.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n°12/1219/FEAM du 10 décembre 2012 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2013.

Vu la demande présentée par l'Association « Le Mondial La Marseillaise à Pétanque » représentée par Monsieur Pierre GUILLE, domicilié 17 cours Honoré d'Estienne d'Orves BP 1862 – 13222 Marseille Cedex 1.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise l'Association « Le Mondial La Marseillaise à Pétanque » représentée par Monsieur Pierre GUILLE, domicilié 17 cours Honoré d'Estienne d'Orves BP 1862 – 13222 Marseille Cedex 1, à organiser dans le cadre de la « 52^{ème} Edition du Mondial La Marseillaise à Pétanque » l'accueil de 420 jeux de boules, conformément au plan ci-joint.

Du 7 au 10 juillet 2013 sur les sites suivants :

1. Parc Henri Fabre
2. Parc Valbelle
3. Campagne Pastré
4. Parc Chanot Esplanade 3
5. Parc Chanot Esplanade 4
6. Parc Chanot Esplanade 5
7. Parc Chanot esplanade 6
8. Parc Chanot Esplanade 7
9. Plages du Prado
10. Plages Bonneveine/Vieille Chapelle

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux mois avant le début de la manifestation.

ARTICLE 5 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 6 PROPETE DU SITE

Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 7 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 8 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance - Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef du Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 4 JUILLET 2013

13/373/SG – Installation d'un stand d'animation pour les étudiants devant l'entrée de La Timone par l'Ecole MEDI CONCOURS

Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/016/SG en date du 19 janvier 1989 relatif à la réglementation des Emplacements Publics

Vu l'arrêté N°10/047/SG du 4 février 2010 relatif au règlement des Marchés de la Ville de Marseille.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n°12/1219/FEAM du 10 décembre 2012 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2013.

Vu la demande présentée par MEDI CONCOURS », domiciliée 126, rue Sainte Cécile – 13006 Marseille et représentée par Madame Delphine LAVOIX, Responsable pédagogique

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise « MEDI CONCOURS », domiciliée 126, rue Sainte Cécile – 13006 Marseille et représentée par Madame Delphine LAVOIX, Responsable pédagogique, à installer une table, des chaises et un parasol pour la distribution d'un guide et l'information des étudiant face à l'entrée de la Timone sise 27 boulevard Jean Moulin / 13005 Marseille.

Manifestation du lundi 08 juillet au vendredi 26 juillet 2013

Montage et démontage chaque jour de 08H00 à 09H00 et de 18H00 à 19H00

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 5 Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 6 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 7 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance - Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le chef du Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 4 JUILLET 2013

13/374/SG – Installation du village « Le Provençal 13 » dans le parc Borély par l'ASPTT Marseille

Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/016/SG en date du 19 janvier 1989 relatif à la réglementation des Emplacements Publics

Vu l'arrêté N°10/047/SG du 4 février 2010 relatif au règlement des Marchés de la Ville de Marseille.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n°12/1219/FEAM du 10 décembre 2012 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2013.

Vu la demande présentée par « l'ASPTT MARSEILLE » représentée par Monsieur Daniel SAVY, domiciliée Port de la Pointe Rouge – Entrée 1 – 13295 Marseille Cedex 08.

ARTICLE 1 Ville de Marseille autorise « l'ASPTT MARSEILLE » représentée par Monsieur Daniel SAVY, domiciliée Port de la Pointe Rouge – Entrée 1 – 13295 Marseille Cedex 08 à installer un village composé de 19 tentes de 5mx5m, 1 tente de 10mx10m, 1 chapiteau de 30mx10m, 11 structures mobiles de type algéco de 6mx2m, 2 tribunes de 28,80mx6,50m et 12,60mx3,25m pour une superficie totale de 1182 m2 sur le parc Borély dans le cadre du « PROVENCAL 13 », conformément au plan ci-joint.

Manifestation Du 21 au 26 juillet 2013 de 09h00 à 21h00

Montage Du 15 au 20 juillet 2013 de 7h00 à 19h00

Démontage Du 27 au 31 juillet 2013 de 7h00 à 18h00

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux (02) mois avant le début de la manifestation.

ARTICLE 5 Les tribunes devront être contrôlées par un organisme agréé avant la manifestation.

ARTICLE 6 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 7 PROPRETE DU SITE

Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs.

Un état des lieux sera effectué avant et après la manifestation avec l'organisateur. Dans la mesure où ce dernier n'aura pas pris en charge le nettoyage de la zone qui lui aura été attribuée, un titre de recette correspondant à la remise en état par les Services de la Ville, lui sera adressé.

ARTICLE 8 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 9 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance - Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le chef du Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 4 JUILLET 2013

13/375/SG – Installation d'une projection Cinéma Plein Air dans le cadre des « Etoiles et CINEMA-PARC » sur le Campagne Pastré par l'Association Marseille Provence 2013

Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212.1 et L. 2212.2,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la Voie Publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n°12/1219/FEAM du 10 décembre 2012 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2013.

Vu la demande présentée par L'association MARSEILLE PROVENCE 2013 représentée par Monsieur Jean François CHOUGNET, Directeur Général demeurant Maison Diamantée : 1, Place Villeneuve Bargemon 13201 Marseille

Considérant que dans le but de sécurité publique, il convient de réglementer cette manifestation,

ARTICLE 1^{er} L'association « MARSEILLE PROVENCE 2013 » représentée par Monsieur Jean François CHOUGNET, Directeur Général demeurant Maison Diamantée : 1, Place Villeneuve Bargemon 13201 Marseille est autorisée à organiser en son nom une projection cinéma en plein air à la Campagne Pastré dans le cadre des « ETOILES & CINEMA-PARC » avec installation d'une structure de 13m X 8m , d'un écran de 12X 6,5m conformément au plan ci joint :

Manifestation sur la Campagne Pastré le 26 et 27 juillet 2013 de 18h00 à 23h00
 Montage sur la Campagne Pastré de 8h00 à 18h00 le 25 et 26 Juillet 2013
 Démontage le 27 Juillet 2013 à partir de 23H00 jusqu'au 28 Juillet 2013

ARTICLE 2 L'association ou l'organisme visé à l'article 1^{er} n'est pas autorisé à sous-traiter l'organisation de cette manifestation.

ARTICLE 3 Toutes circulaires, informations, affiches devront être réalisées sous l'entête et la signature de la personne autorisée à l'article 1^{er}.

ARTICLE 4 Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté. Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs, La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 5 Toute location ou sous-location des emplacements pendant la durée de la manifestation est rigoureusement interdite et entraînera le retrait immédiat de l'autorisation.

ARTICLE 6 Le présent arrêté est subordonné à la prise, par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à tout recours à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 7 Les mesures de sécurité suivantes seront strictement respectées :

Le maintien d'une voie de circulation d'une largeur de 3 m,
 Le dégagement des différents accès pompiers, bouches et poteaux d'incendie,
 Aucun déballage ne doit obstruer les sorties de secours des établissements recevant du public,
 Respect du passage et de la circulation des piétons,
 Aucune installation ne pourra se situer à moins de 0,50 m du bord du trottoir.

ARTICLE 8 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité. Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;
 Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

ARTICLE 9 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition

ARTICLE 10 La pose de banderoles annonçant la manifestation devra faire l'objet d'une demande préalable auprès du Service de l'Espace Public Section Fêtes et Manifestations. Ne seront pas autorisées les banderoles surplombant la chaussée ainsi que les banderoles exclusivement publicitaires. Aucun panneau publicitaire ou fléchage ne pourra être installé sur les arbres, feux tricolores et mâts de signalisation routière. Les banderoles autorisées devront être retirées immédiatement après la manifestation.

ARTICLE 11 Les mesures de police de la circulation et du stationnement devront être scrupuleusement respectées.

ARTICLE 12 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance - Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef du Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 4 JUILLET 2013

13/376/SG – Organisation de « La Braderie de l'Aïd » sur le cours Belsunce par l'Association « ABC Nouveau Centre »

Nous, Maire de Marseille,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,
 Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,
 Vu l'arrêté n° 89/016/SG en date du 19 janvier 1989 relatif à la réglementation des Emplacements Publics
 Vu l'arrêté N°10/047/SG du 4 février 2010 relatif au règlement des Marchés de la Ville de Marseille.
 Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,
 Vu la délibération n°12/1219/FEAM du 10 décembre 2012 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2013.
 Vu la demande présentée par l'association « ABC / NOUVEAU CENTRE » domicilié 44, Cours Belsunce - 13001 MARSEILLE, représenté par Monsieur Maxime MELKA, Président.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise l'association « ABC / NOUVEAU CENTRE » domicilié 44, Cours Belsunce - 13001 MARSEILLE, représenté par Monsieur Maxime MELKA, Président, à organiser une vente au déballage « Braderie de l'Aïd » sur le Cours Belsunce, rue Nationale et rue Colbert, avec installation d'étalages détachés de 05 mètres de la façade des commerces sur le domaine public pour une dimension de 6 m en façade et de 1,5 mètre en profondeur, conformément à la liste ci-jointe:

La vente au déballage est autorisée de 09H00 à 19H00 de la façon suivante :

En semaine (du lundi au vendredi)

Du mercredi 31 juillet au vendredi 16 août 2013

Le Week-End (samedi et dimanche)

Le samedi 03 août et le dimanche 04 août 2013

Le samedi 10 août et le dimanche 11 août 2013

Le samedi 17 août et le dimanche 18 août 2013

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;
 Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Par dérogation aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 5 Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 6 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 7 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance - Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef du Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 4 JUILLET 2013

13/381/SG – Organisation de la Fête de la Citoyenneté dans l'impasse Sauveur Tobelem par le PCF – Section du 7^{ème} arrondissement

Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/016/SG en date du 19 janvier 1989 relatif à la réglementation des Emplacements Publics

Vu l'arrêté N°10/047/SG du 4 février 2010 relatif au règlement des Marchés de la Ville de Marseille.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n°12/1219/FEAM du 10 décembre 2012 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2013.

Vu la demande présentée par le « Parti Communiste Français – Section du 7ème arrondissement », représenté par Madame Audrey GARINO, Secrétaire, domicilié 32, rue Chateaubriand – 13007 Marseille.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise « Parti Communiste Français – Section du 7ème arrondissement », représenté par Madame Audrey GARINO, Secrétaire, domicilié 32, rue Chateaubriand – 13007 Marseille, dans le cadre de la « FETE DE LA CITOYENNETE » à organiser des débats, repas de quartier et bal de quartier avec installation de tables, chaises, bancs et éléments de sonorisation dans l'impasse de la rue Sauveur Tobelem et l'angle de la rue Chateaubriand, conformément au plan ci-joint.

Manifestation : Samedi 13 juillet 2013 de 08H00 à 23H00, montage et démontage inclus.

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 5 Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 6 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 7 Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux (02) mois avant le début de la manifestation.

ARTICLE 8 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance - Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le chef du Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 8 JUILLET 2013

13/383/SG – Organisation de « La Fête des Enfants » dans le Parc Bagatelle par la Mairie des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements

Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/016/SG en date du 19 janvier 1989 relatif à la réglementation des Emplacements Publics

Vu l'arrêté N°10/047/SG du 4 février 2010 relatif au règlement des Marchés de la Ville de Marseille.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n°12/1219/FEAM du 10 décembre 2012 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2013.

Vu la demande présentée par la Mairie des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements de Marseille, représentée par Monsieur Dominique TIAN, Maire de Secteur, domiciliée Parc Bagatelle – rue du Commandant Rolland - 13008 Marseille.

ARTICLE 1 La Mairie des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements de Marseille, représentée par Monsieur Dominique TIAN, Maire de Secteur, domiciliée Parc Bagatelle – rue du Commandant Rolland - 13008 Marseille est autorisée à installer dans le cadre de la « Fête des enfants », une scène de 6X8 mètres, dans le Parc Bagatelle

Montage : Mardi 17 septembre 2013 de 08H00 à 19H00

Exploitation: Mercredi 18 septembre 2013 de 10H00 à 23H00.

Démontage : Jeudi 19 septembre 2013 de 08H00 à 19H00

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 5 Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 6 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 7 Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux (02) mois avant le début de la manifestation.

ARTICLE 8 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance - Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef du Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 8 JUILLET 2013

13/384/SG – Organisation d'une projection de cinéma en plein air dans le parc Longchamp par l'Association Marseille Provence 2013

Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212.1 et L. 2212.2,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la Voie Publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n°12/1219/FEAM du 10 décembre 2012 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2013.

Vu la demande présentée par L'association MARSEILLE PROVENCE 2013 représentée par Monsieur Jean François CHOUGNET, Directeur Général demeurant: Maison Diamantée : 1, Place Villeneuve Bargemon 13 201 Marseille

Considérant que dans le but de sécurité publique, il convient de réglementer cette manifestation,

ARTICLE 1^{er} L'association « MARSEILLE PROVENCE 2013 » représentée par Monsieur Jean François CHOUGNET, Directeur Général demeurant Maison Diamantée : 1, Place Villeneuve Bargemon 13 201 Marseille est autorisée à organiser en son nom une projection cinéma en plein air sur le Parc Longchamps dans le cadre des « ETOILES & CINEMA-PARC » avec installation d'une structure de 13m X 8m, d'un écran de 12X 6,5m conformément au plan ci joint :

Manifestation sur le Parc Longchamp les 02 et 03 août 2013 de 18h00 à 23h00

Montage sur le Parc Longchamp de 8h00 à 18h00 le 02 Août 2013

Démontage le 03 août 2013 à partir de 23H00 jusqu'au 04 août 2013

ARTICLE 2 L'association ou l'organisme visé à l'article 1^{er} n'est pas autorisé à sous-traiter l'organisation de cette manifestation.

ARTICLE 3: Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux (02) mois avant le début de la manifestation.

ARTICLE 4 Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 5 Toute location ou sous-location des emplacements pendant la durée de la manifestation est rigoureusement interdite et entraînera le retrait immédiat de l'autorisation.

ARTICLE 6 Le présent arrêté est subordonné à la prise, par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à tout recours à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 7 Les mesures de sécurité suivantes seront strictement respectées :

Le maintien d'une voie de circulation d'une largeur de 3 m,

Le dégagement des différents accès pompiers, bouches et poteaux d'incendie,

Aucun déballage ne doit obstruer les sorties de secours des établissements recevant du public,

Respect du passage et de la circulation des piétons,

Aucune installation ne pourra se situer à moins de 0,50 m du bord du trottoir.

ARTICLE 8 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

ARTICLE 9 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition

ARTICLE 10 La pose de banderoles annonçant la manifestation devra faire l'objet d'une demande préalable auprès du Service de l'Espace Public Section Fêtes et Manifestations.

Ne seront pas autorisées les banderoles surplombant la chaussée ainsi que les banderoles exclusivement publicitaires.

Aucun panneau publicitaire ou fléchage ne pourra être installé sur les arbres, feux tricolores et mâts de signalisation routière.

Les banderoles autorisées devront être retirées immédiatement après la manifestation.

ARTICLE 11 Les mesures de police de la circulation et du stationnement devront être scrupuleusement respectées.

ARTICLE 12 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance – Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef du Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 8 JUILLET 2013

SERVICE DE LA SURETE PUBLIQUE

Police Administrative

13/348/SG – Arrêté municipal modifiant l'arrêté n°13/093/SG du 5 mars 2013 réglementant l'accès et la circulation des véhicules motorisés sur le chemin de Sormiou

NOUS, Maire de Marseille,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les Articles L-2212-2 et L-2213-2 et L-2213-4

VU, le Code de la Route et notamment les articles R-417-9, R-417-10 et R-417-12,

VU l'article L-362-1 du Code de l'Environnement,

VU, l'Arrêté Préfectoral permanent n°2008127-1 du 6 mai 2008, portant réglementation de la circulation des personnes, la circulation et le stationnement des véhicules dans les périmètres sensibles particulièrement exposés au danger feu de forêt,

VU, l'Arrêté Municipal n° 64/074 du 2 avril 1964, articles 5 et 6 interdisant le transport des bateaux par voie terrestre, et notamment les engins de sports tels que, canoës, kayacs, bateaux pneumatiques, non stationnés à l'année dans la calanque de Sormiou,

VU, l'Arrêté Municipal n° 950001 du 27 novembre 1995 portant « Règlement Général de la Circulation »

VU, l'avis favorable du 21 mai 2010 de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône, pour étendre la fermeture de la calanque de Sormiou à la fin du mois de septembre, CONSIDERANT qu'il convient de réglementer l'accès des véhicules motorisés à la calanque de Sormiou, dans la mesure où l'étroitesse de la voie et l'intensité du trafic qu'elle connaît pendant la période estivale, sont de nature à créer de graves difficultés de circulation.

CONSIDERANT, la manifestation annoncée par internet (site digitick) « Apéro Border l'eau n°1 », prévue, sur le site de Sormiou, dans la nuit du vendredi 21 juin 2013 à l'occasion de la Fête de la Musique.

CONSIDERANT, le refus en date du 14 juin 2013 du Parc National des Calanques, opposé à la manifestation susvisée.

CONSIDERANT, l'afflux prévisible des véhicules à moteur, susceptible d'être généré par cette manifestation.

ARTICLE 1 L'article 1 de l'arrêté susvisé est complété comme suit :

La circulation sur la voie d'accès à la calanque de Sormiou (ancien chemin rural n° 20 – 13008 Marseille) est interdite à tous les véhicules à moteur, immatriculés ou non, qui ne possèdent pas une autorisation délivrée par la Direction de la Police Municipale et de la Sécurité - Division Police Administrative,

du vendredi 21 juin 2013 à 19h30 au samedi 22 juin 2013 à 2h00 du matin

ARTICLE 2 Les autres articles de l'arrêté municipal susvisé demeurent inchangés.

ARTICLE 3 Compte tenu de l'urgence, le présent arrêté fera l'objet, outre les formalités de publication habituelle, d'un affichage sur site.

ARTICLE 4 Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Marseille, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Ville de Marseille, et fera l'objet d'une ampliation en Préfecture .

FAIT LE 19 JUIN 2013

Division Réglementation - Autorisations de travaux de nuits

13/168 - Entreprise FRECHE PERE & FILS

Nous, Maire de Marseille

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2012, et notamment son article 6,

VU, la demande présentée le 19/04/2013 par l'entreprise FRECHE PERE ET FILS 1795, route de Camp Major 13400 Aubagne qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, remplacement des antennes 3G par 4G (antennes GSM) 7 avenue de la Capelette 13010 Marseille

matériel utilisé : camion nacelle, PL 35 mètres

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 03/06/2013

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 31/05/2013

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit.

ARTICLE 1 L'entreprise FRECHE PERE ET FILS 1795, route de Camp Major 13400 Aubagne est autorisée à effectuer des travaux de nuit remplacement des antennes 3G par 4G (antennes GSM) 7 avenue de la Capelette 13010 Marseille

matériel utilisé : camion nacelle PL 35 mètres

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable entre la période du 06/06/2013 et le 28/06/2013 de 20h00 à 04h00

ARTICLE 3 L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 3 JUIN 2013

13/170 - Entreprise EUROVIA AXIUM

Nous, Maire de Marseille

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2012, et notamment son article 6,

VU, la demande présentée le 15/04/2013 par l'entreprise GROUPEMENT EUROVIA 39 boulevard de la Cartonnerie 13393 Marseille Cedex 11 AXIUM ZI Nord impasse Denis Papin 13340 Rognac qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit réfection d'enrobés et marquage au sol RD 5A boulevard Henri Barnier de l'avenue Yves Giroud à l'avenue François Mitterrand 13015 et 13016 Marseille

matériel utilisé : raboteuse, balayeuse, finisseur, rouleau vibrant

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 05/06/2013

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 05/06/2013

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit.

ARTICLE 1 L'entreprise GROUPEMENT EUROVIA 39 boulevard de la Cartonnerie 13393 Marseille Cedex 11 AXIUM ZI Nord impasse Denis Papin 13340 Rognac est autorisée à effectuer des travaux de nuit:réfection d'enrobés et marquage au sol RD 5A boulevard Henri Barnier de l'avenue Yves Giroud à l'avenue François Mitterrand 13015 et 13016 Marseille

matériel utilisé : raboteuse, balayeuse, finisseur, rouleau vibrant

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable entre la période du 12/06/2013 et le 09/08/2013 de 20h00 à 6h00

(sous réserve que les travaux bruyants soient faits avant 22h00)

ARTICLE 3 L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 5 JUIN 2013

13/171 - Entreprise EUROVIA MEDITERRANEE Agence MINO

Nous, Maire de Marseille

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2012, et notamment son article 6,

VU, la demande présentée le 14/05/2013 par l'entreprise EUROVIA MEDITERRANEE Agence MINO 39 boulevard de la Cartonnerie 13393 Marseille Cedex 11

qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit réfection de chaussée boulevard Ferdinand de Lesseps entre la rue du Marché et la traverse du Bachas 13015 Marseille

matériel utilisé : compresseur, raboteuse, finisseur, camions, cylindre

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 06/06/2013

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 06/06/2013

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit.

ARTICLE 1 L'entreprise EUROVIA MEDITERRANEE Agence MINO 39 boulevard de la Cartonnerie 13393 Marseille Cedex 11 est autorisée à effectuer des travaux de nuit réfection de chaussée boulevard Ferdinand de Lesseps entre la rue du Marché et la traverse du Bachas 13015 Marseille

matériel utilisé : compresseur, raboteuse, finisseur, camions, cylindre

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable entre la période du 15/06/2013 et le 30/07/2013 de 21h00 à 6h00

(durée estimée des travaux 2 semaines dans la période)

ARTICLE 3 L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 6 JUIN 2013

13/172 - Entreprise SNCF INFRA

Nous, Maire de Marseille

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2012, et notamment son article 6,

VU, la demande présentée le 02/05/2013 par l'entreprise SNCF INFRA 4, rue Léon Gozlan CS 70014 13331 Marseille Cedex 03 qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit de renouvellement de voie et d'appareils de voie en gare de Marseille Saint Charles

matériel utilisé : (trains <<travaux>> avec locos, wagons trémies pour ballastage...) et des engins de génie civil <<bull>>

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 07/06/2013

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit.

ARTICLE 1 L'entreprise SNCF INFRA 4, rue Léon Gozlan CS 70014 13331 Marseille Cedex 03 est autorisée à effectuer des travaux de nuit: de renouvellement de voie et d'appareils de voie en gare de Marseille Saint Charles voie en gare de Marseille Saint Charles

matériel utilisé : (trains <<travaux>> avec locos, wagons trémies pour ballastage...) et des engins de génie civil <<bull>>

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable entre la période du 17/06/2013 et le 03/08/2013 de 21h à 06h.

5 nuits par semaine, les nuits de samedi, dimanche, lundi n'étant pas travaillées.

ARTICLE 3 L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 10 JUIN 2013

13/175 - Entreprise REVEL 13

Nous, Maire de Marseille

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2012, et notamment son article 6,

VU, la demande présentée le 21/05/2013 par l'entreprise REVEL 13 26/28 boulevard Frédéric Sauvage 13014 Marseille qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit démontage de grue à tour 26 avenue Robert Schuman 13002 Marseille

matériel utilisé : grue

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 11/06/2013

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 11/06/2013

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit.

ARTICLE 1 L'entreprise REVEL 13 26/28 boulevard Frédéric Sauvage 13014 Marseille est autorisée à effectuer des travaux de nuit, démontage de grue à tour 26 avenue Robert Schuman 13002 Marseille

matériel utilisé : grue

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable entre la période du 17/06/2013 et le 21/06/2013 de 22h00 à 05h00

(3 nuits dans la période)

ARTICLE 3 L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 11 JUIN 2013

13/177 - Entreprise COLAS MIDI MEDITERRANEE

Nous, Maire de Marseille

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2012, et notamment son article 6,

VU, la demande présentée le 19/03/2013 par l'entreprise COLAS MIDI MEDITERRANEE 2, rue René D'Anjou 13015 Marseille qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, réfection de chaussée avenue des Chutes Lavie entre le n° 62 et le n°78 13004 Marseille.

matériel utilisé : raboteuse/cylindre/mini-pelle/finisseur/camions

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 13/06/2013

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 13/06/2013

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit.

ARTICLE 1 L'entreprise COLAS MIDI MEDITERRANEE 2, rue René D'Anjou 13015 Marseille est autorisée à effectuer des travaux de nuit réfection de chaussée avenue des Chutes Lavie entre le n° 62 et le n°78 13004 Marseille

matériel utilisé : raboteuse/cylindre/mini-pelle/finisseur/camions

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable entre la période du 08/07/2013 et le 09/08/2013 de 21h à 06h30.

(sous réserve que les travaux bruyants soient faits avant 22 h)
(durée des travaux plusieurs nuits dans la période)

ARTICLE 3 L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 13 JUIN 2013

13/178 - Entreprise BEC CONSTRUCTION

Nous, Maire de Marseille

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2012, et notamment son article 6,

VU, la demande présentée le 03/05/2013 par l'entreprise BEC CONSTRUCTION 25 boulevard de Saint Marcel 13011 Marseille qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, démontage grue à tour 48, rue Roux de Brignoles 13006 Marseille

matériel utilisé : grue mobile

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 14/06/2013

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 29/05/2013

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit.

ARTICLE 1 L'entreprise BEC CONSTRUCTION 25 boulevard de Saint Marcel 13011 Marseille est autorisée à effectuer des travaux de nuit démontage grue à tour 48, rue Roux de Brignoles 13006 Marseille

matériel utilisé : grue mobile

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable entre la période du 01/07/2013 et le 12/07/2013 de 20h00 à 06h00

ARTICLE 3 L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 14 JUIN 2013

13/181 - Entreprise SPIE SUD EST

Nous, Maire de Marseille

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2012, et notamment son article 6,

VU, la demande présentée le 07/05/2013 par l'entreprise SPIE SUD EST 45 rue de la Petite Duranne Aix en Provence Cedex 03 qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit changement d'une antenne SFR avec une nacelle 42 rue Falque 13006 Marseille

matériel utilisé : nacelle

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 18/06/2013

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 17/06/2013

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit.

ARTICLE 1 L'entreprise SPIE SUD EST 45 rue de la Petite Duranne Aix en Provence Cedex 03 est autorisée à effectuer des travaux de nuit changement d'une antenne SFR avec une nacelle 42 rue Falque 13006 Marseille

matériel utilisé : nacelle

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable entre la période du 16/07/2013 et le 18/07/2013 de 22h00 à 06h00

ARTICLE 3 L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 17 JUIN 2013

13/182 - Entreprise SPIE SUD EST

Nous, Maire de Marseille

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2012, et notamment son article 6,

VU, la demande présentée le 07/05/2013 par l'entreprise SPIE SUD EST 45 rue de la Petite Duranne Aix en Provence Cedex 03 qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, changement d'une antenne SFR avec une nacelle 87 rue Edmond Rostand 13006 Marseille

matériel utilisé : nacelle

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 18/06/2013

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 17/06/2013

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit.

ARTICLE 1 L'entreprise SPIE SUD EST 45 rue de la Petite Duranne Aix en Provence Cedex 03 est autorisée à effectuer des travaux de nuit changement d'une antenne SFR avec une nacelle 42 rue Edmond Rostand 13006 Marseille

matériel utilisé : nacelle

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable entre la période du 15/07/2013 et le 17/07/2013 de 22h00 à 06h00

ARTICLE 3 L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 17 JUIN 2013

13/183 - Entreprise SPIE SUD EST

Nous, Maire de Marseille

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2012, et notamment son article 6,

VU, la demande présentée le 07/05/2013 par l'entreprise SPIE SUD EST 45 rue de la Petite Duranne Aix en Provence Cedex 03 qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, changement d'une antenne SFR avec une nacelle 35/37 rue Saint Sébastien 13006 Marseille

matériel utilisé : nacelle

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 18/06/2013

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 17/06/2013

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit.

ARTICLE 1 L'entreprise SPIE SUD EST 45 rue de la Petite Duranne Aix en Provence Cedex 03 est autorisée à effectuer des travaux de nuit changement d'une antenne SFR avec une nacelle 35/37 rue Saint Sébastien 13006 Marseille

matériel utilisé : nacelle

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable entre la période du 15/07/2013 et le 17/07/2013 de 22h00 à 06h00

ARTICLE 3 L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 17 JUIN 2013

13/184 - Entreprise GREGORI PROVENCE

Nous, Maire de Marseille

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2012, et notamment son article 6,

VU, la demande présentée le 07/05/2013 par l'entreprise GREGORI PROVENCE Domaine de la Courounade CD 543 13290 LES MILLES qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, réalisation de 5 fosses anti-intrusion pour RTM avenue Maréchal Foch zone 1 (intersection Sakakini) zone 2 (intersection Elimir Bouges) zone 3 (intersection boulevard Boisson) 13005 Marseille

matériel utilisé : travaux manuels et camion Grue

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 19/06/2013

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 18/06/2013

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit.

ARTICLE 1 L'entreprise GREGORI PROVENCE Domaine de la Courounade CD 543 13290 LES MILLES est autorisée à effectuer des travaux de nuit réalisation de 5 fosses anti-intrusion pour RTM avenue Maréchal Foch zone 1 (intersection Sakakini) zone 2 (intersection Elimir Bouges) zone 3 (intersection boulevard Boisson) 13005 Marseille

matériel utilisé : travaux manuels et camion Grue

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable entre la période du 08/07/2013 et le 31/07/2013 de 22h00 à 06h00

ARTICLE 3 L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 19 JUIN 2013

13/185 - Entreprise GROUPE CIRCET

Nous, Maire de Marseille

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2012, et notamment son article 6,

VU, la demande présentée le 13/06/2013 par l'entreprise GROUPE CIRCET RN 8 Les Baux 13883 Gemenos qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, tirage fibre optique pour le compte d'orange boulevard Camille Flammarion 13001 Marseille

matériel utilisé : camion treuil

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 19/06/2013

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 19/06/2013

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit.

ARTICLE 1 L'entreprise GROUPE CIRCET RN 8 Les Baux 13883 Gemenos est autorisée à effectuer des travaux de nuit tirage fibre optique pour le compte d'Orange boulevard Camille Flammarion 13001 Marseille

matériel utilisé : camion treuil

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable entre la période du 08/07/2013 et le 19/07/2013 de 21h00 à 06h00

(1 à 2 nuits dans la période)

ARTICLE 3 L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 19 JUIN 2013

13/186 - Entreprise AGGREKO

Nous, Maire de Marseille

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2012, et notamment son article 6,

VU, la demande présentée le 17/06/2013 par l'entreprise AGGREKO 20 rue d'Athènes 13127 Vitrolles qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, pose d'un groupe électrogène et de groupe froid 2 rue Molière Opéra Municipal 13001 Marseille

matériel utilisé : camion 20T

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 21/06/2013

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 19/06/2013

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit.

ARTICLE 1 L'entreprise AGGREKO 20 rue d'Athènes 13127 Vitrolles est autorisée à effectuer des travaux de nuit pose d'un groupe électrogène et de groupe froid 2 rue Molière Opéra Municipal 13001 Marseille

matériel utilisé : camion 20T

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable entre la période du 28/06/2013 et le 19/07/2013 de 06h00 à 10h00

(1 à 2 nuits dans la période)

ARTICLE 3 L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 21 JUIN 2013

13/187 - Entreprise SECTP

Nous, Maire de Marseille

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2012, et notamment son article 6,

VU, la demande présentée le 19/06/2013 par l'entreprise SECTP Les Fontaines de la Durance 185 avenue Archimède 13857 Aix en Provence Cedex 3 qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, montage d'une grue à tour sur le chantier rue Pascal Ruinat et rue Saint Pierre 13005 Marseille

matériel utilisé : camion GRUE 100T semi-remorque

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 20/06/2013

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 19/06/2013

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit.

ARTICLE 1 L'entreprise SECTP Les Fontaines de la Durance 185 avenue Archimède 13857 Aix en Provence Cedex 3 est autorisée à effectuer des travaux de nuit montage d'une grue à tour sur le chantier rue Pascal Ruinat et rue Saint Pierre 13005 Marseille

matériel utilisé : camion GRUE 100T semi-remorque

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable entre la période du 01/07/2013 et le 12/07/2013 de 20h00 à 06h00

(2 à 3 nuits dans la période)

ARTICLE 3 L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 19 JUIN 2013

13/188 - Entreprise GROUPEMENT EUROVIA AXIUM

Nous, Maire de Marseille

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2012, et notamment son article 6,

VU, la demande présentée le 23/05/2013 par l'entreprise GROUPEMENT EUROVIA 39 boulevard de la Cartonnerie 13393 Marseille Cedex 11 AXIUM ZI Nord impasse Denis Papin 13340 Rognac qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit purges et réparation de chaussée en divers endroits et marquage au sol avenue de Saint Menet RD2 rond point Lieutenant Colonel Jules Piollet jusqu'à la traverse des écoles

matériel utilisé : raboteuse, balayeuse, finisseur, rouleau vibrant

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 21/06/2013

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 19/06/2013

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit.

ARTICLE 1 L'entreprise GROUPEMENT EUROVIA 39 boulevard de la Cartonnerie 13393 Marseille Cedex 11 AXIUM ZI Nord impasse Denis Papin 13340 Rognac est autorisée à effectuer des travaux de nuit: purges et réparation de chaussée en divers endroits et marquage au sol avenue de Saint Menet RD2 rond point Lieutenant Colonel Jules Piollet jusqu'à la traverse des écoles

matériel utilisé : raboteuse, balayeuse, finisseur, rouleau vibrant

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable entre la période du 22/07/2013 et le 13/09/2013 de 20h00 à 6h00

(sous réserve que les travaux bruyants soient faits avant 22h)

ARTICLE 3 L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 21 JUIN 2013

13/189 - Entreprise GINGER CEBTP

Nous, Maire de Marseille

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2012, et notamment son article 6,

VU, la demande présentée le 06/05/2013 par l'entreprise GINGER CEBTP 370, rue René Descartes les Hauts de la Durance 13857 Aix en Provence qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit détection d'amiante par carottage rue le Chatelier en totalité 13015 Marseille

matériel utilisé : carotteuse à moteur thermique et groupe électrogène

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 21/06/2013

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 20/06/2013

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit.

ARTICLE 1 L'entreprise GINGER CEBTP 370, rue René Descartes les Hauts de la Duranne 13857 Aix en Provence est autorisée à effectuer des travaux de nuit:détection d'amiante par carottage rue le Chatelier en totalité 13015 Marseille

matériel utilisé : caroteuse à moteur thermique et groupe électrogène

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable entre la période du 17/06/2013 et le 13/07/2013 de 22h00 à 6h00

ARTICLE 3 L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 21 JUIN 2013

13/190 - Entreprise EIFFAGE ENERGIE MEDITERRANEE

Nous, Maire de Marseille

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2012, et notamment son article 6,

VU, la demande présentée le 06/06/2013 par l'entreprise EIFFAGE ENERGIE MEDITERRANEE ZAC Saumaty Séon avenue de la Gare BP184 13016 Marseille qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit déplacements des câblées HTA et boîte îlot 34 rue Rufi 13003 Marseille

matériel utilisé : camion grue 10T + tractopelle, camion benne + compresseur

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 21/06/2013

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 20/06/2013

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit.

ARTICLE 1 L'entreprise EIFFAGE ENERGIE MEDITERRANEE ZAC Saumaty Séon avenue de la Gare BP 184 13016 Marseille est autorisée à effectuer des travaux de nuit:déplacements des câblées HTA et boîte îlot34 rue Rufi 13003 Marseille

matériel utilisé : camion grue 10T + tractopelle, camion benne + compresseur

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable entre la période du 08/07/2013 et le 26/07/2013 de 20h00 à 4h00

ARTICLE 3 L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 20 JUIN 2013

13/191 - Entreprise EUROVIA AXIMUM

Nous, Maire de Marseille

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2012, et notamment son article 6,

VU, la demande présentée le 23/05/2013 par l'entreprise GROUPEMENT EUROVIA 39 boulevard de la Cartonnerie 13393 Marseille Cedex 11 AXIMUM ZI Nord impasse Denis Papin 13340 Rognac qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit purges et réparations de chaussée en divers endroits et marquage au sol route d'Allauch à Aubagne RD 4 a+ route des Camoins de la rue de l'Audience au boulevard du Louard (route des Camoins et d'Allauch) 13011 Marseille.

matériel utilisé : raboteuse, balayeuse, finisseur, rouleau vibrant

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 21/06/2013

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 20/06/2013

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit.

ARTICLE 1 L'entreprise GROUPEMENT EUROVIA 39 boulevard de la Cartonnerie 13393 Marseille Cedex 11 AXIMUM ZI Nord impasse Denis Papin 13340 Rognac est autorisée à effectuer des travaux de nuit:purges et réparations de chaussée en divers endroits et marquage au sol route d'Allauch à Aubagne RD 4 a+ route des Camoins de la rue de l'Audience au boulevard du Louard (route des Camoins et d'Allauch) 13011 Marseille

matériel utilisé : raboteuse, balayeuse, finisseur, rouleau vibrant

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable entre la période du 01/07/2013 et le 16/08/2013 de 20h00 à 6h00

(sous réserve que les travaux bruyants soient faits avant 22h00)

(plusieurs nuits dans la période)

ARTICLE 3 L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 21 JUIN 2013

13/192 - Entreprise GAGNERAUD / RAZEL BEC

Nous, Maire de Marseille

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2012, et notamment son article 6,

VU, la demande présentée le 20/06/2013 par l'entreprise GAGNERAUD / RAZEL BEC 4, avenue de Bruxelles 13127 Vitrolles qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, investigation de chaussée rue du Merlan à la Rose 13013 Marseille rue Albert Einstein 13013 Marseille Chemin des Glycines 13013 Marseille.

matériel utilisé : camion 8*4, fourgon, matériel de mesure

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 27/03/2013

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 25/03/2013

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit.

ARTICLE 1 L'entreprise GAGNERAUD / RAZEL BEC 4, avenue de Bruxelles 13127 Vitrolles est autorisée à effectuer des travaux de nuit investigation de chaussée rue du Merlan à la Rose 13013 Marseille rue Albert Einstein 13013 Marseille Chemin des Glycines 13013 Marseille

matériel utilisé : camion 8*4, fourgon, matériel de mesure

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable entre la période du 01/07/2013 et le 15/07/2013 de 22h00 à 06h00

(durée estimée des travaux plusieurs nuits dans la période)

ARTICLE 3 L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 24 JUIN 2013

13/193 - Entreprise GROUPEMENT EUROVIA AXIMUM

Nous, Maire de Marseille

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2012, et notamment son article 6,

VU, la demande présentée le 15/04/2013 par l'entreprise GROUPEMENT EUROVIA 39 boulevard de la Cartonnerie 13393 Marseille Cedex 11 AXIMUM ZI Nord impasse Denis Papin 13340 Rognac qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit réfection d'enrobés et marquage au sol RD5 boulevard Henri Barnier de l'avenue Yves Giraud à l'avenue François Mitterrand 13016 Marseille

matériel utilisé : raboteuse, balayeuse, finisseur, rouleau vibrant

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 25/06/2013

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 24/06/2013

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit.

ARTICLE 1 L'entreprise GROUPEMENT EUROVIA 39 boulevard de la Cartonnerie 13393 Marseille Cedex 11 AXIMUM ZI Nord impasse Denis Papin 13340 Rognac est autorisée à effectuer des travaux de nuit:réfection d'enrobés et marquage au sol RD5 boulevard Henri Barnier de l'avenue Yves Giraud à l'avenue François Mitterrand 13016 Marseille

matériel utilisé : raboteuse, balayeuse, finisseur, rouleau vibrant

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable entre la période du 08/07/2013 et le 31/08/2013 de 20h00 à 6h00

(sous réserve que les travaux bruyants soient faits avant 22h00)

ARTICLE 3 L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 25 JUIN 2013

13/194 - Entreprise REVEL 13

Nous, Maire de Marseille

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit,

VU, l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2012, et notamment son article 6,

VU, la demande présentée le 06/05/2013 par l'entreprise REVEL 13 26/28 boulevard Frédéric Sauvage 13014 Marseille qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit manutention de matériel au 81 Cours Julien 13001 Marseille

matériel utilisé : grue

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 27/06/2013

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 26/06/2013

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit.

ARTICLE 1 L'entreprise REVEL 13 26/28 boulevard Frédéric Sauvage 13014 Marseille est autorisée à effectuer des travaux de nuit, manutention de matériel 81 Cours Julien 13001 Marseille

matériel utilisé : grue

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable entre la période du 08/07/2013 et le 12/07/2013 de 22h00 à 05h00

ARTICLE 3 L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 27 JUIN 2013

13/195 - Entreprise GINGER CEBTP

Nous, Maire de Marseille

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2012, et notamment son article 6,

VU, la demande présentée le 06/05/2013 par l'entreprise GINGER CEBTP 370, rue René Descartes les Hauts de la Duranne 13857 Aix en Provence qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit détection d'amiante par carottage avenue André Roussin en totalité 13016 Marseille

matériel utilisé : carotteuse à moteur thermique et groupe électrogène

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 27/06/2013

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 26/06/2013

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit.

ARTICLE 1 L'entreprise GINGER CEBTP 370, rue René Descartes les Hauts de la Duranne 13857 Aix en Provence est autorisée à effectuer des travaux de nuit:détection d'amiante par carottage avenue André Roussin en totalité 13015 Marseille

matériel utilisé : carotteuse à moteur thermique et groupe électrogène

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable entre la période du 17/06/2013 et le 13/07/2013 de 22h00 à 6h00

ARTICLE 3 L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 27 JUIN 2013

13/199 - Entreprise EIFFAGE CONSTRUCTION METALLIQUE

Nous, Maire de Marseille

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2012, et notamment son article 6,

VU, la demande présentée le 27/06/2013 par l'entreprise EIFFAGE CONSTRUCTION METALLIQUE 48/50 rue de Seine 92707 Colombes qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit pose de façade et de voilettes rue Reine Elisabeth et rue Bir-Hakeim en emprise chantier 13001 Marseille

matériel utilisé : nacelle de levage , outillage électroportatif

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 28/06/2013

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 28/06/2013

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit.

ARTICLE 1 L'entreprise EIFFAGE CONSTRUCTION METALLIQUE 48/50 rue de Seine 92707 Colombes est autorisée à effectuer des travaux de nuit pose de façade et de voilettes rue Reine Elisabeth et rue Bir Hakeim en emprise chantier 13001 Marseille

matériel utilisé : nacelle de levage , outillage électroportatif

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable entre la période du 01/07/2013 et le 30/09/2013 de 21h00 à 6h00 (pour trois mois)

ARTICLE 3 L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 28 JUIN 2013

13/200 - Entreprise GAGNERAUD RAZEL BEC

Nous, Maire de Marseille

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2012, et notamment son article 6,

VU, la demande présentée le 20/06/2013 par l'entreprise GAGNERAUD / RAZEL BEC 4, avenue de Bruxelles 13127 Vitrolles qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, signalisation horizontale séparateur de voie rue du Merlan à la Rose 13013 Marseille

matériel utilisé : camion 6*8, fourgon, matériel de traçage

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 28/06/2013

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 27/06/2013

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit.

ARTICLE 1 L'entreprise GAGNERAUD / RAZEL BEC 4, avenue de Bruxelles 13127 Vitrolles est autorisée à effectuer des travaux de nuit signalisation horizontale séparateur de voie rue du Merlan à la Rose 13013 Marseille

matériel utilisé : camion 6*8, fourgon, matériel de traçage

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable entre la période du 15/07/2013 et le 31/10/2013 de 22h00 à 06h00

(durée estimée des travaux plusieurs nuits dans la période)

ARTICLE 3 L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 28 JUIN 2013

13/201 - Entreprise EUROVIA MEDITERRANEE Agence MINO

Nous, Maire de Marseille

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2012, et notamment son article 6,

VU, la demande présentée le 07/06/2013 par l'entreprise EUROVIA MEDITERRANEE Agence MINO 39 boulevard de la Cartonnerie 13393 Marseille Cedex 11 qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit réfection de chaussée rue du Marché des Capucins 13001 Marseille

matériel utilisé : raboteuse, mini-pelle, finisseur, compacteur

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 01/07/2013

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 28/06/2013

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit.

ARTICLE 1 L'entreprise EUROVIA MEDITERRANEE Agence MINO 39 boulevard de la Cartonnerie 13393 Marseille Cedex 11 est autorisée à effectuer des travaux de nuit réfection de chaussée rue du Marché des Capucins 13001 Marseille

matériel utilisé : raboteuse, mini-pelle, finisseur, compacteur

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable entre la période du 03/07/2013 et le 31/07/2013 de 21h00 à 6h00

(durée estimée des travaux 3 nuits dans la période)

ARTICLE 3 L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 1^{er} JUILLET 2013

13/203 - Entreprise FOSELEV PROVENCE

Nous, Maire de Marseille

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2012, et notamment son article 6,

VU, la demande présentée le 19/06/2013 par l'entreprise FOSELEV PROVENCE 1, boulevard de la Raffinerie 13014 Marseille qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit levage matériel GSM 104, boulevard Perier 13008 Marseille

matériel utilisé : 1 grue de 100 T

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 01/07/2013

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 01/07/2013

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit.

ARTICLE 1 L'entreprise FOSELEV PROVENCE 1, boulevard de la Raffinerie 13014 Marseille est autorisée à effectuer des travaux de nuit, levage matériel GSM 104, boulevard Perier 13008 Marseille

matériel utilisé : 1 grue de 100T

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable entre la période du 22/07/2013 et le 15/08/2013 de 22h00 à 02h00

ARTICLE 3 L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 1^{er} JUILLET 2013

13/204 - Entreprise FOSELEV PROVENCE

Nous, Maire de Marseille

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2012, et notamment son article 6,

VU, la demande présentée le 19/06/2013 par l'entreprise FOSELEV PROVENCE 1, boulevard de la Raffinerie 13014 Marseille qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit levage matériel GSM 32, boulevard de Paris 13002 Marseille

matériel utilisé : 1 grue de 100 T

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 01/07/2013

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 01/07/2013

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit.

ARTICLE 1 L'entreprise FOSELEV PROVENCE 1, boulevard de la Raffinerie 13014 Marseille est autorisée à effectuer des travaux de nuit, levage matériel GSM 32, boulevard de Paris 13002 Marseille

matériel utilisé : 1 grue de 100T

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable entre la période du 22/07/2013 et le 15/08/2013 de 22h00 à 01h00

ARTICLE 3 L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 1^{er} JUILLET 2013

13/205 - Entreprise INEO RESEAUX SUD EST

Nous, Maire de Marseille

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2012, et notamment son article 6,

VU, la demande présentée le 01/07/2013 par l'entreprise INEO RESEAUX SUD EST ZI Toulon EST agence Alpes Provence 339 avenue de Digne BP 430 La Garde 83088 Toulon Cedex 9 qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit : remplacement de réglottes éclairages sur façade SMC rue Paradis centre rue d'Armény rue Dieudé 13006 Marseille

matériel utilisé : nacelle élévatrice

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 02/07/2013

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 01/07/2013

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit.

ARTICLE 1 L'entreprise INEO RESEAUX SUD EST ZI Toulon EST agence Alpes Provence 339 avenue de Digne BP 430 La Garde 83088 Toulon Cedex 9 est autorisée à effectuer des travaux de nuit : remplacement de réglottes éclairages sur façade SMC rue Paradis centre rue d'Armény rue Dieudé 13006 Marseille

matériel utilisé : nacelle élévatrice

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable entre la période du 08/07/2013 et le 12/08/2013 de 20h00 à 06h00

ARTICLE 3 L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 2 JUILLET 2013

13/206 - Entreprise SATR

Nous, Maire de Marseille

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2012, et notamment son article 6,

VU, la demande présentée le 17/06/2013 par l'entreprise SATR 50, rue Louis Armand 13795 Aix en Provence qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit : renforcement de chaussée boulevard Romain Rolland 13010 Marseille

matériel utilisé : raboteuse, cylindre, finisseur, mécalac, brise roche

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 03/07/2013

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 03/07/2013

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit.

ARTICLE 1 L'entreprise SATR 50, rue Louis Armand 13795 Aix en Provence est autorisée à effectuer des travaux de nuit renforcement de chaussée boulevard Romain Rolland 13010 Marseille

matériel utilisé : raboteuse, cylindre, finisseur, mécalac, brise roche

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable entre la période du 03/07/2013 et le 31/07/2013 de 21h00 à 6h00

(sous réserve que les travaux bruyants soient faits avant 22h00)

ARTICLE 3 L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 3 JUILLET 2013

13/208 - Entreprise MEDIACO MARSEILLE

Nous, Maire de Marseille

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2012, et notamment son article 6,

VU, la demande présentée le 28/05/2013 par l'entreprise MEDIACO MARSEILLE 150, boulevard Grawitz 13016 Marseille qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, mise en place enseigne BMW 76/80 rue Chevalier Paul 13002Marseille

matériel utilisé : grue mobile

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 04/07/2013

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 03/07/2013

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit.

ARTICLE 1 L'entreprise MEDIACO MARSEILLE 150, boulevard Grawitz 13016 Marseille est autorisée à effectuer des travaux de nuit mise en place enseigne BMW 76/80 rue Chevalier Paul 13002Marseille

matériel utilisé : grue mobile

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable entre la période du 10/07/2013 et le 19/07/2013 de 22h00 à 05h00

ARTICLE 3 L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 4 JUILLET 2013

13/212 - Entreprise SPIE SUD EST

Nous, Maire de Marseille

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2012, et notamment son article 6,

VU, la demande présentée le 07/05/2013 par l'entreprise SPIE SUD EST 45 rue de la Petite Duranne Aix en Provence Cedex 03 qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, changement d'une antenne SFR avec une nacelle 114 rue Breteuil 13006 Marseille

matériel utilisé : nacelle

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 09/07/2013

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 09/07/2013

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit.

ARTICLE 1 L'entreprise SPIE SUD EST 45 rue de la Petite Duranne Aix en Provence Cedex 03 est autorisée à effectuer des travaux de nuit changement d'une antenne SFR avec une nacelle 114 rue Breteuil 13006 Marseille

matériel utilisé : nacelle

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable entre la période du 16/07/2013 et le 18/07/2013 de 22h00 à 06h00

ARTICLE 3 L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 9 JUILLET 2013

13/213 - Entreprise SPIE SUD EST

Nous, Maire de Marseille

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2012, et notamment son article 6,

VU, la demande présentée le 07/05/2013 par l'entreprise SPIE SUD EST 45 rue de la Petite Duranne Aix en Provence Cedex 03 qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, changement d'une antenne SFR avec une nacelle 176 rue Breteuil 13006 Marseille

matériel utilisé : nacelle

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 09/07/2013

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 09/07/2013

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit.

ARTICLE 1 L'entreprise SPIE SUD EST 45 rue de la Petite Duranne Aix en Provence Cedex 03 est autorisée à effectuer des travaux de nuit changement d'une antenne SFR avec une nacelle 176 rue Breteuil 13006 Marseille

matériel utilisé : nacelle

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable entre la période du 17/07/2013 et le 19/07/2013 de 22h00 à 06h00

ARTICLE 3 L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 9 JUILLET 2013

13/214 - Entreprise SPIE SUD EST

Nous, Maire de Marseille
VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,
VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit
VU, l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2012, et notamment son article 6,
VU, la demande présentée le 07/05/2013 par l'entreprise SPIE SUD EST 45 rue de la Petite Duranne Aix en Provence Cedex 03 qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, changement d'une antenne SFR avec une nacelle 44 cours Gouffé 13006 Marseille

matériel utilisé : nacelle

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 09/07/2013
VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 09/07/2013
CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit.

ARTICLE 1 L'entreprise SPIE SUD EST 45 rue de la petite Duranne Aix en Provence Cedex 03 est autorisée à effectuer des travaux de nuit. changement d'une antenne SFR avec une nacelle 44 cours Gouffé 13006 Marseille

matériel utilisé : nacelle

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable entre la période du 16/07/2013 et le 18/07/2013 de 22h00 à 06h00

ARTICLE 3 L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 9 JUILLET 2013

13/215 - Entreprise SPIE SUD EST

Nous, Maire de Marseille
VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,
VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit
VU, l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2012, et notamment son article 6,
VU, la demande présentée le 07/05/2013 par l'entreprise SPIE SUD EST 45 rue de la Petite Duranne Aix en Provence Cedex 03 qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, changement d'une antenne SFR avec une nacelle 17 rue des Vignerons 13006 Marseille

matériel utilisé : nacelle

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 09/07/2013
VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 09/07/2013
CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit.

ARTICLE 1 L'entreprise SPIE SUD EST 45 rue de la Petite Duranne Aix en Provence Cedex 03 est autorisée à effectuer des travaux de nuit changement d'une antenne SFR avec une nacelle 17 rue des Vignerons 13006 Marseille

matériel utilisé : nacelle

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable entre la période du 17/07/2013 et le 19/07/2013 de 22h00 à 06h00

ARTICLE 3 L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 9 JUILLET 2013

Division Réglementation - Autorisations de musique et musique-dancing de juin 2013

D.P.M.S

AUTORISATION DE MUSIQUE ET MUSIQUE DANCING

MOIS DE JUIN 2013

AM : Autorisation de Musique d'Ambiance

AMA : Autorisation de Musique Amplifiée

AEFT : Autorisation Exceptionnelle de Fermeture Tardive (jusqu'à)

Susp : Suspension

AUTORISATION n°	EXPLOITANTS	ETABLISSEMENTS	ADRESSES	AUTORISATIONS	
				DELIVREE LE	DUREE en mois
AM- 86/13	Me REZAFI Audrey	DAMDY'S	31, rue de la Loge 13002	18/06/13	4
AM- 177/13	Me TIBERE Reine	A L'ILE DE LA REUNION	14, rue de la Paix Marcel Paul 13001	05/06/13	perm
AM- 196/13	Me ALBERNOIS Agnès	L'ANNEXE	5, traverse Montcault 13013	05/06/13	perm
AEFT- 205/13	Mr QUIERTANT Marc	OPERA CAFE	22, rue Beauvau 13001	10/06/13	
AMAE- 206/13	Me LARCHER Stéphanie	NEW SHIVAS 97	26, rue François Mauriac 13010	10/06/13	Le 10/08/13
AMA- 209/13	Mlle CHAILAN Laetitia	AU PAVILLON D'OR	26, rue François Mauriac 13010	10/06/13	perm
AM- 214/13	Mr DELEIGNIES Mayke	HOTEL IBIS	8, avenue Elsa Triolet 13008	18/06/13	6
AEFT- 222/13	Mr MALKA Charles	LE PLAY	133, rue Breteuil 13006	24/06/13	6
AM- 223/13	Me PERARD Jessica	MOBY DYKE	55, place Jean Jaurès 13005	24/06/13	6
AM- 219/13	Mr AZERAF Bernard	LASER GAME EVOLUTION	280, bd Mireille Lauze 13012	24/06/13	6
AM- 224/13	Mr BOCCACCIO Emmanuel	LA TABLE DE LA BOUCHERIE GILBERT	111, rue Montaigne 13012	24/06/13	6
AMAE - 217	Mr D'ARRIGO Sébastien	TICK N'PLAY	45, rue Joliot Curie 13013	18/06/13	Du 10 au 20/07/13
AEFT – 228/13	Mr FABI Renaud	LE LOTUS	29, rue du Vallon de Montebello 13006	24/06/13	Le 29/06/13
DEROG–220/13	Mlle HESSMANN Ludivine	FESTIVAL ROCK ISLAND	1, bd Charles Livon 13007	24/06/13	Du 27 au 29/07/13
AM - 236/13	MME GRENET Louise	BAR BRASSERIE DE LA BOURSE	8, place Général de Gaulle 13001	24/06/13	perm
AM – 85/13	Mr GARZIA Gérald et Mr BATTISTI Laurent	BISTROT DE L'HORLOGE	11A, cours d'Estienne d'Orves 13001	26/06/13	4
AM- 89/13	MR DUSSOURT Yannick	LES 2 AROMES	131, bd de la Libération 13001	26/06/13	4
AM – 103/13	Me DUSSOURT Khaldia	BAR BUFFERT DU CENTRE DES AUTOCARDS	2, bd Voltaire 13001	26/06/13	4
AM – 122/13	MR BENDRAAS Faouzi	LE REFUGE	22, rue Thubaneau 13001	26/06/13	4
AM – 125/13	Mr DEKKOULI Lahcène	LE 34	11, bd Gribaldi 13001	26/06/13	4
AM 235/13	Mr CINTRAS Eric	LANA	112, avenue Jules Cantini 13008	26/06/13	6

SERVICE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Permis de construire du 17 juin au 30 juin 2013

N° DOSSIER	DATE DE DEPOT	NOM DU PETITIONNAIRE		ADRESSE	SHON A CREER	NATURE DES TRAVAUX	DESTINATION
13 K 0499PC.P0	17/6/2013	Mr	GAY	12 IMP LE MANIER 13012 MARSEILLE	0		
13 N 0498PC.P0	17/6/2013	Mr	DAVAULT	14 BD CASTELLANE 13015 MARSEILLE	83	Construction nouvelle ; Garage ; Démolition partielle	Habitation
13 H 0502PC.P0	18/6/2013	Société par Action Simplifiée	SEASIDE ASSOCIES	RPT DE MAZARGUES 13009 MARSEILLE	84	Construction nouvelle	Commerce
13 K 0501PC.P0	18/6/2013	Mr	BERGE	TSSE DE LA BARRE 13012 MARSEILLE	91	Construction nouvelle ; Garage	Habitation
13 N 0500PC.P0	18/6/2013	Mr	BELGHARRAS	2 RUE FRANCOIS BARBINI 13003 MARSEILLE	0		
13 N 0503PC.P0	20/6/2013	Société Civile Immobilière	DUSART	129 RUE RABELAIS 13016 MARSEILLE	0	Travaux sur construction existante	
13 N 0509PC.P0	20/6/2013	Mr et Mme	FENIOU	46 TSE DU PARTY 13014 MARSEILLE	91	Construction nouvelle	Habitation
13 K 0505PC.P0	21/6/2013	Administration	SNCF GARES ET CONNEXIONS - EPIC	0 PLACE PIERRE MENARD - LA POMME 13011 MARSEILLE	0	Construction nouvelle	
13 K 0506PC.P0	21/6/2013	Administration	SNCF GARES ET CONNEXIONS - EPIC	0 BD ADRIEN ROUSSEAU - ST MARCEL 13011 MARSEILLE	0		
13 K 0508PC.P0	21/6/2013	Administration	PREFECTURE DE REGION PACA	1 PLACE FELIX BARET CS 80001 13006 MARSEILLE	7	Travaux sur construction existante	Bureaux
13 M 0507PC.P0	21/6/2013	Mr	BRUNO	119 CHE DE PALAMA 13013 MARSEILLE	92	Construction nouvelle ; Garage	Habitation
13 N 0504PC.P0	21/6/2013	Mme	GRAND	48 TSE DE PARTY 13014 MARSEILLE	0		
13 K 0511PC.P0	24/6/2013	Mr	MANGE	22 RTE DE LA TREILLE 13011 MARSEILLE	109	Construction nouvelle ; Garage	Habitation
13 K 0512PC.P0	24/6/2013	Mr	PIRIAN	15 BD DES MARGUERITES 13012 MARSEILLE	96	Construction nouvelle ; Garage	Habitation
13 M 0510PC.P0	24/6/2013	Société à Responsabilité Limitée	CAFETERIA CHATEAU GOMBERT	41 FREDERIC JOLIOT CURIE TECHNOPOLE DE CHATEAU GOMBERT 13013 MARSEILLE	0		
13 K 0514PC.P0	25/6/2013	Société Civile Immobilière	JESS	6 AV DE VIENNE 13011 MARSEILLE	0		
13 K 0515PC.P0	25/6/2013	Mr	NICOLAS	ALL DES PHILIPPINES 13012 MARSEILLE	0		
13 K 0516PC.P0	25/6/2013	Société Civile Immobilière	NAVARIN	83 RUE TILSIT 13006 MARSEILLE	0		
13 N 0517PC.P0	25/6/2013	Société par Action Simplifiée	COMMERCES DE LA REPUBLIQUE	56-58 RUE DE LA REPUBLIQUE 13002 MARSEILLE	72	Construction nouvelle ; Démolition partielle	Commerce

N° DOSSIER	DATE DE DEPOT	NOM DU PETITIONNAIRE		ADRESSE	SHON A CREER	NATURE DES TRAVAUX	DESTINATION
13 M 0518PC.P0	26/6/2013	Société à Responsabilité Limitée	ALPHA DEFIM	53 RUE VITALIS 13005 MARSEILLE	0		
13 M 0520PC.P0	26/6/2013	Mr	USAI	137 BD DE LA BLANCARDE 13004 MARSEILLE	0		
13 N 0519PC.P0	26/6/2013	Mr	THAON	1 BD PROSPERI BASTIEN 13015 MARSEILLE	0		
13 N 0521PC.P0	26/6/2013	Société Civile Immobilière	LES ACCATHES	TRA DE LA MICHELLE 13015 MARSEILLE	0		
13 M 0523PC.P0	27/6/2013	Mr	ROSA	9 BD CARBONNEL PROLONGE 13010 MARSEILLE	0		
13 H 0531PC.P0	28/6/2013	SCCV	43 ALLEE DES PINS	43 ALLEE DES PINS 13009 MARSEILLE	0		
13 K 0527PC.P0	28/6/2013	Mr	OHAYON	26 BD FARIGOULE 13011 MARSEILLE	0		
13 K 0532PC.P0	28/6/2013	Mme	RACHEDI	1 BIS IMP DES AMIS 13012 MARSEILLE	0		
13 N 0526PC.P0	28/6/2013	Mr	ACHOURI	2 CHE DU VALLON DES PINS 13015 MARSEILLE	0		
13 N 0528PC.P0	28/6/2013	Mr	DERKAOUI	48 BD NUNGESSER 13014 MARSEILLE	0		
13 N 0529PC.P0	28/6/2013	Mme	CLOUPET	31 RUE SIBIE 13001 MARSEILLE	0		

DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL**SERVICE ASSEMBLEES ET COMMISSIONS****Procès-verbal de la séance
du 25 mars 2013****VILLE DE MARSEILLE****REPUBLIQUE FRANCAISE****CONSEIL MUNICIPAL**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
Du 25 mars 2013
Compte rendu in extenso**

La Séance est ouverte à 8 h 30, sous la présidence de M. Jean-Claude GAUDIN, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône.

* * *

Monsieur le Maire.- La séance est ouverte.

Mes chers collègues, je vous propose de procéder à l'appel.

(Mme PUSTORINO procède à l'appel)

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

ALLEGRIANI ♦ ANDRIEUX ♦ ASSANTE ♦ BABOUCHEAN ♦ BARLES ♦ BENARIOUA ♦ BERNARDI ♦ BIAGGI ♦ BLUM ♦ BOET ♦ BOUALEM ♦ BOULAINSEUR ♦ BOULAY ♦ BOULESTEIX ♦ BOURGAT ♦ BOYER ♦ BRAMANTI ♦ BRYA ♦ CAMERA ♦ CARADEC ♦ CARREGA ♦ CASANOVA ♦ CASELLI ♦ CHAMASSIAN ♦ CHANTELOT ♦ COPPOLA ♦ D'ESTIENNE D'ORVES ♦ DI NOCERA ♦ DIAMANTI ♦ DUTOIT ♦ FRANCESCHI ♦ FRUCTUS ♦ GAUDIN ♦ GHALI ♦ GILLES ♦ GINER ♦ GOY ♦ HERMANN ♦ HONDE ♦ HOVSEPIAN ♦ HUGON ♦ IMBERT ♦ LOTA ♦ MALRAIT ♦ MARANDAT ♦ MARI ♦ MARRONE-LEVONIAN ♦ C. MASSE ♦ F. MASSE ♦ MENNUCCI ♦ MIRON ♦ MOLL ♦ MORAIN ♦ MOUKOMEL ♦ MULLER ♦ MUSELIER ♦ NARDUCCI ♦ OLMETA ♦ ORTIZ ♦ PADOVANI ♦ PALMIERI ♦ PARAKIAN ♦ PASQUINI ♦ PELLICANI ♦ PIGAMO ♦ PONCET-RAMADE ♦ POZMENTIER-SPORTICH ♦ PUSTORINO ♦ REAULT ♦ REMADNIA-PREZIOSI ♦ REY ♦ ROATTA ♦ ROCCA SERRA ♦ ROUZAUD ♦ SAID ♦ SERVANT ♦ SPERLING ♦ SPORTIELLO-BERTRAND ♦ SUSINI ♦ TEISSIER ♦ TIAN ♦ TOURRET ♦ VALLETTE ♦ VANELLE ♦ VASSAL ♦ VENTURINO ♦ VLASTO ♦ ZAOUI ♦ ZAYAN ♦ ZERIBI ♦ ZOUAGHI.

Etait absente et excusée Madame :

ALLIBERT.

Etaient représentés Mesdames et Messieurs :

BARTHELEMY par MENNUCCI ♦ DUTTO par DUTOIT ♦ GAUNET-ESCARRAS par BOURGAT ♦ MILHAUD par MORAIN ♦ PANCHETTI par SPORTIELLO-BERTRAND ♦ PIETRI par BRAMANTI ♦ VIARD par BOULESTEIX ♦ WEYGAND par C. MASSE ♦ ZENOU par ANDRIEUX.

* * *

Monsieur le Maire.- Mes chers collègues, nous allons procéder à l'examen de l'ordre du jour, mais je vous demande de bien vouloir adopter la procédure d'urgence sur les rapports 307 à 311 et également 250, conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

* * *

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 11 février 2013

Monsieur le Maire.- Avez-vous des observations à formuler sur ce procès-verbal ?

(Aucune observation)

Le procès-verbal de la séance du 11 février 2013 est approuvé.

* * *

2 - Compte rendu de décisions

Monsieur le Maire.- Avez-vous des observations à formuler sur le compte rendu de décisions ?

13/08

Note d'honoraires du Cabinet Michel FRUCTUS, Avocat au Barreau de Marseille.

(L.2122-22-11°- L.2122-23)

(Sans observation)

* * *

13/09

Prix de vente du catalogue et de l'affiche petit modèle édités dans le cadre de l'exposition "Le Trésor des Marseillais, 500 av. JC, l'éclat de Marseille à Delphes" organisée du 12 janvier au 15 avril 2013 au Centre de la Vieille Charité.

(L.2122-22-2°-L.2122-23)

(Sans observation)

* * *

13/10

Prix de vente du catalogue intitulé "Guide des collections Musée d'Archéologie Méditerranéenne".

(L.2122-22-2°-L.2122-23)

(Sans observation)

* * *

13/11	<p>Préemption exercée par la Ville sur les lots, à usage d'habitation, n°2-3-4-5-10-12 et 13 dépendant du bâtiment A et du bâtiment B de l'immeuble en copropriété situé 39 rue Bardini 13003 Marseille, cadastré sous le n°176 de la section E du quartier Saint-Mauront.</p> <p>(L.2122-22-15°-L.2122-23)</p> <p>(Sans observation)</p> <p style="text-align: center;">* * *</p>	13/18	<p>Paiement au Syndicat Ecclésiastique du diocèse de Marseille, représenté par le Cabinet Xavier Radisson jusqu'à la signature d'un nouveau bail concernant les locaux situés 4 place de Lenche 13002 Marseille, à usage de préau et salle de répétition, des loyers dus pour l'occupation desdits locaux aux conditions financières prévues dans le bail en date du 1^{er} décembre 1988.</p> <p>(L.2122-22-5°- L.2122-23)</p> <p>(Sans observation)</p>
13/12	<p>Reprise de concessions quinquennales, sises dans le cimetière Saint-Pierre.</p> <p>(L.2122-22-8°-L.2122-23)</p> <p>(Sans observation)</p> <p style="text-align: center;">* * *</p>	13/19	<p style="text-align: center;">* * *</p> <p>Prise en charge du règlement de la provision de 500 euros devant être versée par Madame BAKALI Kheira épouse OUALANE à l'expert désigné par le Tribunal de Grande Instance de Marseille.</p> <p>(L.2122-22-11°-L.2122-23)</p> <p>(Sans observation)</p>
13/13	<p>Reprise d'une concession trentenaire, sise dans le cimetière Saint-Pierre.</p> <p>(L.2122-22-2°-L.2122-23)</p> <p>(Sans observation)</p> <p style="text-align: center;">* * *</p>		<p style="text-align: center;">* * *</p>
13/14	<p>Prise en charge du règlement de consignation de 500 euros devant être versée par Madame Martin épouse Anginoni au régisseur d'avances et de recettes du Tribunal de Grande Instance de Marseille.</p> <p>(L.2122-22-11°-L.2122-23)</p> <p>(Sans observation)</p> <p style="text-align: center;">* * *</p>	13/20	<p>Prix de vente du catalogue "Matta, du Surréalisme à l'Histoire", et de l'affiche petit modèle, dans le cadre de l'exposition "Matta, du Surréalisme à l'Histoire" qui a lieu au Musée Cantini du 14 février au 19 mai 2013.</p> <p>(L.2122-22-2°-L.2122-23)</p> <p>(Sans observation)</p> <p style="text-align: center;">* * *</p>
13/15	<p>Prix de vente du numéro hors série n°15 de la revue Archéologia intitulé "Le Trésor des Marseillais" fixé dans le cadre de l'exposition qui se tient au Centre de la Vieille Charité jusqu'au 15 avril 2013.</p> <p>(L.2122-22-2°-L.2122-23)</p> <p>(Sans observation)</p> <p style="text-align: center;">* * *</p>	13/21	<p>Actions en justice au nom de la Commune de Marseille relatives aux juridictions administratives.</p> <p>(L.2122-22-16°- L.2122-23)</p> <p>(Sans observation)</p> <p style="text-align: center;">* * *</p>
13/17	<p>Paiement au Syndicat Ecclésiastique du diocèse de Marseille, représenté par le Cabinet Xavier Radisson jusqu'à la signature d'un nouveau bail concernant les locaux situés 4 place de Lenche 13002 Marseille, à usage de préau et salle de répétition, des loyers dus pour l'occupation desdits locaux aux conditions financières prévues dans le bail en date du 1^{er} décembre 1988.</p> <p>(L.2122-22-5°- L.2122-23)</p> <p>(Sans observation)</p> <p style="text-align: center;">* * *</p>	13/22	<p>Actions en justice au nom de la Commune de Marseille relatives aux juridictions judiciaires.</p> <p>(L.2122-22-16°- L.2122-23)</p> <p>(Sans observation)</p> <p style="text-align: center;">* * *</p>

FINANCES, ECONOMIE ET AMENAGEMENT

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

1 - 13/0108/FEAM

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE -
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE •
Déménagement de certains services dans un immeuble situé 40,
avenue Roger Salengro - 3^e arrondissement.

(13-24169-GDB30502)

Le rapport 13/0108/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

2 - 13/0109/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES
RESSOURCES - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES •
Paiement des indemnités pour travail des jours fériés.

(13-24210-GDB61002)

Le rapport 13/0109/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

3 - 13/0110/FEAM

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • Fourniture de fer
et produits métallurgiques nécessaires à la Direction des Régies et
de l'Entretien et aux services municipaux de la Ville de Marseille.

(13-24251-GDB52302)

Le rapport 13/0110/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

4 - 13/0111/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES
RESSOURCES - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES •
Approbation du Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire de
la Ville de Marseille établi en application de la loi n°2012-347 du 12 mars
2012.

(13-24262-GDB61002)

Le rapport 13/0111/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

5 - 13/0112/FEAM

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • Fourniture de
plomberie et sanitaires nécessaires à la Direction des Régies et de
l'Entretien et aux services municipaux de la Ville de Marseille.

(13-24273-GDB52302)

Le rapport 13/0112/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

6 - 13/0113/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES
RESSOURCES - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES •
Formation diplômante à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris.

(13-24281-GDB61002)

Le rapport 13/0113/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

7 - 13/0114/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE LA
COMMUNICATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES • SERVICE
EDITION - Lancement de l'opération relative à la location et à la
maintenance d'un système d'impression numérique.

(13-24283-GDB10702)

Le rapport 13/0114/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

8 - 13/0115/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES
RESSOURCES - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES •
Augmentation de la valeur libératoire des Titres Restaurant attribués
au personnel de la Ville de Marseille.

(13-24288-GDB61002)

Le rapport 13/0115/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

9 - 13/0116/FEAM

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE -
DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE •
SERVICE DES DEMARCHES ADMINISTRATIVES - DIVISION
ELECTIONS - Indemnités accordées au personnel lors des élections
politiques.

(13-24372-GDB30102)

Le rapport 13/0116/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

(13-24301-GDB63502)

* * *

10 - 13/0117/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION • SERVICE DU DEVELOPPEMENT - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative à l'évolution du logiciel fêtes et manifestations.

(13-24243-GDB63502)

Le rapport 13/0117/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

11 - 13/0118/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION • SERVICE DU DEVELOPPEMENT - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative à la refonte de l'inscription en ligne de l'application élections.

(13-24245-GDB63502)

Le rapport 13/0118/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

12 - 13/0119/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION • SERVICE DU DEVELOPPEMENT - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative à l'informatisation billetterie des musées - Tranche 2.

(13-24295-GDB63502)

Le rapport 13/0119/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

13 - 13/0120/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION • SERVICE DU DEVELOPPEMENT - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative à l'évolution du logiciel crèches temps présence des enfants.

(13-24299-GDB63502)

Le rapport 13/0120/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

14 - 13/0121/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION • Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative à la valorisation des données et documents du système d'information.

Le rapport 13/0121/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

15 - 13/0122/FEAM

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS SUD - Aménagement du troisième centre de traitement des Systèmes d'Information et de Télécommunications de la DGL/DSIT, 44 boulevard Rabatau, 8^e arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux.

(13-24323-GDB50202)

Le rapport 13/0122/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

16 - 13/0123/FEAM

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-EST - Relogement du Bureau Municipal de Proximité et création de sanitaires publics à la Mairie du 7^e Secteur Bastide Saint-Joseph, rue Paul Coxe, 14^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux.

(13-24384-GDB50202)

Le rapport 13/0123/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

17 - 13/0124/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES • Attribution d'une subvention de la Ville en faveur de l'association la Coop au titre de l'année 2013.

(13-24263-GDB61002)

Le rapport 13/0124/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

18 - 13/0125/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES • Attribution d'une subvention de la Ville en faveur de l'association Comité d'Action Sociale des Personnels de la Ville de Marseille, du CCAS et de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, au titre de l'année 2013.

(13-24264-GDB61002)

Le rapport 13/0125/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

19 - 13/0126/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET GESTION EXTERNALISEE • Convention entre la Ville de Marseille et l'association Confédération Générale des Comités d'Intérêts de Quartiers de la Ville de Marseille et des communes environnantes - Attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2013.

(13-24352-GDB12202)

Le rapport 13/0126/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

20 - 13/0127/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • MISSION MARSEILLE EMPLOI - Attribution d'une participation financière de fonctionnement à la Cité des Métiers au titre de l'année 2013.

(13-24377-GDB40202)

Le rapport 13/0127/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

21 - 13/0128/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • Attribution d'une participation financière de fonctionnement à la Mission Locale de Marseille au titre de l'année 2013.

(13-24379-GDB40202)

Le rapport 13/0128/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

* * *

22 - 13/0129/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • MISSION MARSEILLE EMPLOI - Attribution d'une participation financière prévisionnelle de fonctionnement pour l'année 2013 à l'association de gestion de l'École de la Deuxième Chance.

(13-24380-GDB40202)

Le rapport 13/0129/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

23 - 13/0130/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • MISSION MARSEILLE
EMPLOI - Attribution à la Maison de l'Emploi de Marseille (MDEM) d'une
participation financière de fonctionnement au titre l'année 2013.

(13-24381-GDB40202)

Le rapport 13/0130/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

24 - 13/0131/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • MISSION MARSEILLE
EMPLOI - Attribution d'une subvention de fonctionnement à Initiative Marseille
Métropole (IMM) au titre de l'année 2013 - Attribution d'une subvention
exceptionnelle de fonctionnement à l'association Initiative Marseille Métropole
(IMM) dans le cadre du protocole d'accord partenarial Ville de Marseille /
Caisse des Dépôts et Consignations / Initiative Marseille Métropole au titre de
l'année 2013 - Cotisation 2013 de la Ville de Marseille à Initiative Marseille
Métropole.

(13-24388-GDB40202)

Le rapport 13/0131/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

25 - 13/0132/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • DIRECTION
DU DEVELOPPEMENT URBAIN - 8^e et 9^e arrondissements -
Reconfiguration du stade Vélodrome et de ses abords - Approbation
et signature d'une charte d'engagement en faveur de l'emploi, de
l'insertion, de la formation et du développement des compétences.

(13-24393-GDB40202)

Madame DIAMANTI.- Monsieur le Maire, chers
collègues, mon Groupe va voter ce rapport, il ne peut qu'approuver
cette charte d'engagement en faveur de l'emploi, de l'insertion, qui
concerne les travaux de reconfiguration du Stade Vélodrome et de
ses environs.

De par ma profession de formatrice en insertion
professionnelle, je ne sais que trop la priorité qu'il faut accorder à
l'insertion professionnelle des Marseillaises et des Marseillais, car
leur désarroi est grand face au chômage, et ce, malgré une
formation et une qualification en poche. C'est bien par le travail que
le peuple de Marseille, et surtout sa jeunesse, verra se profiler un
avenir plus serein, avec l'emploi comme source de valeur, de
développement, et non comme seule source de profit, comme le
font bien entendre les futurs accords de compétitivité avec l'ANI.

La jeunesse de notre cité a bien droit à cela. Les
événements dramatiques qui ont eu lieu depuis de longs mois sont
une des conséquences des conditions matérielles de survie que
vivent un grand nombre de personnes et que nous ne souhaiterions
jamais à nos proches. Ici comme dans tout le pays, les chiffres
n'appellent pas à la sérénité et l'enjeu de l'emploi ne peut se
soumettre qu'à des effets d'annonce avec à peu près 11 % de
chômeurs à Marseille, 93 000 allocataires au RSA et avec près de
130 000 personnes ne vivant qu'avec les prestations sociales à
Marseille.

Cette charte est un petit pas vers l'insertion pour
certains de nos concitoyens. Il y a urgence à trouver des solutions
rapides et donc à arrêter les licenciements, les suppressions de
poste dans la fonction publique, et à créer voire à pérenniser des
centaines d'emplois stables, non précaires, dans tous les territoires
de la ville. C'est aussi cela, redonner de la confiance en la politique
aux Marseillaises et aux Marseillais. Mon Groupe sera très attentif à
la mise en œuvre de cette charte. Merci de votre attention.

Monsieur CHAMASSIAN.- Monsieur le Maire, mes
chers collègues, notre Groupe votera favorablement ce rapport et je
voudrais saisir cette occasion pour aborder plus largement la
question de la rénovation du Stade Vélodrome.

La destruction de la célèbre tribune Jean-Bouin,
dont les premiers coups de pioche sont prévus cette semaine,
marque un tournant chargé de symboles qui nous fait rentrer dans la
dernière ligne droite de cet énorme chantier. Il y a six mois, vous
avez bien voulu réunir, après que je vous l'aie demandé à de
multiples reprises, le comité de suivi pour faire un point avec les
acteurs concernés. Cette réunion avait permis à toutes les parties
prenantes d'avoir les derniers éléments d'information tant au niveau
du déroulement du chantier que de son financement. Il nous paraît
nécessaire et urgent aujourd'hui de réitérer cette réunion sur le
même format.

Sur le plan des travaux, tout d'abord, comme je l'ai
rappelé, la destruction de la tribune Jean-Bouin va entraîner une
sérieuse reconfiguration des installations pour les prochains mois.
Tous les habitués de cette tribune vont devoir migrer vers Ganay, ce
qui était prévu. En revanche, les clubs de supporters du virage nord,
auxquels on avait promis qu'ils ne seraient pas impactés en cours
de saison par les travaux, semblent être eux aussi contraints d'être
déplacés vers Ganay. Ceci ne va pas sans poser de nombreuses
complications, notamment en termes de sécurité.

L'Olympique de Marseille doit également jongler avec la
plus grande habileté face à ces retards de phasage des travaux et ces
rebondissements multiples. Certes, la complexité du chantier ou les
retards subis à cause du vent, comme nous l'a expliqué AREMA,
obligent à revoir en permanence la configuration du Stade. Tout en
faisant confiance au concessionnaire qui continue à garantir que le
Stade sera livré en temps et en heure en juin 2014, il serait bon que
l'on ait la meilleure visibilité pour cette fin de saison et pour le début
du prochain exercice au mois d'août.

Concernant le chapitre financier, là aussi nous
souhaiterions connaître les dernières avancées du dossier. Je le
répète, notre Groupe Faire Gagner Marseille ainsi que les
Collectivités Locales ont joué le jeu depuis le début et fermement
soutenu ce projet. A ce propos, lors du dernier Conseil Municipal,
vous nous aviez affirmé avec beaucoup d'aplomb, Monsieur le
Maire, que vous n'aviez aucune nouvelle des 28 millions d'euros de
subventions accordées par l'Etat via le CNDS. J'espère qu'entre-
temps vous avez fait le ménage sur votre bureau et que vous avez
ainsi retrouvé le courrier adressé par le Directeur Général du CNDS,
le 28 novembre 2012, à vos Services et qui vous confirmait
l'engagement de ces sommes. (*Réflexions dans les rangs de la
majorité*) Si tel n'est pas le cas, sachez que Madame la Ministre des
Sports l'a réécrit à notre Président de Groupe, M. MASSE, et je tiens
cette missive à votre disposition, ici.

Pour ce qui nous concerne, notre inquiétude est
ailleurs et vous le savez, Monsieur le Maire. Elle réside sur la
somme que devra payer la Ville de Marseille dans le cadre du PPP
pendant les 31 prochains budgets. Je le rappelle, il s'agit de
s'acquitter de 11,5 millions d'euros tous les ans, somme de laquelle
nous pourrions déduire le produit du naming et le loyer de l'OM.

Je vous rappelle aussi que votre Adjoint aux
Finances, M. TOURRET, très optimiste a souvent prétendu que
nous ne serions pas loin de l'équilibre et qu'il n'en coûterait
quasiment rien aux contribuables marseillais. Or, là aussi,
permettez-nous aujourd'hui d'émettre quelques doutes pour ne pas
dire quelques inquiétudes.

Pour ce qui est du loyer de l'OM, nous ne connaissons toujours pas ce montant, mais ce que nous savons en revanche, c'est que le Club a perdu beaucoup d'argent pendant les travaux. Sans spéculer sur la santé financière du Club, nous observons tous la fragilité financière du football français et le PSG Qatari n'est que l'arbre qui cache la forêt. Il n'y a qu'à voir ce qui se passe au Mans ou à Lille, qui malgré leur stade flambant neuf voient leurs charges augmenter et commencent à déchanter.

Quant au naming, dans le meilleur des cas, il rapportera moins de 2 millions d'euros par an à la Ville. Et le meilleur des cas, c'est un naming vendu à 6 millions d'euros dès 2014, ce qui dans le contexte de crise que nous vivons est une véritable gageure. Du coup, il ne suffit pas d'être un grand mathématicien pour faire le calcul et conclure que la pilule risque d'être dure à avaler et que l'on est surtout vraiment très loin de l'équilibre promis. Ce qui est certain par contre, c'est que dans un an il faudra s'acquitter de la première échéance et je ne m'aventure pas trop si je dis que l'on ne sait pas aujourd'hui quel sera le Maire qui signera ce premier chèque.

En vertu de quoi, il serait responsable de votre part, Monsieur le Maire, que nous soyons tenus informés au fil de l'eau dans ce dossier où l'on a toujours joué collectif. Il en va de l'intérêt supérieur de Marseille et des Marseillais, et ceci bien au-delà des clivages politiques. Alors que notre prochain Conseil Municipal n'aura lieu qu'au mois de juin, je crois qu'il est temps, Monsieur le Maire, comme vous l'avez fait il y a six mois, de convoquer un comité de suivi dans les meilleurs délais, pour que l'ensemble des partenaires fasse le point sur ce dossier stratégique pour notre ville.

Nous sommes persuadés que vous répondrez favorablement à ma demande. C'est le minimum que nous devons à l'ensemble des fans de football, ainsi qu'à tous les contribuables marseillais. Je vous remercie.

Monsieur ROCCA SERRA.- Monsieur le Maire, juste quelques mots pour dire que la question de Mme DIAMANTI s'adresse bien sûr au Gouvernement et non pas au Conseil Municipal, parce que la Ville de Marseille comme toutes les Municipalités n'a pas la compétence de l'emploi. Pourtant, depuis 1995, avec votre Conseil Municipal, vous vous évertuez à essayer de lutter contre le chômage, notamment des jeunes entre 16 et 25 ans. Et vous avez créé la Mission Locale, l'Ecole de la Deuxième Chance, la Maison de l'Emploi, la Cité des Métiers, Marseille Initiatives Métropole, ce qui fait 7 millions chaque année dédiés à l'emploi. Je trouve que c'est une action performante. D'ailleurs, Monsieur le Maire, je me permets de rappeler que le chômage a baissé de 21,6 % à 12,6 %, ce n'est pas par hasard, c'est simplement parce que vous avez mis en place des mesures importantes.

Pour revenir au rapport, c'est quand même un rapport exemplaire, Mesdames, Messieurs, c'est un rapport qui a été difficile à mettre en place, très compliqué, partenariat privé-public, et qui fait jouer les clauses sociales que la Ville de Marseille a bien voulu mettre en place et dont personne bien sûr ne se félicite en dehors de nous, vous ne nous donnez pas de satisfecit pour cela. Donc ce rapport favorise le recrutement des demandeurs d'emploi du territoire, qui sont éloignés du marché. C'est un excellent rapport. Je voulais, Monsieur le Maire, vous en remercier, parce qu'il a été très difficile de mettre au point cette charte.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Merci, M. ROCCA SERRA, de bien vouloir rappeler ce que j'aurais pu dire moi-même, mais vous l'avez fait excellemment. Nous ne sommes pas pris en flagrant délit de quoi que ce soit ! Et par conséquent, nous pouvons assumer ce que nous avons fait. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans cette séance.

A Mme DIAMANTI, M. ROCCA SERRA vous a répondu. Effectivement, il y a ce qui concerne la Municipalité et il y a ce qui concerne l'Etat.

A M. CHAMASSIAN, qui se fait maintenant une spécialité de nous interpeller à chaque séance du Conseil Municipal, avec toujours au fond de lui-même le fait de dire "et s'il y avait quelque chose qui ne marche pas !", "et si enfin la machine s'enrayait !", "et si enfin ils avaient quelques difficultés avec tout ceci" ! Eh bien, M. CHAMASSIAN, oui, il y a eu aussi 100 jours de vent, de fort mistral !

Rassurez-vous, M. CHAMASSIAN ! Je ne sais pas d'ailleurs qui les provoque, mais il y a eu 80 visites de l'Inspection du Travail, vous entendez bien, mes chers collègues, 80 visites de l'Inspection du Travail sur le chantier actuel du Stade Vélodrome ! Et je ne compte pas là les visites organisées par M. ALLEGRINI sur les Commissions de sécurité !

(Réflexions de M. MENNUCCI, sans micro)

Monsieur le Maire.- Je vous en prie ! Ce n'est plus vous le Président du Groupe ! Vous faites des remarques, mais tant que vous les ferez comme dans le journal hier ou avant-hier avec autant de méchanceté, vous ne serez pas reconnu comme un homme politique de haut niveau ! Je vous mets au défi de trouver une déclaration concernant un élu ou un responsable, alors que vous ne vous privez pas d'attaquer toujours avec méchanceté, sans vérification aucune ! Restez donc à votre place, cela suffira !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Alors, M. CHAMASSIAN, ne vous inquiétez pas, le chantier sera livré en temps et heure !

Les autres chantiers, mes chers collègues, vont commencer. Et chaque fois que l'on va construire un logement, la construction d'un logement provoque en même temps deux emplois par les entreprises. Si nous arrivons à construire, admettons, 5 000 logements dans la durée, ce sont 10 000 emplois nouveaux que nous susciterons sur l'ensemble de ce territoire.

Quant à me donner des leçons, M. CHAMASSIAN, j'accepte tout, vous le savez, mais je veux la vérité ! J'ai réécrit à Madame la Ministre des Sports pour demander l'aide que l'Etat précédent a décidée. D'ailleurs, vous savez bien que je n'étais pas content, parce que je n'ai jamais apprécié que l'on veuille bien ne nous donner que 28 millions d'euros pendant qu'on en donnait 30 à la Ville de Lille ! Mais, ceci, ce n'est pas vous, ce sont mes amis politiques qui l'avaient décidé, malgré justement mes remarques. Après la dernière séance où vous m'aviez interpellé, j'ai écrit à Madame la Ministre des Sports, oui, j'ai un accusé de réception me disant bien sûr que l'on ne manquera pas de m'informer de la décision ! Mais à ce jour, mes chers collègues, 25 mars 2013, je n'ai aucune réponse positive de la part de l'Etat !

Monsieur MENNUCCI.- C'est faux !

Monsieur le Maire.- Vous pouvez hurler ! Non, ce n'est pas faux ! Et ce n'est pas vous le Maire et je souhaite pour Marseille que vous ne le soyez jamais !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

M. MENNUCCI brandit une lettre : "C'est le double !"

Monsieur le Maire.- Ce n'est pas la peine de me montrer cela ! On n'a qu'à m'écrire à moi et on ne m'écrit pas ! Non, je n'ai reçu aucune réponse et surtout, je n'ai pas reçu l'argent ! La réponse, je m'en moque ! Ce que je veux, ce sont les 28 millions d'euros que l'Etat doit nous donner ! Et à ce jour, nous n'avons pas un seul euro !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Je mets ce rapport aux voix, j'ai noté que tout le monde voulait voter "pour".

Le rapport 13/0133/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

Monsieur MASSE.- Monsieur le Maire, dans un esprit d'apaisement et de construction sur ce sujet, et on vous fait confiance, vous nous dites que vous n'avez pas reçu le courrier. Je lis simplement, Monsieur le Maire, dans la réponse qui m'est adressée, je le dis honnêtement "qui m'est adressée", le Directeur de Cabinet de Mme FOURNEYRON me dit donc : "Par courriel du 28 novembre 2012, le Directeur Général du CNDS a confirmé aux Services de la Ville de Marseille que le dossier de demande de subvention contenait toutes les pièces requises par la Convention pour le versement du premier acompte. Toutefois, confirmant ce qui avait été indiqué dans son courrier du 8 mars 2012, le Directeur Général du CNDS rappelle que le versement de la subvention reste conditionné à la déclaration par la Commission Européenne de la comptabilité des subventions publiques destinées à favoriser la rénovation des stades accueillant l'Euro 2016. Je vous confirme que le Centre National pour le Développement du Sport a réservé un engagement de 28 millions d'euros dans son budget au titre de la Convention de financement qu'il a passée avec la Ville de Marseille."

Monsieur le Maire, je comprends, vous n'avez pas eu de lettre officielle de Madame la Ministre et, soyons honnêtes, ce n'est peut-être pas logique. Ce que je vous confirme, c'est que vos Services sont informés dans les lignes budgétaires que les 28 millions d'euros seront bien financés par l'Etat. Je vous remercie.

Monsieur le Maire.- Je réponds à M. MASSE que l'on peut toujours nous promettre la lune, que l'on peut nous promettre que l'on nous redonnera de l'argent, ce sont des arguments dilatoires ! M. MASSE, le Stade, pour l'instant, fonctionne ! Et pour l'instant, mes chers collègues, c'est la Ville de Marseille qui fait l'avance ! Et pour l'instant, nous n'avons pas reçu l'argent de l'Etat ! C'est clair ! C'est net ! Alors, toute votre littérature, d'abord cette Ministre pourrait peut-être m'écrire à moi, d'abord ! Et deuxièmement, elle pourrait...

(Réflexions de M. MENNUCCI)

Monsieur le Maire.- non ! Mais qu'est-ce qu'il en sait, le censeur, l'homme qui fait trembler les Préfets, les Inspecteurs d'Académie ! L'homme qui menace tout le monde, le voici ! Qu'est-ce qu'il en sait ? Vous n'en savez rien ! Je n'ai pas la lettre et en tout cas, je n'ai pas l'argent ! Or, il n'y a que l'argent qui compte ! L'Etat doit nous donner 28 millions d'euros et nous n'avons pas un euro actuellement ! Voilà !

Après quoi, toutes les visites, M. CHAMASSIAN, seront organisées. Vous prenez un malin plaisir à vouloir faire en sorte qu'il y ait quelque chose de mal qui se passe dans ce chantier. Eh bien, je vous le dis : pour l'instant, tout se passe bien !

Le rapport 13/0132/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

26 - 13/0133/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION • SERVICE DE L'EXPLOITATION - Convention de réémission par MPM des fréquences radio Tétra de la Ville de Marseille à l'intérieur des tunnels communautaires.

(13-24246-GDB63502)

27 - 13/0134/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES • Affaire : GL Events Service.

(13-24434-GDB63002)

Le rapport 13/0134/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. ALLEGRINI José

28 - 13/0135/FEAM

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Approbation de l'avenant n°2 de transfert du marché de maîtrise d'œuvre n°11/0734 relatif à l'opération COSSIM III - Approbation de l'avenant n°4 de transfert du marché de maîtrise d'œuvre n°11/0464 relatif à l'opération Palais du Pharo.

(13-24270-GDB50202)

Le rapport 13/0135/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

29 - 13/0136/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • BATAILLON DE MARINS-POMPIERS - Approbation de l'avenant n°1 à la convention avec le Groupement d'Intérêt Economique Fast Oil Spill Team.

(13-24368-GDB12802)

Le rapport 13/0136/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

30 - 13/0137/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • BATAILLON DE MARINS-POMPIERS - Fourniture et livraison de matériels d'intervention au profit de la section opérationnelle spécialisée dépollution du Bataillon de Marins-Pompiers de Marseille.

(13-24367-GDB12802)

Le rapport 13/0137/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

31 - 13/0138/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • BATAILLON DE MARINS-POMPIERS - Tarification 2013 - Prestations au profit des tiers - Modificatif n°1.

(13-24370-GDB12802)

Le rapport 13/0138/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

32 - 13/0139/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • BATAILLON DE MARINS-POMPIERS - Indemnisation des médecins militaires du Bataillon de Marins-Pompiers de Marseille - Participation aux activités du Service Mobile d'Urgence et de Réanimation de Marseille - Modificatif n°1.

(13-24371-GDB12802)

Le rapport 13/0139/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

33 - 13/0140/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • BATAILLON DE MARINS-POMPIERS - Adhésion de la Ville de Marseille au Pôle Euroméditerranéen sur les Risques.

(13-24374-GDB12802)

Le rapport 13/0140/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

34 - 13/0141/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • BATAILLON DE MARINS-POMPIERS - Equipement des détachements sous convention - Approbation d'une opération et affectation de l'autorisation de programme correspondante.

(13-24423-GDB12802)

Le rapport 13/0141/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

35 - 13/0142/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • BATAILLON DE MARINS-POMPIERS - Renouvellement du matériel période 2013-2017 - Approbation d'une opération et affectation de l'autorisation de programme correspondante.

(13-24424-GDB12802)

Le rapport 13/0142/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BIAGGI Solange

36 - 13/0143/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE COMMERCE - Attribution d'une subvention à la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence (CCIMP) pour la poursuite du dispositif Esprit Client- Approbation d'une convention.

(13-24330-GDB40202)

Le rapport 13/0143/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

37 - 13/0144/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE COMMERCE - Attribution d'une subvention à l'Association des Commerces de la Butte-Cours Julien pour des actions d'animations du commerce en 2013 - Approbation d'une convention.

(13-24331-GDB40202)

Le rapport 13/0144/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

38 - 13/0145/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE COMMERCE - Attribution d'une subvention à la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence (CCIMP) pour la poursuite du dispositif d'Agents Locaux d'Accompagnement et de Développement des Entreprises (ALADE) - Approbation d'une convention.

(13-24333-GDB40202)

Le rapport 13/0145/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

39 - 13/0146/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE COMMERCE - Attribution d'une subvention à la Fédération des associations de commerçants du Centre-Ville, Marseille Centre, pour son programme de promotion et d'animation du commerce du Centre-Ville. Approbation d'une convention.

(13-24340-GDB40202)

Le rapport 13/0146/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

40 - 13/0147/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE COMMERCE - Attribution d'une subvention à l'association des Commerçants et Artisans Clary - Saint-Lazare - Pelletan pour la réalisation d'animations commerciales en 2013.

(13-24341-GDB40202)

Le rapport 13/0147/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

41 - 13/0148/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE COMMERCE - Attribution d'une subvention à la Fédération des Commerçants et Artisans des 2^e et 3^e arrondissements pour la réalisation d'animations commerciales en 2013.

(13-24342-GDB40202)

Le rapport 13/0148/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

42 - 13/0149/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE COMMERCE - Attribution d'une subvention à la Fédération des Commerçants, Artisans et Professions Libérales de Saint-Barnabé (A.C.A.L. du Village de Saint-Barnabé) pour la réalisation d'animations commerciales en 2013.

(13-24343-GDB40202)

Le rapport 13/0149/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

43 - 13/0150/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE COMMERCE - Attribution d'une subvention à la Fédération des Associations de Commerçants, Artisans et Professions libérales (FACAP) des 15^e et 16^e arrondissements, pour la réalisation d'animations commerciales - Approbation d'une convention.

(13-24376-GDB40202)

Le rapport 13/0150/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

44 - 13/0151/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE COMMERCE - Attribution d'une subvention à l'Association des Commerçants d'Escale Borély.

(13-24399-GDB40202)

Le rapport 13/0151/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

45 - 13/0152/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE COMMERCE - Participation de la Ville de Marseille au Marché International des Professionnels de l'Immobilier de Commerce (MAPIC) à Cannes du 13 au 15 novembre 2013 - Autorisation d'une délégation au MAPIC - Frais réels.

(13-24336-GDB40202)

Le rapport 13/0152/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

46 - 13/0153/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE COMMERCE - Participation de la Ville de Marseille au Salon de l'Immobilier et de l'Equipeement Commercial (SIEC) à Paris - La Défense, du 18 au 20 juin 2013 - Autorisation d'une délégation au SIEC- Frais réels.

(13-24339-GDB40202)

Le rapport 13/0153/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

47 - 13/0154/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE COMMERCE - Approbation de l'avenant n°1 à la convention n°11/1065 du 18 février 2011 entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, la Ville de Marseille, la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône relative à des mesures d'accompagnement adoptées pour les professionnels riverains des travaux du tunnel Prado Sud.

(13-24345-GDB40202)

Le rapport 13/0154/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

48 - 13/0155/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE
COMMERCE - Dispositif d'aides à la rénovation des devantures
commerciales du FISAC noyaux villageois des 15^e et 16^e arrondissements -
Dispositif d'aides à la rénovation intérieure des commerces du
FISAC noyaux villageois des 15^e et 16^e arrondissements.

(13-24394-GDB40202)

Le rapport 13/0155/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. BLUM Roland

49 - 13/0156/FEAM

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE •
SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD LITTORAL -
Mise en conformité du Système de Sécurité Incendie (SSI) du Pôle
Média de la Belle-de-Mai, 37/41 rue Guibal, 3^e arrondissement -
Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative
aux études et travaux.

(13-24312-GDB50202)

Le rapport 13/0156/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

50 - 13/0157/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • Plan Marseille
Attractive 2012/2020 - Participation de la Ville de Marseille au réseau
économique busiboost.fr - Attribution d'une subvention de fonctionnement
à l'association Provence Meeting pour l'année 2013.

(13-24401-GDB40202)

Le rapport 13/0157/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

51 - 13/0158/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • Plan Marseille
Attractive 2012-2020 - Attribution d'une subvention de
fonctionnement à l'association Provence Promotion pour l'année
2013.

(13-24403-GDB40202)

Le rapport 13/0158/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

52 - 13/0159/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • Cotisation
2013 de la Ville de Marseille à l'association Entreprises et Territoires
d'Avenir.

(13-24404-GDB40202)

Le rapport 13/0159/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

53 - 13/0160/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • Participation de
la Ville de Marseille au Marché International Professionnel des
contenus audiovisuels (MIPTV) à Cannes du 8 au 11 avril 2013.

(13-24410-GDB40202)

Le rapport 13/0160/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

54 - 13/0161/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE •
Développement Territorial Plan Marseille Attractive 2012/2020 -
Approbation de l'adhésion de la Ville de Marseille à l'association Via
Marseille Fos et d'une subvention de participation.

(13-24411-GDB40202)

Le rapport 13/0161/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme GINER Catherine

55 - 13/0162/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Attribution d'une
subvention de fonctionnement au GIP Canceropôle PACA, pour
l'organisation de manifestations scientifiques dans le cadre des dix
ans du Canceropôle PACA.

(13-24347-GDB40202)

Le rapport 13/0162/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

56 - 13/0163/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Société Française de Physique (SFP) - section Provence, pour l'organisation de la manifestation scientifique, Congrès Général de la Société Française de Physique.

(13-24350-GDB40202)

Le rapport 13/0163/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

57 - 13/0164/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Attribution d'une subvention de fonctionnement à des organismes d'enseignement supérieur et de recherche pour l'organisation de sept manifestations scientifiques.

(13-24351-GDB40202)

Le rapport 13/0164/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

58 - 13/0165/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Attribution d'une subvention de fonctionnement à des organismes d'enseignement supérieur et de recherche pour l'organisation de six manifestations scientifiques.

(13-24355-GDB40202)

Le rapport 13/0165/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. ROCCA SERRA Jacques

59 - 13/0166/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES • Versement de cotisations annuelles à des réseaux de villes nationaux, européens et internationaux.

(13-24348-GDB12402)

Le rapport 13/0166/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. TOURRET Jean-Louis

60 - 13/0106/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Budget Primitif 2013.

(13-24297-GDB62002)

Monsieur TOURRET.- Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs élus du Conseil Municipal de Marseille, Mesdames, Messieurs, j'ai le grand honneur de vous présenter le Budget Primitif 2013 de la Ville de Marseille.

C'est un acte fort, il engage notre majorité, il détermine le développement de notre ville et le bien-être des Marseillais. Regardons avec fierté le chemin parcouru depuis 1995, la métamorphose est visible ! Elle est la conséquence de 18 ans d'actions inlassables. A cet égard, le Budget Primitif 2013 s'inscrit dans la continuité des trois priorités qui ont toujours été les nôtres, des finances saines et en équilibre, de constantes dépenses de fonctionnement et d'investissement pour un meilleur quotidien des Marseillais, poursuite des grands projets qui transforment la ville, développent son économie et favorisent l'emploi de nos concitoyens.

Les équilibres généraux décrits dans le rapport sur les orientations budgétaires sont scrupuleusement respectés et conformes. A 966,5 millions d'euros, les dépenses de fonctionnement ne progressent que de 1,37 %, c'est-à-dire moins que l'inflation. A cette somme, nous ajoutons 28,7 millions d'euros de suractivité, liés à Marseille Provence Capitale Européenne de la Culture. Ces dépenses font l'objet d'écritures comptables bien différenciées : souci de clarté et volonté de ne pas obérer l'avenir.

Au-delà de l'effort considérable réalisé par la Culture, en fonctionnement, le budget de l'Education, + 4,63 % à 142,2 millions d'euros, et de la Petite Enfance, + 2,26 % à 54,2 millions d'euros, progressent plus rapidement que la moyenne.

En investissement, les dépenses programmées s'élèvent à 306,4 millions d'euros, 253,1 millions d'euros pour le budget principal, dont 30 millions d'euros dans le cadre de la convention avec le Conseil Général, 46,9 millions d'euros pour le Stade Vélodrome, 55,1 millions d'euros pour le Pharo, outil essentiel dans le développement du tourisme d'affaires.

En 2013, nos plus grands investissements concernent évidemment la Culture, le Musée d'Histoire, la rénovation de Borély, le Théâtre de la Minoterie, l'extension de la Cité des Arts de la Rue, notre participation au MUCEM, la Tour de la Friche de la Belle-de-Mai, la finition du Silo, etc., etc.

La dette. Je rappelle que depuis le début de la présente mandature, année après année, hors Stade, notre dette est en réduction. Je rappelle aussi que la dette par habitant, en franc constant, est également en baisse par rapport à 1997. C'est dire que s'il n'y avait pas eu la dette du passé, aujourd'hui Marseille ne serait pas endettée. Pour preuve, dans leur mise à jour 2013, les agences de notation nous confirment pour le long terme : Fitch Ratings, A+ stable, Standard & Poor's, A stable. Dans le communiqué de presse de Standard & Poor's, cette phrase qui devrait aller droit au cœur de ceux qui défendent Marseille : "Nous considérons la gouvernance et la gestion de la Ville de Marseille comme ayant un impact positif sur sa qualité de crédit, grâce notamment à une stratégie financière claire, qui s'est traduite par une stabilité de l'endettement direct de la Ville depuis 2008, une bonne capacité à maîtriser ses dépenses de fonctionnement et une gestion prudente de sa dette et de sa trésorerie."

Je vous confirme que grâce à notre gestion extrêmement serrée et responsable, en 2013 il n'y aura aucune augmentation des impôts de la Ville ! Et soyez rassurés, l'avenir n'est pas compromis ! Puisque la fiscalité dans les gazettes est l'angle d'attaque de l'opposition, quelques mots. La fiscalité, le boulet de Hollande qui met la France à genoux et montre le vrai visage des Socialistes, leurs 16 milliards d'euros d'impôts supplémentaires, tout le monde aura à les payer, les riches, les moins riches et les entreprises !

Mais revenons à nos affaires locales. Durant la totalité des mandats GAUDIN, les impôts locaux auront en moyenne augmenté de 1,92 % par an, pour chacune des trois taxes, habitation, foncier bâti et non bâti, soit + 36 % pour toutes les mandatures. La moyenne nationale d'augmentation des Communes est de 89 %, c'est-à-dire qu'à Marseille, les impôts ont augmenté, mais de façon modérée, trois fois moins que la moyenne nationale des autres Communes. Par ses déclarations dans la presse, M. Christophe MASSE a voulu frapper l'opinion, exister. Qu'il regarde la poutre dans son œil ! Au Conseil Général des Bouches-du-Rhône qui collecte toujours du foncier bâti : + 267 % en 19 ans, + 14 % par an, soit chaque année notre augmentation multipliée par 7 ! Il est vrai que le Conseil Général s'est toujours avancé masqué sur ce sujet. Vos impôts locaux, c'est aussi le Conseil Général ! Quant au sujet des abattements, là aussi des phrases, mais MPM a discrètement ramassé sa part sans rien modifier de la décision municipale !

Monsieur le Maire, chers amis, le budget 2013 est le 18e budget que j'ai l'honneur de présenter. Alors, quelques réflexions : comment concilier la proximité, les attentes au quotidien, le court terme et la transformation à long terme, nécessaire notamment pour faire baisser le chômage ? En 18 ans, la Ville aura investi directement 4 milliards d'euros. Près de 60 % des dépenses d'investissement concernent la proximité. Ainsi, celle-ci a toujours été la priorité de Monsieur le Maire de Marseille.

Pour les écoles, plus de 500 millions en 18 ans ! Cette année comme en 2012, comme demain en 2014, c'est encore plus de 500 chantiers que nous ouvrirons dans les écoles pour les tenir à niveau, oubli de nos prédécesseurs ! Et demain, pour accueillir des enfants de moins de 3 ans.

Monsieur le Maire, pardonnez-moi d'enfoncer le clou, mais la liste de ce que nous avons fait pour le quotidien de nos concitoyens est sans fin ! Prenons l'exemple des Mairies de Secteur. En juin 1995, cher Jean-Claude GAUDIN, vous prenez les commandes de la Ville. Les 8 Mairies de Secteur, 579 fonctionnaires à disposition ; aujourd'hui, 944 fonctionnaires à plein temps affectés aux Mairies de Secteur : + 365 personnes, c'est-à-dire + 63 % d'effectif supplémentaire pour les Mairies de Secteur ! Qui oserait dire que ce n'est pas un effort de proximité et d'écoute de nos concitoyens ?

Autre sujet, auquel les Marseillais sont si attachés, les Marins-Pompiers. Chaque jour, leurs beaux véhicules rouges sillonnent Marseille au son de leur sirène rassurante. Ils sont là au service de nos concitoyens : accidents de la circulation, problèmes de santé à domicile, désincarcérations, et naturellement incendies, inondations. L'Adjoint compétent en parlerait des heures mille fois mieux que moi ! 70 234 interventions en 1995, plus de 100 000 aujourd'hui ! Mais qui se souvient qu'en 1995, la grande majorité des Pompiers étaient des appelés du contingent, peu rémunérés. Aujourd'hui, ils sont tous professionnels ! Aussi, non seulement il faut rémunérer tout le monde, mais ils étaient 1 732 en 1995, ils sont aujourd'hui 2 539 ! Vous comprendrez l'effort de la Municipalité : de 50 millions d'euros par an, nous sommes maintenant à 100 millions d'euros, c'est-à-dire que nous avons doublé la somme affectée aux Pompiers. Bien au-delà de l'augmentation des impôts ! Cher M. MASSE et vous-même, Vice-Président du Conseil Général, qui vous voulez à la pointe des propositions pour Marseille, allez-vous nous annoncer que désormais le Conseil Général versera à la Ville la part qui lui revient sur les sommes qu'il encaisse pour les Pompiers et qu'il se garde !

Continuons sur la sécurité des personnes et des biens, sujet à juste titre extrêmement sensible. Aussi, je l'aborderai avec la plus grande retenue. Premier poste, bien sûr, les Pompiers, mais il y a aussi la Police Municipale. En France, la Police est un droit régalien, compétence de l'Etat, et l'Etat ne fait pas ce qu'il faut à Marseille, malgré les grandes déclarations sur le cœur du Premier Ministre et du Ministre de l'Intérieur ! A l'écoute de nos concitoyens, notre Municipalité, pour partie bien sûr, supplée à cette déficience de l'Etat. Durant les mandatures GAUDIN, Marseille a créé une Police Municipale respectable, un effectif de 380 personnes, des caméras, ainsi qu'un Centre de vidéosurveillance au top. Visitez-le et vous comprendrez !

Quelques mots sur le sport amateur, pour rendre compte des sommes versées aux 174 clubs amateurs : 5,3 millions en 1995, 11,4 millions aujourd'hui, c'est un doublement, chiffre très supérieur à l'inflation, et en investissement, 347 millions d'euros sur la période.

Quant à la Culture, 536 millions d'euros en 19 ans. Marseille 2013 s'annonce comme une telle réussite que je me garderai d'en remettre, cette réussite n'est pas tombée du ciel, notre Municipalité est au avant-postes !

Je pourrais aussi parler de l'informatisation de l'état civil, des bureaux de proximité, de la réorganisation des Services, de l'éclairage, du pluvial, des bassins de rétention, etc., etc. Il y a tellement de choses à dire ! Aussi je vous renvoie à la lecture du rapport de présentation du Budget Primitif 2013, 54 pages, extrêmement claires, extrêmement complètes, pour qui s'intéresse vraiment à Marseille.

Alors, permettez-moi de féliciter tous mes amis élus et tous les fonctionnaires de la Mairie, au quotidien au service de nos concitoyens ; ils les servent avec compétence et dévouement, et sans eux, ce budget ne serait que feuille de papier ! Je suis persuadé que vous adhérez à mes chaleureux remerciements.

Monsieur le Maire, chers amis, répondre aux attentes de nos concitoyens dans la proximité et au quotidien est fondamental. C'est la demande de nos concitoyens. Par les quelques exemples donnés, vous pourrez constater l'effort considérable des mandats GAUDIN.

Notre deuxième fierté, c'est de s'être attaqué au fléau du chômage à Marseille et d'avoir obtenu des résultats significatifs. Il ne faut pas avoir la mémoire courte ! A la mort de Gaston DEFFERRE, en 1986, la France : 9 % de chômeurs, Marseille 25 %, un écart de 16 points en notre défaveur. En 2012, 17 ans de gestion GAUDIN : Marseille, 12,9 % de chômage, la France 10,2 %, 2,7 points d'écart ! On est loin des 16 points d'écart de 1986 ! Il serait arrogant de crier victoire, il reste tant à faire, mais réjouissons-nous du chemin parcouru ! Il n'y a pas eu de baguette magique, mais une application constante, persévérante, intelligente.

Premier exemple, les Zones Franches, c'est l'œuvre de Jean-Claude GAUDIN, Ministre de la Ville, deux Zones Franches et une réussite exemplaire dans nos quartiers les plus touchés par le chômage. Zones Franches, bien sûr, mais également stratégie d'investissement municipal inégalé. En 19 ans, la Ville de Marseille aura investi dans de grands projets 40 % des 4 milliards, soit 1,6 milliard d'euros. Leurs effets immédiats n'apparaissent pas toujours. Et pourtant, ces travaux sont indispensables, ils agissent sur le long terme. La responsabilité de la Ville est de les initier pour entraîner avec elle l'Etat, les autres Collectivités, qui parfois traînent les pieds, et c'est bien parce que nous avons lancé autant de projets que le privé désormais mise sur Marseille ! Le secteur public n'est pas tout !

Je pense bien sûr à Euroméditerranée, dont l'effet multiplicateur a été tant de fois souligné, à 2013 Capitale Européenne de la Culture : la Ville investit 224 millions d'euros et en total, c'est 630 millions d'euros investis. Au tramway, au métro, à la modernisation du Vieux-Port, aux inaugurations du MUCEM, des Terrasses du Port, des Voûtes de la Major, l'extension du Tunnel Prado Carénage, du Stade Vélodrome rénové et transformé, c'est pour demain.

A cette occasion, permettez-moi de souligner notre volonté inlassable, je dis bien "inlassable", de ressouder le Nord et le Sud de Marseille. La ville coupée en deux, c'était vous, les Socialistes !

Marseille transformée, c'est le privé qui en prend conscience et apporte sa contribution, accélérant la transformation de la ville. C'est 40 000 emplois, je dis bien 40 000 emplois privés, créés en 18 ans ! Le tourisme, aujourd'hui 13 100 emplois, nous sommes maintenant à 6 % de la population active, + 84 % et le potentiel total n'est pas encore atteint puisque Paris est à 10 et la Côte d'Azur à 11. Sur le tourisme, on en a encore sous le pied ! Aucun miracle, ces emplois viennent de notre action constante et persévérante : hôtels, urbanisme, accueil des congrès, accueil des croisiéristes. Déjà, sous vos yeux, tous les soirs s'illumine la façade de l'Intercontinental Hôtel-Dieu, long cheminement de plusieurs années. C'est beau, mais surtout, c'est de l'emploi !

Regroupons l'économie de la connaissance, l'information, la finance, les activités scientifiques, grâce à Château-Gombert, le tertiaire supérieur Euroméditerranée : cela représente plus de 60 000 personnes, + 30 %. Sans la politique foncière de la Mairie, rien de cela n'aurait pu être fait ! La Médecine marseillaise est exemplaire : 10 000 emplois supplémentaires. Commerce de détail, stratégie de rayonnement de Marseille, d'accueil des commerces, là encore stratégie foncière municipale efficace, emplois : 21 % de plus, à 20 000 personnes. Un mot sur la construction, facteur d'emplois : 1 500 logements par an en 1995, près de 5 000 aujourd'hui, sachant que chaque logement construit correspond à deux emplois. Volonté inébranlable dans ce domaine de Jean-Claude GAUDIN !

Je pourrais parler de l'information et de la communication, + 50 %. Qui se souvient que Plus Belle la Vie, succès planétaire, a été rendu possible grâce à notre investissement à la Belle-de-Mai. Arts, spectacles, activités récréatives : + 84 %. J'en resterai là, sans oublier un dernier mot pour le Port. A Marseille, c'est l'affaire de tous les responsables, la Ville a apporté sa contribution symbolisée par la signature de la Charte. J'insiste : 40 000 emplois privés en trois mandatures, Marseille qui revit, la population qui augmente, voilà le résultat de notre action !

Monsieur le Maire, grâce à votre charisme, grâce aussi à l'attachement que vous portent les Marseillais, toutes tendances confondues, vous avez bénéficié d'une condition essentielle pour transformer le monde : la durée ! Alors, ce point d'étape fait, il faut continuer, le boulot n'est pas fini ! Nous n'avons besoin ni d'abonnés aux grandes gueules, ni d'apparatchiks du parti, encore moins de politiciens qui s'appuient sur les peurs de nos concitoyens ! Nous avons besoin d'un homme d'Etat, rassembleur, accompagné d'une équipe compétente et soudée. Nous avons besoin de vision, de durée et d'humanisme et de rassemblement. Monsieur le Maire, c'est cela que vous incarnez ! C'est pour cela que les Marseillais ont confiance en vous ! Et c'est une grande fierté d'être à vos côtés ! Je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur COPPOLA. - Monsieur le Maire, vous nous présentez aujourd'hui votre budget 2013 pour Marseille, votre 18e budget. En dix-huit ans, on peut en faire des choses, on peut changer le visage d'une ville, on a le pouvoir d'agir. Dix-huit ans, c'est ce qu'il faut pour faire d'un nouveau-né un jeune majeur. Or un jeune né voici dix-huit ans a toujours connu cette ville dégradée pour la majorité de ses habitants, une ville dont on conteste la maturité sociale et politique, dont on conteste la capacité à s'inventer un avenir. Ainsi, une nouvelle fois, ce budget traduit un manque de projets, un manque de vision positive et des efforts en permanence tournés vers l'image, vers les paillettes, vers la lubie du tourisme de luxe.

Quelques exemples sans rentrer dans le détail financier. Les dépenses pour l'économie et l'urbanisme diminuent de 5 % et celles pour les sports et la jeunesse n'évoluent pas d'une année sur l'autre. Les dépenses pour l'action éducative sont significatives du yoyo que vous effectuez dans vos budgets : une progression de 5,8 % par rapport au budget 2012, cela fait bien juste avant les élections municipales, mais la baisse avait été de 6,4 % entre 2012 et 2011. Et depuis 2009, c'est au total -6% sur l'action éducative. La jeunesse de Marseille devrait être au cœur de votre budget et de vos choix politiques, il n'en est rien !

Quant aux dépenses pour l'action culturelle, qui progressent de 33,6 %, elles sont sans nul doute liées à Marseille Provence Capitale européenne de la Culture. Mais vous ne pourrez pas vous en tirer en agitant ce hochet à tout bout de champ, tant votre bilan est maigre en la matière ! La Capitale de la Culture, une fois de plus, est principalement mise au service de cette obsession de l'image plutôt que d'un travail en profondeur, d'une appropriation populaire de la culture. On y trouvera bien évidemment de l'intérêt pour des créations et de l'engouement puisqu'enfin, on parle de notre ville un peu autrement que de manière négative. Mais vous en êtes resté à une vitrine de grand magasin. Des événements clinquants, des artistes locaux laissés pour compte, comme ceux de L'art de Vivre au Comptoir de la Victorine, cette association artistique au travail de terrain remarquable dans ces quartiers populaires que vous voulez marginaliser, à défaut de pouvoir les rayer de la carte. Des équipements culturels dispendieux, dont on peut se poser la question : "Et après les fastes de 2013, avec quels moyens vont-ils fonctionner et qui va les gérer ?" Le Silo en est un exemple : ancien équipement public, il est géré aujourd'hui par le privé.

C'est donc bien sur la durée qu'il faut apprécier vos budgets pour déceler les tendances lourdes de vos choix politiques. Et aujourd'hui, à l'heure du bilan, celui-ci est affligeant. Marseille n'est pas une ville pauvre, mais une ville profondément inégalitaire. La fracture Nord-Sud est nette, avec une paupérisation du Nord qui va jusqu'à la Canebière. Nous y trouvons des quartiers qui font partie des 22 les plus riches de France et nous avons le triste privilège d'avoir 23 des 100 quartiers les plus pauvres de notre pays. Nous détenons un record de foyers fiscaux assujettis à l'ISF parmi les villes du Sud de la France et, dans le même temps, le revenu par unité de consommation des plus pauvres a progressé de 121 euros en dix ans au plan national contre 38 euros à Marseille.

Il est de notoriété publique que le retard est chronique dans les domaines de l'habitat et du logement, pour lesquels le nombre de demandes de logements sociaux non satisfaites est dramatique pour la deuxième ville de France. Mais votre conception de "Marseille une et indivisible" interdit en fait un parcours résidentiel social et spatial pour un grand nombre de Marseillais.

Concernant l'emploi, vous vous gargarisez d'avoir fait baisser le taux de chômage par la création de Zones Franches Urbaines et par Euroméditerranée. Mais là aussi, grattons le vernis pour déceler que les emplois sont pour beaucoup dans le tertiaire. Et les emplois qui en découlent ne profitent pas aux jeunes de Marseille, puisque le taux de chômage atteint les 50 % pour les moins de 25 ans dans les quartiers Nord, malgré parfois des qualifications et des diplômes. Et quand ils ont un emploi, il est souvent précaire. Ce n'est pas étonnant, vous avez tout fait pour chasser à l'extérieur de la ville les entreprises industrielles.

Le Port n'est pour vous qu'un foncier urbain à récupérer et synonyme de haute plaisance. Et si aujourd'hui s'ouvrent des perspectives pour la Ville-Port, ce n'est pas de votre fait. Le Port est pourtant un atout pour notre ville. Mais avec votre majorité et vos amis du MEDEF local, vous n'avez eu de cesse que d'en stigmatiser les salariés pour mieux détruire l'activité du Port.

Côté transports, en trois mandats vous êtes à l'initiative de quatre tunnels routiers entrants, dont un payant, ce qui fait que Marseille est la seule ville de France à péage urbain. On cite souvent Londres, mais n'allez pas si loin ! Par contre, les transports collectifs métro et tramway sont concentrés sur l'hyper-centre, puisque ni le Nord, L'Estaque, Hôpital Nord, Château-Gombert, ni le Sud, Bonneveine, les plages et le Parc National des Calanques, ni l'Est, ne possèdent d'infrastructures dignes du 21^e siècle, laissant le tout-voiture polluer notre ville, qui là encore détient un triste record européen. Il y a besoin d'une véritable ambition de projets audacieux pour une révolution des transports dans notre ville. Or, vous n'avez construit le tramway que pour essayer de briser le service public de la RTM, et vous avez échoué.

Quant à la maltraitance infligée à Marseille par l'Etat, qui apporte une aide de 30 milliards d'euros au Grand Paris et pour l'instant zéro à notre région, vous en êtes le premier responsable ! Où sont les projets ambitieux pour répondre aux besoins ? Votre immobilisme ne semble ébranlé que par les projets de vos amis du privé, qui font de Marseille une ville à péages pour circuler, pour se garer, pour se détendre ou pour se cultiver. Des moyens importants sont nécessaires à Marseille, et quand on constate les baisses de dotations de l'Etat aux Collectivités en général et à Marseille en particulier, qui fait que la Ville a un endettement aussi important que celui de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, à la différence, c'est que votre capacité de remboursement de la dette est de plus de vingt ans contre cinq ans à la Région. Mais c'est vous et votre majorité qui en êtes responsables. Car c'est bien vous et vos amis, quand vous étiez dans l'ancienne majorité gouvernementale, qui avez supprimé la Taxe professionnelle. C'est bien vous qui avez gelé et donc diminué les dotations d'Etat au point que les Collectivités sont asphyxiées. C'est bien vous à Marseille qui avez fait progresser les recettes des impositions directes de 25 % en cinq ans, avec là aussi des inégalités pour préserver les plus riches.

Mais pour revenir aux 30 milliards d'euros accordés à Paris, Monsieur le Maire, que feriez-vous avec, sinon d'amplifier les inégalités en transformant Marseille ! Sous les apparences de l'immobilisme, je dis que vous avez agi, mais au service d'une logique qui n'est pas celle de l'intérêt général, une logique qui tourne le dos à la construction d'une ville de vivre ensemble. Personne ne peut contester que Marseille se transforme, mais pour qui et dans quel objectif ? Vos choix servent les appétits des grands groupes privés. Et je dois dire que vous êtes maître en matière de plainte auprès de l'Etat et des autres Collectivités pour venir perfuser financièrement Marseille, sauf que c'est de l'argent public qui ne revient pas toujours au public, quand on voit la désertification des services publics dans les quartiers populaires abandonnés, quand on voit le Stade Vélodrome pour lequel un grand groupe privé va toucher une rente juteuse pendant 35 ans, quand on voit l'Hôpital privé européen qui naît en misant sur les dépourvues de l'AP-HM, de Lavéran et des structures privées comme l'hôpital Beauregard. La liste d'exemples de la sorte est longue !

Vous vous doutez que nous voterons contre votre budget, parce que votre conception de l'action publique tourne le dos aux attentes et aux préoccupations des Marseillaises et des Marseillais. Mais sans tomber dans la stigmatisation de Marseille, qui n'a pas le monopole des effets criminogènes de la crise, trafics, règlements de comptes, agressions et vols en tout genre, une chose est sûre : ces drames seraient certainement moins nombreux si une autre politique était menée. Face à cette société de violence, les médias se rassurent en présentant Marseille comme une dangereuse exception. Il n'y a pas d'exception marseillaise, pas plus qu'il n'y a de culture de la violence à Marseille. Car c'est malheureusement partout que la violence gagne et c'est partout qu'il faut la combattre, et à Marseille aussi, par une politique montrant l'utilité et l'efficacité de la puissance publique, des services publics essentiels au développement humain, qui passent par des moyens importants pour l'école, l'éducation populaire, la prévention, l'emploi durable, le logement et le lien social. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur MASSE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, on reste un petit peu sans voix lorsque l'on entend le discours et la rhétorique de M. TOURRET au sujet du budget.

Ce que j'ai envie de dire en préliminaire, c'est qu'encore une fois, Marseille se distingue des autres grandes villes. Nous sommes en effet la seule Commune qui vote son Budget Primitif aussi tardivement et qui communique à ses élus ce document de 600 pages cinq jours seulement avant le Conseil Municipal. Nous avons reçu les budgets annexes même hors délai et je ne vous ai même pas entendu invoquer la procédure d'urgence. Si nous étions procéduriers, je pense que Monsieur le Préfet vous obligerait à revoter tous ces budgets, mais nous ne voulons pas freiner votre administration, ce qui pénaliserait les Marseillais.

Venons-en donc à ce budget. Alors dans le peu de temps que nous avons eu pour l'étudier, Monsieur le Maire et chers collègues, nous y avons néanmoins décelé beaucoup de choses. On peut y lire, par exemple, que 116 millions d'euros de dette sont classés en catégorie F. Pour M. TOURRET, ces emprunts ne sont pas toxiques, ils sont techniques. Pour les experts de la Direction Générale des Collectivités Locales, ces emprunts sont, je cite : "les plus risqués et les établissements signataires de la Charte se sont engagés à ne plus les commercialiser". Alors, certes, sur 1,8 milliard de dettes ces 116 millions ne pèsent pas énormément ! Mais le mieux, M. TOURRET, c'est d'être transparent et objectif plutôt que de nier la réalité, car cela entame la confiance.

Ce document nous enseigne aussi que la Ville recevra 38 millions d'euros de subvention d'investissement, dont 10,6 millions d'euros de l'Etat + 28 millions d'euros pour le Stade, 6 millions d'euros de la Région, 15,5 millions d'euros du Conseil Général dans le cadre de la convention de partenariat passée avec le Département qui va apporter 100 millions d'euros pour Marseille. Bref, 18 % de subventions sur le montant total des investissements. Finalement, pour une ville qui se lamente, dès que l'on tend un micro, sur le peu d'aides accordées à Marseille, ce n'est pas mal du tout ! Certes, on en voudrait tous toujours plus ! Mais je crois qu'il faut quand même rappeler que Marseille n'est pas le parent pauvre que l'on aime à caricaturer pour masquer ses propres incohérences !

Il y a encore une surprise dans ce budget, c'est mieux que dans les grands magasins, mais la qualité et le service après-vente en moins ! Ainsi les dotations de fonctionnement de l'Etat vont augmenter au total de 12 à 16 millions d'euros, soit 4 % environ. En 2012, cette progression était de 3,2 millions d'euros, soit 1 %. Vous voyez donc bien, Monsieur le Maire, que l'Etat aide déjà beaucoup la Ville, en tout cas beaucoup plus que l'ancien gouvernement.

Continuons à parcourir ces 600 pages. On apprend là aussi que le prochain Maire de Marseille devra faire face à 1,7 milliard d'euros d'engagements sous forme d'autorisations de programme, les fameuses AP, soit huit années de budget d'investissement. Ceci paraît un peu technique, mais j'attends avec impatience le prochain rapport technique de la Chambre Régionale des Comptes, qui en 2006 écrivait déjà, je cite : "Le décalage croissant entre le montant des autorisations de programme et des crédits de paiement est de nature à compromettre la réalisation de la programmation de cesdits investissements". Vous n'avez absolument rien fait depuis pour corriger ce grave dysfonctionnement !

Et les conséquences de cette politique trouvent hélas un mauvais écho dans la réalité des Marseillais. La Cité des Arts de la Rue, par exemple, très belle réalisation, soulignons-le, annoncée en 2001, a finalement été inaugurée en 2012. Quelle inertie ! Mais il y a mieux ou plutôt pire : les médiathèques, à Saint-Antoine ou à Saint-Marcel, annoncées depuis plusieurs années n'ont pas encore vu le début d'un commencement de réalisation ! Pour une Capitale Européenne de la Culture, nos concitoyens qui vivent dans les quartiers sont mal servis !

Le plan piscines, cher à M. MIRON, a fait "splash" ! Coulant de lui-même, lesté lourdement par tous ces engagements. Mais à vos yeux, qu'importe ! Il suffit juste de faire beaucoup d'annonces et quelques réalisations. Cette campagne municipale permanente ne passera plus en 2013 et en 2014 ! Car nous sommes ici, Monsieur le Maire, au cœur du problème, celui de votre gestion souvent approximative et toujours très politique. On pourrait en donner une définition claire et concise, en dehors des réalités de nos concitoyens.

Alors, pas de hausse d'impôts, évidemment ! Douze mois avant les élections, cela ne se fait pas. Mais cela ne masquera pas la forêt des dernières années. Les contribuables marseillais n'oublient pas qu'en cinq ans, M. TOURRET, vous avez augmenté les taux de 16,5 %, soit une charge supplémentaire de 92 millions d'euros pour les 310 000 foyers fiscaux imposables, c'est-à-dire 300 euros supplémentaires par foyer ! Loin de la stabilité des impôts ménage prônée à MPM depuis 2008, n'en déplaise à certains élus de la majorité.

Je rappelle aussi que la diminution de l'abattement à la base a touché de la même façon, + 120 euros, les plus pauvres et les plus aisés. Bel exemple d'équité et de justice sociale à l'égard des défendues par votre majorité ! C'est donc cela être un partenaire et un moteur pour notre ville ? C'est cela être engagé auprès de nos habitants subissant de plein fouet la crise ? Non ! Définitivement non !

Certes, il y a souvent en effet dans cette Municipalité, de beaux discours remplis d'humanisme. Qui ne sait pas que vous nourrissez gratuitement 40 000 petits Marseillais chaque jour ? Mais les actes font "pschitt" ! Il y a des faits, des chiffres et des réalités qui en disent long. Sur ces chiffres, vous avez par exemple toujours refusé d'imposer 25 % de logements sociaux sur les opérations immobilières, alors que même Bordeaux, la cité bourgeoise, le fait. Vous détenez aussi, n'en déplaise là aussi à M. TOURRET, un taux important de chômage, à 18%, 83 000 chômeurs. M. TOURRET, ce sont les statistiques INSEE, ce ne sont pas les vôtres ! Vous refusez de la même façon de mettre en place des outils de mixité sociale, comme vous pourriez le faire dans le PLU qui sera voté en juin. La Commission d'enquête a fait une remarque très claire à ce sujet, j'espère que vous l'entendrez, pas pour nous, mais pour les Marseillais.

Vous avez aussi préféré faire un tram et un métro, qui desservent les arrondissements particulièrement importants électoralement pour vous, plutôt que les quartiers Nord et Nord-Est de Marseille, de l'Estaque à Château-Gombert, toujours aussi enclavés et relégués au dernier rang alors que la colonne vertébrale des transports à Marseille, à savoir la réalisation de l'axe Nord-Sud, n'était pas réalisée. Il a fallu l'action de notre majorité et du Président de MPM pour réaliser le prolongement du métro jusqu'à Capitaine Gèze, deux lignes de BHNS effectives en 2014, le tram rue de Rome, porteur de polémiques, mais que nous allons réaliser et surtout potentialiser avec un débouché sur les quartiers Est, le tunnel Joliette, le TPS et je rajouterai le parking J4. Et dire que j'entends certains oser évoquer un mandat insuffisant en termes de transports à MPM, on croit rêver ! Pour revenir à Marseille et à vos choix en matière de transport, il ne s'agit pas ici de constatations politiciennes, mais citoyennes, tout simplement. Car la société civile s'en rend compte et même les journalistes, à l'image de M. THREARD, du *Figaro*, pour ne citer que lui, qui n'a jamais été un ardent défenseur des valeurs de gauche, l'a reconnu et déploré ces jours-ci dans les médias.

La ghettoïsation ne s'arrête pas là. Passons à la Petite Enfance maintenant. Le taux de couverture de places en crèche est de 7,7 % dans le 3^e arrondissement, 14 % dans le 13^e et 24 % chez M. TIAN dans le 8^e, tant mieux pour lui ! Pour les écoles, de trop nombreux établissements du centre et des quartiers Nord sont en très mauvais état, alors que le budget consacré aux travaux a baissé entre 2008 et 2011, contrairement à vos affirmations. Et Mme BRYA y reviendra dans quelques minutes. Marseille, Monsieur le Maire, doit s'appuyer sur sa jeunesse et sur ses écoles pour réussir son avenir et nous en sommes loin !

S'il y a un vrai problème de justice sociale et de solidarité dans votre gestion, il y a aussi un sérieux problème d'efficacité, perçu par une majorité de Marseillais qui nous l'indiquent dans nos rencontres, nos permanences et nos visites de quartiers. Cette ville ne fonctionne pas bien, tel est le constat quasi unanime des chefs d'entreprise, des acteurs associatifs et culturels, et de nombreux contribuables.

Bien sûr, Marseille est une ville à part ! Bien sûr Marseille est une ville plus pauvre que la moyenne ! Mais en 18 ans, en 18 ans de règne sans partage, son Sénateur-Maire ancien Ministre n'a-t-il aucune responsabilité dans ce délitement de l'esprit civique, dans ces dysfonctionnements quotidiens, dans cette gestion budgétaire à la fois rigoureuse pour certains et laxiste pour beaucoup d'autres ?

Faut-il rappeler ici qu'entre 2002 et 2008, vous avez créé plus de 1 500 emplois publics entre la Ville et la Communauté Urbaine, alors que votre successeur à MPM n'en a créé, je vais dire, presque que 178 en cinq ans, avec un accroissement des services et des compétences. Et vous nous expliquez maintenant que vous êtes très rigoureux dans la gestion du personnel, les voilà les beaux discours ! Faut-il rappeler aussi, Monsieur le Maire, que vous avez réussi l'exploit de faire passer la dette de cette même Communauté Urbaine de zéro à plus de 1,2 milliard d'euros en moins de six ans ! Et M. MORAINÉ nous explique fièrement que la dette de la Ville n'a pas augmenté, je suis sûr que M. CASSELLI apprécie à sa juste valeur une telle affirmation.

Comment, enfin, ne pas parler de la situation économique de notre ville ! Situation si mauvaise qu'elle explique en partie, j'ai bien dit "explique", mais n'excuse en rien une situation sociale et sécuritaire catastrophique. Je répète, 83 000 chômeurs, soit un taux proche de 18 % selon la désignation de l'INSEE, 30 à 40 % de chômage dans de nombreuses zones, 45 % des enfants qui vivent sous le seuil de pauvreté ! Pour une ville que vous voulez capitale ces dernières années, vous l'avez faite passer en mode minuscule !

Que dire de plus et comment s'étonner que les incivilités et l'insécurité ne baissent pas ? L'insécurité, sujet crucial et hélas d'actualité pour notre ville. Vous n'en êtes pas le principal responsable, j'en conviens. Mais il a fallu que notre Groupe bataille pendant des mois pour que vous consentiez à augmenter les maigres effectifs de la Police Municipale et déployer des moyens humains et matériels dans tous les quartiers. Nous nous en félicitons, même si nous savons que la lutte contre la délinquance ne se résume pas à la seule multiplication des forces de Police. Il faut aussi un budget humain, un budget de combat, qui soit force de prévention et acteur du bien-vivre ensemble ! Acteur du bien-vivre ensemble, le compte n'y est pas !

Alors, oui, nous nous sommes peut-être un petit peu éloignés du budget, mais vous l'avez compris, celui-ci étant le dernier de la Municipalité actuelle, il appelle un jugement d'ensemble sur votre action. Depuis six ans, les élus de notre Groupe ont dénoncé votre gestion souvent partisane, mais terriblement peu efficace et sans cohérence. Votre projet pour Marseille n'est pas lisible. Entre les lignes, on y voit un goût prononcé pour l'immobilier haut de gamme, l'image, le tourisme, le luxe et les coups politiques. Cela fait un peu bling-bling, mais dans un an cela risque de faire "bang bang" pour votre majorité ! Car l'avenir industriel de cette ville, ses entreprises high-tech, son aménagement équilibré, ses équilibres sociaux, le développement culturel de ses quartiers, sont des sujets qui vous préoccupent manifestement beaucoup moins. Je pense que les Marseillais et plus particulièrement les acteurs économiques et les jeunes s'en rendent parfaitement compte. Cela donne beaucoup d'espoir pour notre camp dans les mois qui viennent, mais surtout cela nous donne une volonté farouche de proposer un programme pour les Marseillais de tout âge, un programme qui les respecte et réponde à leurs attentes.

Oui, Monsieur le Maire, nous avons été pointilleux. Oui, Monsieur le Maire, nous avons été insistants. C'est notre rôle dans le Groupe d'opposition ! Votre équipe saura faire dans quelques minutes des auto-satisfecits plus mécaniques que crédibles, je ne doute pas que les élus de la majorité tenteront de se montrer convaincants, mais les Marseillais n'en seront pas pour autant convaincus !

"C'est la nuit qu'il est beau de croire à la lumière", écrivait dans un beau poème Edmond ROSTAND. Et nous, en amoureux de notre ville, nous disons aux Marseillais résignés dans l'obscurité dans laquelle vous les avez plongés qu'ils croient en cette petite lumière ! En tout cas, qu'ils sachent que nous, élus du Groupe Faire Gagner Marseille, ferons tout pour qu'elle revive et grandisse dans les mois à venir. Je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)

Madame PONCET-RAMADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, le budget s'élève donc à 1 890 000 euros, il est donc réduit légèrement, mais il reste inférieur au montant de la dette si on inclut, comme le souhaitent les agences de notation, l'endettement du Stade. L'annuité de la dette est toujours très lourde, 223 millions d'euros, et elle est toujours un des premiers postes des dépenses de la Ville, diminuant ainsi nos marges de manœuvre.

Pour les recettes, elles sont en augmentation de 20 millions d'euros. Les impôts directs constituent l'essentiel de ces ressources, de cette augmentation. Ils ne seront pas augmentés cette année, mais la taxe d'habitation a été augmentée de 13 % en 2011, faisant de notre ville une des plus chères de France, pénalisant essentiellement les classes moyennes puisque beaucoup d'habitants ne sont pas imposables. La taxe foncière, elle, est plus raisonnable et il vaut mieux être propriétaire que locataire dans cette ville.

Les diverses dotations de l'Etat sont en discrète augmentation. Les dépenses correspondent bien aux recettes. Les dépenses de fonctionnement, 1,210 milliard, augmentent essentiellement à cause de Marseille Provence Culture 2013, pour 28,7 millions d'euros, avec des charges de personnel, le fonctionnement des Services, des subventions aux organismes culturels. Nous dépensons donc pour cet événement culturel plus de 28 millions, nous ne recevons en recette que 4,2 millions. Les bénéfices que nous en retirerons sont bien sûr inconnus, mais à ce jour, est-ce que vous pourriez nous donner et nous communiquer une tendance, pour savoir si, à trois mois, nous pouvons nous faire une idée du succès ? Les dépenses d'investissement baissent par contre, avec 681 millions au lieu de 718 l'an passé.

Les charges prioritaires sont comme d'habitude liées aux fonctions de la Municipalité. Pour l'éducation, 164 millions, une hausse de 9 millions. Je remarque dans le budget que 36 écoles ont été réhabilitées depuis 1995.

(Réflexion de Mme LOTA, sans micro)

Madame PONCET-RAMADE.- C'est ce qui est inscrit dans le budget. Donc mon argumentation vient de ce chiffre. C'est-à-dire que cela ferait une réhabilitation de deux écoles par an, donc un taux de réhabilitation à 0,44, c'est trop peu. Pas de nouvelles crèches sont prévues malgré les besoins et malgré les crèches clandestines.

Pour le sport et la jeunesse, 75,9 millions, même budget. Pour l'économie et l'urbanisme, 96 millions, en baisse de moins de 5 millions. Pourtant, l'aide au logement social est en souffrance, tout comme l'habitat indigne. Pour la culture, 171 millions, en hausse de 12,4 millions, c'est déjà expliqué. Pour la sécurité, 143 millions, une hausse de 10,8 millions. Un budget en augmentation pour le secteur de la sécurité est bien sûr indispensable dans la situation de la ville où reprend depuis le début de l'année l'escalade de violence. Mais je crois que vous situez vos actions aux mauvais endroits, après les délits au lieu de les placer avant les délits. Vous filmez les délits au lieu de les éviter. C'est bien avant, c'est à l'école qu'il faut traiter, qu'il faut vérifier l'intégration au corps social des jeunes, faire appel à la mobilisation des parents, de l'entourage, du quartier, du secteur médico-social. La loi de 45 sur la protection des mineurs me paraît bien souvent oubliée et peu respectée dans les faits. Mieux vaut prévenir que guérir, c'est toujours vrai ! Nous vous proposons une solution démocratique qui serait la consultation de tous par des états généraux sur la sécurité, avec l'avis d'experts. Cela nous paraîtrait à ce stade indispensable. Pour l'environnement, une hausse de 6,7 millions.

Ainsi l'endettement est dit maîtrisé, puisque l'on rembourse plus de dette, 156 millions, que ce que l'on fait de nouveaux emprunts, 155 millions. L'emprunt obligataire a été remboursé avant terme, ce qui est bien puisqu'il était cher.

Ce sont surtout les budgets annexes pour lesquels nous avons des inquiétudes. Ils ne sont plus maîtrisés, ils sont en augmentation constante et leur objet n'est pas d'une nécessité impérieuse pour les habitants. Ne parlons pas des Pompes Funèbres, dont le service performant pourrait engranger plus de recettes, ni du Pôle Média de la Belle-de-Mai, qui doit faire des aménagements nécessaires. Parlons plutôt du Palais Omnisports de Marseille Grand Est, dont l'échec est chaque année plus évident. La logique de la nature et du climat est toujours la plus forte ! Et il est périlleux de faire une patinoire dans une ville où la neige est exceptionnelle en hiver. La DSP se termine en septembre, elle va être revue à la baisse pour l'exploitation. En attendant, nous donnons une subvention exceptionnelle de 3,059 millions, nous en avons donné une en 2012 de 3,907 millions et en 2011 de 3,323 millions, ce qui fait 10,289 millions d'euros en trois ans.

On ne peut pas continuer ! Pourrait-on évoquer une reconversion de ce site qui est déjà bâti et qu'il nous faut conserver comme un boulet, installer pourquoi pas un espace consacré au cirque ou une piscine olympique, dont par contre la ville a besoin ? Les éléphants blancs, Monsieur le Maire, sont dans la tradition hindoue ceux qui ne servent à rien, ceux qui ne doivent pas travailler parce qu'ils sont sacrés, mais qui coûtent cher. Nous en avons quelques-uns à Marseille, à côté de ce Palais omnisports, nous rangeons la rénovation du Stade Vélodrome, pour lequel nous allons encore déboursier 50 millions d'euros, mais le pire est à venir.

Le partenariat public-privé est un maquillage de la dette. Ce mode de financement, qui avait été prôné par Mme THATCHER, a ruiné tous les équipements publics de Grande-Bretagne, hôpitaux, métros, chemins de fer, même les Conservateurs le rejettent à présent. En effet, ce partenariat qui est un loyer-redevance offre des taux d'intérêt très supérieurs aux taux du marché et pour de longues durées. Par exemple, pour le Stade Vélodrome, la dette sera remboursée dans plus de trente ans. La faillite du plus gros partenariat public-privé du monde, qui a été celle du métro de Londres, a permis de constater qu'en cas de difficulté, puisque c'était un incendie dû à un mauvais entretien du délégataire, c'est finalement l'Etat et le public qui ont couvert les dettes, comme cela a été aussi le cas pour l'accident mortel des chemins de fer anglais, 31 morts, qui étaient aussi en partenariat public-privé. Les PPP sont censés assurer l'entretien et la maintenance, mais pour des raisons de rentabilité, la maintenance est faite à minima. Le matériel s'abîme et au final, c'est la puissance publique qui paie. C'est un assujettissement des politiques publiques à la rentabilité des groupes du Bâtiment et Travaux Publics, qui trouvent là des rentes à bon compte. Ces partenariats public-privé représentent une bombe à retardement pour la France de 60 milliards d'euros !

La défaillance des hôpitaux en PPP, comme l'Hôpital sud-francilien, a poussé l'Etat à promulguer un décret. Ce décret du 27 septembre introduit la notion de soutenabilité budgétaire et rend obligatoire une étude portant sur l'ensemble des conséquences de ces opérations sur les finances publiques. Je suppose que la Ville de Marseille n'a pas réalisé cette étude. Si oui, pourrait-elle être communiquée ? Sinon, pourrait-elle être faite ?

L'objectif d'un modèle économique sain serait d'enrichir la Collectivité et non pas de payer plusieurs fois le coût de l'investissement, comme nous allons le faire pour le Stade, pour la réserve du MUCEM, qui au lieu des 21 millions prévus va finalement coûter 93,8 millions. Et ce sera ainsi aussi pour le financement de la L2. Il vaut mieux, pour la Ville comme pour la CUM, rester maître d'ouvrage et gérer ses propres investissements. Ainsi charbonnier est maître chez lui !

Monsieur le Maire, c'est le dernier budget de la mandature et nous répétons le message que nous avons toujours tenté de faire passer : il faut dépenser moins et dépenser mieux, il faut recréer de l'emploi local, il faut préserver notre patrimoine naturel, l'air, l'eau et la terre. Il faut améliorer la démocratie et la consultation de tous, il est dommage que les Marseillais doivent avoir recours aux pétitions pour se faire entendre. Je vous remercie.

Monsieur MARANDAT.- Monsieur le Maire, ce budget, à un an des élections, nous laisse un peu circonspects bien que nous notons quand même, et c'est vrai et c'est bien, que vous avez un peu stabilisé les impôts et la dette, ce qui pour nous, vous le savez, est très important.

Vous développez les investissements, mais ces investissements dont vous vous glorifiez n'intéressent pas obligatoirement tout le monde et il y aurait des investissements de proximité sur la sécurité et la qualité de la vie de tous les jours qui seraient, pour beaucoup de Marseillais, les bienvenus.

Une fois de plus, je le rappelle, sous la manipulation mentale de la Gauche, vous continuez et amplifiez ce que vous appelez la conduite du renouveau urbain, avec encore l'augmentation de la construction de logements en plein centre-ville alors que l'on ne peut plus s'y déplacer, avec en corolaire la disparition progressive de notre patrimoine immobilier et végétal, avec de plus toujours cette construction démesurée de logements sociaux, qui tourne à l'obsession pour obéir à une loi, il ne faut pas le nier, d'obédience socialiste. Et vos Adjoints en charge reçoivent d'un air ravi les félicitations évidemment intéressées de la Gauche, qui voit là un profit électoral dont ils risquent malheureusement de recueillir les fruits dans un an, par cette politique et cette population de substitution qui s'installe à Marseille.

De même, sous la pression des Ayatollahs verdâtres, les déplacements des Marseillais, et cela a été noté dans la presse, où nous détenons un triste record, que ce soit au niveau professionnel ou de loisir, deviennent un véritable enfer, avec la transformation progressive de notre ville en un immense embouteillage, embouteillage artificiel, créé et donnant une pollution qui est indiscutable.

Pendant ce temps, la Police Municipale reste d'une rare efficacité, mais essentiellement dans certains quartiers, continuant le racket des automobilistes à qui l'on diminue toujours de plus en plus les possibilités de stationnement et à qui on le fait payer de plus en plus cher. La ville, malheureusement, se transforme, d'un côté, il est vrai, de façon positive ; mais d'un autre côté, elle devient de plus en plus sale, divisée, agressive. Et le soir, je l'ai dit souvent, trouver une occupation tient un peu du miracle et on n'a plus comme occupation qu'à rester chez soi à se faire bourrer le crâne devant la télévision ou lire les niaiseries de *La Provence*.

Quant à la culture, bien sûr nous nous réjouissons de l'échéance 2013, mais à condition que celle-ci ne nous fasse pas prendre en otage par un tissu associatif pseudo-culturel qui continue à être grassement subventionné. Dans ce budget, vous augmentez encore les subventions à des associations dont vous savez très bien, et je l'ai déjà dit souvent, que leurs préoccupations ne sont pas que culturelles, je ne parle pas du Toursky, etc., et encore dans ce Conseil les subventions à l'organisation de la Gay Pride, en faveur d'un lobby qui a toute la faveur de la Gauche, électoralement parlant bien sûr.

C'est pour cela que je crois que dans ce budget vous tenez encore, et je suis là pour le rappeler et vous aiguillonner là-dessus, trop compte des desiderata de la Gauche et non pas de ceux des Marseillais, qui devraient avoir la priorité. Et c'est la raison pour laquelle nous nous abstenons.

Monsieur MORAINÉ.- Monsieur le Maire, mes chers collègues. Monsieur le Maire, mes premiers mots seront pour vous ! Pour vous remercier, au nom des 51 élus de votre majorité qui, eux, ne se sont jamais divisés, de nous avoir permis de travailler au service des Marseillais, pour vous dire notre fierté, notre bonheur d'avoir œuvré à vos côtés, sous votre direction, au développement de Marseille !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

S'agissant du budget et pour commencer par la forme, puisque M. MASSE nous a reproché un budget tardif, je lui ferai remarquer avec la même courtoisie que celle à laquelle il s'emploie, voilà le vrai changement, que nous votons le budget aussi tardivement qu'à la Communauté Urbaine vendredi dernier et au Conseil Général des Bouches-du-Rhône vendredi prochain ! Cela ne l'a pas choqué au Conseil Général, dont il est le Vice-Président.

Aujourd'hui, nous avons donc écouté, comme d'habitude, les sempiternelles leçons de bonne gestion de la Gauche marseillaise. Mais ce qui a changé, malheureusement pour nous, mes chers collègues, c'est que désormais vous êtes au pouvoir au niveau national ! Et compte tenu de l'état dans lequel le Gouvernement socialiste a réussi à mettre le pays en moins d'un an, entendre ses représentants locaux dispenser des leçons de bonne gestion, c'est comme si M. CAHUZAC nous donnait un cours de lutte contre la fraude fiscale !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Lors du débat d'orientations budgétaires et encore aujourd'hui, M. MASSE nous a appelés à un débat bilan. Et aujourd'hui, se faisant poétique, il a même convoqué Edmond Rostand pour nous servir à l'envers la parabole socialiste de l'ombre et de la lumière, tristement célèbre dans les mois qui ont suivi 1981. Mais, M. MASSE, OK, allons-y ! Chiche pour le bilan ! Je crois que c'était Jack LANG, très bien !

Alors, M. MASSE, s'agissant du bilan, pour illustrer nos résultats, je pourrais vous renvoyer au commentaire d'observateur avisé qui dans la presse, lorsqu'elle n'est pas politisée, ce qui est vrai et rare dans notre pays, dans la presse nationale ou internationale, salue la formidable mutation de Marseille. Et j'ai choisi de faire référence à quelqu'un qui n'est pas connu pour être quelqu'un de Droite, puisque c'est le patron du Guide du Routard ! Et voilà ce que dit le patron du Guide du Routard, il déclare que jamais depuis le percement des grands boulevards parisiens par le Baron Haussmann, une ville française n'a subi une transformation comparable à celle que connaît Marseille en ce moment !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Mais je me suis douté, mes chers collègues de l'opposition, que ces appréciations louangeuses ne vous suffiraient pas ! Qu'il faudrait pour vous convaincre, gens de peu de foi, des éléments plus objectifs, plus rationnels, des données incontestables ! Alors, je me suis demandé sur quoi les citoyens jugent un bilan. Tiens ! Sur quoi M. HOLLANDE sera-t-il jugé à la fin de son quinquennat pour savoir s'il a réussi ou pas ? Sur l'évolution du chômage, bien entendu ! Sur la situation des comptes publics, évidemment ! Sur l'image de la France et sur l'honnêteté de sa gestion. Eh bien, Monsieur le Maire, mes chers collègues, prenons ces différents critères pour vérifier ce qu'il en est de l'évolution de Marseille depuis 1995.

S'agissant du chômage, et c'est une source INSEE que je tiens à votre disposition, sur la zone, soyons précis, sur la zone Marseille-Aubagne, puisque c'est ainsi que l'INSEE calcule, mais Marseille représente plus de 95 % de la population de la zone, le chômage est passé de 21,6 % en 1995 à 12,9 % à la fin de l'année 2012. (*Réactions dans les rangs de l'opposition*) Cela vous fait râler, cela vous fait réagir, mais c'est comme ça ! C'est écrit dans les documents de l'INSEE ! Le chômage a baissé de 21,6 à 12,9 %, ne vous en déplaise et pas par l'opération du Saint-Esprit ! Mais grâce aux mesures que nous avons prises, les Zones Franches Urbaines, Euroméditerranée, que vous avez présidé avant Renaud MUSELIER et aujourd'hui Guy TEISSIER. Voilà les outils qui ont fait baisser le chômage à Marseille !

Et, M. MASSE, parce que c'est à vous que je m'adresse, c'est vous le Président du Groupe, pas l'aboyeur public n°1, vous dites : "Mais Marseille est toujours hors-norme, Marseille n'est pas revenu dans la norme". Mais c'est faux ! En matière de chômage, lorsque vous nous avez laissés avec un terrible contrecœur, avec une colère rentrée qui n'est toujours pas passée, les rênes de cette Ville, eh bien, nous avons 12 points de retard sur la moyenne nationale ! Et aujourd'hui, nous n'avons plus que 2 points et demi de retard. Et au train où va le Gouvernement socialiste en ce moment, à la fin de l'année nous aurons rattrapé le retard !

Voilà, Monsieur le Maire, ce qu'il en est pour le premier critère, le chômage. Monsieur le Maire, il faudra continuer !

Sur le deuxième critère, qui est celui de la situation des comptes publics, et les élus de notre majorité ne remercieront jamais assez Jean-Louis TOURRET pour le travail à la fois rigoureux et discret qu'il a effectué pendant dix-sept ans au service de cette ville. Nous avons investi 4,5 milliards en dix-sept ans, sans augmenter la dette, et même en réussissant l'exploit de baisser légèrement la dette par habitant. Et, dans le même temps, comme M. TOURRET l'a démontré tout à l'heure, nous n'avons augmenté les impôts que de, j'avais mis dans mon discours 2 % par an, pardon, Jean-Louis, c'est 1,92 % par an ! Ce qui fait que nos taux sont inférieurs aujourd'hui à ceux de la ville de Lille et que l'augmentation sur la période est inférieure, j'ai pris deux villes au hasard, aux villes de Montpellier et de Nantes.

Là aussi, mes chers collègues de l'opposition, vous êtes bien mal placés pour donner des leçons de modération fiscale au moment où votre Gouvernement anéantit les Français, et en particulier les classes moyennes, par un véritable tsunami fiscal sans précédent !

Cette gestion que je viens brièvement de résumer est saluée par Jean-Louis TOURRET, par moi, nous ne sommes pas objectifs, d'accord ! Mais elle est saluée aussi par les agences de notation ! Les mêmes qui s'alarment de la situation de la France socialiste félicitent le Maire de Marseille pour sa gestion, Standard & Poor's, qui écrit : "La gouvernance et la gestion de la Ville de Marseille ont un impact positif sur sa qualité de crédit, grâce notamment à une stratégie financière claire, une bonne capacité à maîtriser ses dépenses de fonctionnement et une gestion prudente de sa dette et de sa trésorerie." Et l'autre agence, Fitch Ratings : "L'administration marseillaise a été modernisée depuis 2008 afin d'améliorer son efficacité, sa bonne gestion financière se caractérise par des prévisions financières fiables." Stratégie financière claire, bonne gestion financière, on est bien loin de la situation désastreuse décrite par l'opposition ! Monsieur le Maire, là aussi, il faudra continuer.

A propos du troisième critère sur l'image de la ville, on peut simplement rappeler, Monsieur le Premier Adjoint, Monsieur le Bâtonnier, qu'en 1995 un groupe d'avocats marseillais, sous l'impulsion du regretté Bâtonnier Roger MALINCONI, avait créé une association qui avait pour vocation de défendre l'image de la ville de Marseille jusque devant les Tribunaux, tellement à l'époque cette image était souillée, foulée aux pieds, y compris d'ailleurs par de grands amis de la Gauche comme Mme OCKRENT, et que cette association s'est depuis dissoute, parce que nous avons réussi à redresser cette image à force de grands événements, comme la Coupe du Monde de Football, la Coupe du Monde de Rugby, le 6^e Forum Mondial de l'Eau, une réunion du G7, l'année Capitale Européenne de la Culture, de grands congrès et tant d'autres choses encore ! C'est sûr qu'en 1995, le New York Times n'aurait pas classé Marseille comme deuxième destination à ne pas rater dans le monde ! En 1995, les Etats-Unis ne connaissaient pas Marseille ! Monsieur le Maire, là encore, il faudra continuer !

Enfin, s'agissant de l'honnêteté de la gestion de la majorité municipale, sous l'autorité de Jean-Claude GAUDIN, il n'est nul besoin d'insister. Pour une fois, la presse plaide pour nous ! Les mises en examen, les procès au pénal, les gardes à vue, ce n'est pas ici que cela se passe ! Monsieur le Maire, là aussi, il faudra continuer !

Voilà, baisse très forte du chômage, amélioration de la situation des comptes publics, renforcement de l'image de la ville, gestion honnête, sans compter la croissance démographique, la construction de 5 000 logements par an, un formidable plan de remise à niveau de nos écoles, l'augmentation des effectifs de la Police Municipale et la création de la vidéoprotection. Si en 2017, M. HOLLANDE avait réussi le quart du dixième, la Gauche chanterait ses louanges !

Eh bien, Monsieur le Maire, vous avez réussi à faire tout cela pour Marseille et l'opposition n'a que des critiques à nous offrir ! Pourtant, mes chers collègues de l'opposition, vous dites : "On rencontre des gens qui nous disent que cela ne va pas", vous devriez être attentifs à ce que disent les Marseillais ! D'après un sondage qui a été commandé par la presse et pas par nous, 60 % d'entre eux approuvent le bilan de Jean-Claude GAUDIN après 17 ans à la Mairie ! Mais vous trouvez que ce n'est pas assez ! Que dire alors quand après seulement dix mois de présidence, il n'y a plus que 30 % des Français pour se satisfaire de l'action de François HOLLANDE !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Vous devriez être attentifs aussi au fait que dans le même sondage un sympathisant de Gauche sur deux se dit satisfait de notre bilan. Et puis, vous devriez écouter aussi ce que dit un de vos leaders, et pas des moindres puisqu'il s'agit de M. CASELLI, qui reconnaît objectivement, publiquement et honnêtement, que Marseille est une ville qui progresse et que Jean-Claude GAUDIN a transformé Marseille !

Monsieur le Maire, mes chers collègues de la majorité, les Marseillais savent maintenant, en regardant vers le Gouvernement, ce que serait leur sort s'ils donnaient le pouvoir à la Gauche locale ! Pourquoi d'ailleurs confieraient-ils les clés de la deuxième ville de France à ces Socialistes que leur propre parti ne juge même pas capables de gérer leur fédération locale au point de les placer sous tutelle !

Vous parlez de bilan, mais parlons aussi d'avenir. Pourquoi feriez-vous mieux à Marseille que ce que vous faites au niveau national ? Les Marseillais savent maintenant qu'avec vous c'est toujours plus de dépenses, toujours plus de fonctionnaires, toujours plus de chômage ! C'est la chasse à ceux qui créent, à ceux qui entreprennent, à ceux qui réussissent, et l'amnistie pour ceux qui cassent, les gaz pour les familles qui manifestent, comme on l'a vu hier !

Les Marseillais ne vous croiront pas lorsque vous expliquerez que vous améliorerez la sécurité ici, alors que votre Ministre de la Justice prône l'indulgence pour les délinquants et supprime les peines plancher ! Et puis surtout, les Marseillais ne vous croiront plus quand vous promettez l'aide du Gouvernement, alors que celui-ci vient de montrer son mépris pour notre ville en offrant 30 milliards au Grand Paris et zéro à Marseille ! Grâce à la Gauche, c'est la première fois que Paris bat Marseille 30 à zéro ! Pire qu'une défaite, c'est une humiliation !

Alors, M. MASSE, dans le journal dont on a parlé il y a quelques minutes, en termes que jamais je ne reprendrai à mon compte, M. MASSE bien embarrassé, en avocat commis d'office d'un Gouvernement éminemment coupable, en vient à dire des bêtises en expliquant qu'à Marseille on n'a pas un sou des 30 milliards, car on n'a rien à proposer ! Eh bien, M. MASSE, on pourrait peut-être commencer par le financement des projets sur lesquels nous sommes d'ailleurs tous d'accord, ici et à la Communauté Urbaine, le Boulevard Urbain Sud, comme le dit Guy TEISSIER, la L2, le Stade Vélodrome, le métro jusqu'à Saint-Loup, les deux lignes de BHNS, notre programme de vidéoprotection, le Jarret, et tout cela ne coûterait même pas 1 milliard d'euros ! Si vous n'obtenez pas au moins cela pour Marseille, dites à vos Ministres qu'ils restent chez eux ! Dites-leur que les Marseillais ne sont pas des mendiants !

Monsieur le Maire, tout cela, nous le démontrerons le moment venu. Oui, Monsieur le Maire, il faudra continuer ! Quand le cap est bon, quand la barre est bien tenue, quand l'équipage est solide, on ne change pas de capitaine !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur CASELLI.- Monsieur le Maire, puisque M. MORAINÉ a décidé de me citer, j'aurais aimé qu'il me cite entièrement. Ce que j'ai dit exactement, et cela peut être vérifié, j'ai dit : "Oui, Jean-Claude GAUDIN a transformé la ville, il a transformé une partie de la ville, mais il n'a pas réussi à réunifier cette ville parce qu'une partie de la ville aujourd'hui s'enfonce dans les difficultés économiques, sociales et urbaines." Voilà ma déclaration, M. MORAINÉ. La prochaine fois, citez-moi complètement, c'est la moindre des honnêtetés ! Merci.

(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)

Monsieur le Maire.- Et je donne acte de la déclaration de M. CASELLI.

Mes chers collègues, si plus personne ne demande la parole, nous en arrivons au vote du Budget de notre Ville. Après, je ferai quelques commentaires, aucune augmentation d'impôts, 1 milliard d'euros de fonctionnement, 250 millions d'euros d'investissement, hors Stade.

Je suis tenu, conformément à la loi, à vous donner les titres des chapitres, 011, 12, 14, 60, 65, 656, 66, 67, 68 et 23. Pour l'investissement, subventions, chapitres 13, 16, 20, 204, 21, 23, 26, 27, 45, 1. Pour les recettes, chapitres 13, 70, 73, 74, 75, 76, 77. Investissements, chapitres 10, 13, 15, 20, 204, 21, 23, 27, 28, 45, 2, 21 et 24.

Je ne vous donne pas lecture des budgets annexes. Je mets aux voix aussi en même temps les cinq budgets annexes : Service Extérieur des Pompes Funèbres, Stade Vélodrome et Espaces Événementiels, Pôle Média de la Belle-de-Mai, Palais Omnisports Marseille Grand Est.

Ayant dit cela et ayant présenté un budget en équilibre, je le mets aux voix. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien le manifester en levant la main ? Merci. Maintenant, ceux qui sont contre ? Abstentions ?

Le budget est adopté, les budgets annexes aussi.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 13/0106/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen, le Groupe Europe Ecologie – Les Verts, et le Groupe Faire Gagner Marseille votant contre, Mme SAÏD et M. ZAOUI votant pour, M. MARANDAT s'abstenant.

Monsieur le Maire.- Vous me permettez alors de faire quelques commentaires, je vais essayer de les faire le plus brièvement possible.

A Jean-Louis TOURET, comme cela vient d'être dit par Yves MORAINÉ, je voudrais le remercier pour son travail, ses interventions. Il a rappelé à juste titre que nous faisons beaucoup d'efforts, lui-même en a fait pendant dix-huit ans d'actions inlassables. Et je tenais bien entendu à le lui dire, car ce budget 2013 s'inscrit bien dans la continuité d'une action considérable pour le renouveau de Marseille.

Très souvent, nous avons entendu dans les discussions budgétaires la prophétie de l'opposition : "Vous allez droit dans le mur". Eh bien, non ! Nous sommes toujours restés sur les rails, dans le sens de la marche en avant pour Marseille, et nous continuerons ! Et dans cette action réussie, le rôle de l'Adjoint aux Finances aura été remarquable et irremplaçable. Je lui dis bien entendu toute ma considération et mon estime, et à travers lui, à tous les fonctionnaires qui ont travaillé sous son autorité.

M. COPPOLA, oui, en dix-huit ans nous avons changé le visage de Marseille, nous lui avons rendu un avenir. Mais vous dites que c'est un "mauvais changement", mais c'est parce que vous avez les éternelles lunettes idéologiques du parti Communiste, avec toutes les sornettes qui vont avec ! Je suis le Maire qui a rééquilibré le plus l'action municipale vers le nord de la ville, que vous aviez, dans d'autres temps, vous et vos prédécesseurs, abandonné ! Vous évoquez la relance du Port, mais c'est la CGT qui l'a mis à genoux à cause des grèves incessantes pendant un certain nombre d'années ! Vous invoquez une autre politique, mais les électeurs ne voudront sans doute pas ce que vous voulez !

M. MASSE, votre intervention a été de celles que l'on écoute avec attention, parce qu'elle est allée plus loin que l'approximation habituelle d'un discours d'opposition. La dette, les emprunts, la fiscalité, les dotations, les subventions, tout ce que vous dites a un fond de réalité, mais à moitié seulement, car vous ne prenez que les arguments à charge. Et on peut bien sûr répondre point par point en donnant la deuxième moitié de l'explication.

Vous avez voulu aussi faire le service après-vente du Gouvernement en disant qu'il aide plus Marseille que le Gouvernement précédent. M. MORAINÉ vous a parfaitement bien répondu. Quant à ce qui va bien, vous nous dites que c'est grâce à vous. Si vous voulez dire cela, finalement cela ne nous gêne pas. Et sur votre volonté farouche de proposer un programme, je ne sais pas si cela vous fera passer, comme vous l'avez dit, de la nuit à la lumière, mais nous avons déjà le tintamarre de toutes les candidatures sous contrôle de votre formation politique, cela atténue beaucoup vos propositions.

Mme PONCET-RAMADÉ, vous avez surtout des inquiétudes sur les budgets annexes, dites-vous, et surtout sur l'un d'entre eux, toujours le même, le Palais Omnisports Marseille Grand Est, c'est votre marotte ! Je vous répète : un patineur, un skateur, coûte moins cher à la Ville qu'un nageur dans nos piscines ! Tous les équipements publics coûtent de l'argent. Et si on vous écoutait, vous demandez toujours des équipements publics supplémentaires, toujours plus ! Et là, vous n'évoquez pas les déficits qui sont bien entendu toujours très nombreux. Quant au Stade Vélodrome, si nous n'avions pas fait la rénovation avec un partenariat public-privé, nous n'aurions pas eu l'Euro de Foot à Marseille en 2016 et probablement, nous aurions fait échouer la candidature de la France. Est-ce que visiblement, c'est ce que vous vouliez ?

M. MARANDAT, merci d'avoir remarqué nos efforts pour stabiliser les impôts et la dette. J'ai noté que vos critiques vont encore plus vers les Ayatollahs verdâtres, mais vous ne m'épargnez pas non plus. Malgré la transformation positive, dont vous invite *La Provence* à rendre compte davantage, j'ai bien noté aussi que vous me reprochiez de trop céder aux desiderata de la Gauche. Mais je ne crois pas avoir compris que c'était l'avis de M. COPPOLA ou de M. MASSE.

Pour ce qui relève d'Yves MORAINÉ, il a bien donné à M. MASSE les chiffres qui lui manquent dans son dossier que son prédécesseur, M. MENNUCCI, n'avait pas suffisamment bien préparé. Sur le chômage, les comptes publics, l'image de la ville ou l'honnêteté, le Guide du Routard pourra ainsi compléter une argumentation favorable !

Si nous apprécions d'entendre dire qu'il n'y a aucune raison que la politique socialiste qui est en train d'échouer sur le plan national aurait la moindre chance de réussir à Marseille, il ne faut pas manquer d'audace. Lorsque l'on sait qu'en dix mois, le Gouvernement que vous soutenez a mis 16 milliards d'impôts et de prélèvements sociaux supplémentaires sur les ménages ! Comment pouvez-vous dire que cela va dans le bon sens ? Les Français vous le répondent à travers les sondages qui sont faits.

Ayant dit cela, je voudrais quand même préciser encore deux ou trois choses qui me paraissent importantes. Dites bien la vérité ! Nous avons en dix-huit ans, mes chers collègues, et c'est vers ma majorité, vers mes amis que je me tourne, nous avons augmenté de moins de 2 % par an les impôts dans cette ville ! Pendant dix-huit ans, moins de 2 % par an ! Oui, nous avons rééquilibré la taxe d'habitation : la moitié de la ville n'en payait pas et l'autre moitié payait d'une manière scandaleuse !

Monsieur MENNUCCI.- Ce n'est pas vrai !

Monsieur le Maire.- Bien sûr que c'est vrai ! Et c'est inacceptable ! Ensuite, je vous dirai : où serait, malgré les hurlements de l'intéressé, la justice si tel n'était pas le cas ? Alors, cela peut être ce qu'il veut.

Mes chers collègues, c'est à vous que je m'adresse. Ensemble, nous avons réalisé des Zones Franches, et là aussi, si on dit la vérité, c'est dans les deux arrondissements des 15^e et 16^e arrondissements de la ville, à cause des Zones Franches, que le chômage recule le plus, tel que vous l'avez dit. Nous avons réalisé l'opération d'intérêt national d'Euroméditerranée d'une manière parfaite, au départ avec Renaud MUSELIER, ensuite avec Guy TEISSIER, et Guy TEISSIER ces derniers mois consacre tous ses efforts pour que ce soit une vraie réussite. Et n'en déplaise aux critiques, c'est une vraie réussite !

Le logement. Même M. MARANDAT essaie de nous prendre en défaut. Oui, on construisait, quand nous sommes arrivés à l'Hôtel de Ville en 1995, 1 500 logements par an. On en construit 5 000 aujourd'hui, dont 1 500 logements sociaux, ce qui fait, M. MARANDAT, que, premièrement, on était dans le cadre de la loi SRU et pour ce qui va arriver en plus, de Mme DUFLOT et de la volonté des Socialistes, que les Socialistes commencent eux-mêmes par balayer devant leur porte, qu'ils aillent expliquer dans les Communes voisines de Marseille qui font partie de MPM qu'il faut construire des logements sociaux, là où ils n'en ont point, alors qu'ils viennent ici même critiquer le nombre que nous donnons ! 5 000 habitants de plus viennent à Marseille chaque année. Si nous avions échoué, comme ils le disent, il est clair que notre ville ne serait pas attractive.

Les places de crèches, avec toutes les crèches associatives que nous avons, nous avons offert des milliers de places ! Bien sûr qu'il faut faire plus ! Bien sûr qu'il faut faire mieux ! Mais nous avons répondu à l'attente. L'Education Nationale, alors là, vous êtes mal placés pour venir critiquer le choix que nous avons fait de l'Education Nationale ! Cela vous irrite, cela vous déplaît ! Même quand on le dit, comme hier, au 13 h de DELAHOUSSE, au Ministre de l'Intérieur, oui, 51 000 enfants mangent à la cantine tous les jours ! Oui ! Parce que ce sont les Marseillais qui font cet effort de générosité, de fraternité, parce que c'est nous qui le leur demandons ! Presque 500 millions auront été investis en dix-huit ans dans les écoles ! Il faut continuer, on le fera, et bien entendu, je suis très favorable à tout cela.

Le recul du chômage, Yves MORAINÉ l'a bien expliqué, tout cela démontre bien que même si nous n'avons pas de baguette magique, même si nous n'avons pas toujours eu l'aide de l'Etat, encore que 300 millions donnés pour agrandir la Timone, c'est sous le Gouvernement précédent, la Ministre n'ose même pas venir visiter le chantier de peur d'être mal accueillie par les amis de la CGT ! Elle ne veut même pas venir à Marseille ! Lavéran, ne vous moquez pas de nous ! Vous fermerez, le Gouvernement fermera l'hôpital de Lavéran dès que les élections municipales seront passées ! Et quant à Beauregard, vous n'y êtes pour rien dans le fait que nous sauvons Beauregard, Bruno GILLES le dira dans un moment ! La seule chose qui intéressait la Ministre lorsque nous sommes allés la voir, c'était de savoir si on allait ouvrir des salles de shoot à Marseille ! Le reste, elle ne voulait pas en entendre parler ! Alors, ne vous moquez pas des Marseillaises et des Marseillais à ce point ! (Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Oui, nous avons, sous le précédent Gouvernement, obtenu des aides et des assistances pour un certain nombre de choses. Et puis, d'autres endroits où je n'ai pas réussi à obtenir cela. Je n'ai pas réussi à obtenir quelque chose sur les Marins-Pompiers et vous aviez raison aussi de signaler tout à l'heure : 70 millions d'euros chaque année pris sur les seuls Marseillais pour assurer la sécurité de la ville, 24 000 hectares, du Port Est et Ouest, de l'Aéroport international ! Oui, j'ai souvent demandé aide et assistance de l'Etat, je n'y suis pas arrivé, quand le Gouvernement était de Droite et pas davantage depuis que le Gouvernement est de Gauche ! C'est sans doute le Conseil Général qui décide finalement de nous donner un coup de main. J'ai dit "merci" au Conseil Général, même si quelques-uns de mes amis ont trouvé que j'en faisais trop.

Voilà, nous avons réalisé de multiples choses, mes chers amis, ensemble. Alors, oui, beaucoup de choses vont se poser maintenant. Nous y sommes attachés, que l'on en finisse avec la L2, le chantier le plus long du monde, le chantier le plus coûteux du monde ! Ce n'est pas possible de ne pas faire le Boulevard Urbain Sud ! Et nous le ferons d'une manière ou d'une autre ! Et nous l'obtiendrons d'une manière ou d'une autre !

Quand nous voulons transformer Marseille, quand j'entends que l'on ose défendre qu'à la place de Giraudon il faudrait faire une piscine, eh bien, faites-la dans la mer la piscine ! Allez vous baigner ! Comme quand vous voulez vous baigner, quand on fait en sorte qu'il n'y ait pas de baignade sur les plages parce qu'il y a eu des inondations exceptionnelles et que j'entends dire par un éminent élu de l'opposition : "J'irai quand même piquer une tête". Oui, si vous attrapez la cagagne, ce n'est pas grave, mais si un petit attrapait une méningite, cela, ce serait plus grave et nous ne le voulons pas et nous observons les règles et les lois !

Un dernier point parce que je pourrais énumérer, vous dire merci à chacune et à chacun d'entre vous, aux Maires de Secteur, à tous celles et ceux qui ont porté Marseille, notamment parce qu'il s'agit du dernier budget de la mandature, même si j'ai dit à la conférence des investissements que nous préparerons quand même un budget aussi pour 2014 bien entendu. Et par conséquent, l'administration continuera à fonctionner.

Un seul mot, mes chers amis. Je me rappelle, parce que cela m'avait beaucoup marqué, une journaliste d'un quotidien, Françoise VERNAT, je ne l'ai pas revue depuis le jour où vous m'aviez confié cette fonction de Maire pour la troisième fois. Le lendemain, je lisais attentivement ce que cette jeune dame écrivait. Et elle disait : "Oh ! Il a été élu, mais avec deux voix seulement de majorité, comment fera-t-il pour gouverner ?" Grâce à vous, mes 51 amis, grâce à d'autres amis qui ont considéré que nous faisons bien ! Oh oui ! Nous, nous sommes arrivés à 51 avec effectivement mon nom, aussi. Vous, vous êtes arrivés à 49 sous l'égide d'un autre nom, d'une autre personnalité, et vous n'avez eu de cesse en plus que de vous répartir dans différents Groupes. C'est votre droit le plus absolu. Mais, moi, mes amis, ici, m'ont soutenu ! Ils m'ont fait confiance ! Il leur est arrivé de critiquer telle ou telle option, c'est normal dans la vie politique. Mais parce que nous sommes restés 51, l'avenir reste pour nous, l'avenir reste avec nous ! Nous le préparons ensemble, cet avenir. Et le moment venu, on verra celui qui devra conduire la liste que, nous, nous formerons pendant qu'eux sont même mis sous tutelle, comme cela a été dit, par leur parti !

Alors, mes mots, ce matin, viennent du cœur. Mes mots, c'est pour vous dire merci ! On ne peut pas dire que je n'ai pas écouté l'opposition ! On ne peut pas dire que je n'ai pas eu l'attention nécessaire. Oh ! Je l'ai eue en permanence compte tenu de l'étroitesse de la majorité absolue. Mais nous, vous avec moi, nous avons eu la majorité absolue et je souhaite qu'on la conserve dans les années à venir !

(Applaudissements appuyés dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Je vous donne le résultat du vote : 53 voix pour, 1 abstention et 47 voix contre.

* * *

61 - 13/0167/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • SERVICE DU BUDGET D'INVESTISSEMENT ET DE LA PROGRAMMATION - Approbation des autorisations de programme relatives aux programmes annuels d'investissements 2013 de la Commune.

(13-24303-GDB62002)

Le rapport 13/0167/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Faire Gagner Marseille et M. MARANDAT s'abstenant, M. ZAOUÏ votant pour.

* * *

62 - 13/0168/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • SERVICE DU BUDGET D'INVESTISSEMENT ET DE LA PROGRAMMATION - Approbation des autorisations de programme relatives aux opérations individualisées de la Commune au titre de 2013 - Révision et clôture des autorisations de programme antérieures.

(13-24315-GDB62002)

Le rapport 13/0168/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Faire Gagner Marseille et M. MARANDAT s'abstenant, M. ZAOUÏ votant pour.

* * *

63 - 13/0169/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Rapport annuel 2013 d'information sur l'état et l'évolution de la dette.

(13-24406-GDB62002)

Monsieur TIAN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, d'abord l'ensemble de l'équipe municipale majoritaire se félicite de ces 53 voix, ce qui prouve que le champ de vos amis s'est encore élargi, ce dont nous vous félicitons !

Chers collègues, il est peut-être aussi temps de parler de la situation chaotique, voire schizophrénique que vivent nos collègues de Gauche qui sont évidemment, comme Yves MORAINÉ l'a indiqué il y a quelques instants et vous-même aussi, Monsieur le Maire, malmenés par le Gouvernement.

Cela a été dit, 30 milliards pour Paris, et Marseille zéro. Cette formule, ce titre-choc que nous devons à un talentueux journaliste de *La Provence*, Jean-Jacques FIORITO, résume bien, avec un humour grinçant plein d'ironie, la triste réalité que nous impose un Gouvernement socialiste qui n'aime guère Marseille ou du moins, qui ne comprend pas Marseille, toujours pas Marseille !

Il faut dire aussi que quand on est obligé de mettre sous tutelle des représentants locaux de son parti, cela entraîne bien sûr un sentiment de défiance que nous comprenons. Mais ce n'est pas, Monsieur le Maire, aux Marseillais de trinquer. Et cela provoque l'indignation de la Droite, c'est légitime et c'est normal, mais aussi de la Gauche, et dans mon propos, je ne citerai que quelques élus pris au hasard, Samia GHALI, Eugène CASELLI, que l'on a évoqué tout à l'heure, et Karim ZERIBI étrangement silencieux aujourd'hui.

C'est normal, disais-je, que la Droite s'en émeuve, mais la Gauche, c'est inhabituel. Et Samia GHALI elle-même, qui a l'habitude des formules-choc, n'hésite pas maintenant à interpeller le Gouvernement en lui écrivant, dit-elle, officiellement. Officiellement parce que l'on ne sait jamais, il vaut mieux que les choses se fassent officiellement, comme une mise en garde, comme une lettre recommandée, comme une sommation. Et elle demande au Gouvernement de passer enfin aux actes, en ayant les mêmes ambitions pour Marseille, deuxième ville de France, que pour le Grand Paris. C'est un propos plutôt courageux, en tout cas plus courageux que celui de Patrick MENNUCCI, qui trouve que tout va bien et surtout, c'est stupéfiant, qui ressuscite ou qui invente une hypothétique traversée souterraine de Marseille qui serait réalisée par la SNCF pour un montant de 7 milliards ! Ceci est tellement énorme qu'il fallait vraiment l'oser ! Un comité, dont personne n'a également entendu parler, serait en train d'étudier cette traversée souterraine de la SNCF et donnerait peut-être, semblerait-il, un avis favorable.

Alors, je me permets de faire remarquer à M. MENNUCCI que les vraies priorités en matière de transport sont clairement identifiées et elles font d'ailleurs l'objet de demandes unanimes de la Communauté Urbaine, de la Région, du Département et de la Ville, et que si notre métro ne fait que douze kilomètres, en tout cas il y a des stations qui permettent de récupérer des voyageurs en surface.

Le Gouvernement envisage de doter la capitale d'un métro entièrement automatisé, dit du 3^e millénaire, qui sera long de 200 kilomètres et qui comprendra 72 stations, alors que la Communauté Urbaine ne prévoit dans le PLU qui va nous être proposé tout à l'heure que timidement trois ou quatre stations de plus, avant d'annoncer d'ailleurs qu'elle n'a plus les moyens de réaliser le Boulevard Urbain Sud, ce qui évidemment scandalise les élus de Droite et de Gauche. Et c'est ainsi qu'avec notre collègue Guy TEISSIER et moi-même, nous avons été amenés à demander aux élus de s'abstenir sur le PLU dans nos arrondissements, ce vote a été fait à l'unanimité Droite et Gauche, ce sera donc une abstention qui a été réclamée par deux Mairies. C'est bien cela, 30 milliards pour les transports parisiens et des miettes pour Marseille !

Et Bruno GILLES a raison de noter la différence partisane entre la capitale, choyée par la Gauche, et notre ville abandonnée par le Gouvernement ! Bruno a raison de dire qu'un Grand Marseille sans argent ne serait qu'une usine à gaz de plus ! Et c'est la grande duplicité du Gouvernement : vouloir une Métropole, ce que personnellement je crois très utile, mais ne jamais annoncer, même lors des nombreux déplacements de Ministres et même du Premier Ministre, les moyens financiers dont va disposer cette future Métropole. Pour le moment, c'est simple, c'est zéro !

Et finalement, est-ce que tout ceci ne serait qu'une coquille vide ? Une opération de communication pour préparer les Municipales ? Ou peut-être plus subtilement, ou d'ailleurs peu subtilement, une sorte de forme de chantage du Gouvernement ? Pas de Métropole, pas d'argent ! Cela, à la limite, on peut le comprendre. Mais ce que l'on comprend moins évidemment, c'est : même s'il y a une Métropole, il n'y aura pas d'argent ! Ceci, c'est de la schizophrénie ! Et d'ailleurs, c'est évoqué même par la Ministre Mme LEBRANCHU, qui dit : "De toute façon, l'Etat passera en force". L'argent, il n'y en aura de toute façon pas, même si la Métropole est réalisée, et cela provoque même, je cite "un peu de colère du Président CASELLI". C'est beaucoup, déjà ! Et le Président CASELLI dénonce un parisianisme injuste et exige que l'on parle enfin de financements, et en cela il a notre soutien ! Comme on l'a vu, la fébrilité et même la consternation ont gagné le parti socialiste local.

Et pourtant, nous ne réclamons pas, nous les élus de Marseille, et Yves MORAINÉ l'a dit, les 30 milliards de Paris, mais seulement 3 à 5 petits milliards, qui permettraient de franchir une étape essentielle. Et comme le dit le Président de la RTM, notre collègue Karim ZERIBI, pourtant à gauche de ces bancs, "c'est scandaleux", la position du Gouvernement est scandaleuse, avec simplement 3 à 5 milliards on transformerait Marseille et ses environs !

Et c'est vrai ! Jean-Claude GAUDIN et l'équipe municipale ne disent pas autre chose au Gouvernement, simplement : cessez de mépriser Marseille et ses habitants, nous sommes la deuxième ville de France, il faut traiter Marseille avec justice, avec équité. Cette ville le mérite, elle se transforme, elle s'embellit, elle se modernise. Mais elle a aussi besoin, comme toutes les communes de France, du concours de l'Etat et non pas d'être traitée de manière discriminatoire et d'être victime du Gouvernement socialiste !

Je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur GILLES, - Monsieur le Maire, mes chers Collègues, après l'excellente intervention de notre collègue Dominique TIAN, vous me permettez à mon tour quelques mots pour faire, comme vous l'avez déjà annoncé, Monsieur le Maire, un petit point sur la situation de la politique de santé dans notre ville.

Alors que depuis des mois les centres de santé mutualistes du département sont menacés de fermeture, avec le risque de création de déserts médicaux, alors que la Clinique Beauregard et l'Hôpital Lavéran risquent de fermer, ce qui déstabilisera bien sûr l'offre de soin dans notre ville, je souhaite vous dire ma stupéfaction devant l'immobilisme du Gouvernement, devant l'immobilisme des parlementaires de la majorité et même devant l'immobilisme des responsables de l'Agence Régionale de Santé !

En effet, depuis des mois, l'absence de décision du Ministre de la Santé sur ces questions est purement inadmissible. Je ne vais pas vous refaire tout l'historique de ces dossiers. Je pense que comme moi vous les connaissez par cœur. Mais cette absence de décision du Gouvernement nous amène aujourd'hui à une situation ubuesque et terrible.

J'ai entre les mains le communiqué de presse de l'Agence Régionale de Santé qui date de la semaine dernière. Pour régler le dossier de Beauregard, que préconise la Ministre de la Santé ? C'est écrit ici ! De saisir pendant quatre mois une mission de l'Inspection Générale des Affaires Sociales ! Mais de qui se moque-t-on ? Faut-il une mission de l'IGAS pendant quatre mois, qui démarrera au mois d'avril, pour sauver Beauregard ? Faut-il une mission de l'IGAS pour confirmer votre volonté de fermer Lavéran après les élections municipales de 2014, vous qui souhaitez réduire de manière drastique le budget des Armées ? Faut-il enfin une mission de l'IGAS pour confirmer la nécessité de construire rapidement une grande maternité à l'Hôpital de la Timone ? Sûrement pas, mes chers Collègues !

Alors, soucieux de régler ce dossier majeur pour notre ville, nous avons, avec Jean-Claude GAUDIN, décidé de travailler depuis de nombreuses semaines pour trouver une issue favorable à cette situation. Si nous avons évoqué, en accord avec l'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille, une solution à l'époque intermédiaire de gestion de la Maternité de Beauregard en cas de démantèlement des activités de cette clinique, nos diverses rencontres avec tous les acteurs de ce dossier nous ont permis de nous assurer aujourd'hui d'un repreneur sérieux qui va maintenir l'intégralité de l'activité de cette structure médicale marseillaise et donc de la maternité et donc de la totalité du personnel.

D'ailleurs, en matière de maternité, mes chers collègues, que sont devenues les promesses électorales quand vous, M. MENNUCCI, avec Mme CARLOTTI, déjà Ministre, et Jean-Marie LE GUEN, vous promettiez pendant les élections présidentielles de construire une grande maternité pour l'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille ? Ce chantier coûtera au moins 70 millions d'euros. Combien nous a apporté pour l'instant le Gouvernement que vous soutenez ? Rien ! Zéro !

D'ailleurs, qu'apporte le Gouvernement pour Marseille ? Comme l'a dit Dominique TIAN avant moi, et je ne reviendrai donc pas dessus, le Gouvernement fait l'aumône à Marseille, avec les 50 millions d'euros que rapportera votre Métropole ou encore les renforts d'effectif de Police bien insuffisants par rapport à vos promesses électorales et par rapport à l'état de l'insécurité à Marseille. N'abordons même pas les résultats inexistant de la réunion interministérielle qui s'est tenue à Marseille au mois de septembre ! Moi aussi, avec beaucoup d'amitié, comme l'a fait Dominique TIAN, il me suffira de citer notre collègue Sénatrice Samia GHALI, qui rappelait sur France 5 et je la cite : "L'interministérielle, pour l'instant, n'a rien amené à Marseille".

En conclusion, mes chers collègues, on peut, après dix mois de Gouvernement AYRAULT, se poser la question : à quoi servent les parlementaires de la majorité socialiste ? Et à quoi sert d'avoir votre grande amie, déjà autoproclamée Maire de Marseille sans passer devant les électeurs et encore moins devant les militants socialistes, au Gouvernement ? En effet, soit elle et vous n'avez rien fait pour Marseille, et c'est vraiment une preuve que vous et elle ne servez à rien ! Soit elle est intervenue, comme vous, et vous n'avez pas été entendus, ce qui prouve également qu'au-delà de vos problèmes d'ego, vous ne savez pas défendre les intérêts de notre ville auprès de vos amis du Gouvernement ! Finalement, la seule chose positive que vos amis socialistes ont faite pour Marseille ces derniers mois, c'est de mettre la Fédération du Parti Socialiste des Bouches-du-Rhône sous tutelle !

Vous voulez, Mesdames et Messieurs, gérer la deuxième ville de France, alors que vous êtes incapables de vous gérer vous-mêmes ! Alors, vous pouvez sortir toutes les associations, tous les think tanks que vous voulez, vous pouvez clamer haut et fort vos ambitions personnelles, Mme CARLOTTI peut crier toute la journée "Marseille et moi, et moi, et moi", eh bien nous, nous, oui nous, ce qui nous intéresse, c'est l'avenir de Marseille, l'avenir des Marseillais ! C'est de travailler concrètement pour défendre l'offre de soins dans nos quartiers ! C'est de trouver des solutions pour que nous soyons en sécurité dans nos rues ! C'est de tout mettre en œuvre pour continuer le renouveau de Marseille autour de Jean-Claude GAUDIN !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur MASSE.- Monsieur le Maire, ou peut-être Monsieur le candidat, je ne sais pas, en fonction de ce que nous avons entendu il y a quelques minutes...

Monsieur le Maire.- ...Il faut que vous attendiez encore un peu !

Monsieur MASSE.- Je vous ai écouté, j'ai écouté M. MORAINÉ, M. TIAN, M. GILLES, et nous avons écouté vos réquisitoires contre les supposées insuffisances du Gouvernement et on se demandait jusqu'où cela pouvait aller. Monsieur le Maire, les tirades accusatrices se trompent de destinataire. C'est au Gouvernement précédent, à celui de François FILLON et Nicolas SARKOZY que vous devriez les adresser ! Le procès que vous faites aujourd'hui au Gouvernement AYRAULT, et on le comprend n'ayant plus d'autre moyen de défense, c'est en vérité le procès de vos absences, de vos négligences et de vos erreurs !

Entre nous, qu'est-ce que vous reprochez au Gouvernement AYRAULT ? Vous lui reprochez d'avoir relancé l'idée d'une vision métropolitaine de notre territoire, c'est cela que vous lui reprochez ? Avec à la clé, un engagement financier mécanique de 50 millions d'euros ? Qu'est-ce qui vous gêne ? Les 12 millions d'euros de dotation supplémentaire qu'il accorde à Marseille dans un contexte économique contraint, c'est cela qui vous gêne ? Qu'est-ce qui vous tracasse ? Qu'il s'empare de cet héritage honteux que vous nous laissez ? Je parle évidemment de la L2, dont le dossier technique devrait être bouclé dans les prochaines semaines après dix années de passivité coupable ! Qu'est-ce qui vous dérange ? Que la Ministre de la Santé établisse un pacte de confiance hôpital-patients afin d'essayer de modifier la honteuse loi HPST du Gouvernement SARKOZY, qui en prévoyant pour l'hôpital des méthodes proches de l'entreprise favorise un jeu de Monopoly entre les entreprises privées au détriment des patients et des salariés ? Qu'est-ce qui vous chagrine, Monsieur le Maire, au point de prendre la plume et de la plonger dans le vitriol quotidien du *Figaro* ? Sa volonté de mener à bien le projet d'une nouvelle ligne ferroviaire entre Marseille, Toulon et Nice ? Un projet qui devrait se traduire par un investissement de 16,5 milliards d'euros !

Non, ce qui vous gêne, c'est que le Gouvernement AYRAULT relance l'idée du Grand Paris et le fasse en proposant un calendrier et un financement sur 20 ans. Et là, vous vous dites : "ça y est ! J'ai enfin une approche, je vais enfin pouvoir rejouer ma partition préférée, celle du match Marseille-Paris !" Un petit coup de pseudo patriotisme local, un zeste de girondisme face aux méchants jacobins parisiens centralisateurs, les vieilles ficelles, les formules fatiguées : "Marseille ne se contentera pas des miettes ou de l'aumône".

Mais sachez que ni M. CASELLI ni le Gouvernement ni personne n'est dupe de ce comportement ! Le Gouvernement sera au rendez-vous lorsque nous aurons nous-mêmes, et je dis bien nous-mêmes, déterminé nos priorités et notre vision métropolitaine en termes de transports, ce qui devrait être fait très bientôt ! Et convenez aussi que ce financement à Paris est quasiment totalement porté par la contribution des entreprises et des Collectivités Locales !

A force d'entraîner Marseille régulièrement dans la caricature d'elle-même, ne jouez pas les étonnés de voir prospérer les démagogues ! Quand chaque jour, on baisse les bras sur des dossiers essentiels, quand chaque jour on sème les arguments faciles et réducteurs, le risque, c'est un jour de récolter les fruits amers du populisme !

La sécurité a été abordée. Qu'est-ce qu'on reproche là aussi ? Est-ce qu'il ne fallait pas créer les 250 postes supplémentaires que Manuel VALLS a déployés sur Marseille ? Est-ce qu'il ne fallait pas envoyer, ces derniers jours, des renforts exceptionnels de 300 autres policiers ? Est-ce que vous contestez la réorganisation complète des services de Police et la nomination d'un Préfet dédié, sous l'autorité directe du Ministre de l'Intérieur ? Est-ce qu'il n'était pas nécessaire de mettre en place des zones de sécurité prioritaires ? N'était-il pas plus judicieux de monter des opérations de Police globalisées avec les autres acteurs institutionnels de terrain, plutôt que des opérations coup de poing sans lendemain ?

Alors, oui, nous aussi, Monsieur le Maire, nous aussi, nous demandons au Ministre de rétablir des effectifs dignes de ce nom pour une ville comme Marseille, de rattraper le retard pris ces dix dernières années et de nous affecter de manière pérenne à nouveau 250 fonctionnaires de Police supplémentaires ! Vous voyez, nous ne changeons pas de ligne, nous, au gré des gouvernements et des postures ! Nous, notre seul intérêt, c'est la sécurité à Marseille et pour les Marseillais !

Cette démarche engagée par le Préfet réclame forcément du temps avant que ses résultats ne soient visibles. A tous ce temps-là nous paraît bien sûr toujours trop long, forcément inacceptable, mais la méthode est bonne, elle consiste à construire une politique de sécurité globale, ensemble, en concertation avec tous les acteurs locaux, même si bien sûr, tous les jours, un assassinat peut remettre en cause tout ce travail, mais faut-il pour autant l'abandonner et changer sans cesse de fusil d'épaule ? Non !

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je tenais à vous dire pour indiquer des vérités, pour indiquer que le Gouvernement n'est pas absent, pour indiquer que la politique qui est pratiquée sur Marseille au niveau national est la bonne politique ! Nous en avons assez, assez des contre-vérités ! Je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, manifestement vous avez décidé ce matin de faire monter vos cheu-légers pour conjurer sans doute ce qu'ils pressentent, ce que les sondages que vous aimez citer, semaine après semaine, prédisent.

Bruno GILLES l'a dit : "ce qui m'intéresse, c'est l'avenir de Marseille". Moi, je crois que surtout, ce qui inquiète Bruno GILLES, c'est l'avenir de Bruno GILLES et de ses amis. Et c'est manifestement cette inquiétude, c'est manifestement le sentiment que vous ressentez, parce que peut-être vous avez un peu remis le nez à la fenêtre, de ce que les Marseillais pensent de votre politique !

Christophe MASSE a parfaitement indiqué ce qu'il en était. Je vois que vous avez cette capacité à ramasser tous les populismes qui peuvent passer. Alors, revenons-en, je vous ai vu moi aussi hier à la télévision, avec votre 30-0, je vais vous le dire, Monsieur le Maire : avec votre carrière politique, avec votre expérience, avec ce que vous avez fait dans ce pays et dans cette ville, servir une baliverne aussi grosse que celle-là n'est pas digne de l'homme que vous êtes, que je crois que vous êtes !

Alors, disons les choses ! Le Premier Ministre a relancé le Grand Paris, et pour relancer le Grand Paris, il a indiqué que les transports du Grand Paris auraient 30 milliards d'euros sur 20 ans. Comment ces 30 milliards d'euros sont mobilisés par l'Etat ? Il y a d'abord effectivement 12 milliards d'euros qui viennent du budget de l'Etat sur 20 ans. Les 18 autres milliards, que sont-ils ? C'est l'ensemble des taxes transport sur 20 ans de l'Ile-de-France, taxes que de toute façon, toutes les entreprises ici et en Ile-de-France, je me tourne vers Eugène CASELLI, payent, le versement transport, et une taxe supplémentaire qui existe à Paris et vous seriez bien inspiré de soutenir notre position pour que cette taxe soit dans la Métropole, c'est la taxe bureaux. Voilà ce que sont les 30 milliards de Jean-Marc AYRAULT ! Il ne s'agit pas de 30 milliards, comme vous voudriez le faire croire, sortis du budget de l'Etat, mis sur la table, comme si nous, nous n'avions rien du tout !

Je suis stupéfait, j'entends Dominique TIAN dire, et je le cite : "mais quelle est cette commission qui travaille sur la gare Saint-Charles et sur le passage sous-terrain dans Marseille ?" Alors, M. TIAN, qui depuis je ne sais combien de décennies est le Maire du 6-8, qui aujourd'hui, encore une fois, pour la 5^e ou 6^e fois, est député dans une circonscription où il ne prend pas trop de risques, il n'a même pas le temps, entre deux régates à Porquerolles, de s'intéresser à la commission Cousquer, il n'a pas le temps de savoir que son collègue à l'Assemblée Nationale, M. DURON, le Président de la Région Normandie, est chargé de classer les projets structurants de ce pays en matière de transports et que les parlementaires socialistes, ceux du Sénat et ceux de l'Assemblée Nationale, ont tous eu des rendez-vous avec lui, la Communauté Urbaine aussi, pour aller plaider le fait que nous voulons, oui, que la gare Saint-Charles soit une gare enterrée sous la gare actuelle, que l'investissement n'est pas de 7 milliards comme vous le dites, mais de 2 milliards et demi pour la gare Saint-Charles et de 400 millions pour le quadruplement de la ligne Aubagne-Marseille. Une gare Saint Charles qui permettra de recevoir les trains sans retournement et donc de pouvoir faire des lignes normales, par exemple entre Aubagne et Aix, entre Aubagne et Rognac, entre Toulon et Paris, sans retourner les lignes à Marseille.

Alors, c'est stupéfiant, Monsieur le Maire, si ceux que vous chargez ce matin de venir nous donner la leçon ne savent même pas que deux commissions installées par le précédent Gouvernement et par ce Gouvernement concernant la commission DURON existent et que ce matin, au Conseil Municipal, on vient nous raconter des histoires sur la gare Saint-Charles ! M. TIAN ferait mieux comme parlementaire de prendre rendez-vous avec son collègue DURON pour aller lui dire toute l'importance qu'il considère sur l'enterrement de la gare Saint-Charles !

Monsieur le Maire, nous sommes là dans un jeu de rôle, mais vos acteurs sont mauvais ! Vos acteurs ne connaissent pas leur sujet ! Et je suis absolument stupéfait que vous continuiez à raconter ces balivernes dans un Conseil Municipal ce matin !

Monsieur le Maire.- Mes chers collègues, nous voyons là toute la différence entre les propos mesurés, mais sévères que peut tenir M. MASSE et l'improvisation à laquelle nous soumet M. MENNUCCI ! M. MENNUCCI connaît les sondages mieux que moi, il sait qu'il y a une hypothèse qui a été faite entre GAUDIN et Mme CARLOTTI, GAUDIN et M. CASELLI, GAUDIN et Mme Samia GHALI. Je ne gagne pas à tous les coups ! Le seul moment où je peux gagner, c'est contre MENNUCCI ! Alors, ménageons-le un peu afin que précisément nous puissions, lorsque les Socialistes auront fait la fumée blanche de leur candidat et non pas avec des primaires parce que, cela aussi, cela n'existera pas.

Simplement, ce que je dirai à M. MENNUCCI, n'essayez pas toujours de caricaturer brutalement ! Je vous ai dit que le Gouvernement précédent certes avait beaucoup aidé Marseille, mais que personnellement je n'étais pas satisfait d'un certain nombre de positions qui avaient pu être prises.

Vous parliez de la gare Saint-Charles, nous l'avons refaite intégralement, c'est nous qui l'avons refaite et pas le Gouvernement socialiste. Nous avons fait 300 millions d'investissements à la Timone, plus 60 ou 80 millions d'investissements pour le Professeur RAOULT pour la recherche, c'est nous qui avons fait cela ! Nous avons également, à l'époque, obtenu du Gouvernement qu'il réhabilite entièrement le Fort Saint-Jean. Voilà des choses que vous ne pouvez pas ignorer, même si vous faites l'impasse. Vous nous parlez toujours des transports, le chèque d'équilibre, quand j'étais Président de la Communauté Urbaine, je le signalais, et M. CASELLI le signe tout autant. Eh bien, les transports, s'il y avait eu plus de volonté politique de la part de ceux qui sont soi-disant les organisateurs, en particulier le Conseil Général, et qui avaient voulu faire un syndicat mixte des transports, on nous l'a toujours promis, on ne l'a jamais vu se réaliser !

La Métropole, aujourd'hui, même si, on ne va quand même pas tous crier "la Métropole, la Métropole". D'ailleurs, dès que nous sortons de Marseille, c'est un cantique différent que nous entendons. Sur les compétences de la Métropole, on discute, on peut discuter et nous n'avons pas particulièrement d'opposition, M. TIAN vous l'a dit tout à l'heure, et c'est la position des parlementaires de Marseille. Sur la gouvernance, il est clair que Marseille, qui représentera 46 % de la population de la future Métropole, doit avoir la représentation qui doit être la sienne, et qu'en tant que Maire de Marseille, je demande à M. AYRAULT, je demande à Mme LEBRANCHU qu'effectivement on prenne en compte cela. Si c'est cela, il y aura mon approbation personnelle. Si tel n'était pas le cas, alors sans doute que j'aurais une certaine influence à partir de la Haute Assemblée, par exemple, pour aller expliquer les choses. Donc, ne nous emballons pas, laissons faire la proposition sur les compétences, laissons faire les propositions sur la gouvernance, mais sur la gouvernance, je vous le dis, la Ville de Marseille, encore une fois, représentant 46 % de l'intégralité de la Métropole future, nous voulons la représentation normale.

Et quand bien même il faudrait donner plus d'élus, d'élus de toute tendance d'ailleurs, plus d'élus de toute tendance à Marseille, même si l'on doit porter à un nombre un peu significatif, plus important que MPM aujourd'hui, pour la Métropole, il est clair que ce sera toujours moins que les 560 élus quand on additionne les cinq EPCI + MPM. Nous proposons des choses raisonnables, mais si Marseille n'a pas sa place, il est clair que mon approbation deviendra beaucoup plus mesurée ! D'abord, la représentation de Marseille, puisque vous nous clamez sans arrêt, et vous venez de le faire les uns et les autres pendant un temps fou, "c'est pour aider Marseille" que vous voulez faire la Métropole ! Les Maires d'à côté, vos amis, ne le croient pas un brin ! Ils mettent tous les obstacles nécessaires pour empêcher la Métropole ! Pour l'instant, vous avez eu notre appui, vous avez eu notre soutien, le Gouvernement l'a eu, mais Marseille doit représenter un certain nombre d'élus correspondant à sa population. Si tel n'est pas le cas, il se pourrait que personnellement mon appui soit moins évident que ce qu'il a été jusqu'à présent !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 13/0169/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen, et M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

64 - 13/0170/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Office de Tourisme et des Congrès de Marseille - Approbation du Budget Supplémentaire 2012, d'une Décision Modificative 2012 et du Budget Primitif 2013 - Attribution de subvention.

(13-24314-GDB62002)

Le rapport 13/0170/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Faire Gagner Marseille, et M. MARANDAT s'abstenant, M. ZAOUÏ votant pour.

* * *

65 - 13/0171/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET GESTION EXTERNALISEE • Attribution de subvention à l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise (AGAM) pour l'exercice 2013.

(13-24338-GDB12202)

Le rapport 13/0171/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant, M. VALLETTE ne prenant pas part au vote.

* * *

66 - 13/0172/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET GESTION EXTERNALISEE • Convention entre la Ville de Marseille et l'association Conseil Mondial de l'Eau - Versement d'une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2013 - Montant définitif.

(13-24349-GDB12202)

Monsieur DUTOIT.- Monsieur le Maire, je profite de ce rapport pour faire une déclaration au nom des Groupes Europe Ecologie - Les Verts et Front de Gauche Communiste et Républicain.

A l'occasion de la Journée Mondiale de l'Eau, placée cette année sous le signe de la coopération, nous réaffirmons ensemble que l'eau est un bien commun de l'humanité et non une marchandise, l'accès à l'eau est un droit universel. Pourtant, plus du tiers de la population mondiale n'a toujours pas accès à l'eau potable et surtout à un assainissement de base. Les déclarations se succèdent pour une gestion durable et publique de ce bien commun, mais le partenariat public-privé sert toujours de modèle à la mise en place d'une politique mondiale de l'eau à partir d'un marché dominé par les multinationales dont l'objectif n'est pas de distribuer de l'eau, mais de la vendre.

En France, la gestion de l'eau échappe le plus souvent à tout contrôle démocratique et reste peu équitable. La charge de l'eau dans le budget des ménages représente moins de 1 % pour les plus riches, jusqu'à 10 % pour les plus démunis. Distribuer et assainir a un coût, mais il n'y a pas de raison de rajouter à ce service public les dividendes des actionnaires des majors, entre 10 et 20 millions d'euros chaque année sur le seul territoire de Marseille Provence Métropole pour VEOLIA ou SUEZ.

C'est pourquoi nous avons proposé que la CUM reprenne en régie le service public de l'eau et l'assainissement au terme des contrats de DSP à partir du 1^{er} janvier 2014. Aujourd'hui, nous voulons ensemble continuer ce combat en soutenant trois propositions immédiates : la création d'un conseil citoyen, un système tarifaire écosolidaire et un développement de la coopération internationale.

Les Groupes Europe Ecologie - Les Verts et Front de Gauche Communiste et Républicain ont fait la même déclaration à la CUM lors de la dernière séance. Je vous remercie.

Madame VASSAL.- Effectivement, cette déclaration est identique à celle qui nous a été faite vendredi dernier en Communauté Urbaine, ce qui m'a permis d'obtenir de la part du Président CASELLI l'assurance que justement les engagements qu'il avait pris au niveau du futur contrat de délégation de service public seront bien tenus, que les prestataires pourront déposer leurs offres au mois d'avril comme c'était prévu, pour que nous puissions avoir une continuité dans le service et surtout que nous puissions toujours mettre en avant la qualité de ce qui a été fait pendant les soixante dernières années.

Il est exact que ce cahier des charges, qui va être nouveau, va permettre d'améliorer ce système, mais ce système nous a valu beaucoup d'exemplarité au niveau international, au niveau de la coopération. Je pense que là-dessus il faut continuer dans ce sens-là et je pense que M. CASELLI pourra éventuellement reprendre les propos qu'il a indiqués vendredi en Communauté Urbaine, en expliquant bien que nous sommes déterminés à aller jusqu'au bout de cette procédure en temps et en heure.

Juste un petit détail, Monsieur le Maire. Je crois, il me semble, je l'ai noté, qu'il y avait un Ministre Vert au sein du Gouvernement, même plusieurs, mais au moins un, et je pensais que quand même Mme BATHO, qui est Ministre de l'Ecologie, aurait pu aussi avoir un peu plus de considération pour cette problématique de l'eau. Et on s'aperçoit que maintenant, avec ce nouveau Gouvernement, l'eau est passée à un rang bien inférieur et que nous ne sommes pas prêts à pouvoir voir une diminution et un engagement de la France dans la diminution du nombre de morts au niveau international.

Donc j'aimerais bien que M. COPPOLA puisse voir avec ses collègues au niveau de l'Assemblée Nationale, je vois que M. MENNUCCI est parti, il aurait peut-être relayé les informations..., non il se promène, il est même derrière moi, mais il est exact qu'avec une voix tonitruante, avec une voix assez forte, il pourrait aussi faire en sorte que moins d'enfants meurent, parce que le Gouvernement socialiste aurait le courage de mettre l'eau en haut du calendrier !

Merci, Monsieur le Maire.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Le rapport 13/0172/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Europe Ecologie – Les Verts votant contre.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. VANELLE Patrice

67 - 13/0173/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Attribution d'une subvention à Aix-Marseille Université pour la manifestation scientifique intitulée Concours national - Faites de la Science.

(13-24358-GDB40202)

Monsieur VANELLE.- Je voudrais, Monsieur le Maire, à travers ces rapports rappeler combien la Ville, sous votre impulsion, s'investit dans une politique d'amélioration des conditions de vie des étudiants.

Avec le rapport 73, nous voulons construire une véritable politique en direction des étudiants, avec l'opérateur national qu'est le CROUS. Très peu de villes ont fait ce choix et nous sommes probablement les seuls à donner un cadre contractuel à nos actions. Cela nous donne une lisibilité et, je dois le souligner, une véritable légitimité auprès des étudiants, avec une meilleure intégration citoyenne. Nous avons compris qu'entreprendre des études supérieures dans de bonnes conditions est un facteur de réussite. Les étudiants qui rencontrent le plus de difficultés dans leurs conditions de vie sont justement ceux qui ont le plus de difficultés académiques. Il est inquiétant de constater que plus du tiers des étudiants inscrits à l'Université en sortent sans diplôme et que plus de la moitié des étudiants inscrits en 1^{ère} année de faculté ne passent pas en 2^e année. Trouver un travail à l'issue de leur formation, qui soit en rapport avec le niveau d'études et d'investissement personnel, est aussi un défi à relever.

C'est pourquoi nous avons amélioré les conditions de vie et d'accueil des étudiants. Près de 50 000 étudiants ont bénéficié en 2012 de ces actions qui comprennent notamment un programme mensuel d'animations gratuites, culturelles, sportives et festives. Quelques chiffres : en 2012, nous avons offert six semaines de repas le soir dans les restaurants universitaires lors des périodes d'examens de mai et décembre. En 2013, nous souhaitons renforcer cette action en la portant à deux mois. Ce partenariat entre la Ville et le CROUS est bien sûr très apprécié de nos jeunes étudiants, mais au-delà de cela, il répond au réel besoin d'une population confrontée aux difficultés économiques. Et j'en veux pour preuve la hausse de fréquentation des restaurants universitaires lors des semaines de gratuité, qui voient le nombre de repas multiplié par 3,5.

Je terminerai par les actions en faveur de l'insertion professionnelle. Depuis trois ans, nous proposons avec l'aide de M. Jacques ROCCA SERRA et en étroite partenariat avec Aix-Marseille Universités, un Job dating pour les néo-diplômés. Les résultats sont encourageants : 434 entretiens ont eu lieu lors de la dernière édition et plus de 30 % des étudiants ont été conviés à un second rendez-vous. Nous avons également participé avec l'aide de Mme Solange BIAGGI à l'organisation début novembre d'un Forum Job Etudiants ciblé sur les emplois d'appoint, avec plus de 250 offres.

L'accompagnement de la vie étudiante est donc bien une priorité de la Ville, priorité qui porte ses fruits et renforce notre attractivité.

Merci, Monsieur le Maire.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- M. VANELLE, je n'ai pas souvent l'occasion de revenir sur les chiffres que vous avez donnés sur l'action efficace que vous avez conduite depuis maintenant presque six ans. Je parle surtout de nos écoles primaires et maternelles, je parle surtout de nos crèches, je mets en avant la grande générosité des Marseillaises et des Marseillais à travers les décisions que nous prenons. Mais je voudrais bien sûr vous dire combien nous apprécions tous les efforts qui sont faits.

Le centre de la ville ne peut vivre que si les étudiants reviennent au centre-ville. Oui, dans les décennies passées, on voulait les étudiants à l'extérieur, à Saint-Jérôme, à Château-Gombert, à Luminy, le plus loin possible afin qu'ils ne créent pas de perturbation dans la ville. Ainsi, la ville s'éteignait le soir ! Ainsi il n'y avait pas de vie estudiantine ! Il n'y avait rien de cela. Or, notre Municipalité s'efforce d'amener encore les étudiants au centre-ville, s'efforce de leur donner les conditions de logement, de restauration universitaire, d'une manière tout à fait convenable. Je tenais à vous dire que j'apprécie beaucoup ce travail qui est fait. Je n'ai pas l'occasion souvent de le rappeler parce que je m'en tiens souvent bien sûr d'abord à nos écoles maternelles et primaires.

Le rapport 13/0173/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

68 - 13/0174/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association Nouvelle pour la Diffusion des Recherches de l'Observatoire de Marseille et le Développement des Expositions (ANDROMEDE) au titre de l'année 2013.

(13-24360-GDB40202)

Le rapport 13/0174/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

69 - 13/0175/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Attribution d'une subvention de fonctionnement à Aix-Marseille Université au titre de la Carte Culture.

(13-24361-GDB40202)

Le rapport 13/0175/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

70 - 13/0176/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Sortie d'Amphi Marseille au titre de l'année 2013 - Approbation d'une convention.

(13-24365-GDB40202)

Le rapport 13/0176/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

71 - 13/0177/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Attribution d'une subvention de fonctionnement à Aix-Marseille Université pour l'organisation d'une manifestation scientifique intitulée Les Doctoriales en Provence 2013.

(13-24366-GDB40202)

Le rapport 13/0177/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

72 - 13/0178/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'Association Voiture & Co pour sa Plateforme Bougez Futé Aix-Marseille, au titre de l'année 2013.

(13-24373-GDB40202)

Le rapport 13/0178/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

73 - 13/0179/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Subvention de fonctionnement au Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) d'Aix-Marseille pour les actions menées en faveur des étudiants marseillais, au titre de l'année 2013. Approbation d'une convention.

(13-24375-GDB40202)

Le rapport 13/0179/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

74 - 13/0180/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Participation de la Ville de Marseille à une manifestation scientifique intitulée Souk des Sciences organisée par Aix-Marseille Université.

(13-24362-GDB40202)

Le rapport 13/0180/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VLASTO Dominique

75 - 13/0181/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Attribution d'une subvention de fonctionnement au Commissariat à l'Energie Atomique et aux énergies alternatives (CEA) pour l'organisation de la manifestation scientifique ANIMMA 2013.

(13-24369-GDB40202)

Monsieur BLUM.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, il y a à peine deux mois, notre assemblée se prononçait à la quasi-unanimité en faveur de la Charte de développement des Bassins Est du Grand Port Maritime de Marseille, que j'avais l'honneur de vous présenter. Cette charte élaborée après la réforme portuaire du 4 juillet 2008 a été approuvée par l'Etat et l'ensemble des Collectivités Territoriales. Elle a eu le mérite de consacrer dans les bassins Est de nouveaux équilibres économiques et d'apaiser les tensions sociales. Or, mes chers collègues, aujourd'hui cet équilibre au demeurant encore fragile risque d'être rompu en raison de difficultés qui se profilent. Vous avez tous compris, je le suppose, que je voulais évoquer le problème de la SNCM.

En effet, la Société Nationale Corse Méditerranée, privatisée en 2006, pourrait être gravement menacée dans son existence par trois problèmes, à savoir la restructuration de son capital, la nouvelle délégation de service public organisée par la Collectivité de Corse et un jugement du Tribunal de l'Union Européenne.

S'agissant du capital de la SNCM, je vous rappelle qu'au moment de la privatisation en 2006, ce capital était détenu par le fonds BUTTLER et une société dénommée CONNEX, filiale transport du groupe VEOLIA. Jean-Claude GAUDIN avait à ce moment-là réussi à imposer une participation de l'Etat au capital pour 25 %. Depuis, mes chers collègues, le capital de la SNCM a évolué et il est actuellement réparti de la façon suivante : 66 % pour VEOLIA Transdev, 9 % pour le capital et toujours 25 % pour l'Etat.

Arrêtons-nous quelques secondes pour savoir qui est VEOLIA Transdev, actionnaire majoritaire de la SNCM. Il s'agit de la société qui regroupe toute la branche transport du groupe VEOLIA, dont le capital est détenu pour moitié par VEOLIA Environnement, mais ce qui est intéressant, c'est que l'autre moitié est détenue par la Caisse des Dépôts et Consignations, elle-même filiale à 100 % de l'Etat. Vous avez tout de suite compris que désormais, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la Caisse des Dépôts, l'Etat est majoritaire dans la SNCM.

Or, l'Etat, avec la complicité du Gouvernement, prépare désormais une manipulation inacceptable ! En effet, est prévue une augmentation de la participation de la Caisse des Dépôts dans le capital de VEOLIA Transdev, la Caisse des Dépôts passant de 50 à 60 % du capital, moyennant le transfert de toutes les activités du pôle Transport dans cette société, dans laquelle l'Etat sera désormais aussi majoritaire. J'ai dit "toutes les activités transport de VEOLIA", sauf la SNCM, dont l'actionnaire nouveau serait VEOLIA Environnement. Ainsi, avec cette manipulation et la complicité de l'Etat, la SNCM se retrouverait rattachée à VEOLIA Environnement, société spécialisée dans l'eau et déchets, mais sûrement pas dans le transport maritime ! Et surtout, l'Etat deviendrait ainsi minoritaire avec ses 25 % du capital, laissant manœuvrer VEOLIA, qui en ce domaine n'a prévu pour la compagnie aucun plan de développement, puisqu'à ce jour tous les projets présentés par le management, je veux évoquer le plan "Changeons" de M. DUFOUR, n'ont même pas été ratifiés par l'actionnaire majoritaire.

Sur ce premier sujet, mes chers collègues, il faut interpellier l'Etat en exigeant que la SNCM soit transférée, comme les autres entreprises de la branche transport, dans VEOLIA Transdev, désormais filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le deuxième sujet d'inquiétude concerne la nouvelle délégation de service public qui doit être mise en place à compter du 1^{er} janvier 2014. Quelques explications, je m'en excuse, un peu techniques. Il faut rappeler que cette délégation de service public a pour objet d'assurer le service public de continuité territoriale entre le Port de Marseille et les trois Ports corses. L'autorité délégante est la Collectivité de Corse, seule à posséder la maîtrise totale de la politique des transports. Et le délégataire actuel est constitué par le groupement SNCM Compagnie Méridionale de Navigation.

Il faut enfin préciser que pour ce service public de continuité territoriale, l'Etat verse à la Collectivité de Corse une dotation de 187 millions d'euros, regroupant le maritime et l'aérien. Actuellement, dans le cadre de la présente délégation de service public, le groupement SNCM-CMN assure le service public pour lequel il perçoit de la Collectivité de Corse une subvention de 104 millions d'euros, répartis en un service de base de 70 millions et 34 millions pour le service complémentaire relatif aux périodes de vacances et de pointe. L'ensemble de ces services devant être effectués par 9 navires. Or, mes chers collègues, dans le nouvel appel d'offres pour la nouvelle DSP, le cahier des charges impose de nouvelles conditions qui pourraient avoir, vous allez comprendre, de très graves conséquences.

D'abord, la subvention relative à ce service public est réduite de façon drastique puisque désormais, elle se limitera au service de base, soit 70 millions d'euros, et de plus ce service devra être effectué avec 7 cargos mixtes, privilégiant ainsi le fret sur le passager. Le groupement SNCM-CMN a soumissionné pour ce nouvel appel d'offres, dont nous connaissons prochainement le titulaire. Je n'ose pas un seul instant imaginer que le groupement sortant ne soit pas reconduit, tant serait important le cataclysme économique et social qui en résulterait !

Mais néanmoins, même si le groupement devait être déclaré délégataire, la nouvelle délégation de service public aura sur la SNCM et le Port de Marseille des conséquences économiques et sociales déjà graves. La réduction de la subvention à 70 millions d'euros, avec 7 navires-cargo mixtes, c'est-à-dire 3 pour la CMN et 4 pour la SNCM, conduit automatiquement à s'interroger sur l'avenir des 600 marins travaillant sur les deux ferries qui ne font plus partie de la DSP.

De plus, la suppression du service complémentaire signifie tant pour la Compagnie que pour le Port la perte de 250 000 passagers qui ne seront pas forcément desservis par Toulon et Nice. Ce qui concrètement porte atteinte à l'obligation de service public à la charge de la Collectivité de Corse, pour laquelle, je le répète, l'Etat donne une dotation de 196 millions.

Vous aurez donc tous compris les raisons pour lesquelles il est impératif que l'Etat intervienne dans cette affaire. Et vous serez totalement convaincus lorsque je vous aurai précisé mon troisième sujet d'inquiétude, à savoir la condamnation de la SNCM par le Tribunal de l'Union Européenne, à une somme de 200 millions d'euros représentant le montant des aides que l'Etat aurait indûment versées à la Compagnie. Il s'agit d'une procédure initiée par Corsica Ferries et l'appel est en cours d'instruction.

Il s'agit donc d'un dossier capital pour notre Port, pour l'économie de notre ville, et aux conséquences sociales extrêmement graves. Je suis sûr que vous aurez tous à cœur de le défendre ! Or, depuis plusieurs mois, le Gouvernement, à coup de belles déclarations, annonce qu'il veut et va aider Marseille. Il n'y a pas une semaine sans que la ville ne soit envahie par des cortèges ministériels, mais, hélas, pour l'instant, ils arrivent pour faire de l'esbroufe, avec les poches vides !

Alors, pendant que 30 milliards sont accordés à Paris, chez nous tout se ne réduit malheureusement qu'à quelques policiers et à un projet de Métropole qui chaque jour s'étiole tellement et il s'étiole dans des méandres d'une telle complexité que l'on se demande en définitive s'il va falloir l'accepter !

Quant à M. MASSE qui, on l'a dit et on l'a beaucoup répété aujourd'hui, a le culot de dire que si l'Etat n'aide pas, c'est parce qu'il n'y a pas de projet, je lui rappellerai, s'il est amnésique, qu'il va falloir quand même enfin régler la L2, lui rappeler aussi que les 28 millions pour le Stade, nous les attendons toujours, et que nous sommes un peu stupéfaits aussi que la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la Santé, Mme CARLOTTI, n'ait même pas été capable de la moindre réaction positive pour régler le problème de Beauregard, qui a eu toute la préoccupation efficace du Maire et de Bruno GILLES.

Alors, M. MASSE, avec la SNCM, vous avez là un beau sujet ! Et nous comptons sur vous et sur l'ensemble des élus de notre Municipalité. C'est pour cela que je vous propose qu'une délégation composée de représentants de tous les Groupes de notre assemblée accompagne Monsieur le Maire pour rencontrer le Premier Ministre et solliciter l'intervention de l'Etat pour sauver cet outil indispensable à l'économie de notre ville et à l'économie nationale. Je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur MASSE.- Monsieur le Maire, je vais rester sur ce sujet qui s'invite au Conseil Municipal, la SNCM. J'ai écouté avec beaucoup d'attention M. Roland BLUM, qui nous avait habitués souvent à un petit peu plus d'honnêteté intellectuelle. J'ai été surpris de certains mots, "manipulation", "complicité", non ! Sachons aujourd'hui de quoi on parle. Nous sommes aujourd'hui sur un enjeu majeur socialement sur notre ville de Marseille et plus largement sur le territoire, sur l'aire métropolitaine marseillaise.

M. BLUM a indiqué les trois problématiques qui se posent à nous. La première, c'est celle du positionnement de la SNCM au sein du groupe VEOLIA. La seconde, c'est en effet le fait de pouvoir remporter la délégation de service public. Et la troisième, qui est encore plus contraignante, c'est la réglementation européenne qui aujourd'hui nous oblige à faire beaucoup de concessions.

Sur le premier point, la participation de l'Etat via la CDC au groupe VEOLIA est pour nous un engagement fort et majeur. Je rappellerai que M. CASELLI aussi, il y a quelques jours, a rappelé au Ministre des Transports son intérêt sur ce sujet, afin que l'Etat puisse monter au capital de la SNCM à travers sa participation à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le second point, je suis aussi assez confiant, mais nous souhaitons tous bien sûr que la SNCM remporte la DSP Corse-Continent dans le cadre de la continuité territoriale telle qu'elle a été exprimée. Je rappelle que cette DSP est organisée par la Collectivité Territoriale Corse, donc ni par l'Etat ni par nous. C'est important aussi dans notre positionnement.

Le dernier point, c'est la réglementation européenne. Aujourd'hui, elle nous pénalise sur deux sujets. Le premier sujet concerne la concurrence et cette concurrence, forcément déloyale, forcément illégitime, celle de Corsica Ferries. La seconde est en termes de renflouement et de recapitalisation. Nous savons tous ici dans cette enceinte, pas la peine de se raconter n'importe quoi, que même si l'Etat voulait mettre au pot x millions ou x milliards d'euros, ce ne serait pas possible au vu des contraintes européennes et de la libre concurrence. Ceci, M. BLUM, il faut qu'on se le dise ! Il ne faut pas que l'on reste derrière des non-dits en disant : "l'Etat, il n'y a qu'à". Non ! Personnellement, je pense qu'aujourd'hui, dans ce domaine-là, soyons premièrement vigilants pour que la délégation de service public soit accordée à la SNCM, dans le respect bien sûr des lois du marché et de la concurrence.

Soyons aussi aux côtés de notre Ministre des Transports, qui est en train d'essayer de faire évoluer la réglementation européenne, notamment au niveau de cette concurrence déloyale avec Corsica Ferries, et le Ministre des Transports s'y attelle. Enfin, ayons toujours au cœur et à l'esprit que sur la SNCM nous avons des milliers d'emplois directs, des dizaines de milliers d'emplois induits sur notre territoire. Et ce sera ma conclusion, je voudrais que comme on l'a souvent fait sur la sécurité, comme nous devons le faire sur l'Education, sur ce sujet-là nous puissions avoir une attitude commune.

Alors, oui, M. BLUM, j'entends votre proposition à faire participer notre Groupe à une rencontre avec le Ministre des Transports. Je crois que cela relève aussi beaucoup du travail des parlementaires. Je crois que les parlementaires doivent être bien sûr associés largement à cette démarche. Mais tout ce qui sera fait dans le cadre du maintien des emplois directs et induits de la SNCM à Marseille sera le bienvenu ! Je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)

Monsieur COPPOLA.- Monsieur le Maire, je vois qu'avec l'intervention de M. BLUM vous jouez parfaitement votre position d'opposition politique au niveau national, ce qui conduit justement à vous faire adopter des positions qui sont pour le moins cocasses par rapport à ce que vous défendez habituellement en termes de libéralisme ou d'ultralibéralisme, parce qu'après, on ne va pas effectivement se priver de soutiens d'où qu'ils viennent, de soutiens politiques, pour défendre les entreprises et les salariés. Vous le faites avec l'hôpital privé Beauregard, je n'y reviens pas. Mais croyez quand même que nous pouvons être surpris par ce type de position.

Aujourd'hui, c'est avec la SNCM et il est vrai que l'Etat est aujourd'hui devant ses responsabilités. Mais non pas pour remuer le couteau dans la plaie, mais simplement pour rappeler quelques responsabilités passées, je poserai simplement la question : en 2006, qui a permis la privatisation de la SNCM, sinon vos amis de Droite ? Qui plaide pour une concurrence débridée, sinon les forces libérales dont vous faites partie ? Qui souhaite que Corsica Ferries, dont les comptes ne sont pas très transparents, vienne à Marseille pour tailler des croupières à la SNCM, sinon vous ?

Alors, après, vous avez raison d'en appeler à l'Etat et nous ne vous avons pas attendu pour interpellier le Gouvernement sur ce sujet, sur la situation de la SNCM. Lundi dernier, vous le savez, avec nos amis corses, mais aussi avec nos amis de Loire Atlantique, parce qu'est liée à la situation de la SNCM la construction navale et pas simplement de bateaux de croisière, eh bien nous avons tenu une conférence de presse pour alerter le Gouvernement qui, s'il n'agit pas, serait devant le plan de licenciements le plus important de notre pays, avec 3 000 salariés ! S'il n'agit pas, c'est le service public de continuité territoriale avec la Corse qui serait en danger !

Mais, de grâce, n'apparaissez pas comme exempt de responsabilité, car aujourd'hui le Gouvernement doit régler un problème que vous n'avez pas réglé avant ! Et en politique, je le dis, il y a vraiment besoin de cohérence ; cohérence, pour ne pas changer de position en fonction des instances, des institutions, en fonction des majorités. En tout cas, pour nous Communistes, nous avons toujours été cohérents puisque nous avons toujours défendu ici, à Paris, à Bruxelles, le service public, la SNCM et les marins.

Cela dit, nous sommes d'accord pour une interpellation commune, si cela permet de mieux se faire entendre, mais je le répète, nous ne vous avons pas attendu pour interpellier le Gouvernement.

Monsieur ZERIBI.- Monsieur le Maire, très rapidement puisqu'il y a un point qui relève de l'Union Européenne, j'aimerais apporter une précision. Effectivement, on a le débat sur les services d'intérêts généraux qui se pose à nous sur cette question de la SNCM, mais qui se posera aussi au cours des prochains mois sur la question ferroviaire puisque l'Europe est en train de mettre en place une réforme du système ferroviaire européen, qui interviendra sur les DSP qui toucheront notre région.

Je veux simplement vous dire qu'il me paraît quand même très surprenant d'avoir à la fois un discours, ici, qui serait celui du souci et de la préservation de la SNCM et des enjeux autour de l'emploi qui sont concernés, et puis avoir du côté de Bruxelles une démarche permanente de dérégulation des systèmes de service public, avec des votes qui vont dans le sens de ce que nous subissons aujourd'hui.

Donc, j'ai envie de vous demander de demander à l'ensemble des collègues ici présents d'avoir le souci de la cohérence, parce que l'on ne peut pas se tourner vers Bruxelles alors qu'ici même, sur nos bancs et à Bruxelles, il y a des personnes qui ont plutôt été en faveur de cette réglementation qui nous contraint aujourd'hui. J'ai envie de vous dire que la donne n'est pas jouée et que tant que l'Union Européenne n'a pas rendu son verdict, on peut encore faire pression et faire en sorte que les aides d'Etat soient prises en considération, parce que l'on a là un cas spécifique, où sans la contribution de l'Etat, le service ne peut pas être ce qu'il est.

La question de Corsica Ferries, c'est aussi celle du dumping social. La SNCM ne peut pas lutter tant que l'on n'aura pas une démarche d'harmonisation sociale et fiscale. Et là aussi, quand Corsica Ferries paie ses salariés sur le droit social italien, avec des avantages que n'a pas la SNCM, on ne peut pas expliquer que la SNCM puisse être aujourd'hui dans une concurrence saine et loyale. Ce n'est pas le cas. Et effectivement, je souhaite que nous puissions monter au créneau très fort pour expliquer, mais encore une fois avec le souci de la cohérence, en évitant le syndrome Thalys, tenir un discours en France et tenir un autre discours à Bruxelles ! Si on veut défendre les services d'intérêts généraux, si on veut une harmonisation sociale et fiscale qui évite le dumping, il faut que nous puissions avoir ici et à Bruxelles au Parlement Européen le même discours. Or, je constate chaque semaine, parce que je passe trois jours au Parlement Européen, que ce n'est pas le cas. Je voulais le préciser quand même à notre assemblée, parce qu'il y a le souci de cohérence, là, sur cette question qui est sensible.

Monsieur le Maire.- Mes chers collègues, d'abord merci à Roland BLUM d'avoir fait cet exposé qui est très important. Tout le monde, d'ailleurs, aussi bien M. MASSE que M. COPPOLA, s'était préparé à ce que cette question soit évoquée. On ne peut pas vivre avec l'anxiété, avec l'inquiétude, en laissant les pouvoirs essentiels à l'Assemblée de Corse, qui effectivement, par ses décisions, aboutiraient à ce qu'au moins deux navires disparaissent, et cela entraînerait des centaines de personnes qui seraient mises au chômage.

Alors, on peut toujours nous dire qu'il y aura des départs volontaires, qu'il n'y aura aucun licenciement, que l'on recasera les personnes, nous sommes habitués à entendre ce langage, qui n'aboutit pas forcément à rassurer les personnels. Pour nous, pour l'économie de cette ville, c'est terriblement dangereux. Et par conséquent, il est normal que le Conseil Municipal s'en saisisse.

M. COPPOLA, vous avez rappelé 2006. Je m'en souviens très bien parce que j'étais un matin à Matignon, quand M. De VILLEPIN était le Premier Ministre, et ce matin-là, eu égard à l'amoncellement des grèves qui s'étaient produites à la SNCM, des pertes de financement pour la SNCM, il a à mon avis était question à un moment donné que la SNCM dépose son bilan et disparaisse. Et lorsque j'ai entendu que de tels propos pouvaient circuler à Matignon, j'ai dit à l'époque au Premier Ministre, j'avais la possibilité de le fréquenter, comme la plupart d'entre vous ont accès direct aujourd'hui à M. AYRAULT, de lui dire que c'était catastrophique pour Marseille si d'aventure une telle décision était prise. Le Premier Ministre, à l'époque, était presque décidé à ce que la SNCM dépose le bilan. Et ce matin-là, je m'en suis allé, de Matignon à mon bureau du Sénat, très contrarié, en me disant : qu'est-ce qui va encore nous arriver comme catastrophe à Marseille s'il y a un dépôt de bilan de la SNCM ? Et pas plus tôt que je suis arrivé à mon bureau, mon collaborateur me dit : "Le Premier Ministre vous cherche". Je lui ai répondu : "Cela m'étonne, j'en viens, j'étais avec le Premier Ministre, il y a un moment". "Il vous cherche".

Or, dans la netteté qu'ont généralement les hommes d'Etat lorsqu'ils parlent en économisant leurs mots, M. De VILLEPIN me dit : "J'ai entendu ce que tu as dit tout à l'heure. C'est vrai que l'on ne peut pas se passer d'une société de 100 % Etat, qui déposerait le bilan. Par conséquent, tu as parlé de 25 % pour la part de l'Etat dans le capital, alors ce sera 60 et quelques pour VEOLIA, ce sera 9 pour le personnel et ce sera 25 pour l'Etat. Maintenant que tu m'as entendu, je peux raccrocher." Les formules d'amabilité supplémentaires n'existent qu'entre nous et ces hommes-là, à ce niveau, économisent leurs mots. Sauf que j'ai enregistré les 25 % de la participation de l'Etat. C'est ce qui se passe actuellement. Depuis 2006, l'Etat n'a eu que 25 % dans le capital de la SNCM.

Et nous, nous redoutons justement qu'il y ait une mise en cause, soit indirecte par une décision de l'Assemblée de Corse qui ne nous consulte nullement, si ce n'est que le Président a voulu voir M. BLUM et moi-même un jour pour nous expliquer cela, mais il y a déjà beaucoup de temps.

Par conséquent, ce que suggère Roland BLUM et ce que je me permets de vous suggérer, c'est que devant la gravité de ce qui peut se passer, devant l'accumulation de personnes qui seraient privées de leur travail, nous pouvons demander, me semble-t-il, une audience au Premier Ministre, avec la représentation de tous les Groupes du Conseil Municipal, et qu'ensemble nous allions dire les choses.

M. COPPOLA, si vous voulez l'ancienneté parce que vous l'auriez défendu avant nous, ce n'est pas important. Ce qui est important...

(Réflexion de M. COPPOLA, sans micro)

Monsieur le Maire.- Pas du tout ! Là aussi, M. COPPOLA, vous ne faites que la première partie du discours ! La SNCM, si elle s'est trouvée dans la situation financière où elle était, ce n'est pas non plus venu que par l'intermédiaire du Saint-Esprit ! Excusez-moi ! C'est parce que la SNCM avait accumulé toute une série de désavantages qui avaient conduit au fait qu'elle n'était plus rentable et qu'elle n'était plus concurrentielle.

Alors que l'Europe intervienne ou que l'Europe ait encore des obstacles à mettre sur la route, etc., nous le savons ! Mais nous, nous sommes à Marseille. Donc, ce que je vous suggère, c'est que je demande audience au Premier Ministre et qu'avec un représentant de chaque Groupe, s'il le veut bien, nous puissions ensemble aller développer notre défense de la SNCM à Matignon, dans les jours qui viennent, à la volonté du Premier Ministre, bien entendu.

Le rapport 13/0181/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

DEVELOPPEMENT DURABLE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

76 - 13/0182/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE CENTRE DE RESSOURCES PARTAGEES - SERVICE DE LA PLANIFICATION URBAINE - Opération d'intérêt national Euroméditerranée - Participation de la Ville de Marseille à l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée pour l'année 2013 - Approbation de la convention de financement.

(13-24272-GDB42002)

Monsieur BARLES.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je profite de cette convention sur la participation de la Ville à Euromed pour esquisser notre point de vue sur la phase 2 du projet.

L'objectif de cette opération d'intérêt national fédérant tous les acteurs publics et les partenaires privés est intéressant puisqu'il s'agit ni plus ni moins de recoudre la ville, de la densifier sur son arrière-port aujourd'hui en friche. Nous sommes clairement ici sur une zone de fracture urbaine sans cohérence et un pilotage public est nécessaire. De même, nous ne pouvons qu'approuver les orientations stratégiques du projet Euromed 2, avec la création d'un parc de 14 hectares, d'un pôle multimodal, la réalisation d'un écoquartier expérimental fondé sur un référentiel de qualité environnementale adapté au milieu méditerranéen et mixant logements, bureaux, activités et service public. Nous saluons les objectifs affichés de mixité fonctionnelle et de développement des transports en commun et des mobilités douces, ainsi que les objectifs de mixité sociale, avec 30 % de logements sociaux dans les nouveaux programmes. Toutefois, nous avons des critiques à formuler et des craintes à émettre.

Tout d'abord, au niveau de la méthode, nous regrettons l'absence d'une réelle concertation, notamment dans le quartier des Crottes où les habitants n'ont pas de garantie absolue de relogement avec l'OIN. Ce déficit d'information accrédite l'idée que ce projet n'est qu'un alibi pour permettre la gentrification de quartiers restant populaires. Nous nous interrogeons aussi sur une approche parfois un peu standardisée et aseptisée des projets, comme celui de l'ARENA sur le site du Marché aux Puces et de la transformation de celui-ci en marché des 5 Continents. Ne sommes-nous pas en train de construire une Marseille offshore ?

Nous notons également un décalage entre les orientations stratégiques et les réalisations matérielles parfois, et regrettons l'absence de réflexions avancées quant à la possibilité de réutiliser les voies ferrées existantes en friche, avec du tram-train en jour. Aussi, nous nous interrogeons sur l'aspect inéquitable du zonage et de l'impensé du ruissellement sur les quartiers voisins, qui sont des quartiers en voie de paupérisation et de précarisation extrême, je pense notamment au quartier de Saint-Mauront. Ne va-t-on pas créer de nouvelles fractures territoriales ?

Enfin, plus fondamentalement, Monsieur le Maire, notre crainte est que, sous couvert de vouloir retisser la ville entre le centre et les quartiers Nord, on crée véritablement un limes, une banlieue qui se situerait à la limite du périmètre d'Euromed. Les projets en matière de transport collectif accréditent cette thèse. Merci.

Monsieur le Maire.- M. TEISSIER, si vous voulez bien répondre, et puis peut-être d'autres collègues, mais pour rassurer un peu M. BARLES et notamment, il ne voit pas, il ne doit pas y aller, toutes les transformations que nous faisons, y compris sur Euromed, mais aussi à Saint-Mauront. Il faut voir ce qu'était Saint-Mauront il y a quelques années et ce que l'on est en train d'en faire ! Visiblement, allez un peu vous promener là-bas !

Monsieur TEISSIER.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je me disais : cela commence trop bien ! Et forcément, il fallait qu'il y ait à un moment ou à un autre, une rupture dans cette apologie que vous nous faisiez très aimablement à juste titre, dois-je dire ! Car comment ne peut-on pas imaginer que cette affaire ne soit pas menée dans la concertation la plus totale, puisque je vais vous rappeler, M. BARLES, que la quasi-majorité des élus qui représentent les Collectivités Locales, donc la Communauté Urbaine, la Ville de Marseille, le Conseil Régional et l'Etat, qui sont les principaux financeurs, siègent au conseil d'administration. Et donc, ce projet se fait dans le plus large consensus. Le Maire du 2-3 est présent, le Sénateur Maire du 15-16 est présent, le Président de la Communauté Urbaine est présent, le Maire de Marseille est présent, le Préfet est présent. Donc, ce projet se fait dans la concertation la plus totale.

M. BARLES, si vous voulez, je vous invite à venir faire un tour dans ces quartiers et vous verrez l'état de paupérisation que vous dénoncez, d'ailleurs aux franges de ces quartiers, pour voir ce que nous apporterons et ce que nous sommes déjà en train d'apporter !

Vous avez salué à juste titre ce "jardin extraordinaire", comme chanterait TRENET, de 14 hectares en plein cœur de ville et dans des quartiers extrêmement paupérisés. Vous avez parlé et vous doutez de la concertation. Comment pouvez-vous dire cela ? Est-ce que vous qui êtes un élu de cette ville, vous vous privez de l'information que nous vous faisons passer, car nous avons, depuis maintenant pratiquement un an, délégué une société qui pratique la concertation à tous les niveaux et je dirai quasiment à tous les étages. Nous avons tenu avec le Sénateur Maire des 15^e et 16^e arrondissements une réunion publique au boulevard Oddo, qui s'est d'ailleurs fort bien déroulée. Nous sommes allés avec Mme Samia GHALI, tous les deux, dans le Marché aux Puces pour aller discuter avec les commerçants et apaiser les doutes légitimes d'ailleurs qu'ils pouvaient éventuellement avoir sur le devenir de leur fonds de commerce. Cette réunion s'est également parfaitement bien déroulée, en expliquant bien aux personnes, et nous étions tous les deux présents, ce que serait le devenir de ces espaces.

Donc, je sais bien qu'il est une infinie minorité, de petits groupes anarchosyndicalistes qui essaient de semer le trouble et le doute sur ce projet. Or, nous ne pouvons pas davantage consulter, dialoguer avec les gens, que nous ne le faisons. Nous nous tenons à la disposition des personnes, il y a des personnels cadres dédiés à Euroméditerranée dont c'est le métier au quotidien, nous sommes prêts à faire des expositions dans la Mairie du 15-16, parce que cela me paraît être le lieu le plus dédié en même temps qu'au siège d'Euroméditerranée.

Par ailleurs, je me permets de vous rappeler qu'Euromed 2 représente la ville de La Ciotat. Ce sont 30 000 logements que nous allons construire, 30 000 logements pour lesquels nous avons été labellisés, là encore dans le plus large consensus puisque nous étions trois à défendre le process, le Président de la Communauté Urbaine, Roland BLUM qui représentait la Ville de Marseille et votre serviteur en qualité de Président d'Euroméditerranée. Et donc, nous avons pu obtenir une labellisation précieuse, qui nous vaudra d'ailleurs quelques aides de l'Etat, pour construire une ville nouvelle. Vous avez eu la courtoisie et l'honnêteté de préciser que c'était environ 30 % de logements sociaux qui seraient réservés à l'intérieur de cette nouvelle ville, puisque, là, plus qu'Euromed 1, nous allons reconstruire la ville sur la ville.

Donc, M. BARLES, permettez-moi de vous dire que vos doutes ne sont pas fondés. Vous êtes venu d'ailleurs avec votre Groupe du Conseil Régional visiter Euroméditerranée, nous vous y avons réservé le meilleur accueil, pour vous donner la meilleure des informations. Donc, je pensais vous avoir convaincu. Mais si vous ne l'êtes pas tout à fait, que diantre ! La porte est ouverte, revenez, vous y serez bien accueilli ! Et j'espère que la prochaine fois, dans votre prochain discours, il n'y aura pas une partie plutôt positive et une partie très négative, mais que la totalité sera un concert de louanges à l'égard d'Euroméditerranée.

D'avance, merci de cette prochaine intervention.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 13/0182/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

77 - 13/0183/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN •
SERVICE DE L'ESPACE URBAIN - Attribution d'une subvention de
fonctionnement à l'Association de Recherches Historiques et
Archéologiques (A.R.H.A.).

(13-24357-GDB41502)

Monsieur DUTOIT.- Monsieur le Maire, permettez que je dise quelques mots sur le retrait du rapport Stade Guy HERMIER. Je voulais vous remercier, Monsieur le Maire, d'avoir, dès les obsèques de Guy, le 31 juillet 2001, annoncé que le stade de l'Estaque porterait le nom de Guy HERMIER, en accord avec la Mairie de Secteur. Guy HERMIER, homme intègre, porteur de valeurs engagées comme le rassemblement, l'honnêteté intellectuelle, la fraternité, le respect de l'autre, l'ouverture d'esprit, bien des valeurs dont nous avons besoin aujourd'hui, surtout en politique.

Nous avons ensemble souhaité que ce stade porte son nom, car il marquait un symbole. Il marquait en effet le début de la rénovation des quartiers Nord, que Guy avait portée et que vous aviez soutenue. Evidemment, à l'époque, son épouse Simone avait refusé ce nom. Et nous avons ensemble, vous et moi, accepté de respecter le deuil de sa deuxième épouse. Alors pourquoi onze ans après, onze longues années après, nous revenons sur cette question ? Tout simplement parce que j'ai répondu à la sollicitation légitime des enfants de Guy, seuls dépositaires humainement et en droit civil du nom de Guy HERMIER. Anne et Jean-Paul vous ont remercié d'ailleurs chaleureusement, ils vous ont fait parvenir un courrier la semaine dernière et ils en ont donné copie à l'Adjoint aux sports et à moi-même.

Aujourd'hui, Monsieur le Maire, le nom de HERMIER dépasse l'intérêt particulier. Il est propriété de ses enfants d'abord, mais aussi des militants Communistes dont Guy fut un fidèle, des habitants des quartiers Nord dont il fut un ardent défenseur, des Marseillais dont il portait l'ambition d'une ville fière, de la nation même dont il était un acteur de la liberté. Aujourd'hui, Monsieur le Maire, le temps n'est plus à honorer son souvenir, nous l'avons tous fait avec cœur, il est à inscrire dans le livre des 26 siècles de notre ville le nom d'un homme d'exception, qui aura construit un espoir pour ses habitants. Il est de tracer sur la page de notre histoire une mémoire indélébile, dont nous sommes ici dans cet hémicycle tous comptables.

Je sais, Monsieur le Maire, que vous êtes en harmonie avec mes propos. Aussi, je vous renouvelle ma demande. Qu'importe que le nom de Guy HERMIER soit apposé sur le stade de l'Estaque ou tout autre édifice ou lieu public de notre ville ! N'attendons plus, dépassons les querelles personnelles qui nous freinent dans cette œuvre de reconnaissance, marquons à jamais Marseille du nom de Guy HERMIER !

Merci.

Madame GHALI.- Monsieur le Maire, je crois que nous sommes tous d'accord pour avoir un site, un lieu digne de ce nom, pour nous rappeler la mémoire de Guy HERMIER, je crois que là-dessus c'est à l'unanimité dans ce Conseil Municipal, je n'ai aucun doute. Mais il faut se rappeler d'abord qui était Guy HERMIER. Le stade de l'Estaque, quand on connaissait Guy HERMIER, ce n'était pas un homme de football, c'était un homme de lettres. Et je comprends, Simone HERMIER, pour qui il avait énormément d'affection, avec laquelle il a partagé à la Mairie des 15e et 16e arrondissements, mais vous le savez très bien Monsieur le Maire, beaucoup de moments, ne souhaite pas, n'a pas souhaité que ce stade porte le nom de son défunt époux.

Le Conseil d'Arrondissements, qui s'est tenu la semaine dernière, à l'unanimité, je dis bien à l'unanimité de tous les Groupes, a refusé cette proposition, tout simplement parce que nous considérons, tous, que le stade de l'Estaque, qui n'est encore, je le dis, malheureusement pas un stade digne de ce nom, on est bien d'accord, je crois qu'il y a un minimum quand même de respect pour la personne de Guy HERMIER. Je comprends que ses enfants souhaiteraient demain que nous donnions son nom à un lieu emblématique, et là-dessus, nous le partageons tous. Mais il faut pour cela que nous trouvions un lieu, peut-être dans Marseille d'ailleurs, parce que Guy n'a pas compté que dans les 15e et 16e arrondissements de la ville, mais dans l'ensemble de la ville, et que peut-être sa mémoire doit être, à mon sens, portée au niveau de la ville de Marseille, même si ensuite, sur les 15^e et 16^e arrondissements, mais je le dirai tout à l'heure, je l'espère dans le cadre de la médiathèque nous puissions peut-être lui donner aussi le nom de Guy HERMIER. Je crois qu'il faut respecter tout le monde, bien sûr les enfants de Guy HERMIER, mais aussi son épouse, Simone HERMIER. Et je peux vous le dire que jusqu'à son dernier souffle, Guy a été très préoccupé de l'intérêt que l'on pouvait porter à Simone HERMIER.

Et je voudrais en profiter pour dire que j'ai été quand même choquée de la photo que j'ai vue dans *La Provence*, parce que, pour ceux qui ont connu Guy HERMIER, je crois qu'il méritait une autre photo que celle-là, où il était malade, où il était affaibli par la maladie, et que le respect aussi dû à sa personne était de mise au niveau tout simplement de cette photo qui, moi personnellement, en tout cas, m'a choquée.

Monsieur le Maire.- Mme Samia GHALI, cher M. DUTOIT, d'abord je partage parfaitement, cela peut m'arriver, ce que vient de dire à l'instant même Mme Samia GHALI. Comme je suis moi-même abonné à *La Provence*, lorsque je me réveille à Marseille, mon premier travail, c'est de lire *La Provence*. Je ne suis pas, je m'en excuse, abonné à *La Marseillaise*, mais je lis *La Provence*. Et j'ai eu le même choc que vous avez eu. Une photographie de Guy HERMIER plein de cortisone, au moment de ses derniers jours ! Au point même qu'un responsable important du Parti Socialiste, avec qui il tenait dans les derniers jours une réunion, ne l'avait même pas reconnu. C'est cette personnalité qui m'a raconté cela. Et que l'on doit faire attention quand on mentionne la photo de quelqu'un. Guy HERMIER était superbe ! Il l'a toujours été toute sa vie, sauf à la fin de sa vie lorsque la maladie l'a emporté. Je partage le même sentiment que vous.

Sur le reste, merci à M. DUTOIT. Merci, d'abord, le jour où Guy HERMIER est mort, les dignitaires Communistes au plan national et relayés ici par M. DUTOIT alors Député, après Guy HERMIER, m'avaient indiqué qu'ils souhaitaient que je prenne la parole à l'occasion des obsèques de Guy HERMIER. C'est assez inhabituel que l'on aille chercher quelqu'un baptisé comme cela de la Droite la plus réactionnaire pour parler aux obsèques de Guy HERMIER. Pourquoi ? Parce que, d'abord, avec Guy HERMIER, nous avons été élus ensemble en 1978 à l'Assemblée Nationale. Lui prenait la succession de François BILLOUX, qui pendant 50 ans avait dominé le Parti Communiste et avait pris sa part dans la vie politique de cette ville, en étant même, comme chacun s'en souvient, Ministre de la Défense au moment du tripartisme, après la libération.

Avec Guy HERMIER, nous étions tellement éloignés dans le domaine des idées que nous n'en parlions jamais et que nos relations se réduisaient à savoir dans les 15e et 16e arrondissements de la ville ce qu'il souhaitait que l'on fasse. Et lorsqu'un jour, pardon de le répéter, mais lorsqu'un jour il est venu me voir à l'Hôtel de Ville pour me dire : "Je suis très malade, je suis atteint, je ne durerai pas très longtemps, mais je veux vous parler de ce que l'on fait dans le 15-16", je lui ai dit d'abord : "Vous êtes habitué aux luttes, vous les avez menées toute votre vie, luttiez donc contre la maladie. Et pour le reste, ce que vous suggérez pour les 15e et 16^e arrondissements, je ferai en sorte de suivre toutes vos décisions." C'est ce que j'ai fait. Et c'est peut-être pour cela que vous m'avez rendu hommage à cette époque-là.

Mme Samia GHALI, au lendemain de la mort de Guy HERMIER, nous pensions que le stade de l'Estaque, stade modeste, mais dont je disais ces jours-ci à l'Adjoint au sport : "Si on doit lui donner le nom de Guy HERMIER, il faut le refaire entièrement, il faut le rénover bien entendu entièrement, de telle manière à ce que ce soit digne de l'homme politique qu'il a été". Et l'Adjoint au sport m'a dit qu'il y avait des délais pour faire la pelouse synthétique, etc., mais je lui ai demandé de faire le plus vite possible.

Ce qui m'a surpris, c'est que je reçoive une lettre par des avocats. Et les avocats me disent que Mme HERMIER ne veut pas, elle trouve que le stade n'est pas assez bien. Sur ce point, je peux comprendre et j'avais dit préalablement, sans avoir eu connaissance de cette lettre, à l'Adjoint au sport : si c'est d'accord, puisque M. DUTOIT le demandait, nous le ferons, et nous ferons quelque chose bien entendu de très bien. La lettre suit, Mme HERMIER s'y oppose formellement, etc., même si les enfants de Guy HERMIER, que je n'ai jamais plus vus depuis les obsèques à la Mairie du 15-16 le jour de sa mort, donc il y a plus de dix ans déjà.

Ce que je vous prie de noter, et cela vaut pour mes propres amis qui le savent, mais aussi pour vous. Quand on nous a demandé, Mme CARADEC préside cette Commission, quand on nous demande de donner un nom de rue, d'une place, d'un stade, à une personnalité politique qui a servi Marseille, indépendamment de nos convictions personnelles, nous avons toujours dit oui ! Et par conséquent, tous les hommes et les femmes politiques, de quelque bord que ce soit, ont été honorés pour longtemps dans cette ville et figurent généralement dans le dictionnaire des Marseillais. Aujourd'hui il y a le dictionnaire des femmes marseillaises, fait par l'Académie de Marseille ou par quelques femmes de grande qualité qui ont écrit ce livre.

Aujourd'hui, qu'est-ce que je peux dire à M. DUTOIT ? D'abord, merci des propos que vous tenez, du rappel que vous faites. Je comprends la position de Mme Samia GHALI qui est un peu différente. Moi j'aurais dit oui. Mme Samia GHALI dit : "Prenez en compte ce que dit Mme HERMIER". En fait, elle dit : ne le faites pas ! Ce que j'ai suggéré à l'avocat que j'ai eu au téléphone, et cela, c'est un peu drôle quand même, j'ai eu une conversation avec l'avocat de Mme HERMIER puisqu'elle me menaçait de m'envoyer en justice si nous passions outre aujourd'hui. Bien sûr que l'on ne va pas passer outre ! Bien sûr que nous avons retiré le rapport ! Mais j'ai dit à l'avocat : "Je voudrais que vous veniez me voir avec Mme HERMIER et je voudrais en parler avec Mme HERMIER". Si j'arrive à la convaincre, dans ce cas-là on reviendra sur ce rapport, on remettra ce rapport. Si Mme HERMIER persiste à ne pas le vouloir, il va de soi que nous ne le ferons pas.

Mais c'était un beau geste, Mme Samia GHALI, et je ne veux pas entrer dans le fait de savoir qui l'a proposé en premier, etc., je ne veux pas rentrer dans cela, cela ne me regarde pas. Je dis simplement : voilà ce que nous ferons. Je verrai Mme HERMIER, je lui proposerai que l'on donne le nom de son défunt époux à un stade entièrement rénové. Si elle veut, on le fera ; si elle ne veut pas, on n'en parlera plus.

Le rapport 13/0183/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

78 - 13/0184/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DE L'ESPACE URBAIN - Prolongement du tramway Canebière - Cours Saint-Louis - Castellane - 1^{er} et 6^e arrondissements - Approbation de l'avenant n°1 à la convention n°12/1007 Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et n°12/575 Ville de Marseille liant la Ville à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(13-24396-GDB41502)

Le rapport 13/0184/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Europe Ecologie – Les Verts et M. MARANDAT votant contre.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BOYER Valérie

79 - 13/0185/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • Politique de la Ville - Modification / prorogation des statuts constitutifs du groupement d'intérêt Public (GIP) pour la gestion de la Politique de la Ville à Marseille - Avenant n°4.

(13-24278-GDB42002)

Le rapport 13/0185/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

80 - 13/0186/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • Politique de la Ville - Convention relative au versement de la dotation financière 2013 entre la Ville et le Groupement d'Intérêt Public pour la gestion de la Politique de la Ville à Marseille - 2^e versement - Exercice 2013.

(13-24279-GDB42002)

Le rapport 13/0186/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

81 - 13/0187/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Avenants aux conventions financières entre la Ville et le GIP-Marseille Rénovation Urbaine pour la mise en œuvre des programmes de renouvellement urbain de Malpassé (13^e arrondissement), Saint-Barthélémy Picon Busserine (14^e arrondissement), Saint-Mauront (3^e arrondissement), ZUS Centre Nord, Soude Hauts de Mazargues (9^e arrondissement), Savine (15^e arrondissement), Solidarité (15^e arrondissement), Kallisté (15^e arrondissement).

(13-24382-GDB42002)

Madame BOYER.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais faire une intervention sur les rapports 81 à 86, si cela vous convient, puisque ces rapports ont reçu un avis favorable, mais je voulais juste faire une petite intervention à leur sujet puisqu'ils concernent tous directement Marseille Rénovation Urbaine et les Plans de Rénovation Urbaine que nous avons collectivement engagés sur le territoire de la Commune de Marseille.

Cinq avenants aux conventions déjà signées, sur Saint-Paul, Les Créneaux, Saint-Joseph, Saint-Antoine, Les Flamants, c'est le signe de la vitalité de ces projets et de la pertinence de la méthode. C'est aussi le signe de l'engagement et de la reconquête de la ville vers le Nord qu'il faut souligner et pour sortir aussi des clichés que nous entendons trop souvent. Les conventions ANRU offrent une souplesse d'adaptation aux contraintes diverses, sans pour autant céder à la facilité et sans renoncer au niveau d'exigence que nous nous sommes donné.

Tous ces secteurs sont en chantier, soit même prêts de l'achèvement, comme Saint-Paul ou Saint-Antoine. Il nous faut adapter les conventions à l'évolution des projets, à la demande des habitants, sans perdre de vue la finalité de ces opérations : requalifier des pans entiers de la ville. Et je vous engage, tous, mes chers collègues, à vous rendre sur ces PRU. Vous constaterez l'évolution positive de ces quartiers. Je sais que les habitants l'ont constatée, la constate et l'espère, puisque nous concertons abondamment dans ces secteurs. Je rappelle que la concertation fait partie du disque dur des conventions ANRU et que sans concertation, point de subvention, point de projet et sans l'avis des habitants aussi ! La signature officielle de ces avenants avant l'été nous permettra d'ailleurs de vous présenter de visu tout ce qui a changé. Les réalisations en matière d'habitat, d'équipement, d'aménagement, sont de grande qualité et démontrent notre volonté conjointe de changer l'image de ces quartiers.

Bien évidemment, il n'y a pas l'ampleur que nous avons par rapport à Euromed, néanmoins, tous ces quartiers changent. Les efforts engagés par la Ville portent déjà leurs fruits. De nombreux logements ont été réalisés, les équipements publics nouveaux ont été réhabilités ou créés et accompagnent cette mutation urbaine en offrant aux populations des services appropriés. Je ne vais pas vous faire la longue liste des équipements réalisés, mais je voudrais simplement signaler qu'en mode de garde, la crèche de Belsunce, une des plus grandes de Marseille, la Cité de l'enfant à Saint-Antoine, demain d'ailleurs avec des crédits isolés ANRU celle de Saint-Marcel, les centres sociaux comme celui du Grand Saint-Antoine, du centre social Malpassé ou du centre social Agora, des Espaces lecture comme l'Espace Lecture Edouard Vaillant et demain l'Ecole Picon. Bien évidemment, les services publics arrivent avant ou en même temps que les réhabilitations des logements.

Je mettrai l'accent aussi sur la démarche que nous avons suivie. Nous avons entrepris de changer ces parties de la ville en intervenant sur toutes ses composantes, pour en faire une ville plus proche, une ville plus économe en foncier et en énergie, un exemple de renouvellement urbain. Le futur PLU préconise cette démarche, nous devons lutter contre l'étalement urbain, nous devons rechercher l'optimisation des infrastructures et des équipements publics. Nous ne pouvons plus raisonner la ville en seulement deux dimensions, et nous devons imaginer notre ville en mouvement.

Il faut aussi que nous fassions mieux qu'il y a 50 ans, période à laquelle on a construit vite, trop vite, des zones d'habitat sur du foncier complexe entre les collines de Marseille, mais sans vraiment achever correctement cet urbanisme, ce qui nous amène à intervenir maintenant pour recoudre la ville, désenclaver ces quartiers, à un coût considérable pour les Collectivités et la Ville de Marseille en particulier. Et je tiens à souligner les efforts du Maire de Marseille dans cette démarche particulièrement ambitieuse ! Utilisons aujourd'hui notre expérience pour réfléchir aux futurs secteurs sur lesquels il nous faut intervenir, au Nord, mais aussi à l'Est. Ces territoires concentrent des enjeux d'agglomération. Les investissements publics et privés permettront de faire levier en faveur de leur désenclavement, du développement économique, de l'amélioration des conditions de vie et d'habitat.

Et je voudrais, pour conclure, dire qu'il faut aujourd'hui du courage et de l'ambition au Gouvernement pour s'engager concrètement, c'est-à-dire aller au-delà des annonces, pour qu'il y ait un rééquilibrage de ces politiques aussi bien au nord qu'à l'est ou au sud de la ville. Je rappelle que le seul projet au sud de la Canebière est celui des Hauts de Mazargues de la Soude, et d'ailleurs, nous allons prochainement à une réunion de concertation avec mon collègue Guy TEISSIER. Mais il est absolument indispensable que la vallée de l'Huveaune soit traitée. Il ne suffit pas de faire des déclarations, il faut maintenant des actes et des démarches concrètes.

Et puis aussi, je voudrais souligner le fait qu'aujourd'hui, en matière de politique de la Ville et de politique sociale et très sociale, il faut aussi sortir du double langage, en matière d'emploi, en matière de culture, en matière de santé. Nous avons récemment sauvé le CODES, qui devait être écarté de subventions. Donc, la Politique de la Ville, il ne faut pas simplement faire des déclarations, mais dans le concret, il faut continuer à la porter et j'espère que l'Etat ne se désengagera pas et notamment pour Marseille et pour l'ensemble de ses quartiers. Qu'il fasse comme nous l'avons fait jusqu'à présent, c'est-à-dire qu'il considère l'ensemble des quartiers et pas simplement quelques zones où il a certains projets.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Cela me permet de dire à Mme BOYER effectivement que je la remercie beaucoup de son engagement pour la Politique de la Ville, notamment aussi sur tout ce qui est la réhabilitation avec l'ANRU, que l'on doit répéter sans cesse pour ceux qui parlent toujours que nous ferions une fracture et ne serions pas intéressés au Nord, que 12 ou 13 projets sont dans les quartiers Nord, un seul est dans les quartiers Sud de Marseille. Et j'avais été obligé de dire, avec vous d'ailleurs, justement à M. SALLENAVE, qui était l'homme de l'ANRU : "N'attendez pas qu'une cité soit complètement dépassée, soit complètement mise à l'écart pour arriver à investir". Alors, on investit beaucoup plus dans les secteurs Nord de la ville parce que c'est là qu'il y a le plus grand nombre de logements sociaux, dans lesquels nous participons, nous, Ville de Marseille, d'une manière très forte dans ce domaine-là par rapport souvent même aux autres Collectivités ou Etat qui y participent.

Quant à rappeler, effectivement vous l'avez très bien fait, pourquoi au lendemain de la guerre on a construit vite, beaucoup et sans tenir compte d'aucun environnement. Et maintenant nous avons toutes les difficultés qui surviennent avec ces ensembles, Les Cèdres, Les Oliviers, Les Lauriers, la Tour Paul Trompette, que nous ne ferions plus aujourd'hui ! D'ailleurs, en dix-huit ans, nous n'avons jamais fait ce genre de construction ! On s'est au contraire...

(Réflexion de M. MENNUCCI, sans micro)

Monsieur le Maire.- ...Oui, j'étais sous l'autorité de M. Gaston DEFFERRE avec un Adjoint qui n'était pas Socialiste ! Et arrêtez de répéter inlassablement cela ! Arrêtez de dire ces choses-là ! C'était à l'époque dans l'air du temps, dans une obligation, et cela a été fait, voilà !

Hier, on a vu quelqu'un de dos, avec un magnifique chapeau, qui participait à la manifestation à côté de Mme Catherine GINER. J'ai cru reconnaître quelqu'un, justement ! Il ressemblait beaucoup, mais il était de dos !

Merci, Mme BOYER, de tout ce qui est fait !

Le rapport 13/0187/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

82 - 13/0188/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Opération de Rénovation Urbaine des Créneaux - 15^e arrondissement - Approbation de l'avenant n°3 à la convention pluriannuelle de mise en œuvre passée avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine - Approbation de l'avenant n°4 à la convention de financement n°07/1062 entre la Ville et le Groupement d'intérêt Public Marseille Rénovation Urbaine, pour le programme de renouvellement urbain des Créneaux.

(13-24400-GDB42002)

Le rapport 13/0188/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

83 - 13/0189/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Opération de rénovation urbaine Saint-Joseph-Vieux Moulin - 14^e arrondissement - Avenant n°1 à la convention pluriannuelle de mise en œuvre avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) - Avenant n°3 à la convention de financement n°07/1060 avec le Groupement d'Intérêt Public Marseille Rénovation Urbaine (GIP - MRU).

(13-24402-GDB42002)

Le rapport 13/0189/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

84 - 13/0190/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Approbation de l'avenant n°3 à la convention pluriannuelle n°06/1033 de mise en œuvre du programme de rénovation urbaine de Plan d'Aou/Saint-Antoine/La Viste - 15^e arrondissement et d'une nouvelle convention entre la Ville et le GIP-MRU valant avenant n°2 à la convention de financement n°07/1059 de Plan d'Aou et avenant n°1 à la convention de financement n°10/672 de la Viste - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(13-24426-GDB42002)

Madame GHALI.- Monsieur le Maire, tout d'abord permettez-moi de faire une parenthèse puisque ce matin j'ai été citée à plusieurs reprises, pour dire que je confirme mes propos et mes écrits au Premier Ministre de la République sur les moyens à donner à Marseille et effectivement donc je ne retirerai rien de ce que j'ai fait et de ce que j'ai demandé. J'étais d'ailleurs la semaine dernière invitée à l'Elysée par M. POIGNANT, qui est Conseiller spécial du Président de la République, et j'ai réitéré toutes mes demandes pour Marseille.

Et encore une fois, comme je l'ai fait lorsque le Gouvernement était de Droite, Monsieur le Maire, je vous avais même proposé une fois, rappelez-vous, dans les archives certainement du Conseil Municipal nous pourrions le retrouver, d'aller rencontrer avec vous, avec l'ensemble du Conseil Municipal et l'ensemble des Groupes, et réclamer à l'Etat ce qu'il devrait donner à Marseille tout simplement pour faire que ce retard que Marseille a pris sur l'ensemble des grandes villes de France soit rattrapé. Donc je continue à défendre et à pousser cette volonté, parce que cela me semble nécessaire, certainement aujourd'hui plus qu'hier, pour l'intérêt, pour l'épanouissement et pour la modernisation de la ville de Marseille. Et je ferme la parenthèse.

Monsieur le Maire, je profite de ce rapport pour vous parler aussi de la médiathèque de Saint-Antoine. J'ai été assez surprise lorsque j'ai vu ce rapport qui ne parle plus de médiathèque, mais maintenant de bibliothèque. Marseille Capitale Européenne de la Culture, nous en sommes tous fiers et tous heureux, mais est-ce une réussite si Marseille Capitale Européenne de la Culture n'est pas capable de donner à ses enfants, les enfants de la République, là où ils se trouvent, partout dans Marseille, que l'on soit au Nord, au Sud ou à l'Est de la ville, une médiathèque digne de ce nom ?

Nous avons dans Marseille, mais surtout dans certains quartiers, un jeune sur deux qui est en décrochage scolaire dès l'âge de 14 ans. Ces médiathèques sont nécessaires à l'éducation. Lorsqu'ils ne sont pas à l'école, ces enfants sont dans la rue et on sait malheureusement ensuite l'avenir qui leur est réservé. Il me paraît important de miser sur l'éducation, il me paraît important de miser sur la culture, sur le sport. C'est là que nos enfants doivent être et pas au pied des immeubles en faisant je ne sais quoi.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire, et je vous l'avais dit à la conférence des Maires, vous m'aviez répondu : "Mme GHALI, pas de problème", et c'est vrai, je le reconnais, vous aviez depuis le début poussé sur cette médiathèque, mais là je m'aperçois, cela doit être une erreur d'écriture, j'ose espérer, que ce ne sera plus une médiathèque, mais une bibliothèque. Non, cela ne peut pas ! D'abord, au moment où l'on parle du numérique, où l'on est tous sur des plaquettes aujourd'hui, comment peut-on parler seulement de bibliothèque ? Je pense qu'il faut aller sur une médiathèque et plus sur une bibliothèque. Donc, Monsieur le Maire, je vous demande, et je suis sûre que vous irez dans ce sens-là, que l'on puisse modifier et aller vers une médiathèque et non une bibliothèque.

Monsieur le Maire.- Sur toute la première partie de votre intervention, je n'ai rien à redire, si ce n'est qu'effectivement, vos propos en leur temps décoiffants vous ont offert une possibilité médiatique assez extraordinaire. Que vous en profitiez également pour aller parler avec vos amis politiques, c'est normal, sauf que vos amis politiques représentent aujourd'hui l'Etat, ils sont au service de tout le monde et ils doivent écouter tous ceux qui portent avec honneur une écharpe tricolore, leurs propres amis, c'est sûr, tout le monde l'a toujours fait, mais également ceux parmi les parlementaires qui ne sont pas directement dans vos amis.

Je vous ai dit l'autre jour à la conférence des Présidents, d'abord cela s'appellera la médiathèque même si on a parlé de bibliothèque, je n'ai pas lu personnellement le rapport dans le détail, ce sera "médiathèque", bien entendu, on le fera sur le site de l'ancienne...

(Réflexion de M. MENNUCCI, sans micro)

Monsieur le Maire.- Alors, qu'il ne me fasse pas changer d'avis ! Surtout, dites-lui de ne rien dire ! Parce qu'il suffit qu'il dise quelque chose pour qu'on n'ait plus envie de le faire ! ...Assez ! C'est impossible ! Il ne supporte pas, le candidat super star, il est jaloux de votre médiatisation, il en est très jaloux ! Et par conséquent, il faut qu'il intervienne à temps et à contretemps !

Mme Samia GHALI, on fera la médiathèque sur le site de l'ancienne école du Plan d'Aou, puisque nous avons fait et inauguré une école neuve au Plan d'Aou !

Le rapport 13/0190/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

85 - 13/0191/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Approbation de l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle pour le Programme de Renouveau Urbain des Flamants Iris - Approbation de l'avenant n°3 à la convention de financement 07/1058 entre la Ville et le GIP Marseille Rénovation Urbaine pour le Programme de Renouveau Urbain des Flamants Iris - Approbation de l'avenant n°1 à la Convention pluriannuelle de financement entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Ville de Marseille et le GIP MRU pour le projet de renouvellement urbain Flamants Iris - Approbation de l'augmentation de l'affectation d'autorisation de programme.

(13-24427-GDB42002)

Le rapport 13/0191/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

86 - 13/0192/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Approbation de l'avenant n°3 à la convention pluriannuelle pour le Programme de Renouveau Urbain Saint-Paul - 13^e arrondissement - Approbation de l'avenant n°4 à la convention de financement 07/1061 entre la Ville et le GIP Marseille Rénovation Urbaine pour le Programme de Renouveau Urbain Saint-Paul - Approbation de l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle de financement entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Ville de Marseille et le GIP MRU pour le projet de renouvellement urbain Saint-Paul - Approbation de l'augmentation de l'affectation d'autorisation de programme.

(13-24430-GDB42002)

Monsieur ROATTA.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous me permettez d'intervenir à l'occasion de ce rapport de notre Municipalité sur le développement, non seulement pour l'attractivité économique de Marseille aujourd'hui Capitale Européenne de la Culture, mais aussi tous les défis à relever pour que demain nous soyons la capitale de l'Euroméditerranée.

Mais permettez-moi, Monsieur le Maire, d'ouvrir une parenthèse sur les déclarations de votre prédécesseur concernant notre ville. Dans un long texte de complaisance, M. VIGOUROUX affirme, et je cite : "A sa place...", à la vôtre, Monsieur le Maire, "...je serais parti depuis longtemps". Quelle audace ! Alors, je voudrais rétablir la vérité. Et la vérité est simple et facile.

En 1989, M. VIGOUROUX a été élu comme jamais aucun autre Maire n'avait été élu dans cette ville. En effet, il avait gagné tous les secteurs de la ville ! Malheureusement, mes chers collègues, au terme de ses six années de mandat, son bilan a été tellement catastrophique qu'il n'a même pas pu se représenter ! Et j'affirme. En 1997, profitant d'une dissolution de l'Assemblée Nationale, il a tenté un retour en politique en se présentant aux élections législatives. Il a été candidat dans la 3e circonscription, celle où il a été Conseiller général et suppléant de M. Gaston DEFFERRE. Il pensait obtenir un meilleur résultat, car il se présentait dans son propre secteur. Bilan, oui, il a été candidat, mais je suis bien placé pour m'en souvenir, mes chers collègues, j'étais le sortant et j'ai été élu à l'issue d'une campagne acharnée et difficile, et non pas contre M. VIGOUROUX, mais contre M. Jean Noël GUERINI. Robert VIGOUROUX, lui, avait été éliminé dès le 1er tour, avec un score de 2,23. M. VIGOUROUX n'est jamais parti de son plein gré. Depuis 1989, ce sont les Marseillais qui lui ont refusé de revenir !

Voici la vérité que je tenais à rétablir, mes chers collègues. Compte tenu, Monsieur le Maire, de toutes les polémiques actuelles, de tout ce que l'on peut voir ou lire dans les médias sur la vie politique et sur Marseille, je pense, et je souhaite, qu'un peu de vérité, de respect et de sincérité ne peut pas nous faire de mal, pour l'amour de notre ville et de nos concitoyens. Merci.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur BOULESTEIX.- Monsieur le Maire, je n'interviens pas souvent, mais je considère ces propos tout à fait inacceptables. L'époque de M. VIGOUROUX a été courte, un mandat. Mais il en reste des choses fondamentales pour Marseille et je vous souhaite de laisser un héritage à cette hauteur.

Il y a d'abord Euroméditerranée sous M. VIGOUROUX. Le Pharo, que vous avez inauguré récemment, c'est M. VIGOUROUX. Château-Gombert et Luminy, les Technopoles, il n'y a plus eu de technopole depuis vingt ans. La culture, tout le monde se souvient de M. Christian POITEVIN et du rayonnement de la culture à cette époque-là, la création du Musée d'Arts Contemporains, je souhaite à M. HERMANN de laisser un héritage semblable. Tout le monde se souvient au point de vue scientifique, Marseille deuxième ville scientifique de France, ce n'est malheureusement plus le cas. Et puis tout le monde se souvient également du rayonnement d'un grand nombre de personnalités, au premier rang desquelles des personnalités comme Jeanne LAFFITTE, qui a énormément joué pour le tourisme.

Je considère que la créativité, le bouillonnement qu'il y a eu au moment de M. VIGOUROUX a été un bol d'air pour Marseille. Et je pense que dans les années à venir, c'est ce que nous devons rechercher à faire. Et c'est pour cela que je voudrais dire que je trouve totalement déplacées aujourd'hui ces attaques sur une personnalité de 90 ans, qui a tout à fait rempli son rôle de Maire et dont les Marseillais se souviennent encore aujourd'hui. Et je souhaiterais que M. ROATTA modère ses propos et même retire certaines phrases. Je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, Robert VIGOUROUX, au moment où nous parlons, est dans la souffrance. Robert VIGOUROUX est malade, Jacques l'a dit, c'est un vieil homme, on ne sait pas aujourd'hui, il y a de l'inquiétude depuis plusieurs années pour sa vie.

Et je trouve très franchement que dans une assemblée comme la nôtre, on peut se dire ce qu'on veut et vous ne vous en privez pas et moi non plus, j'ai vu tout à l'heure comment nous avons parlé de Guy HERMIER, c'était digne, c'était empreint de respect, je le dis avec beaucoup d'émotion, je ne comprends pas ce que vient de faire à l'instant, dans cette enceinte, Jean ROATTA à l'égard d'un homme qui n'inquiète plus personne, à l'égard d'un homme qui n'a pas d'ambition politique, qui a eu une chose, et il faut se féliciter que des personnes à son âge aient encore la capacité de prendre un stylo, un papier, d'écrire un livre pour essayer d'expliquer ce qu'il a voulu faire, de bien, de mal, ce qu'il a réussi, ce qu'il a échoué.

Et je le dis franchement, ce n'est pas du niveau d'un parlementaire d'entendre des choses pareilles ce matin. Et je souhaiterais, comme Jacques BOULESTEIX, et je pense que nous sommes nombreux ici certainement sur nos bancs, mais sur les autres bancs, à souhaiter qu'il y ait une clarification dans cette affaire. Car si un ancien Maire ne peut pas justifier de son travail dans un livre, si ensuite il est piétiné dans une séance du Conseil Municipal, alors que c'est un homme malade, que c'est un homme qui souffre, je le dis, ce n'est pas le niveau du Conseil Municipal de Marseille.

(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)

Monsieur le Maire. - Vous me permettez de dire que, bien entendu, mon ami, M. Jean ROATTA, a voulu rappeler que lorsque l'on s'est retiré de la vie politique, on peut écrire des livres, on n'a pas le droit de faire des tacles aussi désagréables que celui qu'il m'a réservé dans un quotidien. Je n'ai pas l'habitude de répondre aux tacles, puisque vous m'en faites régulièrement, que vous dites régulièrement des choses fausses et désagréables, mais pour quelqu'un qui paraît-il est parti à la retraite depuis longtemps, qu'il ait écrit un livre, qu'il rappelle le souvenir, le souvenir, vous savez M. BOULESTEIX, s'il fallait rentrer dans le détail, Euroméditerranée c'est sous l'égide de M. Edouard BALLADUR, j'étais Président de la Région, on a décidé ensemble, il n'y a pas que le Maire de Marseille, il y avait le Président du Conseil Général, le Président du Conseil Régional et M. BALLADUR qui représentait l'Etat, nous l'avons fait ensemble. Ensuite, quand j'ai quitté la Région et volontairement, je n'ai pas été battu, quand j'ai quitté la Région, la moitié de ce qui avait été construit à Saint-Jérôme et à Château-Gombert l'avait été grâce à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Alors, par pitié...

Monsieur BOULESTEIX. - A l'Etat !

Monsieur le Maire. - ..Non ! Par l'argent que nous avons donné, nous, Collectivités Territoriales, et l'Etat peut-être à droite peut-être à gauche.

M. BOULESTEIX, je connais vos positionnements, je connais aussi la manière abrupte avec laquelle souvent vous critiquez ce qui est fait, beaucoup plus que votre collègue, M. VIARD. Vous vous réveillez en ce moment parce que nous sommes entrés dans une période préélectorale, c'est votre droit. Mais dites aussi, observez les choses et rendez à César ce qui est à César !

Et M. ROATTA a voulu avoir un geste de gentillesse à mon égard, par rapport à des propos qui étaient vraiment déplacés. Je n'ai pas à me justifier, merci à M. ROATTA d'avoir dit ce qu'il pensait.

Le rapport 13/0192/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CARADEC Laure-Agnès

87 - 13/0193/DEVD

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE -
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE •
SERVICE DE LA MOBILITE ET DE LA LOGISTIQUE URBAINES -
Réorganisation du travail des agents chargés de la gestion des espaces bornés.

(12-23953-GDB30502)

Le rapport 13/0193/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

88 - 13/0194/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN •
SERVICE DES ESPACES VERTS ET DE LA NATURE -
Aménagement des terrains délaissés situés chemin de la Pounche, en bordure de la Cité La Marie - 13^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme - Financement.

(13-24125-GDB41502)

Le rapport 13/0194/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

89 - 13/0195/DEVD

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE -
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE •
SERVICE DE LA MOBILITE ET DE LA LOGISTIQUE URBAINES -
DIVISION MOBILITE URBAINE - Approbation de dénomination de voies.

(13-24143-GDB30502)

Le rapport 13/0195/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

90 - 13/0196/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN •
SERVICE DES ESPACES VERTS ET NATURE - Approbation de l'opération d'acquisition d'arbres de pépinières et arbustes.

(13-24353-GDB41502)

Le rapport 13/0196/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme LOTA Marie-Louise

91 - 13/0197/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DE L'ESPACE URBAIN - Création d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre la station de métro Bougainville et le Vallon des Tuves à Saint-Antoine - 15^e et 16^e arrondissements - Approbation de l'opération - Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage unique et de participation financière liant la Ville de Marseille à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(12-23974-GDB41502)

Le rapport 13/0197/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MALRAIT André

92 - 13/0198/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE ETUDES EXPERTISES ET CONNAISSANCE - Création d'une Opération Spécifique Relogement des Services Municipaux - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(13-24280-GDB42002)

Le rapport 13/0198/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme POZMENTIER-SPORTICH Caroline

93 - 13/0199/DEVD

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD LITTORAL - Aménagement intérieur du bâtiment sis 40, avenue Roger Salengro, la Villette, 3^e arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux.

(13-24307-GDB50202)

Madame POZMENTIER.- Monsieur le Maire, il est vrai que ce rapport ne peut pas ne pas être souligné puisque c'est tout l'investissement très fort de notre Municipalité pour notre Police Municipale, pour la moderniser, pour lui donner un nouvel élan. Et ce sont des engagements, et c'est pour cela que je souhaitais intervenir pour souligner les erreurs qui ont été signalées de l'autre côté de ces bancs de l'hémicycle, puisque les engagements que nous avons menés et qui sont très forts, Monsieur le Maire, correspondent à ceux qui avaient été tenus par le Gouvernement précédent.

Tout à l'heure, des chiffres ont été donnés. Rappelons-le, Monsieur le Maire : 240 policiers sont venus à Marseille, ce qui a permis de doter Marseille de 3 000 policiers, c'est un chiffre important ! Aujourd'hui, que nous apprend-on ? On nous dit que des effectifs arrivent, on nous dit que l'on va aider Marseille, mes collègues l'ont rappelé la main sur le cœur à l'occasion des comités interministériels et partout sur les ondes ! Eh bien ! Non, Monsieur le Maire, les effectifs qui sont arrivés ne sont pas ceux dont nous avons besoin à Marseille.

Nous avons besoin, et nous ne sommes pas dans la démagogie, nous, parce que nous travaillons au quotidien et que nous investissons, de 1 000 policiers supplémentaires. Et non pas des policiers qui viennent le temps de quelques images médiatiques et qui repartent, mais des policiers qui restent en poste ! Des policiers à qui l'on donne des moyens de faire un travail de fond ! Un travail de fond, pourquoi, Monsieur le Maire ? Les policiers eux-mêmes le réclament, ils vous le disent.

Vous croyez que c'est agréable, alors que nous n'avons pas les moyens de faire un travail de fond, mais simplement une écume que les trafiquants de drogue observent paisiblement, impunément, le temps que passent les vagues médiatiques ! Comment voulez-vous que les Marseillais ne soient pas exaspérés ? On les entend, nous, Monsieur le Maire !

Alors, quand même, on n'entend plus vos chiffres que vous asseniez il y a quelques mois. A Paris, Monsieur le Maire, c'est 25 000 policiers pour surveiller 105 km². A Lyon, 3 400 policiers pour 48 km². Et à Marseille, on ne compte que 3 000 policiers alors que la ville, avec ses 240 km² est cinq fois plus vaste que Lyon et deux fois et demi plus que Paris. Eh bien ! Vous le voyez, les engagements et les promesses de M. HOLLANDE ne sont pas tenus pour Marseille ! Il est important de le rappeler, sur un enjeu aussi essentiel qu'est celui de la sécurité !

Je crois que véritablement, et je ne serai pas longue, c'est un ras-le-bol ! Un ras-le-bol parce que c'est deux poids deux mesures pour Marseille ! Ras-le-bol des engagements non tenus par ce Gouvernement ! Ras-le-bol aussi, on peut bien se congratuler parfois, mais quand même, revenons à la réalité, ras-le-bol des champions du double langage, qui dans les journaux réclament l'Armée dans les cités, mais votent au Parlement les textes les plus laxistes à l'égard des délinquants ! Ras-le bol ! Ras-le-bol d'un Gouvernement qui soutient ce message d'impunité que Mme TAUBIRA lance pour rassurer les délinquants. Non ! M. VALLS, ce sont les Marseillais qu'il faut rassurer et les Marseillais qu'il faut protéger !

Cela dit, nous, nous continuerons à aller de l'avant, Monsieur le Maire, au-delà de toutes les critiques, au-delà de toutes les entraves que certains veulent bien nous poser. Et non seulement nous allons plus loin, mais aujourd'hui, Monsieur le Maire, lorsque comme à votre demande je reçois au Centre de Supervision Urbain de la Ville de Marseille, que vous avez inauguré avec le Ministre de l'Intérieur, des Comités d'Intérêt de Quartier, des acteurs économiques, même des magistrats, des policiers, tous le disent et mesurent la différence !

La différence, c'est notre investissement. La différence, c'est le travail que nous menons au service de la sécurité dans cette ville. Et je crois que nos policiers municipaux mériteraient beaucoup plus d'égards et beaucoup plus d'interventions de l'Etat en la matière. Alors, les Marseillais voient véritablement ce que nous faisons. Nous continuerons dans les mois, dans les années qui viennent, à renforcer nos effectifs, à déployer la vidéoprotection, parce que je suis certaine que les Marseillais l'observent, le mesurent et sauront s'en souvenir !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur MASSE.- Monsieur le Maire, je crois que l'on ne peut pas rester sans réaction face à ce qui est dit par Mme POZMENTIER. Le débat sur la sécurité qui concerne les forces de Police Nationale ou Municipale est toujours un débat qui mérite à la fois beaucoup de clarté dans les chiffres et d'être dépassionné. Il y a quelques minutes, je me suis exprimé à ce sujet, j'ai indiqué les réalisations faites par Manuel VALLS.

Parlons chiffres, c'est très simple ! Reconnaissons qu'en dix ans, nous avons perdu 400 fonctionnaires de Police Nationale à Marseille. Et vous le disiez vous-même à ce même Conseil Municipal, il y a un peu plus d'un an. Aujourd'hui, Manuels VALLS a déployé 250 fonctionnaires de Police Nationale en plus sur le secteur.

Réprobations dans les rangs de la majorité : C'est faux !

Monsieur MASSE.- Oui ! Ensuite, nous avons eu, suite malheureusement aux dramatiques événements, je le répète, un renfort supplémentaire en brigades mobiles de Gendarmerie et de CRS qui sont toujours là aujourd'hui ! Qui, certes, ne seront pas destinés, eux, à être des forces pérennes, mais qui sont encore là aujourd'hui ! Et nous demandons, je l'ai dit tout à l'heure dans mes propos, nous demandons encore une fois à Manuel VALLS de nous faire obtenir une seconde entité de Fonctionnaires de Police Nationale pour rattraper les 400. Je crois que ce discours-là est clair.

Ensuite, Mme POZMENTIER, vous êtes de mauvaise foi ! Vous êtes de mauvaise foi parce que ce que l'on voit actuellement aujourd'hui dans les quartiers, dans les quartiers qui ont été ciblés par les forces de Police, on en connaît tous dans le 11e, dans le 13e, dans le 15e, dans le 16e, nous avons ces forces de Police Nationale ou de Gendarmerie, qui effectuent des opérations globalisées, qui sont au contact des habitants, au contact des riverains, des opérations en profondeur menées avec les Collectivités, avec les élus, avec les associations sur le terrain, avec les bailleurs sociaux, et je crois qu'il faut venir se promener un petit peu !

Mme Samia GHALI le fait, M. MENNUCCI le fait, M. HOVSEPIAN le fait, Mme NARDUCCI le fait. Ils le font dans leur Mairie de Secteur. Venez voir ce qui se passe en ce moment ! Venez voir ces forces de Police aux portes des cités, qui entretiennent le débat, le dialogue, qui sont invitées, qui sont remerciées par la population aux portes de la cité !

Alors, voilà, je crois qu'aujourd'hui, ce débat mérite sincèrement beaucoup d'honnêteté intellectuelle et beaucoup moins d'hypocrisie ! Merci.

(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)

Monsieur le Maire.- M. MASSE, on ne va pas rouvrir un débat sur la sécurité à l'heure qu'il est, non ! Vous aviez tous les mots les plus durs sous le Gouvernement précédent pour dire que Marseille n'avait pas suffisamment de policiers ! Que la sécurité n'était pas assurée ! Que c'était une honte que l'on tue des gens régulièrement ! Force est de constater qu'au moment où le nouveau Gouvernement est arrivé, il y avait 3 000 policiers d'Etat à Marseille, deux Compagnies de CRS ! Force est de constater que cela n'a pas suffi et que nous avons autant de morts violentes sur trafics de drogue. Et même si vous avez ajouté un peu de policiers, nous, nous avons fait le Centre de vidéoprotection, que nous avons payé dans la partie la plus large et qu'il a fallu que j'aie, M. MASSE, de bons rapports avec Monsieur le Ministre de l'Intérieur pour lui dire que quand il a dit d'une manière arbitraire que seuls les arrondissements où il y avait les députés socialistes auraient une protection...

(Réprobation de M. MENNUCCI)

Monsieur le Maire.- C'est la vérité ! Aurai une protection supplémentaire, il a fallu que je lui fasse observer qu'ailleurs, aussi bien dans la vallée de l'Huveaune que dans le secteur Sud de Marseille, on tue aussi des gens, on arrache des colliers, on bouscule de vieilles personnes ! Alors, le Ministre de l'Intérieur s'est rendu aux arguments que je lui présentais et a choisi, oh modestement !, deux lieux, la Cayolle et la Soude et Air-Bel uniquement, il n'a pas pris les arrondissements en entier, comme il l'a fait pour vous ! Il l'applique partiellement ! Eh bien, ce n'est pas juste ! Ce n'est pas équitable ! Le Gouvernement, c'est un devoir régalien, doit faire plus !

Nous, parce que vous l'aviez demandé, parce que M. TEISSIER me l'avait demandé depuis longtemps, on a changé la Police Municipale, armé la Police Municipale, prévu des caméras, payées, c'est vrai, de moitié par l'Etat, on l'a fait au centre-ville, on essaie d'aller vers la périphérie ! Alors, quand j'entends dire "il faudra mettre les caméras dans un certain nombre de cités", on le fera s'il le faut, elles ne résisteront guère ces caméras de télévision ! Alors, arrêtons ! Il est normal que vous vouliez défendre avec acharnement le Gouvernement, mais il est naturel que nous vous rappelions que toutes les promesses ne sont pas encore tenues !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 13/0199/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. REAULT Didier

94 - 13/0200/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE MER ET LITTORAL - Parc Balnéaire du Prado - Demande de modification du dispositif contractuel Etat Ville de Marseille - Concession des plages du Roucas Blanc à la Pointe Rouge - Transfert de gestion de la Base Nautique du Roucas Blanc, de l'Escale Borély et des espaces verts du Parc Urbain du Prado.

(13-24435-GDB41502)

Le rapport 13/0200/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

95 - 13/0201/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE MER ET LITTORAL - Politique de la Mer et du Littoral - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Alpes de Lumière pour la mise en place de chantiers de bénévoles sur l'archipel du Frioul.

(13-24459-GDB41502)

Le rapport 13/0201/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

96 - 13/0202/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN •
SERVICE MER ET LITTORAL - Politique de la Mer et du Littoral -
Approbation d'un partenariat entre la Ville de Marseille et le Fonds
Mondial pour la Nature France (WWF France).

(13-24462-GDB41502)

Le rapport 13/0202/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme SERVANT Danielle

97 -

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE ACTION
FONCIERE - 14^e arrondissement - Quartier Saint-Barthélemy - 74
rue du docteur Perrin - Cession d'un ensemble immobilier constitué de
l'ancienne caserne Bel Air auprès de l'Etat - Retrait de la délibération n°
11/0748/DEVD du 27 juin 2011.

(13-24456-GDB42002)

Rapport retiré

* * *

98 -

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE ACTION
FONCIERE - 14^e arrondissement - Quartier Saint-Barthélemy - 74 rue
du docteur Perrin - Cession d'un ensemble immobilier constitué de
l'ancienne caserne Bel Air et d'un tènement limitrophe à la SAEM SNI -
Renonciation de la SNI au protocole foncier approuvé par la délibération
n°11/0749/DEVD du 27 juin 2011 et adoption d'un nouveau protocole
foncier.

(13-24454-GDB42002)

Rapport retiré

* * *

99 - 13/0203/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE ACTION
FONCIERE - 3^e arrondissement - Saint-Mauront - boulevard de
Plombières, impasse Collet - Autorisation donnée à Nexity de
déposer toute demande d'autorisation du droit des sols sur des
parcelles communales en vue de la construction d'un programme de
logements mixtes.

(13-24190-GDB42002)

Le rapport 13/0203/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

100 - 13/0204/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE ACTION
FONCIERE - 6^e arrondissement - Quartier Castellane - Mise à
disposition par bail emphytéotique administratif par la Ville de
Marseille au profit de l'association Crèche Le Petit Prince d'une
école désaffectée sise 27 rue Saint-Sébastien en vue de la création
d'un établissement d'accueil de la petite enfance.

(13-24436-GDB42002)

Le rapport 13/0204/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

101 - 13/0205/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE ACTION
FONCIERE - 15^e arrondissement - Verduron - ZAC de la Bricarde
provisoire - Échange de terrains avec la LOGIREM.

(13-24438-GDB42002)

Le rapport 13/0205/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

102 - 13/0206/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE ACTION
FONCIERE - 13^e arrondissement - Château-Gombert - 40 rue
Etienne Miège - Desserte sanitaire et pluviale des quartiers de la
Grave et des Médecins - Mise à disposition anticipée au profit de la
Ville de Marseille consentie par Madame BARRIERE.

(13-24440-GDB42002)

Le rapport 13/0206/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

103 - 13/0207/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE ACTION
FONCIERE - 13^e arrondissement - Les Mourets - Montée Milou -
Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement
Forestier du Massif de l'Etoile - Echange de terrains entre la Ville de
Marseille et Monsieur Maestracci Jean-Baptiste en vue d'une
extension de piste DFCI - Constitution de servitudes au profit de
Monsieur Maestracci.

(13-24441-GDB42002)

Le rapport 13/0207/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

104 - 13/0208/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE ACTION
FONCIERE - 13^e arrondissement - Château-Gombert - 29 Chemin
de la Grave - Desserte sanitaire et pluviale des quartiers de la Grave
et des Médecins - Mise à disposition anticipée au profit de la Ville de
Marseille consentie par Madame BILLIA.

(13-24443-GDB42002)

Le rapport 13/0208/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

108 - 13/0212/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE ACTION
FONCIERE - 13^e arrondissement - Approbation de la convention
d'intervention foncière en phase Anticipation/Impulsion sur Château
Gombert à passer avec l'Etablissement Public Foncier Provence-
Alpes-Côte d'Azur et la Ville de Marseille.

(13-24453-GDB42002)

Le rapport 13/0212/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

105 - 13/0209/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE ACTION
FONCIERE - 13^e arrondissement - Château-Gombert - Chemin de la
Grave - Desserte Sanitaire et Pluviale des quartiers de la Grave et
des Médecins - Mise à disposition anticipée au profit de la Ville de
Marseille consentie par Monsieur SANTAMARIA et Monsieur
GERTOSIO.

(13-24444-GDB42002)

Le rapport 13/0209/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

109 - 13/0213/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE ACTION
FONCIERE - 13^e et 14^e arrondissements - Approbation de la
convention d'intervention foncière sur les sites Sainte-Marthe et
Besson Giraudy en phase anticipation/impulsion à passer avec
l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur et la
Ville de Marseille.

(13-24455-GDB42002)

Le rapport 13/0213/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

106 - 13/0210/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE ACTION
FONCIERE - 15^e arrondissement - Quartier Les Crottes - Traverse
du Bachas - Désaffectation du collège Arenc-Bachas et
réincorporation du bien dans le domaine communal.

(13-24447-GDB42002)

Le rapport 13/0210/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

110 - 13/0214/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE ACTION
FONCIERE - 1^{er} arrondissement - PRI Centre-Ville - 7, rue Nationale
- Adhésion à expropriation par les Consorts Bauza.

(13-24461-GDB42002)

Le rapport 13/0214/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

107 - 13/0211/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE ACTION
FONCIERE - 1^{er} arrondissement- Chapitre - 23 rue Farjon/42 rue
des Abeilles - 43 rue Flégier / 34-36 rue des Abeilles - Prorogation
de la déclaration d'Utilité Publique des travaux relatifs à l'extension
de l'école de la rue des Abeilles.

(13-24450-GDB42002)

Le rapport 13/0211/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

111 - 13/0215/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE ACTION
FONCIERE - 13^e arrondissement - Les Olives - Chemin de la Marre
- Programme d'Aménagement d'Ensemble de la Souverance - Mise
à disposition par bail emphytéotique administratif d'un bien au
bénéfice de l'association La Maison de la Famille en vue de la
réalisation d'un équipement d'accueil de la petite enfance.

(13-24463-GDB42002)

Le rapport 13/0215/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

112 - 13/0216/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET GESTION EXTERNALISEE • DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN - Approbation par la Ville de Marseille de l'accord transactionnel à conclure avec la SOGIMA en vue de la clôture anticipée de l'avenant du 22 décembre 1975 à la convention du 21 septembre 1932.

(13-24464-GDB12202)

Madame PIGAMO.- Monsieur le Maire, très rapidement, puisque ce rapport 112 permet juste de régulariser de vieux contrats passés entre la SOGIMA et la Ville de Marseille, notamment sur des baux emphytéotiques, aujourd'hui les deux parties veulent régulariser ces baux avec transfert de propriété de plein droit à la SOGIMA et donc le versement d'une soulte de 19,8 millions d'euros de la SOGIMA à la Ville, le but étant de rendre plus indépendante la SOGIMA et de ne plus laisser la Ville en propriété immobilière, ce qui n'est pas de son ressort.

Bref, un rapport qui est plutôt un rapport de régularisation, sauf que la convention –les fameuses conventions de la Ville– n'est pas vraiment explicite et notre Groupe se demande alors si ce lourd engagement financier de la SOGIMA ne va pas pénaliser les investissements au quotidien pour les locataires. C'est la garantie que nous aimerions avoir de la part de Madame l'Adjointe au logement et aussi de Mme SERVANT, qui représente la Ville à la SOGIMA.

Ainsi, dans l'attente de ces garanties et de celles que notre Président de Groupe, Christophe MASSE, membre du Conseil de surveillance de la SOGIMA, ne manquera pas de poser, car beaucoup de choses ne nous semblent pas vraiment claires, nous préférons nous abstenir sur ce rapport. Merci.

Monsieur le Maire.- Mme SERVANT, vous pouvez rassurer Mme PIGAMO. Elle vote comme elle veut, ce n'est pas grave, mais rassurez-la !

Madame SERVANT.- Monsieur le Maire, la fonction première de la SOGIMA est de gérer des logements sociaux et d'en construire. Ce n'est pas la vocation de la Ville. Donc, chaque fois que nous allons arriver à la fin d'une convention, nous reviendrons sur cette convention.

Je voudrais simplement dire à Mme PIGAMO que son Président de Groupe, qui est très assidu et très attentif au Conseil de surveillance de la SOGIMA, est très au courant de ce dossier et vous pourrez donc vous rapprocher de lui pour avoir des informations.

Le rapport 13/0216/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen s'abstenant.

* * *

113 - 13/0217/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE ACTION FONCIERE - 1^{er} arrondissement - PRI Centre-Ville - Lot 3 de l'immeuble 2 rue Rodolphe Pollak - Adhésion à l'expropriation par Monsieur Olivier BERSOUX.

(13-24470-GDB42002)

Le rapport 13/0217/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

114 - 13/0218/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Pôle Korsec Velten - Restauration Immobilière de l'immeuble sis 69, rue Longue des Capucins - 1^{er} arrondissement - Demande d'ouverture de l'enquête parcellaire dans le cadre de la Déclaration d'Utilité Publique de Restauration Immobilière.

(13-24473-GDB42002)

Le rapport 13/0218/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

115 - 13/0219/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE ACTION FONCIERE - 2^e arrondissement - PRI Panier - 20, montée des Accoules - Acquisition auprès de la SCI ALEX représentée par son liquidateur judiciaire.

(13-24232-GDB42002)

Le rapport 13/0219/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

116 - 13/0220/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE ACTION FONCIERE - 12^e arrondissement - Quartier Montolivet - Chemin des Jonquilles - Acquisition par la Ville d'un terrain auprès de Habitat Marseille Provence et mise à disposition par bail emphytéotique au profit de l'ARA IMC - Modification du protocole foncier et de la promesse de bail emphytéotique.

(13-24449-GDB42002)

Le rapport 13/0220/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

117 - 13/0221/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 3^e arrondissement - Acquisition par la Ville de Marseille des lots 1-2-3 dans l'immeuble situé 35 rue Jean Cristofol appartenant à Monsieur MICHELANGELI.

(13-24451-GDB42002)

Le rapport 13/0221/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

118 - 13/0222/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE ACTION FONCIERE - 3^e arrondissement - La Villette - Cession à l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée d'un délaissé situé avenue Roger Salengro et rue Gérin Ricard.

(13-24282-GDB42002)

Le rapport 13/0222/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

119 - 13/0223/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE ACTION FONCIERE - 13^e arrondissement - Impasse Moreau - Cession d'un terrain à Madame Isabelle DOR.

(13-24439-GDB42002)

Le rapport 13/0223/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

120 - 13/0224/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE ACTION FONCIERE - 13^e arrondissement - 144, chemin de Palama - Cession de deux parcelles à Madame et Monsieur SAMUEL Charles et Mademoiselle SAMUEL Caroline.

(13-24442-GDB42002)

Le rapport 13/0224/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

121 - 13/0225/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE ACTION FONCIERE - 12^e arrondissement - Saint-Julien - 79 avenue de la Figone - Cession d'un terrain et constitution de servitude de passage voirie et réseaux divers Ville de Marseille/SNC Société Marignan Résidences.

(13-24448-GDB42002)

Le rapport 13/0225/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

122 - 13/0226/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE ACTION FONCIERE - 6^e arrondissement - Vauban - Cession de deux immeubles sis 8 et 10 impasse des Frères Merlo au profit de la SAEM Marseille Habitat.

(13-24458-GDB42002)

Le rapport 13/0226/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

123 - 13/0227/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE ACTION FONCIERE - Saint-Léger les Mèlèzes (05) - Lieu-dit Derrière La Serre - Section ZD n° 264 - Centre Commercial Les Mèlèzes bâtiment B - Cession des lots de copropriété n° 116, n° 117, n° 118, n° 119 entre la Ville de Marseille et la SCI Tanchit.

(13-24460-GDB42002)

Le rapport 13/0227/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

124 - 13/0228/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE ACTION FONCIERE - 7^e arrondissement - Endoume - Rue des Flots Bleus - Cession d'un terrain à Madame Brigitte Drougnon et à Messieurs Jean-François et Philippe Drougnon.

(13-24466-GDB42002)

Le rapport 13/0228/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. SUSINI Bernard

125 - 13/0229/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE ENVIRONNEMENT ET STRATEGIE ENERGETIQUE - Plan Climat Energie Territorial - Avis sur le projet de Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE).

(13-24415-GDB41502)

Madame HUGON.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, tout d'abord je voudrais saluer les Services de la Région pour le beau travail qu'ils ont fait sur ce Plan Climat Energie Territorial.

Monsieur le Maire.- J'ai compris de la Ville de Marseille, bien sûr !

Madame HUGON.- Les services de la Ville. Maîtriser la demande et principalement dans le Bâtiment et les transports, puisque deux tiers de la consommation de l'énergie finale avec un potentiel de réduction de 55 % dans le Bâtiment, si l'on applique le schéma le plus volontariste. Augmenter la production des énergies renouvelables, les marges de progression étant essentiellement dans le solaire et l'éolien. Lutter contre la précarité énergétique. Réduire la production de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques, qui viennent essentiellement de l'industrie, des transports et du secteur énergétique. Notre agglomération a de mauvais résultats pour le dioxyde d'azote, les particules fines, le benzène et l'ozone. Anticiper les adaptations imposées par le changement climatique.

C'est ambitieux, c'est indispensable, le temps presse, ça chauffe ! Malheureusement, nous ne sommes pas à la hauteur des enjeux ! En 2008-2009 et 2012, notre Groupe soulignait ce manque de vision, ce manque d'ambition, le retard des réalisations et leur timidité. Par exemple, pour le logement, un bonus de 1 000 euros pour un achat de logement BBC dans le cadre du Chèque Premier Logement : c'est une pastille, c'est une rustine !

La rénovation énergétique existe bien dans les programmes ANRU, mais pas avec les critères les plus exigeants, et grâce à l'Etat. Dans le parc HLM vieilli, beaucoup de familles sont en précarité énergétique. Les panneaux photovoltaïques en toiture, sans isolation associée, ne profitent guère qu'aux opérateurs privés.

Et quant à la construction de bâtiments à énergie positive, alors là, nous avons bien sûr fait quelques progrès dans nos bâtiments publics, mais cela ne suffit pas. Il est grand temps de revoir cette politique du logement en fonction des objectifs tracés par ce schéma régional.

Pour les transports, je laisserai Mme BOULAY préciser notre position, mais je veux juste souligner que l'obligation de la deuxième voiture est un impôt insupportable pour beaucoup de nos concitoyens. Merci beaucoup !

Monsieur le Maire.- Merci, Mme HUGON.

Le rapport 13/0229/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

126 - 13/0230/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE ENVIRONNEMENT ET STRATEGIE ENERGETIQUE - Plan Climat Energie Territorial - Adhésion de la Ville de Marseille à l'Agence Locale de l'Energie (ALE) de la Métropole Marseillaise.

(13-24431-GDB41502)

Le rapport 13/0230/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

127 - 13/0231/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE ENVIRONNEMENT ET STRATEGIE ENERGETIQUE - Plan Climat Energie Territorial - Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Marseille au réseau Comité 21.

(13-24432-GDB41502)

Le rapport 13/0231/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

128 - 13/0232/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE ENVIRONNEMENT ET STRATEGIE ENERGETIQUE - Plan Climat Energie Territorial - Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Marseille à l'association Energy Cities.

(13-24433-GDB41502)

Le rapport 13/0232/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

129 - 13/0233/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE ENVIRONNEMENT ET STRATEGIE ENERGETIQUE - DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES - Présentation du rapport sur la situation en matière de Développement Durable.

(13-24416-GDB41502)

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. VALLETTE Claude

130 - 13/0234/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE DE LA PLANIFICATION URBAINE - 3^e arrondissement - Quartier de la Belle-de-Mai - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme pour le lancement du projet de reconversion des friches militaires de la Belle-de-Mai - Secteur des Casernes.

(13-24158-GDB42002)

Madame NARDUCCI.- Monsieur le Maire, d'abord je voudrais simplement vous dire merci d'avoir entendu la nécessité de la construction d'une école nouvelle sur le 3^e arrondissement. Je vous l'ai soumis en conférence de programmation, vous avez donné votre accord de principe pour que La Cour de Chine, qui est actuellement squattée puisse faire l'objet d'une reconversion en école. Merci pour les familles du 3^e, qui connaissent une situation, vous le savez, très lourde et très pénible puisque nous avons ici les écoles les plus grosses de l'Académie d'Aix-Marseille en termes d'accueil, puisque l'on a des écoles à 400 élèves en primaire et en maternelle. Donc, ceci, je tenais à vous le dire ici.

Et sur le reste, les Casernes, je souhaite, mais je sais que le rendez-vous est pris, que l'on puisse travailler ensemble sur le devenir de ces Casernes, que cela fasse l'objet d'une vraie concertation. En tout cas, avec vos Services, je m'emploie à faire en sorte que cette destinée des Casernes, qui pour le 3^e est un potentiel assez exceptionnel et un enjeu de développement, se fasse dans le consensus et dans la concertation. Mais je tenais quand même ici à vous dire merci de m'avoir entendue sur cette question-là.

Monsieur le Maire.- Mme NARDUCCI, nous faisons tout ce que nous pouvons. Mme CASANOVA vous le dira un peu plus tard dans un rapport qui concerne les rythmes scolaires, nous faisons tout ce que nous pouvons. Là, il y a des squatters, il faut d'abord faire partir les squatters et vous savez que dès que nous le faisons, il semble que nous fassions des choses encore ahurissantes ou extraordinaires ! Evidemment que l'on veut faire partir ces gens-là pour pouvoir faire plus de places pour les écoliers dans nos écoles.

Quant aux opérations militaires, nous n'avons pas de difficulté majeure avec les militaires pour régler un certain nombre de problèmes. Simplement, le Président de la République avait dit que désormais il en ferait cadeau aux Villes. Nous, nous avons acheté la Caserne d'Aurelle 10 millions d'euros. J'aurais presque envie de demander à Monsieur le Président de la République s'il veut bien nous les rembourser.

Le rapport 13/0234/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

131 - 13/0235/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE DE LA PLANIFICATION URBAINE - École Nationale Supérieure du Paysage de Marseille - Approbation de la convention de partenariat et financement d'un atelier pédagogique sur l'année 2012/2013.

(13-24335-GDB42002)

Le rapport 13/0235/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VASSAL Martine

132 - 13/0236/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DE L'ESPACE URBAIN - Approbation de l'adhésion de la commune de Plan d'Aups Sainte-Baume au Syndicat Intercommunal de l'Huveaune.

(13-24407-GDB41502)

Le rapport 13/0236/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

133 - 13/0237/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DE L'ESPACE URBAIN - Création de la voie U430 entre la traverse Chanteperrix et les boulevards de Saint-Loup et la Valbarelle - 10^e et 11^e arrondissements - Approbation de l'opération - Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage unique liant la Ville de Marseille à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme - Financement.

(13-24429-GDB41502)

Le rapport 13/0237/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VENTURINO Hélène

134 - 13/0238/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE ECLAIRAGE PUBLIC ET ILLUMINATIONS - Approbation de la convention de partenariat entre la Ville de Marseille et l'Association LUCI pour la co-organisation du colloque Ville à la Loupe - Adhésion de la Ville de Marseille à la Charte LUCI de l'Eclairage Urbain.

(13-24392-GDB41502)

Le rapport 13/0238/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

135 - 13/0239/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE ENVIRONNEMENT ET STRATEGIE ENERGETIQUE - Plan Climat Energie Territorial - Approbation des avenants aux conventions d'occupation temporaire au bénéfice de la société EDF Energies Nouvelles pour l'installation d'équipements photovoltaïques sur les toitures des groupes scolaires de la Rouguière, des Caillois et de Saccoman.

(13-24437-GDB41502)

Le rapport 13/0239/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

**CULTURE ET RAYONNEMENT
INTERNATIONAL**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

136 - 13/0240/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • ODEON - Location de décors de l'Odéon - Approbation d'un modèle type de contrat de location - Approbation des tarifs de location des décors.

(13-24277-GDB20502)

Le rapport 13/0240/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

137 - 13/0241/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • ODEON - Approbation d'une convention de coréalisation conclue entre la Ville de Marseille et l'association Fantaisie Prod.

(13-24275-GDB20502)

Le rapport 13/0241/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

138 - 13/0242/CURI

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE TOURISME ET CONGRES - Règlement de la cotisation annuelle 2013 et attribution de la subvention 2013 à l'association Marseille Congrès - Approbation de l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle de partenariat n°2013-0028.

(13-24412-GDB40202)

Le rapport 13/0242/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, Mme VLASTO ne prenant pas part au vote.

* * *

139 - 13/0243/CURI

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE TOURISME ET CONGRES - Règlement de la cotisation annuelle 2013 et attribution de la subvention 2013 à l'association Club de la Croisière Marseille Provence - Approbation de l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle de partenariat n°2013-0027.

(13-24413-GDB40202)

Le rapport 13/0243/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

140 - 13/0244/CURI

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • Participation de la Ville de Marseille au financement de l'exposition Marseille, de la Ville à la Métropole - un demi-siècle d'histoire urbaine - Approbation de la convention conclue entre la Ville de Marseille et l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise (AGAM).

(13-24420-GDB42002)

Le rapport 13/0244/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. BLUM Roland

141 - 13/0245/CURI

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - Attribution d'une subvention à l'association Imago Production, relative à l'organisation du 3^e Festival International de la WebSérie de fiction Marseille WebFest - Approbation d'une convention.

(13-24409-GDB40202)

Le rapport 13/0245/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. DI NOCERA Maurice

142 - 13/0246/CURI

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES GRANDS EQUIPEMENTS • Attribution d'une subvention à une organisation sportive et culturelle se déroulant au Dôme pendant le premier semestre 2013 - 3^e répartition.

(13-24359-GDB10602)

Le rapport 13/0246/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

143 - 13/0247/CURI

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES GRANDS EQUIPEMENTS • Attribution de subventions aux organisations sportives se déroulant au Palais des Sports pendant le premier semestre 2013 - 4^e répartition.

(13-24363-GDB10602)

Le rapport 13/0247/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. HERMANN Daniel

144 - 13/0248/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE •
Indemnisation du lauréat et des artistes non retenus dans le cadre
de l'opération du 1% artistique pour l'opération du Théâtre de la
Minoterie, Place de la Méditerranée, 2^e arrondissement.

(13-24346-GDB50202)

Le rapport 13/0248/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

145 - 13/0249/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE •
SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Château
Borély, 8^e arrondissement - Restauration des décors remarquables -
Approbation de l'avenant n°1 au marché de travaux n°2012/13
passé avec le Groupement Meriguet-Carrere / Asselin.

(13-24389-GDB50202)

Le rapport 13/0249/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

146 - 13/0250/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE •
SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Cité des Arts
de la Rue - Aménagements complémentaires - Approbation de
l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(13-24395-GDB50202)

Le rapport 13/0250/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

147 - 13/0251/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE •
SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD LITTORAL -
Musée de la Vieille Charité, 2 rue de la Charité, 2^e arrondissement -
Rénovation de la production d'énergie froid - Approbation de
l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme
relative aux travaux.

(13-24313-GDB50202)

Le rapport 13/0251/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

148 - 13/0252/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE •
SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD LITTORAL -
Musée de la Vieille Charité, 2 rue de la Charité, 2^e arrondissement -
Exploitation multitechnique d'entretien du système de sécurité incendie,
de sûreté anti-intrusion et de contrôle d'accès.

(13-24319-GDB50202)

Le rapport 13/0252/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MALRAIT André

149 - 13/0253/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE •
SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD LITTORAL -
ANRU - Démolition d'un hangar sur l'ex-terrain Pieraccini sis 21
chemin des Tuileries, 15^e arrondissement - Approbation de
l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et
travaux - Financement.

(13-24311-GDB50202)

Le rapport 13/0253/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme PALMIERI Elske

150 - 13/0254/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE •
SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - Mise en sécurité
et restauration de l'église Sainte-Marguerite, 9^e arrondissement -
Financement.

(13-24305-GDB50202)

Le rapport 13/0254/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VLASTO Dominique

151 - 13/0255/CURI

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE
TOURISME ET CONGRES - Attribution d'une subvention
exceptionnelle à l'association Crédit Social des Fonctionnaires pour
l'organisation du congrès du 58^e anniversaire du Crédit Social des
Fonctionnaires.

(13-24405-GDB40202)

Le rapport 13/0255/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

152 - 13/0256/CURI

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES • Déclaration à l'occasion du 50^e anniversaire du Traité de l'Elysée.

(13-24457-GDB12402)

Le rapport 13/0256/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme ZAYAN Eliane

153 - 13/0257/CURI

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES • Attribution du Prix Art, Patrimoine et Culture de la Méditerranée - Annule et remplace la délibération n°11/1415/CURI du 12 décembre 2011.

(13-24421-GDB10702)

Le rapport 13/0257/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

SOLIDARITE ET SERVICES A LA POPULATION

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

154 - 13/0258/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS SUD - Mise aux normes des installations CVC et isolation du Centre d'Animation Sportif et Culturel des Lices, 12 rue des Lices, 7^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux.

(13-24321-GDB50202)

Le rapport 13/0258/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

155 - 13/0259/SOSP

DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL - SERVICE ASSEMBLEES ET COMMISSIONS • Participations familiales aux activités de loisirs pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) gérés par les Mairies de Secteur hors dispositif Loisirs Equitables et Accessibles (L.E.A.) - Prise en compte de l'évolution de la capacité contributive des ménages définie par la Loi de Finances pour 2013.

(13-24499-GDB10203)

Le rapport 13/0259/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. ALLEGRINI José

156 - 13/0260/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE LA PREVENTION ET DE LA GESTION DES RISQUES - Avis du Conseil Municipal sur la demande d'autorisation préfectorale formulée par AUCHAN Saint-Loup à exploiter les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) s'inscrivant dans le cadre de la gestion de l'hypermarché situé 57, boulevard Romain Rolland dans le 10^e arrondissement.

(13-24414-GDB30502)

Le rapport 13/0260/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Europe Ecologie – Les Verts s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BABOUCHIAN Colette

157 - 13/0261/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE • SERVICE DES CRECHES - Approbation d'une affectation d'autorisation de programme pour le remplacement de lits d'enfants dans les crèches municipales.

(13-24226-GDB20102)

Le rapport 13/0261/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

158 - 13/0262/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-LITTORAL - Extension des locaux et de la cour de la crèche Bernard Cadenat, 5 rue Jobin / place Bernard Cadenat, 3^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement.

(13-24308-GDB50202)

Madame BABOUCHIAN.- Monsieur le Maire, nous votons encore ce matin des rapports qui témoignent de nos avancées constantes en faveur de la qualité d'accueil de nos tout-petits. J'en veux pour preuve les travaux de rénovation dans les crèches municipales de La Valbarelle, Bernard Cadenat et Les Oliviers, pour un montant cumulé de 1 575 000 euros. Je pourrais citer aussi notre participation financière de 662 000 euros auprès de l'Association de la Maison de la Famille pour la création de 68 berceaux à la Souvenance, dans le 13^e arrondissement. Sans oublier nos deux nouvelles conventions de financement avec la CAF et la SNCF.

Enfin, je voudrais souligner que nos crèches se mettent aussi à l'heure de Marseille Provence 2013. Je pense en particulier à la crèche de la Major, qui permettra aux familles d'y déposer leurs enfants le temps de profiter d'expositions ou d'autres événements dans notre ville.

Monsieur le Maire, toutes ces actions démontrent une évolution incontestable dans la capacité et la qualité d'accueil de nos tout-petits. Depuis 1995, notre Municipalité a créé près de 2 500 places supplémentaires en accueil collectif, soit en 17 ans une augmentation d'environ 85 % du nombre de places, ce qui offre au total une capacité de 14 000 places d'accueil, tous modes de garde confondus. C'est un effort financier considérable et significatif, soit plus de 2 millions d'euros en investissements et 2,2 millions de subventions et de fonctionnement supplémentaires par an.

Oui, Monsieur le Maire, nous continuons à bien aller de l'avant pour accueillir nos tout-petits. Alors, au-delà de toutes les veines politiques, cela mérite d'être reconnu comme il se doit. Je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Mme BABOUCHIAN, merci infiniment de l'effort que vous faites. Cela fait 15 000 places en tout. Donc effectivement, il faut toujours faire plus, il faudra faire encore plus, on le fera encore. Mais je voulais vous remercier de votre engagement personnel et de votre efficacité dans ce domaine.

Le rapport 13/0262/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

159 - 13/0263/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - Mise en conformité de la cuisine et restructuration de la crèche Valbarelle, avenue Abbé Lanfranchi, 11^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement.

(13-24465-GDB50202)

Le rapport 13/0263/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

160 - 13/0264/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-EST - Mise en conformité de la cuisine et extension de la crèche les Oliviers, 91, avenue du Merlan à la Rose - 13^e arrondissement - Approbation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux.

(13-24302-GDB50202)

Le rapport 13/0264/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CASANOVA Danielle

161 - 13/0265/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE • Aide financière au fonctionnement des établissements publics Caisse des Ecoles et Centre Régional de Documentation Pédagogique - Crédits budgétaires 2013.

(13-24239-GDB20102)

Le rapport 13/0265/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

162 - 13/0266/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE • SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE - Modification du réseau des écoles publiques marseillaises - Ouverture de l'école maternelle Saint-Savournin - Barthélémy - Regroupements des écoles élémentaires Pointe Rouge I et II et des écoles maternelle et élémentaire Rose - Dénominations des écoles.

(13-24254-GDB20102)

Le rapport 13/0266/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

163 - 13/0267/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - Ecole maternelle de la Valbarelle, avenue Lanfranchi, 11^e arrondissement - Réfection de la toiture du bâtiment ouest - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux.

(13-24304-GDB50202)

Madame BRYA.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, sur les rapports 163 à 164 qui concernent les travaux dans les écoles, je voudrais simplement rappeler que l'intervention dans ce cadre-là se justifie puisque c'est une compétence directe de la Ville de Marseille et qu'elle fait partie des engagements que la Collectivité Territoriale qu'est la Ville a auprès de ses concitoyens.

Je voudrais revenir sur la question des travaux, puisque sur cette question-là on a dit un certain nombre de choses dans le cadre du budget, on a parlé d'un certain nombre de chantiers, j'ai entendu parler de 500 chantiers prévus dans le cadre du budget 2013. La réalité, comme le répétait M. Christophe MASSE, est de 36 écoles réhabilitées depuis 1995. La réalité est que de 2008 à 2011 nous avons vécu une baisse importante et significative en termes d'investissement et de travaux sur nos écoles, et que nous recommençons à réaugmenter de façon légère nos investissements puisque nous rejoignons à peine, aujourd'hui en 2013, le niveau que nous avions en 2008.

Donc tout cela paraît peut-être des chiffres, on a le sentiment que lorsque l'on parle de l'éducation et lorsque l'on parle des travaux, on parle d'un art qui est un art mineur au sein du Conseil Municipal et que ce sont simplement quelques chiffres sur lesquels on abonde et sur lesquels on amène les uns et les autres à la discussion. Je crois que derrière les chiffres, il y a d'abord et avant tout des enfants. Et je crois qu'il y a une réalité.

Monsieur le Maire, samedi, en regardant la télévision, France 2, je vous voyais montrer, il me semble dans le sud de Marseille, une cantine rénovée, et tant mieux, et c'est très bien ! Elles ont été quelques-unes à l'être à l'échelle de la ville et tant mieux ! Une jolie cantine, avec assez d'ATSEM, avec des coquelicots sur les murs. J'ai envie de vous parler, Monsieur le Maire, d'une autre réalité. J'ai envie de vous parler de la réalité que je côtoie, que nous côtoyons. J'ai envie de vous parler de celle de l'école Bouge, qui est dans le 13^e arrondissement, où les enfants travaillent au milieu des rats et des cafards ! J'ai envie de vous parler de la réalité de l'école Vayssière, où les vitres sont cassées depuis plus de six mois et pas réparées ! Alors, je pourrais faire la liste pendant très longtemps de ce qui ne va pas et de ce qui ne fonctionne pas, et sur les territoires autant au Nord qu'au Sud ; je crois qu'il y a des quartiers dans le Nord et dans le Sud qui sont autant maltraités en matière de travaux que ce que je viens de vous citer.

Pourquoi je parle de cette question-là ? On a beaucoup parlé au sein du Conseil Municipal des questions de sécurité. Les questions de sécurité sont importantes, elles le sont pour nos concitoyens. Mais à notre petit niveau, à mon petit niveau, au niveau du Groupe Faire Gagner Marseille, nous estimons que c'est aussi une violence qui est faite à l'égard des enfants que de ne pas s'occuper de la question des travaux. Un enfant qui vient apprendre, un enfant qui vient pour s'enrichir et qui arrive dans des conditions matérielles inconcevables au 21^e siècle, je veux dire que l'on ne peut plus aujourd'hui tolérer les rats, les cafards, les vitres cassées !

Juste sur cette question-là, j'aimerais vraiment, nous aimerions vraiment au sein du Groupe Faire Gagner Marseille que la question de l'éducation ne soit pas une question d'affichage et de cantines, et soit véritablement une question prise en main véritablement par cette Ville.

Monsieur le Maire. - Mme BRYA, concluez ! Ce n'est pas digne ! On le disait tout à l'heure, eh bien ce n'est pas digne cela non plus !

Madame BRYA. - Ce qui est indigne, Monsieur le Maire, c'est de laisser les enfants dans les conditions matérielles dans lesquelles ils sont ! Ce qui est indigne, c'est de laisser les enfants ne pas avoir de classe ! Ce qui est indigne, c'est de faire en sorte que des quartiers entiers n'aient pas d'école à la mesure de ce à quoi ils ont droit ! C'est ça l'indignité !

Monsieur le Maire. - Mais ce n'est pas vrai !

Madame BRYA. - Simplement, on reparle ici, dans cette enceinte, du retour de la République ! On apprend aux enfants à ne pas aboyer ! Donc j'aimerais que ce soit de même ici !

Monsieur le Maire. - Vous avez terminé ? Allez-y !

Madame BRYA. - Je conclus, Monsieur le Maire. On a aujourd'hui besoin, je ne vais pas dire d'un plan triennal puisque l'année prochaine nous sommes déjà en période électorale, mais on a un véritable besoin à un moment donné que l'éducation soit une vraie question prise en charge dans cette enceinte. Nous vous demandons encore et toujours un Conseil Municipal dédié à l'Education ! Parce que l'Education, c'est la République ! Parce que l'Education, c'est donner la même chose partout et à tous ! Merci.

Monsieur le Maire. - Simplement, Mme BRYA, ce n'est pas parce que l'on va rentrer dans une période électorale que vous pouvez dire n'importe quoi ! Partout où j'ai exercé l'exécutif, notamment à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, j'ai fait des lycées ma principale préoccupation. Sous mon autorité, le Conseil Régional avait voté 30 lycées neufs. M. VAUZELLE est là depuis 20 ans, il n'en a pas fait autant ! Premièrement !

Deuxièmement, nous avons dépensé ici, alors vos propos m'inciteraient à me mettre en colère, mais c'est tellement excessif que je ne peux pas le faire ! D'abord parce que vous êtes une femme peut-être de bonne foi et que par conséquent, je ne suis pas là pour décerner des satisfécits ou dire des choses vraiment très désagréables. Nous avons dépensé en gros 500 millions d'euros dans les écoles maternelles et primaires depuis dix-huit ans dans cette ville !

Nous n'avons pas inauguré, subrepticement, un restaurant scolaire il y a deux ou trois jours à la Pointe Rouge, nous en avons fait 230 ! Il y a 230 selfs ! Et même si cela ne vous plaît pas, nous servons à la cantine 51 000 repas par jour, eh oui, cela ne vous plaît pas ! Vous voudriez nous prendre en défaut ! Et c'est nous qui vous prenons en défaut de mauvaise foi ! 51 000 enfants mangent à la cantine tous les jours ! Ceux qui paient le plus paient 3,25 euros. En réalité, avec les 3 200 agents pour faciliter le repas des enfants, cela nous coûte à la Ville, avec les animateurs, 8 euros le repas par enfant. Repas avec 30 % de bio. Ce n'est pas dans cette ville, deuxième ville de France, 860 000 habitants, où un Maire ou une Adjointe au Maire compétente viendrait dire : "Cet enfant ne mangera pas à la cantine parce qu'il n'a pas payé" !

Alors, Mme BRYA, avant de nous faire la philippique, avant de nous dire que tout va mal, commencez par reconnaître ce qui va bien ! Jadis, cela ne se faisait pas ainsi ! Aujourd'hui, nous avons une Adjointe au Maire de qualité...

(Réflexion de M. MENNUCCI, sans micro)

Monsieur le Maire. - Oui ! Et peut-être parce qu'elle vous résiste un peu dans vos demandes démagogiques ! Elle résiste parfaitement à faire ce qu'elle doit faire ! Mme BRYA, ce genre d'intervention, gardez-le pour vos réunions de sous-section socialiste sous tutelle !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 13/0267/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

164 - 13/0268/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE •
SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS -
Restructuration et extension du groupe scolaire d'Eoures - 22,
boulevard Notre-Dame - 11^e arrondissement - Recours en garantie
décennale - Approbation de l'affectation de l'autorisation de
programme études et travaux de l'opération relative à la réparation
des désordres.

(13-24398-GDB50202)

Le rapport 13/0268/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

165 - 13/0269/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-LITTORAL - Restructuration du groupe scolaire Les Borels, 3 boulevard Bellevue, 15^e arrondissement - 1^{ère} phase de travaux - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux.

(13-24309-GDB50202)

Le rapport 13/0269/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

169 - 13/0273/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE • Contrat Enfance Jeunesse et Objectif Jeunes - Financement 2013 de la Démarche Qualité des Accueils de Loisirs sans Hébergement, des Accueils de Jeunes et des Ludothèques - 2^e répartition.

(13-24294-GDB20001)

Le rapport 13/0273/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

166 - 13/0270/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD LITTORAL - Remplacement de la verrière du groupe scolaire Saint Antoine Thollon, 10 Boulevard du Commandant Robert Thollon, 15^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études.

(13-24310-GDB50202)

Le rapport 13/0270/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme FRUCTUS Arlette

170 - 13/0274/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Engagement Municipal pour le Logement - 1^{er} arrondissement - 16 rue Marché des Capucins - Subvention à la SAEM ADOMA pour l'acquisition-amélioration de 10 logements PLAI.

(13-24316-GDB42002)

Le rapport 13/0274/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

167 - 13/0271/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS SUD - Travaux de sécurité au groupe scolaire Pharo Catalans, 3 rue des Catalans, 7^e arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux.

(13-24324-GDB50202)

Le rapport 13/0271/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

171 - 13/0275/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Engagement Municipal pour le Logement - 1^{er} arrondissement - 26, rue du Petit Saint-Jean - Subvention à la SAEM Adoma pour l'acquisition-amélioration de 12 logements PLAI.

(13-24317-GDB42002)

Le rapport 13/0275/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CHANTELOT Catherine

168 - 13/0272/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE • SERVICE DE LA JEUNESSE - Approbation de la convention conclue avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône pour l'attribution des aides aux familles dans le cadre des séjours de vacances de printemps, été et Toussaint 2013.

(13-24256-GDB20102)

Le rapport 13/0272/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

172 - 13/0276/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Engagement Municipal pour le Logement - 5^e arrondissement - 128, rue Ferrari - Subvention à la SA d'HLM Neolia pour la construction de 15 logements sociaux (10 PLUS et 5 PLAI).

(13-24320-GDB42002)

Le rapport 13/0276/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

* * *

173 - 13/0277/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Engagement Municipal pour le Logement - 11^e arrondissement - 46/56 boulevard de la Cartonnerie - Subvention à la Société d'Economie Mixte SOGIMA pour la construction de 48 logements sociaux PLAI.

(13-24387-GDB42002)

Le rapport 13/0277/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen, et M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

174 - 13/0278/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Engagement Municipal pour le Logement - 13^e arrondissement - La Stella chemin des Mourets - Subvention à la SA d'HLM Société Française des Habitations Economiques pour la construction de 13 logements sociaux - 9 PLUS et 4 PLAI.

(13-24322-GDB42002)

Le rapport 13/0278/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

175 - 13/0279/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Engagement Municipal pour le Logement - Accession à la propriété sociale - Attribution de subventions aux primo-accédants.

(13-24383-GDB42002)

Le rapport 13/0279/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

176 - 13/0280/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Réhabilitation de l'habitat ancien - Subventions aux propriétaires privés - OPAH Renouvellement Urbain Marseille-Euroméditerranée - Opération d'Amélioration de l'Habitat Dégradé (OAH) lot n°1 - Programme d'Intérêt Général Communautaire.

(13-24378-GDB42002)

Le rapport 13/0280/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

177 - 13/0281/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Approbation de la participation de la Ville de Marseille au Plan stratégique d'HMP 2012-2021 - Clôture de la convention n°10/0449 - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(13-24328-GDB42002)

Monsieur BRAMANTI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, en ma qualité d'administrateur d'HMP, je ne peux que me féliciter de cette convention qui va apporter un financement supplémentaire à notre Office qui en a bien besoin. Donc nous reconnaissons aussi ce qui est fait.

Comme vous le savez, Habitat Marseille Provence fait l'objet depuis de longues années d'un plan de consolidation soutenu par l'Etat et les Collectivités Locales afin d'assainir une situation difficile. Cette situation a de plus été aggravée par une gestion quelquefois approximative en matière de marchés publics et de ressources humaines. Un plan de consolidation 2006-2011 a été voté, puis prolongé jusqu'en 2015. En contrepartie des aides accordées, HMP s'est engagé à poursuivre ses efforts pour maîtriser les coûts de fonctionnement et pour réaliser les opérations de rénovation urbaine prévues au plan stratégique du patrimoine.

Mais le dernier rapport que nous avons examiné, Monsieur le Maire, montre que la simple réalisation des opérations engagées conduit à une dégradation brutale de la situation financière d'HMP dès 2013, avec un déficit publié de plusieurs dizaines de millions en 2016. Cette perspective n'est évidemment pas tenable et conduit donc à deux scénarii. Soit les opérations prévues ne sont pas réalisées, ce qui serait dans l'état actuel des choses catastrophique, Monsieur le Maire, et injuste. Soit notre Collectivité, aidée une nouvelle fois par l'Etat et les autres partenaires, apporte de nouveaux financements.

Il faut savoir, et la presse ne l'a pas noté, mais qu'elle l'entende bien, que l'ANRU doit 236 millions d'euros et que le total des travaux va s'élever à 458 millions d'euros. Ce qui est fait aujourd'hui, du côté de la Ville, avec cet apport de 72 millions sur dix ans est significatif et un effort a été fait ! Et nous le reconnaissons une nouvelle fois !

J'espère que les dernières mesures annoncées par l'Etat en faveur du logement social, dont la baisse de la TVA, donneront néanmoins un peu d'oxygène à notre Office. De grosses opérations de rénovation vont démarrer et j'aimerais être certain aujourd'hui, le jour du Conseil Municipal du budget, que nous ne connaissons pas d'arrêt des travaux pour faute de financement insuffisant. De graves retards nuiraient à l'avenir de cette ville, dont tout dépend de son logement pour qu'il retrouve une certaine dignité. Merci, Monsieur le Maire.

(Applaudissement dans les rangs de l'opposition)

Monsieur le Maire.- N'applaudissez pas trop fort contre l'Etat, quand même ! Vous avez vu que Jean-Paul BRAMANTI a dit par deux fois que nous faisons bien ! Cela compense d'autres.

Madame FRUCTUS.- Monsieur le Maire, le concert de louanges de M. BRAMANTI m'émeut presque. Il fait partie du Conseil d'administration d'HMP depuis de nombreuses années. Donc, il est parfaitement au courant depuis très longtemps de la situation de notre Office. Il a oublié de souligner, mais je sais qu'il le pense fortement, tous les efforts qui ont été faits depuis 2008 par la nouvelle équipe, par le Président, notre collègue Patrick PADOVANI, par le Directeur général Jean-Luc IVALDI, pour répondre aux remarques qui avaient été faites et qui ont été évoquées lors de ce Conseil Municipal, sur des difficultés de fonctionnement de l'Office. Nous faisons tout, tous ensemble, pour que cet Office fonctionne le mieux possible. Des efforts et des économies ont été réalisés, des ventes de notre patrimoine à l'extérieur ont été réalisées aussi, ce qui permet d'alimenter les fonds propres de l'organisme, bref des efforts considérables.

Ceci dit, l'avenir qui se profile à nous dans le plan de patrimoine que nous avons évoqué et qui nous a été exposé en Conseil d'administration est préoccupant parce qu'il y a d'énormes travaux qui sont à engager sur l'ensemble du patrimoine. Et effectivement, M. BRAMANTI a raison sur les chiffres, c'est 458 millions d'euros auxquels l'Office devra faire face pour réaliser pour partie les opérations de rénovation urbaine dans lesquelles HMP est engagé, à hauteur de 236 millions d'euros, mais aussi pour poursuivre la requalification du groupe Frais Vallon, c'est-à-dire plus de 1 300 logements, pour un montant évalué à 73 millions d'euros, pour conduire des travaux d'amélioration sur 46 groupes de plus de 7 100 logements, pour un montant de 148 millions d'euros –pour 9 d'entre eux, plus de 2 300 logements feront l'objet d'interventions très lourdes–, pour mettre aux normes des logements des cités Jardins dans l'objectif d'une accession future à la propriété par les locataires, pour achever la démolition et la reconstruction des cités d'urgence construites dans les années 50, mais aussi pour traiter un fait nouveau qui a été découvert à l'occasion justement des actions de rénovation urbaine, c'est-à-dire la présence d'amiante dans certaines unités d'habitation, ce qui évidemment a un impact en termes financiers sur la rénovation à laquelle l'Office est tenu.

C'est pourquoi, quand on parle d'HMP, on parle, vous le savez tous, d'un parc de 15 000 logements, c'est-à-dire à peu près 50 000 personnes. Donc, la Ville a toujours été en soutien de son organisme de rattachement et aujourd'hui, et je tiens à vous en remercier, Monsieur le Maire, je fais une petite diversion, vous aviez tout à l'heure remercié l'ensemble des élus de la majorité d'avoir permis, malgré le faible écart que nous avons dans ce Conseil, qu'il y ait toujours eu une cohésion à vos côtés, ce type de dossier justifie vraiment la solidarité et le soutien que nous devons porter à l'action que nous menons collectivement. Donc, je vous en remercie. Et je trouve effectivement que l'engagement de la Ville est important, significatif, qu'il mérite d'être souligné, 72 millions d'euros que l'on projette sur dix ans, les trois premières années seront évidemment les plus significatives. Au terme de ces trois années, on fera un bilan, on réajustera s'il faut. Mais je pense vraiment qu'il est très important de soutenir l'Office. Et je me réjouis de la qualité de l'intervention de M. BRAMANTI puisqu'il soutient notre action !

Monsieur le Maire.- Merci, Mme FRUCTUS.

M. BRAMANTI sait parfaitement que dans le domaine du logement nous faisons des efforts considérables et vous suivez cela de très près. Nous pourrions, mais j'ai vu que le Président de la République et il est possible qu'il en parle dans sa très prochaine intervention, car pour faciliter la construction, il faut aussi se préoccuper de ces recours contentieux qui sont quelquefois organisés pour ensuite monnayer un certain nombre de choses. Si nous n'avions pas tous ces recours à Marseille, on pourrait construire jusqu'à 6 000 logements par an et augmenter encore le nombre des logements sociaux pour ceux qui en ont le plus besoin. Nous ne pouvons pas le faire à cause de tous les contentieux qui sont provoqués.

Mais je vous remercie de faire en sorte que nous ayons toujours en gros 5 000 logements construits, dont 1 500 logements sociaux. Mme SERVANT surveille tout cela dans les droits du sol et effectivement, je lui dis à elle aussi et à vous-même ma considération et mes remerciements. A Monsieur le Docteur Patrick PADOVANI, qui préside notre Office municipal HMP, aussi toute ma considération et mon amitié. Au Directeur général, M. IVALDI, qui s'applique beaucoup, qui est quelqu'un de grande qualité, qui surveille cela tous les jours.

D'ailleurs si cela allait mal, on en entendrait parler dans toutes les feuilles, dans toutes les communications et dans tous les journaux ! Alors, évidemment que nous avons des problèmes, quand tout d'un coup on découvre de l'amiante, il faut bien l'enlever ! Nous avons d'ailleurs toujours enlevé l'amiante, même au lycée Marseilleveyre quand il n'y en avait pas ! Même au Théâtre de la Criée quand il n'y en avait pas davantage ! Et nous avons quand même tout enlevé, parce qu'on nous le demandait avec une insistance qui ne nous permettait pas de faire exactement ce que nous voulions pour faire davantage de présentations de constructions ou autres ! En tout cas, merci à vous tous pour cela.

Le rapport 13/0281/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme GAUNET-ESCARRAS
Françoise

178 - 13/0282/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE -
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE •
SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES -
Renouvellement de l'achat de vaccins pour le Centre de Vaccination.

(13-24300-GDB30502)

Le rapport 13/0282/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MIRON Richard

179 - 13/0283/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • Travaux de
grosses réparations des unités de filtration des piscines municipales.

(13-24242-GDB52302)

Le rapport 13/0283/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

180 - 13/0284/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES •
Transport des enfants et des jeunes des 1^{er} - 2^e - 3^e - 7^e - 13^e - 14^e -
15^e et 16^e arrondissements vers les équipements sportifs (hors
piscines) - Approbation du lancement d'une consultation.

(13-24248-GDB51502)

Le rapport 13/0284/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

184 - 13/0288/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS
• DIRECTION DES SPORTS, DU NAUTISME ET DES PLAGES -
Prorogation de la convention n°2009/10610 concernant une
subvention d'équipement à l'Union Sportive et Culturelle de la
Rouvière Marseille pour la construction d'un siège social.

(13-24271-GDB50001)

Le rapport 13/0288/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

181 - 13/0285/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES •
Activités sportives des plages pendant la saison estivale 2013 -
Approbation des tarifs applicables aux usagers.

(13-24223-GDB51502)

Le rapport 13/0285/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

185 - 13/0289/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES •
Mise en place du Stade d'Eté nécessaire au déroulement de
manifestations sur les plages du Prado.

(13-24337-GDB51502)

Le rapport 13/0289/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

182 - 13/0286/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES •
Approbation de l'avenant n°4 au contrat de délégation de service
public relatif à l'exploitation et à la gestion du Complexe Sportif René
Magnac (modification de la grille tarifaire, ajustements des périodes
et horaires, indemnisation du délégataire).

(13-24235-GDB51502)

Le rapport 13/0286/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

186 - 13/0290/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE •
SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-EST - Travaux
d'alimentation électrique du complexe Vallier, rue Elémir Bourges,
4^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de
programme relative aux travaux - Financement.

(13-24386-GDB50202)

Le rapport 13/0290/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

183 - 13/0287/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES •
Attribution de subventions aux organismes sportifs - 2^e répartition
2013 - Approbation de conventions de partenariat - Budget Primitif
2013.

(13-24228-GDB51502)

Le rapport 13/0287/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

187 - 13/0291/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE •
SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-EST -
Rénovation complète du sol sportif de la salle Vallier, 90 boulevard
Boisson, 4^e arrondissement - Approbation de l'affectation de
l'autorisation de programme relative aux travaux - Financement.

(13-24390-GDB50202)

Le rapport 13/0291/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

188 - 13/0292/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE •
SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS SUD - Création d'un
revêtement en gazon synthétique au stade Jean Bouin, avenue Clot
Bey, 8^e arrondissement - Approbation de l'augmentation de
l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux -
Financement.

(13-24326-GDB50202)

Le rapport 13/0292/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

189 - 13/0293/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE •
SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-EST -
Démolition et mise en sécurité du gymnase Rose Val Plan, 77, avenue de
la Croix Rouge - 13^e arrondissement - Approbation de l'affectation de
l'autorisation de programme relative aux études et travaux -
Financement.

(13-24391-GDB50202)

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, avec votre
permission, j'interviendrai également sur le rapport 246, puisqu'il
s'agit également d'un rapport similaire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous étions
un certain nombre d'élus issus des différents Groupes politiques, hier
matin, sur le parcours du marathon, qui a été malgré les conditions
climatiques dantesques une vraie fête populaire. Pour autant, les
grandes manifestations sportives organisées dans notre ville ne
doivent pas être les quelques arbres qui cachent la forêt de l'état
déplorable de nos équipements.

Nous devons nous prononcer aujourd'hui sur la
démolition et la mise en sécurité du gymnase Rose Val Plan. Ce
gymnase est fermé depuis 2008, il nécessite en effet d'être démolit
suite à des problèmes de tassement au sol et de la présence
d'amiante, comme il est indiqué dans le rapport. Par contre, nous
nous élevons contre la proposition d'agrandir la cour de récréation
de l'école Rose Val Plan avec l'espace qui sera dégagé après la
démolition du gymnase. A aucun moment, le conseil d'école n'a été
consulté sur cette proposition. Les enseignants, la majorité des
parents d'élèves et la Mairie de Secteur souhaitent qu'une véritable
concertation ait lieu afin d'étudier la reconstruction d'un nouvel
équipement.

Concernant le second rapport, Monsieur le Maire,
qui est similaire et qui concerne la démolition de la piscine de
Malpassé, après nous avoir soumis au vote, lors d'un dernier
Conseil Municipal, la démolition de la piscine de Château-Gombert,
une nouvelle piscine est vouée à être démolie. Si le sujet n'était pas
aussi sérieux, je dirais qu'il reste à la majorité municipale encore
trois piscines à démolir sur le 13-14 pour que vous puissiez
accomplir un grand schémisme ! La démolition de cette piscine dans
un secteur où les équilibres sociaux sont fragiles constitue un recul
supplémentaire dans l'offre de service public dont ont tant besoin les
habitants. Les chiffres dont nous disposons sur la fréquentation de
cette piscine font état de 60 % d'usagers issus du périmètre de
proximité. Un autre chiffre, Monsieur le Maire, qui n'a pas dû vous
remonter, est que les professeurs d'éducation physique de notre
secteur nous interpellent pour nous indiquer qu'aujourd'hui en 6^e,
entre 50 et 75 % des enfants, suivant les classes, ne savent pas
nager. Vous savez pourquoi.

Je rappelle que sur le site de la piscine de Malpassé
est inscrite dans le PLU une réservation au profit de la Ville de
Marseille. Monsieur l'Adjoint délégué à la révision du Plan Local
d'Urbanisme nous a indiqué par courrier qu'un gymnase pourra être
reconstruit sur site. Nous regrettons de ne pas avoir été concertés
sur la pertinence du choix de l'équipement : un gymnase, pourquoi
pas ? Mais pourquoi pas une piscine ? Pourquoi pas une école ?
Pourquoi pas des terrains sportifs ? Là encore, une concertation
digne de ce nom pourrait nous permettre de nous prononcer sur
l'intérêt général du projet.

Je rappellerai à notre assemblée, comme le fait
depuis des années mon collègue Pascal CHAMASSIAN, que nous
attendons toujours le résultat des études relatives au schéma
directeur des piscines voté en décembre 2008 à hauteur de 1 million
d'euros. Mais nous ne désespérons pas, il reste encore presque une
année d'ici la fin de la mandature pour disposer de ces études.

Merci pour votre attention. Nous nous abstiendrons
sur ces deux rapports.

Monsieur le Maire.- M. CHAMASSIAN fait des
disciples, sans jamais nous dire qu'il y a quelque chose qui va bien,
mais on est habitué !

Monsieur MASSE.- Monsieur le Maire, vous aviez
d'ailleurs d'une manière très positive, à l'occasion de votre
conférence avec les Maires de Secteur, indiqué que vous étiez prêt
justement à remettre à plat une programmation et une concertation
sur les piscines. Je voulais vous questionner pour que vous
puissiez nous rassurer sur le sujet.

Monsieur le Maire.- Nous ferons ce travail qui est
déjà entamé aussi par l'Adjoint au sport. Et puis cela dépendra un
peu aussi de l'aide et de l'assistance que nous obtenons d'autres
Collectivités Territoriales et de l'Etat !

Madame CASANOVA.- Monsieur le Maire, je
répondrai simplement sur ce qui concerne les conseils d'école,
puisque j'en reçois 445 par trimestre et que je les lis très
attentivement. Ce gymnase qui est en très mauvais état est en effet
un danger pour l'école et nous nous sommes rencontrés avec M.
Richard MIRON, qui, par contre, a la charge des gymnases qui sont
normalement à la charge des Mairies de Secteur pour les petites
sommés et les petits travaux, mais à la charge de M. MIRON dès
que les travaux dépassent un certain prix. Et en commun, M.
MIRON et moi-même avons pris une décision et je vais laisser M.
MIRON vous l'annoncer.

Monsieur MIRON.- Monsieur le Maire, mes chers
collègues, je voudrais saluer aussi Dominique TIAN qui a couru hier
le semi-marathon. C'est un des rares élus à l'avoir fait, on peut
l'applaudir !

Monsieur le Maire, pour répondre à M. MARI, en
toute simplicité, je voudrais juste rappeler plusieurs choses, d'abord
que si ce gymnase doit être démolit, c'est parce que pendant un
certain temps il n'a pas été entretenu. Et je répète régulièrement,
mais on va finir par me croire un de ces jours, que petits travaux
deviendront grands ! C'est en tout cas la position de la Mairie du 13-
14. A l'heure actuelle, il me semble qu'il reste en gros 80 ou 90
petits travaux qui n'ont pas été réalisés par la Mairie de Secteur,
certains datent de 2011. Vous savez ce que c'est, les équipements,
quand ils sont un petit peu dégradés, ceux qui les occupent les
dégradent de plus en plus.

Et pour aller précisément sur ce gymnase, je ne sais pas comment, si chaque fois il faut consulter la Mairie de Secteur quand il y a des choses aussi dangereuses que ce gymnase, et avec Danièle CASANOVA nous avons pris la décision ensemble à la demande des parents d'élèves que j'ai reçus, l'association des parents d'élèves, contrairement à ce qui est dit par M. MARI, nous avons pris la décision de démolir ce gymnase, d'agrandir la cour de récréation et de faire comme nous le faisons pour de nombreux écoliers dans d'autres écoles, de mettre un car à disposition pour aller faire la gymnastique dans d'autres équipements, si ce n'est pas sur les plateaux sportifs qui couvriront la cour de cet établissement.

Pour ce qui est du reste, Monsieur le Maire, il y a des schémas directeurs qui sont votés et qui sont faits avec les fédérations. Certains, le Groupe Socialiste n'a pas voulu les voter, c'est son affaire, c'est son droit. Pour ce qui est du schéma directeur des gymnases, donc du gymnase qui doit remplacer l'ex-piscine de Malpassé, c'est là aussi fait dans le cadre de ces schémas directeurs, en adéquation avec les fédérations, qui sont, elles, je le rappelle, dans notre pays. Mais peut-être que cela aussi, ils veulent le remettre en cause, mais dans notre pays, c'est le mouvement sportif, à travers le mouvement olympique et à travers les fédérations, qui régit le mode opératoire du sport.

Dernier point, Monsieur le Maire, je voudrais juste rappeler quelque chose. On a souvent besoin, vous l'avez dit, d'autres financements. On n'a pas la prétention de croire que l'on détient la vérité et que nous sommes les seuls à pouvoir tout faire, tout seul. Je voudrais rappeler, puisqu'il y en a un certain nombre qui ont des relations nationales, que malgré la baisse de 9 % du budget du Ministère des Sports sur l'année 2013, peut-être encore 9 % l'année prochaine et 9 % l'année d'après, bientôt il ne restera plus rien, eh bien s'ils pouvaient nous aider à ramener quelques sous des différentes demandes que nous avons faites auprès du CNDS, ce serait très volontiers que nous les accepterions, et je les remercierais d'avance !

Merci, Monsieur le Maire.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 13/0293/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Faire Gagner Marseille s'abstenant, M. ZAOUÏ votant pour.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. PADOVANI Patrick

190 - 13/0294/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES - DIVISION DES PERSONNES HANDICAPEES - Attribution d'une subvention d'équipement à l'Association pour les Foyers et Ateliers des Handicapés - Germaine POINSO-CHAPUIS (FAFH) - Approbation d'une convention.

(13-24385-GDB30502)

Monsieur BERNARDI.- Monsieur le Maire, je voudrais simplement remercier M. GONDARD pour ce rapport qui est particulièrement positif.

Monsieur le Maire.- Cela fera plaisir à Mme BOYER, puisqu'elle est justement dans la lignée de ces femmes qui ont été élues Députées. Celle-là, c'était Germaine POINSO-CHAPUIS, chacun connaît l'histoire. Et voyez-vous, M. BOULESTEIX, il ne serait pas arrivé à Mme POINSO-CHAPUIS de dire des méchancetés sur ses successeurs !

Alors merci, d'avoir dit quelque chose d'agréable ! Nous respecterons ce que nous avons fait pour les handicapés. Mme POINSO-CHAPUIS, après avoir quitté la vie politique, a consacré tout le restant de sa vie au service des handicapés, et en plus les plus lourds.

Monsieur HOVSEPIAN.- Monsieur le Maire, d'abord pour dire que tout ce qui est ici dans les deux délibérations que vient de présenter mon collègue Stéphane MARI, la Mairie d'Arrondissements n'a pas été concertée, ni le conseil d'école aussi. Pourquoi ? Ensuite, lorsque M. MIRON dit : "Si ces gymnases sont aujourd'hui inutilisables, c'est parce que pendant des années et des années il n'y a pas eu de travaux". Mais M. MIRON doit savoir que les petits travaux sont faits par la Mairie d'Arrondissements, mais que les gros travaux sont faits par la Ville de Marseille. Il y a 153 équipements municipaux dans ces arrondissements ! Et quand on vous donne 2 euros par habitant pour faire tous ces travaux et quand vous avez 53 bouledromes et que par bouledrome on vous donne 300 euros par an, même pas 1 euro par jour, qu'est-ce que vous voulez maintenir ?

Monsieur le Maire.- Cela fait dix fois que vous le dites ! Merci, M. HOVSEPIAN.

Monsieur HOVSEPIAN.- Je le dirai encore s'il le faut !

Monsieur le Maire.- Pas de problème.

Le rapport 13/0294/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme POZMENTIER-SPORTICH Caroline

191 - 13/0295/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DE LA SECURITE • Changement des tarifs relatifs aux prestations réalisées par la Police Municipale au profit des tiers.

(13-24267-GDB13002)

Le rapport 13/0295/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

192 - 13/0296/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE LA MOBILITE ET DE LA LOGISTIQUE URBAINES - Renouvellement des prestations de surveillance et de sécurité de la Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale.

(13-24298-GDB30502)

Le rapport 13/0296/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

193 - 13/0297/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DE LA SECURITE • SERVICE FOURRIERE - Expertise des véhicules mis en fourrière - Annule et remplace la délibération n°12/1069/SOSP du 8 octobre 2012.

(13-24268-GDB13002)

Le rapport 13/0297/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. REY Maurice

194 - 13/0298/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE • DIVISION REGIE MUNICIPALE DES POMPES FUNEBRES - Révision des tarifs des fournitures (y compris caveaux et caissons) et des prestations funéraires délivrées par la Régie Municipale des Pompes Funèbres.

(13-24215-GDB30102)

Le rapport 13/0298/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

195 - 13/0299/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE • DIVISION DES CIMETIERES - Révision des tarifs des concessions.

(13-24253-GDB30102)

Le rapport 13/0299/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

196 - 13/0300/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE • DIVISION REGIE MUNICIPALE DES POMPES FUNEBRES - Acquisition de cercueils et d'articles funéraires.

(13-24252-GDB30102)

Le rapport 13/0300/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

197 - 13/0301/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE • DIVISION REGIE MUNICIPALE DES POMPES FUNEBRES - Convention entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et la Ville de Marseille relative aux modalités d'encaissement des prestations de crémation.

(13-24244-GDB30102)

Le rapport 13/0301/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

198 - 13/0302/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE • SERVICE DES OPERATIONS FUNERAIRES - DIVISION DES CIMETIERES - Modification d'attribution d'une concession.

(13-24452-GDB30102)

Le rapport 13/0302/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

FINANCES, ECONOMIE ET AMENAGEMENT

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

199 - 13/0303/FEAM

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • Evolution des modalités d'organisation de la Direction des Régies et de l'Entretien - Implantations et rythmes de travail.

(13-24218-GDB52302)

Le rapport 13/0303/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

200 - 13/0304/FEAM

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Réalisation d'une salle à vocation culturelle et de ses annexes dans le bâtiment de l'ancien silo à céréales d'Arenc du Port Autonome - 2^e arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme - Approbation des protocoles transactionnels des marchés de travaux passés dans le cadre de la convention de mandat n°03/265 - Approbation de l'avenant n°7 à la convention de mandat n°03/265.

(13-24505-GDB50202)

Le rapport 13/0304/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

201 - 13/0305/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES • Attribution d'une subvention à l'association Lesbian et Gay Parade Marseille (LGP Marseille).

(13-24510-GDB10702)

Monsieur MARANDAT.- Sur le rapport 201, M. GAUDIN, je voudrais absolument vous interpeller et je vous demande avec solennité le retrait de ce rapport, qui constitue au lendemain des ignominies qui se sont produites hier une véritable provocation...

(Réflexions dans les rangs du Groupe faire Gagner Marseille)

Monsieur le Maire.- Arrêtez ! Vous avez voté pour eux, hier, dans l'Oise ! Alors, ne dites rien ! Et en plus, à la demande de la candidate Socialiste. Alors, ne dites rien !

Monsieur MARANDAT.- Vous avez si souvent appelé à voter pour eux, y compris aux dernières cantonales, que c'est un rendu. La dernière fois, c'est vous qui avez voté pour eux ! Ce n'est pas très différent, vous vous êtes toujours bien entendus !

Monsieur le Maire.- Revenez au rapport !

Monsieur MARANDAT.- Je vous demandais donc le retrait de ce rapport au lendemain des ignominies qui se sont produites hier, provocation envers des millions de Français qui ne comprendraient pas que l'on puisse donner de l'argent public à un lobby communautariste dont se sert la Gauche dans sa phobie de notre culture judéo-chrétienne pour saper systématiquement ce qui constitue les fondements de notre société.

Ce rapport est indécent au lendemain de ce qui s'est passé à Paris, envers ceux qui ne partagent pas les mêmes options psychologiques que ceux que vous voulez soutenir aujourd'hui. Subventionner ici dix jours de manifestation, alors que le pouvoir socialiste vient, avec un mépris et un ostracisme dignes des Républiques socialistes de l'ancienne Europe de l'Est, d'interdire sur les Champs Elysées une manifestation, dont l'ampleur n'a échappé à personne, de gens voulant donner leur avis sur ce qui devrait tous nous toucher au plus près, c'est-à-dire la famille. Et ce, après avoir refusé de façon pitoyable d'examiner une pétition de l'importance de celle qui a été présentée !

Mais peut-être les Champs Elysées doivent être réservés à ceux qui servent le pouvoir, pour la Gay Pride ou les footballeurs qui ne savent même pas ce qu'est la Marseillaise, mais qui ont la qualité de permettre l'anesthésie intellectuelle de nos concitoyens, qui pensent ainsi moins aux problèmes qui se posent et auxquels on est incapable de donner une réponse ! Les autres, les millions d'autres voulant interpeller le pouvoir, n'ayant que ce droit, se taire ou se faire gazer, les enfants y compris, comme on l'a vu hier !

Donc, Monsieur le Maire, ne donnons pas consistance à l'adage qui dit : "deux poids deux mesures" !

Monsieur le Maire.- M. MARANDAT, vous mélangez deux choses. Une première, sur la manifestation d'hier, qui a rassemblé un nombre incroyable de personnes alors que...

Réflexion dans les rangs de l'opposition : Vous y étiez ?

Monsieur le Maire.- Non, parce que j'étais à Marseille, mais j'aurais pu y aller aussi ! Et en tout cas, ce que je fais ou ce que je dis ou ce que je pense et ce que je vote, vous le verrez ! Je ne risque pas, si nos amendements au Sénat ne sont pas retenus dans ce texte dont on n'avait aucune utilité, ne m'obligez pas à dire des choses aussi nettement que ce que je voudrais en fait le dire ! Vous croyez que c'était le bon moment ? Vous croyez que le Gouvernement et M. HOLLANDE, qui sont dans les profondeurs des ténèbres et qui vous entraîneront dans les mêmes profondeurs aux élections municipales, vous croyez qu'avant de répondre à l'emploi, avant de faire reculer le chômage, avant de rappeler l'industrialisation dans ce pays, vous aviez besoin de diviser la France en deux ? Vous aviez besoin de le faire ? Vous l'avez fait ! Assumez ! Et vous verrez comment je voterai le moment venu ! Ceci est ma première réponse.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Ma deuxième réponse. Il y a un événement à Marseille, il y a un événement important. Alors que cet événement, vous n'y participiez pas, M. MARANDAT, cela ne m'est jamais venu à l'esprit que vous pourriez être en tête, puisque vous savez, vous connaissez la différence entre l'ordre du cortège et celui de la procession ! A la procession, ce sont les dignitaires les plus importants qui sont à la fin ! Dans le cortège, ce sont ceux qui se mettent devant, avec un beau chapeau, avec une écharpe tricolore, et même que s'ils pouvaient en mettre deux ils le feraient ! Voilà ce que vous avez, d'un côté l'ordre du cortège et de l'autre celui de la procession.

Et nous avons vu ici une grande manifestation, qui servira aussi à l'économie de cette ville, au développement économique de cette ville, à faire toujours reculer le chômage. C'est la raison pour laquelle nous y participons. Et n'y voyez pas d'autre chose !

Madame HUGON.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, il est difficile de parler après...

Monsieur le Maire.- Après moi, ceci je le sais, on me le dit souvent !

Madame HUGON.- ...Après toutes les balivernes homophobes de M. MARANDAT, mais je vais essayer de parler de la culture. D'abord, tout ceci pour 100 000 euros, bravo ! Mais Marseille année 2013, qui devait être un tremplin pour l'avenir, nous avons un peu de mal à suivre votre politique culturelle. Ici, on subventionne des productions commerciales tout en piétinant au propre et au figuré le patrimoine à Borély. Là, on met en péril la création et la pratique artistique populaire, comme dans le cas de la Victorine. MP 2013 va-t-elle voir expulser manu militari des artistes pacifiques ? C'est une mauvaise image pour la ville.

Le Comptoir de la Victorine est un lieu d'accueil de plusieurs associations culturelles. Il est propriété de la Ville. Les travaux nécessaires n'ont pas été faits et des constats d'huissier ont conclu que l'établissement était dangereux. Les aides du Conseil Général et du Conseil Régional n'ont rien changé, le plan de réhabilitation n'est toujours pas là. Les locataires ayant suspendu leur paiement en janvier ont reçu un avis d'expulsion pour le 25 mars. Donc cela presse !

Les Services de la Culture et du patrimoine se renvoient la balle ! Monsieur le Maire, pouvez-vous trancher pour faire en urgence les réparations indispensables, à moins qu'il y ait un projet immobilier derrière tout cela.

Monsieur le Maire.- Non, il y a surtout beaucoup d'argent que nous mettons, nous, et que les autres ne mettent pas ! Et M. MALRAIT va vous répondre après.

Madame HUGON.- Sur le rapport 250, arrivé hors délai, comme un autre en son temps au mois de décembre, nous aimons beaucoup la Fête de la musique et nous aimons beaucoup les grands concerts, mais pourquoi ajouter une subvention à un concert qui est déjà payé par la redevance audiovisuelle ? Cela nous paraît bizarre et nous voterons contre !

Monsieur le Maire.- Ceci, c'est le rapport 250.

Madame HUGON.- La Culture, c'est l'attention au patrimoine, c'est l'ouverture aux autres, c'est la création, c'est l'accès de tous aux œuvres et aux pratiques artistiques. Elle donne la main pour dire les choses sans violence, pour parler entre nous et au monde. C'est la forme la plus haute de l'art de vivre ensemble, de l'urbanité. Ce n'est pas un jingle pour remplir des hôtels ! La vigilance citoyenne nous a permis fort heureusement de conserver 400 000 euros. A l'avenir, consacrons-les à soutenir nos créateurs, car le rayonnement culturel d'une ville, c'est d'abord à ses artistes et à son art de vivre qu'elle le doit. Rayonnons d'abord, nous accueillerons ! Merci.

Monsieur le Maire.- Et vous avez parlé sur le rapport 250 aussi !

M. MALRAIT, sur la Victorine.

Monsieur MALRAIT.- Monsieur le Maire, je voudrais quand même donner quelques précisions, parce que Mme HUGON ne connaît pas du tout le sujet dont elle vient de parler et cela ne m'étonne d'ailleurs pas, elle ne connaît jamais ses sujets !

Pour faire simplement un rappel en quelques mots, en 2007 la Ville utilise son droit de préemption pour acheter le Comptoir Toussaint-Victorine. Cette acquisition est d'ailleurs soutenue par le Conseil Général et le Conseil Régional. En 2010, la Ville a financé, conjointement avec le GIP Politique de la Ville, une étude de programmation de faisabilité sur ce site. Ce travail a été porté de manière collégiale avec le Département et la Région.

Le coût du projet est de 7 millions d'euros. Nous avons alors proposé un partage à trois, soit 2,3 millions d'euros pour chacun des participants. Je regrette qu'à ce jour, aucune réponse n'ait été donnée par le Conseil Régional, et même il n'y a aucune participation au coût d'acquisition non plus. Par contre, le Conseil Général a de son côté voté sa participation au projet, à la hauteur d'un tiers, tel qu'il s'y était engagé.

J'ai récemment écrit à certaines des associations de la Victorine pour défaut de paiement des loyers. Je rappelle en passant que les loyers doivent être réglés à la Ville, puisqu'il y a eu des conventions qui ont été passées, et que nous avons un contrôle de légalité sur les loyers que nous ne récupérons pas. Au-delà du battage médiatique que certains ont bien voulu s'employer à faire contre la Ville, il y a eu une première rencontre pour aborder les difficultés de paiement et les revendications des associations. La Ville est prête, et je m'en étais engagé, à faire des travaux lorsque le paiement financier de la Région sera effectué. Il sera tenu compte probablement de travaux importants et qui demanderont donc un effort de délocalisation pendant les travaux de certains locaux.

Néanmoins, et vous le comprenez aisément, nous ne pouvons être pris en otage et surtout mis en cause alors que, comme je viens de vous le dire, nous avons toujours pris nos responsabilités, ce qui n'est d'ailleurs pas le cas de tout le monde.

J'espère avoir répondu à Mme HUGON. Et je vous remercie.

Monsieur le Maire.- Sur le rapport 201, est-ce que tout le monde est d'accord ? M. MARANDAT, non. Que ceux qui sont d'avis d'adopter l'attribution de la subvention pour l'association Lesbian et Gay Parade de Marseille veuillent bien le manifester en levant la main ? Avis contraires ?

Le rapport 13/0305/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre, Mme GINER s'abstenant.

* * *

Monsieur le Maire.- Mme GINER, nous partageons tout à fait ce que la plupart de nos amis politiques qui étaient présents hier, ce n'est pas n'importe qui, il y avait un ancien Premier Ministre, il y avait un chef de parti, il y avait un Député Maire de la Haute-Loire, quantité d'autres et vous y étiez ! La façon dont la Police et la Préfecture de Police ont voulu charger les personnes qui étaient là est inacceptable, intolérable dans notre République ! On tolère tout aux autres ! Et à ceux-là, on ne leur a rien dit !

Madame GINER.- Monsieur le Maire, je voudrais juste dire que, comme vous l'avez très bien dit, en ce moment dans le pays il est question de priorités et quand on voit l'énergie qui a été dépensée contre ces gens de bonne foi, des gens de conviction, qui viennent de façon individuelle pour manifester...

Monsieur le Maire.- (Suite à réflexion dans les rangs de l'opposition) Oui, mais ça n'a aucune importance ! Vous dites n'importe quoi à tout moment, vous ! Alors vous pouvez écouter ce qui s'est passé hier ! Vous l'avez d'ailleurs vu à la télévision ! Et vous ne nous diviserez pas, nous sommes tous ensemble !

Madame GINER.- Aujourd'hui, on est en train de dépénaliser les casseurs ! Le Gouvernement veut dépénaliser les casseurs et ils s'en prennent à des familles ! Ils s'en prennent à des enfants en poussette, en leur lançant des gaz lacrymogènes ! Je vous garantis que ces gens n'étaient pas dangereux !

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. ALLEGRINI José

202 - 13/0306/FEAM

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE •
SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Création du
Poste de Secours de la Pointe Rouge - 8^e arrondissement -
Approbation de l'avenant n°2 au marché de travaux n°11/1273-99
passé avec l'entreprise SOCIETE ELECTRIQUE DU MIDI.

(13-24518-GDB50202)

Le rapport 13/0306/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. BLUM Roland

203 - 13/0307/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • Promotion Territoriale - Plan Marseille Attractive 2012/2020 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Pôle Régional de l'Image, du Multimédia et de l'Internet (PRIMI) pour l'année 2013.

(13-24481-GDB40202)

Le rapport 13/0307/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. TOURRET Jean-Louis

204 - 13/0308/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Garantie d'emprunt à l'AFAH/Centre Phocée pour la restructuration architecturale des locaux de l'ancienne école Jean CASSE dans le 14^e arrondissement.

(13-24494-GDB62002)

Le rapport 13/0308/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

205 - 13/0309/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Garantie d'emprunt - Loger Marseille Jeunes - Engagement Municipal pour le Logement - Opération National PLAI - Acquisition/amélioration d'un logement - 3^e arrondissement.

(13-24504-GDB62002)

Le rapport 13/0309/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

206 - 13/0107/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Garantie d'emprunt - Adjonction à la délibération n°12/1411/FEAM du 10 décembre 2012.

(13-24508-GDB62002)

Le rapport 13/0107/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

DEVELOPPEMENT DURABLE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

207 - 13/0310/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE DE LA PLANIFICATION URBAINE - 3^e arrondissement - Approbation de la convention de transfert dans le domaine communal des espaces communs de l'ensemble immobilier Les Docks Libres, entre la SNC Marseille Docks Libres (groupe Nexity) et la Ville de Marseille.

(13-24486-GDB42002)

Le rapport 13/0310/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme LOTA Marie-Louise

208 - 13/0311/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION • Révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) du territoire de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole (CUMPM) - Avis sur le projet.

(13-24511-GDB40001)

Monsieur le Maire.- Il y a un amendement.

Madame LOTA.- Monsieur le Maire, je crois que c'est la première fois que je prends la parole dans cet hémicycle dans cette mandature, mieux vaut tard que jamais !

Juste un petit rappel sur le PDU. Derrière ce sigle barbare se cache un document d'orientations qui définit une stratégie globale en matière de déplacements. C'est dire s'il est essentiel pour les principes de l'organisation des transports, la circulation, le stationnement et bien sûr pour les déplacements des personnes.

Le premier plan de déplacement urbain est né en 2006. C'est vous, Monsieur le Maire, qui l'avez lancé. Vous n'étiez alors Président de Marseille Provence Métropole que depuis quatre ans. Vous avez eu le courage de le mettre en place alors que cette structure communautaire n'avait que quatre ans. Ce premier PDU a été ambitieux et surtout riche en réalisations : 11 kilomètres de tramway, des pistes cyclables, le métro de la Fourragère et des tunnels. Vous en avez pour ainsi dire construit les fondations.

Aujourd'hui, la Communauté Urbaine a la responsabilité de le faire venir à maturité, de poursuivre son évolution harmonieusement, à l'image d'ailleurs du pôle multimodal Capitaine Gèze, qui avait été initié en 2006. Son rôle, aussi, est de l'adapter en fonction de la métamorphose de notre ville, de sa nouvelle attractivité, ce qui l'a conduit à tenir compte inévitablement des priorités de la ville de Marseille, de vos priorités, Monsieur le Maire. Ces priorités, j'ai plaisir, ici, à les rappeler : la ligne du tramway Saint-Louis Castellane, qui doit se poursuivre à l'Est, le métro jusqu'à Saint-Loup, la requalification du Jarret, les BHNS Saint-Antoine, Luminy, Saint-Jérôme, qui sont déjà bien engagés, et bien sûr le Boulevard Urbain Sud, mais j'y reviendrai un tout petit peu plus tard.

Ce PDU défend aussi plusieurs objectifs : le respect de l'environnement, la réduction de la voiture dans les déplacements, ce qui a déjà été amorcé à la ville de Marseille à hauteur de 5 %, l'augmentation de la fréquentation des transports en commun, le réaménagement de l'espace public, le développement des parcs relais, les déplacements de loisirs, mais aussi les déplacements en faveur de l'économie, source d'emplois, tout le monde le sait.

Dans cette perspective, permettez-moi de revenir donc sur le Boulevard Urbain Sud. Ce serait plus que regrettable que le Boulevard Urbain Sud devienne l'arlésienne, à l'identique de la L2. Ce boulevard est indispensable pour désenclaver les quartiers Sud. Les habitants le réclament et ce serait aller contre leur intérêt, contre celui de Marseille, que de remettre ce projet aux calendes grecques. Et je dirai que si l'on ne met pas en place le Boulevard Urbain Sud et que l'on poursuit l'évolution des transports à Marseille, c'est ne pas voir les choses correctement et avec intelligence, parce que le Boulevard Urbain Sud gangrènerait aussi les efforts faits par ailleurs.

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine serait bien inspiré de les demander avec force et détermination au Gouvernement dont il partage sa couleur politique, surtout quand nous savons que ce même Gouvernement, je suis désolée de le répéter, mais ce sont des choses réelles, donne 30 milliards d'euros à Paris et zéro à Marseille. Zéro ! Avouez que ce n'est vraiment pas beaucoup de la part d'un Gouvernement qui prétend vouloir se pencher au chevet de Marseille ! Nous ne demandons pas la lune, nous demandons simplement ce qui revient de droit à la deuxième ville de France, riche de plus de 860 000 habitants, Capitale Européenne de la Culture.

Les Marseillais ne comprendraient pas qu'en cette période difficile, notre belle ville, en pleine métamorphose, ne soit pas aidée comme elle le mérite, maintenant qu'elle se destine à être une grande métropole en Europe et en Méditerranée. Je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur PELLICANI.- Monsieur le Maire, chers collègues, le rapport qui nous est présenté rappelle dans son préambule les principaux objectifs chiffrés pour la durée du PDU, c'est-à-dire 2013-2023. Par exemple, le développement de la pratique du vélo, en multipliant par 5,5 le nombre de déplacements effectués en vélo, la poursuite de la croissance de fréquentation des transports collectifs, avec une augmentation de 50 %, la maîtrise de l'usage des deux-roues motorisés en contenant leur croissance, une rupture dans l'usage de la voiture particulière en réduisant de 8 % les déplacements automobiles. Nous partageons largement les intentions du texte, mais pas vos réponses, Monsieur le Maire. Au fond, il s'agit de savoir si ce projet rapproche suffisamment tous nos concitoyens du droit à la ville conçue comme un espace commun et solidaire du bien-vivre ensemble, dans une dimension métropolitaine, et de la mobilité, et face à l'impératif environnemental et climatique.

Disons-le d'emblée, nombre de réponses manquent, selon nous, d'ambition et de cohérence, à commencer par les connexions métropolitaines du projet. Certes, il est proposé à RFF, Réseau Ferré de France, et la Région, de faire du TER un véritable Transport en Commun en Site Propre métropolitain. Mais comment comprendre le renvoi de deux projets à un autre horizon que ce deuxième PDU, celui notamment de la jonction tramway entre Marseille et la Penne-sur-Huveaune et Aubagne, et notamment celui d'un site propre et rapide entre Saint-Charles et l'Aéroport ? Deux absences de propositions à dix ans, parfaitement contradictoires avec le discours ambiant sur la Métropole.

Et que dire de la prise en compte tout à fait justifiée du projet de BHNS du SMITEEB, de Marignane aux Pennes-Mirabeau, dans notre vision des choses, sans que soient envisagés deux prolongements à l'autre bout, vers Gignac-la-Nerthe et Châteauneuf-les-Martigues, et demain au-delà ? Sur quelle conception de l'espace urbain à vivre ensemble est-on quand on situe les portes d'entrée de Marseille à la limite du grand centre-ville ?

Plus profondément, la conception d'une ville hypercentralisée, où on renvoie les 4/5^{èmes} du territoire et des habitants à une vision périphérique, au risque d'une ville à plusieurs vitesses. On s'interroge par ailleurs sur le fait que le Port de Marseille ne soit pas traité en tant que porte de la ville, surtout au moment où la Ville et la CUM ont ratifié une charte Ville-Port.

L'avis de la Ville sur le projet de PDU que vous nous soumettez aujourd'hui accentue encore la priorité au viaire et aux déplacements en voitures particulières. Votre insistance à programmer prioritairement le Boulevard Urbain Sud, dit BUS, c'est l'appellation trompeuse, l'insistance de votre Groupe au travers de l'amendement que nous ne voterons pas illustre bien cette démarche, votre démarche de tout-voiture, habillée de vert et de verbe, pour aller dans le sens de la réglementation, mais sans rien changer !

Votre avis accentue un peu plus les déséquilibres Nord-Sud en termes de créations d'infrastructures de transports collectifs. Il ne s'agit pas ici de verser dans le localisme électoral, mais de constater un fait : depuis qu'elle s'est dotée d'un PDU, et d'ici 2023, Marseille Provence Métropole aura dépensé près de 1 milliard d'euros pour prolonger le métro vers Saint-Barnabé et Saint-Loup, contre 70 millions d'euros vers le Nord, et rien vers Château-Gombert. On est loin des engagements pour relier les quartiers Nord de Marseille au centre et au sud de la ville.

A cela s'ajoute l'absence de tout Transport en Commun en Site Propre vers les plages et Bonneveine, lieux pourtant parmi les plus fréquentés de la ville, alors que deux lignes de tramway sont envisagées pour converger sur Dromel. Le maillage est pour le moins surprenant et laisse la partie la plus fréquentée du littoral marseillais, malgré les efforts qui ont été faits avec les navettes maritimes, et une entrée du Parc National sous l'emprise du tout-voiture. Il n'y a qu'à regarder les contestations des gens sur votre projet de BUS. Bonjour le Plan Climat !

Et à propos de Plan Climat et d'une ville respirable, on peut s'interroger sur l'ambition de piétonisation du centre-ville et des quartiers. Elle paraît bien timide et mal assurée sur les moyens mis en œuvre pour redéfinir l'espace public, sans exclure ses usagers et ses résidents. La politique tarifaire proposée est le plus souvent orientée vers la dissuasion par des tarifs et des amendes pour le stationnement des voitures, mais jamais envisagée à l'inverse, par une autre tarification beaucoup plus attractive des transports en commun.

Pour modifier les comportements sur la durée, par exemple la gratuité pour les jeunes jusqu'à 25 ans ou la mise en œuvre de combinaisons tarif parking résident RTM sur tout le territoire, attention à ne pas laisser entendre que la nouvelle culture de la mobilité punit celles et ceux qui ne peuvent complètement y accéder et les exclut progressivement du centre-ville, en contradiction totale avec la densification et la mixité urbaine.

Monsieur le Maire.- Vous avez fini votre temps de parole !

Monsieur PELLICANI.- Il y en a d'autres qui l'ont dépassé largement ! Vous en conviendrez, ses limites et ses défauts ne sont pas à la marge.

Monsieur le Maire.- Vous avez fini, c'est le respect de tout le monde !

Monsieur PELLICANI.- Qu'attendent nos concitoyens du Plan de Déplacements Urbains ? Pour l'heure, nous souhaitons envoyer un message positif et mobilisateur pour l'ensemble de nos concitoyens et des responsables associatifs et syndicaux afin qu'ils participent à l'enquête publique sur le PDU, qui devrait commencer au 2^e trimestre de cette année. Nous disposerons alors des différents avis des Collectivités, comme celui de la Région, du Département, des Services de l'Etat, mais aussi des centaines de pages du diagnostic du précédent PDU, comme les nombreuses contributions.

Dans cette période d'échange, qui est permis par la procédure d'enquête, nous souhaitons y participer en versant au débat...

Monsieur le Maire.- Maintenant c'est un manque de politesse à l'égard de tout le monde !

Monsieur PELLICANI.- ...des propositions que nous souhaitons plus construites. Pour le Plan Local d'Urbanisme, je vous rappelle que le commissaire enquêteur a apprécié notre intervention.

Nous souhaitons la même dynamique citoyenne et nous nous mettrons au service de tous ceux et celles qui voudront y participer !

Cette démarche nous amène aujourd'hui à nous abstenir sur votre projet de PDU.

Monsieur le Maire.- Merci ! Maintenant vous votez comme vous voulez ! Vous avez dépassé votre temps de parole de 4 minutes ! Alors vis-à-vis de la courtoisie de l'ensemble du Conseil Municipal, je vous invite à ne pas le faire !

Mme BOULAY, il vous reste une minute.

Madame BOULAY.- On est en démocratie, je demanderai l'équité avec les autres Groupes, s'il vous plaît !

Monsieur le Maire, chers collègues, ce PDU est excellent en termes d'intentions, comme le précédent d'ailleurs. On peut souligner l'objectif d'un meilleur suivi technique et politique, la création d'un observatoire des déplacements, la volonté de rendre les transports en commun concurrentiels de la voiture, de diminuer la part modale de la voiture. Ce sont en réalité les mêmes objectifs pour tous les PDU, y compris celui de 2006.

Il y a loin entre les objectifs et les actes. Le système viaire est toujours aussi favorable à la voiture et neutralise les importants investissements consentis pour les transports en commun. Quelle cohérence entre PLU, PDU et PLH, bien que le Grenelle de l'environnement obligeait logiquement à les réaliser en même temps ? En conséquence, le PDU ne provoquera pas le basculement modal attendu, mais permettra aux élus qui l'auront voté de se dédouaner en reportant la responsabilité sur les habitants, prétendument réticents au changement.

Nous refusons la logique routière et automobile. Le schéma directeur des infrastructures routières est un axe fort du PDU. Il est tout simplement l'outil programmatique. Je souhaite ici citer Christian FREMONT sur ses propos tenus lors du PDU de 2006, je cite : "Tant que les automobilistes disposent de facilités de circulation et de stationnement, ils recourent au mode de déplacement en voiture particulière, quelles que soient les facilités qui leur sont offertes en matière de transport collectif". Et pourtant, il ne s'agit pas, vous le savez, d'un Ayatollah vert !

Changement climatique, fin du pétrole pas cher, crise économique, pollution de l'air, nous dénonçons dans ce PDU une politique qui refuse de s'engager vers un basculement radical des pratiques pourtant indispensables à la construction d'un avenir viable pour les Marseillais et les habitants de la CUM.

Monsieur CASELLI.- Monsieur le Maire, je vois que j'ai encore largement le temps de m'exprimer.

Sur le Boulevard Urbain Sud, dans ce PDU, le BUS ne se fera pas sous cette mandature, bien sûr, mais il se fera dans la prochaine et d'ailleurs, je l'espère, dans un cadre métropolitain.

J'avais dit que nous allions entamer des études pour estimer le montant des travaux de l'échangeur de Florian. Si ces études avaient été positives, nous aurions pu, avant la fin de cette mandature, commencer des travaux. Or, l'estimation se monte à 150 millions d'euros. Non, M. TEISSIER, cela n'a pas augmenté, ce sont les chiffres que j'ai donnés vendredi à la Communauté Urbaine. Ou alors, vous n'avez peut-être pas très bien entendu, c'est possible. J'ai dit 150 millions d'euros. Il y a une trémie, il y a l'échangeur, il y a tous les problèmes excessivement complexes et vous le savez aussi bien que moi. Et 150 millions d'euros, ce n'est pas possible sous cette mandature ! J'ai eu l'honnêteté de le dire chez vous, d'ailleurs, devant les Présidents de CIQ concernés, et je l'assume parfaitement. Parce que l'honnêteté en politique, c'est de savoir dire la vérité ! Quand on ne peut pas faire quelque chose et quand on ne peut pas multiplier les millions d'euros comme des petits pains, l'honnêteté c'est de le dire, et je le dis et je le répète, je l'assume !

Ensuite, Mme LOTA a dit : "L'Etat, vos amis n'ont qu'à donner !" Si c'était aussi prioritaire, je vous pose la question : combien M. FILLON a-t-il donné pour le Boulevard Urbain Sud ? La réponse, c'est le silence. Bien entendu, il n'a rien donné ! Ce que je dis, c'est que ces quartiers n'ont quand même pas été oubliés puisqu'il y a eu la U 430, il va y avoir d'ici la fin de l'année la U 424, les budgets voire dans les 9^e et 10^e arrondissements ont été multipliés par deux et demi sous cette mandature. Et je crois que cela méritait d'être dit.

Quant au PDU, il a été voté à la quasi-unanimité à la Communauté Urbaine et il fixe le cap. Et dans ce PDU, bien sûr, et c'est pour cela que nous sommes favorables à l'amendement, il n'y a aucun problème, le Boulevard Urbain Sud est une priorité, comme l'est la L2, mais comme l'est aussi le tramway Nord-Sud de Saint-Henri vers Le Canet, et comme l'est le tramway Castellane vers le sud-est de Marseille. Pour la prochaine mandature, ce sont là des priorités de transport.

Quant aux deux métros, effectivement celui entre Capitaine Gèze et Saint-Antoine, qui est dans le PDU, et celui qui est aussi dans le PDU, de Dromel vers Saint-Loup, ils ne pourront être financés que dans un cadre métropolitain très large et avec aussi des fonds d'Etat, sinon les finances des Collectivités Territoriales aujourd'hui ne permettent plus de faire de tels ouvrages d'art et nous le savons !

Maintenant, sur le transport de cette mandature à la Communauté Urbaine, Mme LOTA l'a dit, elle est satisfaite, je crois, parce qu'elle fait partie de la Commission transports, elle est vice-présidente de cette Commission, nous avons beaucoup travaillé, je ne vais pas refaire la liste exhaustive que j'ai faite à la Communauté Urbaine vendredi, mais c'est un travail considérable qui a été réalisé, à la fois pour réaliser, Monsieur le Maire, ce que vous aviez délibéré lorsque vous étiez Président, mais aussi pour sortir de nouveaux projets qui, d'ici fin 2014 et pour certains, début 2015, seront terminés, parce qu'ils sont financés et parce qu'au niveau de marchés tout est réglé, c'est terminé. Nous venons même d'avoir, et c'est une bonne nouvelle, le permis de construire pour le pôle multimodal de Capitaine Gèze.

Donc tout cela va se faire, voilà le bilan ! Voilà les perspectives ! Mais il faut savoir que les financements réclamés pour tout faire dans ce PDU sont considérables et il nous faudra bien entendu de l'aide ! Merci.

(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)

Monsieur TEISSIER.- Monsieur le Maire, très rapidement, d'abord je voudrais dire que l'objet de ce rapport va au-delà bien sûr du Boulevard Urbain Sud et que globalement il faut rendre hommage à un certain travail qui a été fait à la Communauté Urbaine par deux de nos collègues qui ont bien travaillé, mais je me permets aussi de dire que c'est une obligation de la Communauté Urbaine de satisfaire à cela, et cela a été fait et plutôt bien fait.

Pour revenir au sujet, Monsieur le Président, vous êtes en train de réécrire l'histoire ! Car je me permets de vous rappeler que gouverner, c'est prévoir ! Or, vous aviez prévu au lendemain du jour où vous avez été élu, vous me l'avez dit, redit, vous me l'avez dit personnellement, vous l'avez dit devant le Conseil d'Arrondissements, vous l'avez dit dans les réunions de CIQ, vous avez dit et redit que, pour vous, c'était une priorité, vous m'avez assuré que les travaux démarreraient à la fin de cette mandature. Or aujourd'hui, volte-face ! Il n'y a plus d'argent, il y a d'autres priorités, on va partout !

Monsieur le Président, ne résumez pas ! Les travaux qui ont été faits, heureusement d'ailleurs et j'en prends acte, dans notre secteur, à comparer avec un équipement qui dépasse largement le cadre d'un, de deux, de trois secteurs, mais qui est un équipement municipal. Qui peut contester, ici, que le Boulevard Urbain Sud est le prolongement de la L2 et qu'à ce titre, il sert aussi bien à M. Garo HOVSEPIAN qu'à M. Dominique TIAN, qui se trouvent aux antipodes dans cette ville. Ce boulevard est un boulevard de contournement et donc si nous nous arrêtons à mi-chemin, et d'ailleurs soit dit en passant, le Gouvernement nous avait dit : "Vous allez voir ce que vous allez voir !" Le Premier Ministre est venu sept fois à Marseille en disant : "Je vais faire de Marseille une priorité !" Eh bien ! Aujourd'hui, la priorité, nous l'attendons puisqu'à ce jour, et je dis bien à ce jour, il n'y a pas le premier euro qui a été versé sur les travaux de la L2, à ma connaissance ! Si vous en avez connaissance, mes chers collègues, vous me tenez au courant et vous nous rassurez !

En tout état de cause, Monsieur le Président, je ne voudrais pas voir peut-être le mal où il n'est pas, mais je note la modification de votre comportement depuis que certaines échéances approchent et qu'il semblerait que vous portiez davantage vos efforts sur certains secteurs de cette ville plutôt que sur d'autres ! Car en matière de grands équipements, quels ont été les grands équipements qui ont été faits sur les 6^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e ou 12^e arrondissements, Monsieur le Président, à part, il est vrai, des morceaux ? Vous avez cité la U 430, mais qu'est-ce que vous avez fait ? Vous avez fait 500 mètres. Très bien, merci ! Il est superbe ce boulevard ! On se doit de le souligner, il est magnifique ! Mais il ne permet pas le contournement de Saint-Loup !

Monsieur le Président, je vous ai demandé à plusieurs reprises d'effectuer ce que j'avais demandé du temps de M. GAYSSOT, ce n'est quand même pas depuis hier ! Le contournement de Saint-Loup en passant au droit de la Gardanne pour éviter d'avoir à traverser le village et d'éviter à ces véhicules, et là je pense que nos collègues Verts seront d'accord, de nous laisser pour seule trace que du CO₂, avec 30 % d'un trafic parasitaire qui monte et qui descend de la vallée de l'Huveaune vers Marseille et de Marseille vers la vallée de l'Huveaune. Quid ? Rien ! Pas le premier coup de pioche, pas le premier signe ! Vous avez de plus la maîtrise du sol à cet endroit, les terrains vous appartiennent ! Donc, on ne peut pas dire aujourd'hui, nous ne pouvons pas nous satisfaire très honnêtement et très simplement de ce qui a été dit, de ce que vous venez de dire, et encore moins de ce qui n'a pas été fait !

Voilà, Monsieur le Président, la mise au point que je voulais faire. Le Boulevard Urbain Sud, et je réponds d'ailleurs à nos collègues écologistes qui disent : "Oui, on fait encore du tout-voiture". Mais le Boulevard Urbain Sud, mes chers collègues, il faut quand même que vous le regardiez, il est prévu de part et d'autre des voies en site propre pour des transports en commun, il est prévu des pistes cyclables sur les 8 kilomètres de longueur. Que voulez-vous que nous fassions de plus ? Et, en plus, cette voie doit être arborée d'un bout à l'autre !

Demain, Monsieur le Président, mes chers collègues, mais je pose la question à tout un chacun : sommes-nous responsables si nous n'imaginons pas que dans les années qui viennent, proches, je veux l'espérer, c'est-à-dire en 2016, la L2 venait à s'achever, eh bien quand nous arriverons sur cette L2, où irons-nous ? Puisqu'aujourd'hui, le pont Florian débouche sur un autopont à une voie, lorsque nous savons qu'il y aura un flux incessant de véhicules et nous aurons ipso facto une thrombose à cet endroit !

Donc, je note au fur et à mesure, et c'est vrai que tout augmente, mais nous étions à 100 millions, on est passé à 110, 120, et maintenant vous venez de dire 150 millions. Vous parlez de trémie, excusez-moi, Monsieur le Président, mais il n'y a plus de trémie ! Parce que la trémie avait été posée dans le cadre du projet Immochan, et depuis, on est revenu à meilleure fortune. Donc, il faut regarder les dossiers ! Vous aviez tout fait, Monsieur le Maire, tout avait été fait ! Une première partie avait été faite sous la présidence de Jean-Claude GAUDIN, sur un autre bout de secteur, il est vrai, et là, vous avez entrepris des études, vous êtes allé jusqu'à l'enquête publique, et puis, d'un coup, retournement de situation, plus rien, on remet cela à plus tard !

Vous comprendrez, Monsieur le Président, que nous ne puissions nous satisfaire de ces réponses.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- M. MORAINÉ, pour présenter l'amendement. Ensuite on votera l'amendement, puis on votera le texte, la discussion générale est finie. Essayez d'être bref.

Monsieur MORAINÉ.- Très bref, Monsieur le Maire.

A la demande de Monsieur le Député Maire des 9^e et 10^e arrondissements et du Conseil d'Arrondissements unanime, et à la demande de Monsieur le Député Maire des 6^e et 8^e arrondissements et du Conseil d'Arrondissements unanime à l'exception de l'élu Vert, la majorité municipale, avec votre accord, Monsieur le Maire, souhaite vous soumettre l'amendement qui est sur table et que je résume donc brièvement :

Le démarrage des travaux du Boulevard Urbain Sud doit être une priorité ! Pas parce que cela fait plaisir à des élus de Droite, mais parce que c'est un équipement d'intérêt métropolitain qui bénéficiera à l'ensemble de Marseille ! Et s'il manque 120, 130 ou 150 millions d'euros, sans vous renvoyer au 30 à zéro parce qu'il faut être mesuré dans sa répétition, même si cela participe de la pédagogie, je vous renvoie aux conclusions du Conseil Interministériel qui a eu lieu à Marseille, à grand renfort de trompettes, et qui prévoyait pour Marseille, dans le paragraphe sur la décongestion des transports urbains "le déblocage de signature du contrat pour la L2 pour lancement des travaux avant fin 2013 et achèvement en 2016, un engagement de l'Etat sur les transports publics tramway et BHNS, et d'autres engagements au niveau de l'agglomération".

Eh bien, piochons dans cette enveloppe ! Tenez les promesses et réalisons cet équipement indispensable pour la Métropole !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité municipale)

Monsieur le Maire.- Mes chers collègues, je mets aux voix d'abord l'amendement tel qu'il vient d'être présenté et réaffirmé : le caractère prioritaire de la réalisation du Boulevard Urbain Sud de Marseille dans les investissements à financer au titre du PDU. Il me semble que tout cela est très modéré, mais va dans le même sens.

Je mets aux voix cet amendement.

(M. MENNUCCI demande la parole pour M. CASELLI)

Monsieur le Maire.- Mais c'est fait, M. CASELLI vient de le faire !

Monsieur CASELLI.- Très rapidement, je comprends bien que cet amendement est un accord entre M. TEISSIER et le Maire de Marseille, dans le cadre d'une séance qui est une séance budgétaire. Bien ! Je pense que vous auriez dû vous mettre d'accord avant sur les grandes options marseillaises, où vous n'êtes plus d'accord aujourd'hui, donc vous vous réconciliez sur le Boulevard Urbain Sud. Moi, je veux bien.

Monsieur le Maire.- On n'a jamais été séparé sur le Boulevard Urbain Sud !

Monsieur CASELLI.- Ce que je dis, c'est que notre Groupe ne peut accepter un amendement que s'il est dit que la L2 est prioritaire, le Boulevard Urbain Sud est prioritaire, le tramway Nord-Sud Saint-Henri Le Canet est prioritaire, et Castellane Sud-Est de Marseille est prioritaire. Dans ce cadre-là, oui, l'amendement. Dans l'autre cas, nous nous abstenons sur cet amendement. Pour nous, il est trop parcellaire.

(Réflexions dans la salle)

Monsieur le Maire.- Calmons-nous ! L'heure passe !

Une simple réponse, M. CASELLI. Depuis 2008, je crois que les rapports ont été toujours des rapports de confiance et de réciprocité entre la Ville de Marseille et la Communauté Urbaine.

Il est clair que le Boulevard Urbain Sud appartient aux priorités de la Ville de Marseille, comme quelques autres opérations d'urbanisme qui se préparent et où, pour des raisons politiques, on veut nous les empêcher, alors que, M. CASELLI, généralement lorsqu'une Commune vous demande quelque chose, vous allez dans le même sens que ce qu'elle vous demande. Pour Marseille, c'est pareil.

De toute manière, on sait bien qu'il y a des problèmes financiers, mais on souhaite ici, puisque tant de promesses nous ont été faites, puisqu'un avenir si merveilleux nous est promis dans la Métropole, que l'on acte, ici, très clairement que le Boulevard Urbain Sud est une priorité du Conseil Municipal de Marseille, en tout cas pour nous !

Je mets aux voix l'amendement tel qu'il a été présenté.

(Réflexion de M. MENNUCCI, sans micro)

Monsieur le Maire.- Je vous en prie, M. MENNUCCI, dans l'état où est votre parti à Marseille, ne nous donnez pas de leçon !

L'amendement déposé par le Groupe Majorité Municipale est adopté à la majorité, le Groupe Europe Ecologie – Les Verts votant contre, le Groupe Faire Gagner Marseille, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen, et M. MARANDAT s'abstenant, M. ZAOUÏ votant pour.

Monsieur le Maire.- Je mets maintenant aux voix le rapport.

Le rapport 13/0311/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen, Mmes GHALI, BOULAINSEUR et PANCHETTI, et M. MENNUCCI et M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. REAULT Didier

209 - 13/0312/DEVD

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES • SERVICE DU NAUTISME ET DES PLAGES - Attribution de subventions aux associations - Approbation de conventions - 1^{ère} répartition - Budget Primitif 2013.

(13-24418-GDB51502)

Le rapport 13/0312/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

210 - 13/0313/DEVD

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES • SERVICE DU NAUTISME ET DES PLAGES - Attribution de subventions à l'association Office de la Mer du Bassin de Vie de Marseille - Approbation de la convention - 2^e répartition - Budget Primitif 2013.

(13-24419-GDB51502)

Le rapport 13/0313/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. REAULT Didier

211 - 13/0314/DEVD

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES • SERVICE DU NAUTISME ET DES PLAGES - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Marseille et le Pôle Voile Marseille Provence, fixant les modalités d'accueil sur le stade nautique du Roucas Blanc.

(13-24422-GDB51502)

Le rapport 13/0314/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme SERVANT Danielle

212 - 13/0315/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE ACTION
FONCIERE - 1^{er} arrondissement - 29, rue d'Aubagne - Cession au
profit de Marseille Habitat d'un immeuble dans le cadre de l'ANRU.

(13-24484-GDB42002)

Le rapport 13/0315/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

213 - 13/0316/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE ACTION
FONCIERE - 1^{er} arrondissement - Belsunce - Cession d'un terrain
nu sis, 29-31, rue Nationale au profit de la SPLA Soleam.

(13-24501-GDB42002)

Le rapport 13/0316/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

214 - 13/0317/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE ACTION
FONCIERE - 2^e arrondissement - Quartier Grands Carmes -
Concession d'Eradication de l'Habitat Indigne - Cession par la Ville
de Marseille à Urbanis Aménagement de trois lots de copropriété sis
32 rue Bon Pasteur en vue de leur réhabilitation.

(13-24471-GDB42002)

Le rapport 13/0317/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

215 - 13/0318/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE ACTION
FONCIERE - 5^e arrondissement - Saint-Pierre - 366 à 372 rue Saint-
Pierre - Principe de cession au profit de l'Office Public de l'Habitat,
Habitat Marseille Provence.

(13-24495-GDB42002)

Le rapport 13/0318/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

216 - 13/0319/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE ACTION
FONCIERE - 11^e arrondissement - Les Camoins - 203, route des Quatre
Saisons - Principe de cession Ville de Marseille / Monsieur Puisais.

(13-24446-GDB42002)

Le rapport 13/0319/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

217 - 13/0320/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE ACTION
FONCIERE - 8^e arrondissement - Traverse Pourrière - Principe de
cession Ville de Marseille / Les Nouveaux Constructeurs.

(13-24483-GDB42002)

Le rapport 13/0320/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

218 - 13/0321/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • DELEGATION
GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION
DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE - Mise en
conformité du bar l'Escalette - Route des Goudes - 8^e arrondissement -
Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(13-24503-GDB42002)

Le rapport 13/0321/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

CULTURE ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. HERMANN Daniel

219 - 13/0322/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE •
SERVICE DES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES - Approbation de
la convention de coopération de relais de diffusion conclue entre la
Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale de l'Alcazar (BMVR)
et l'Institut National de l'Audiovisuel (INA).

(13-24285-GDB20502)

Le rapport 13/0322/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

(Le Groupe Faire Gagner Marseille demande la parole)

Monsieur le Maire.- Non, c'est fini, vous n'avez plus de temps de parole ! Il y a un minimum de discipline. A Aubagne, ça marche encore plus nettement qu'ici ! Et à la Région, on ne donne pas la parole à l'opposition ! On coupe le micro !

(Le Groupe Faire Gagner Marseille insiste)

Monsieur le Maire.- Vous n'aurez plus de temps pour le rapport sur les rythmes scolaires ! Choisissez, il vous reste 3 minutes !

Monsieur MASSE.- Il nous reste 3 minutes 10, plus 5 minutes !

Monsieur le Maire.- Non, il vous reste 3 minutes, point final !

Monsieur MENNUCCI.- Et M. MARANDAT... !

Monsieur le Maire.- Mais enfin ! Vous êtes à ce point aussi irrespectueux de ceux qui sont élus par le suffrage universel au même titre que vous ! Et même, lui, il était le premier de la liste, alors que vous, Mme PIGAMO, vous étiez derrière !

Monsieur MASSE.- Monsieur le Maire, plus calmement, nous avons eu ce matin 300 rapports, dont celui sur le budget, dont celui sur l'aménagement des rythmes scolaires, dont celui sur le PDU. Je voudrais sincèrement que l'on puisse travailler sur les deux derniers rapports qui nous restent...

Monsieur le Maire.- ...La quasi-totalité des rapports, M. MASSE, ne pose pas de problème. Et c'est à moi aussi d'en juger ! Et pour l'instant, c'est moi qui préside encore !

Mme SPORTIELLO, si vous voulez, allez-y.

(Mme SPORTIELLO retire sa demande de parole)

Monsieur le Maire.- Très bien. Merci beaucoup !

Cependant, vous pourrez me faire part de votre intervention, j'en tiendrai le plus grand compte, vous le savez. Avec le nom que vous portez, je ne crois pas avoir été pris, moi, en défaut d'avoir dit un jour quelque chose de désagréable sur votre famille ! D'autres pourraient s'en inspirer !

220 - 13/0323/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES - Approbation d'une convention de mécénat conclue entre la Ville de Marseille, le Crédit Mutuel Méditerranéen et l'association le Facteur Indépendant.

(13-24327-GDB20502)

Le rapport 13/0323/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

221 - 13/0324/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Délégation de Service Public - Gestion et animation du Mémorial de la Marseillaise - Contribution financière 2013 de la Ville de Marseille - Approbation d'un deuxième versement.

(13-24293-GDB20502)

Le rapport 13/0324/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

222 - 13/0325/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Indemnisation du lauréat et de l'artiste non retenu dans le cadre du 1% artistique pour l'opération de construction de la Maison Pour Tous et de la crèche associative de l'Estaque.

(13-24514-GDB50202)

Le rapport 13/0325/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

223 - 13/0326/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Parc Urbain de la Jarre - 9^e arrondissement - Implantation du Théâtre du Centaure - Approbation de la modification de l'affectation de l'autorisation de programme - Etudes et travaux.

(13-24502-GDB50202)

Le rapport 13/0326/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme IMBERT Jeanine

224 - 13/0327/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Tarification pour la saison 2013/2014.

(13-24292-GDB20502)

Monsieur le Maire.- Mme IMBERT, bravo pour Othello !

Le rapport 13/0327/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

225 - 13/0328/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Récital de musiciens solistes de l'orchestre philharmonique de Marseille - Approbation d'une convention de partenariat conclue entre la Ville de Marseille et l'école Chevreul Blancarde.

(13-24287-GDB20502)

Le rapport 13/0328/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

226 - 13/0329/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Récital de musiciens solistes de l'orchestre philharmonique de Marseille - Approbation d'une convention de partenariat conclue entre la Ville de Marseille et le groupe scolaire cité Azoulay.

(13-24289-GDB20502)

Le rapport 13/0329/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

227 - 13/0330/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Récital de musiciens solistes de l'orchestre philharmonique de Marseille - Approbation d'une convention de partenariat conclue entre la Ville de Marseille et le groupe scolaire Allée des Pins.

(13-24290-GDB20502)

Le rapport 13/0330/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

228 - 13/0331/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Approbation de la convention de coréalisation conclue entre la Ville de Marseille et l'association Harmonie de l'Estaque-gare pour la présentation du spectacle Opérassimo le 4 avril 2013.

(13-24269-GDB20502)

Le rapport 13/0331/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

229 - 13/0332/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Approbation de contrats passés avec des artistes dans le cadre de la programmation de la saison 2013/2014 et 2014/2015.

(13-24274-GDB20502)

Le rapport 13/0332/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

230 - 13/0333/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Modification de la délibération n°12/0753/CURI du 9 juillet 2012 portant sur l'approbation d'une affectation d'autorisation de programme pour l'acquisition d'instruments de musique pour l'orchestre de l'Opéra.

(13-24265-GDB20502)

Le rapport 13/0333/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MALRAIT André

231 - 13/0334/CURI

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN • SERVICE GESTION IMMOBILIERE ET PATRIMOINE - 14^e arrondissement - 32-34 boulevard Jean Casse - Mise à disposition par convention d'occupation d'un ensemble immobilier communal au profit de l'Association pour les Foyers et Ateliers des Handicapés (AFAH).

(13-24329-GDB42002)

Le rapport 13/0334/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. VANELLE Patrice

232 - 13/0335/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES ARCHIVES MUNICIPALES - Approbation de l'affectation d'une autorisation de programme pour l'acquisition d'un matériel spécifique aux Archives Municipales.

(13-24117-GDB20502)

Le rapport 13/0335/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VLASTO Dominique

233 - 13/0336/CURI

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE TOURISME ET CONGRES - Attribution de subventions exceptionnelles pour congrès et colloques.

(13-24512-GDB40202)

Le rapport 13/0336/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme ZAYAN Eliane

234 - 13/0337/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Délégation de Service Public - Gestion et animation du Château de la Buzine - Contribution financière 2013 de la Ville de Marseille - Approbation d'un deuxième versement.

(13-24284-GDB20502)

Le rapport 13/0337/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

**SOLIDARITE ET SERVICES A LA
POPULATION**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BABOUCHIAN Colette

235 - 13/0338/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE • SERVICE DES CRECHES - Accueil en halte-garderie des enfants des familles de visiteurs, dans le cadre de Marseille-Provence 2013.

(13-24247-GDB20102)

Le rapport 13/0338/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

236 - 13/0339/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE • SERVICE DES CRECHES - Approbation de la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône, définissant les modalités de versement de la prestation de service pour les établissements d'accueil de jeunes enfants.

(13-24485-GDB20102)

Le rapport 13/0339/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

237 - 13/0340/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE • SERVICE DES CRECHES - Approbation d'un avenant à la convention fixant les modalités de la participation financière de la SNCF aux dépenses de fonctionnement des établissements d'accueil de la Petite Enfance.

(13-24397-GDB20102)

Le rapport 13/0340/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

238 - 13/0341/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE • DIVISION CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - Politique en faveur de la Famille - Attribution d'une subvention d'investissement pour la création d'un équipement d'accueil de jeunes enfants dans le cadre du programme d'aménagement d'ensemble la Souvenance - 13^e arrondissement.

(13-24417-GDB20001)

Le rapport 13/0341/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. BOURGAT Michel

239 - 13/0342/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • SERVICE DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - Unité d'Hébergement d'Urgence - Paiement au gestionnaire de la participation financière de la Ville de Marseille pour l'année 2013.

(13-24344-GDB21502)

Le rapport 13/0342/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

240 - 13/0343/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • SERVICE DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - Attribution de subventions à des associations de Solidarité, de Lutte contre l'Exclusion et d'Intégration - 1^{ère} répartition 2013.

(13-24354-GDB21502)

Le rapport 13/0343/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CARREGA Sylvie

241 - 13/0344/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • Affectation de l'autorisation de programme Mission Action Sociale Solidarité - Année 2013 - Subvention d'équipement au CCAS pour la réalisation d'un accueil de jour Alzheimer à Saint-Tronc.

(13-24469-GDB21502)

Le rapport 13/0344/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

242 - 13/0345/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Opération de construction de la Maison Pour Tous et de la crèche associative de l'Estaque - 323, rue Rabelais - 16^e arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme de l'opération.

(13-24475-GDB50202)

Le rapport 13/0345/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CASANOVA Danielle

243 - 13/0346/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE • Demande de report de l'application de la réforme des rythmes scolaires.

(13-24306-GDB20102)

Madame CASANOVA.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, j'avais expliqué longuement au Conseil Municipal du 11 février les raisons qui avaient amené Monsieur le Maire, en concertation avec l'ensemble de son équipe, à prendre la décision de ne pas mettre en place dès septembre 2013 le changement des rythmes scolaires imposés par le Gouvernement.

Depuis cette décision, l'ensemble des élus que nous sommes a été amené à vous représenter dans les conseils d'école qui se sont tenus ces dernières semaines. Nous avons pu nous rendre compte de l'inquiétude profonde des partenaires de l'école face à cette réforme bâclée, le manque d'écoute et l'autoritarisme de ce Gouvernement. Votre décision a heureusement rassuré la communauté éducative.

Les enseignants, d'abord, qui vous disent merci d'avoir repoussé cette réforme, parce qu'elle ne prend pas en compte le rythme des enfants quand les chronobiologistes nous disent à l'unanimité l'incapacité de ces enfants à être attentifs entre 13 h 30 et 15 h 30, parce que les programmes n'ont pas été revus en conséquence, comme on l'attend depuis des années, parce que certains enseignants redoutent de partager leur classe avec des animateurs de la Mairie et que ces mêmes enseignants sont hostiles, pour la plupart, à voir les différentes politiques municipales faire leur entrée à l'école. Je rappelle que pour toutes ces raisons, le décret qu'a présenté le Gouvernement a été refusé par les syndicats enseignants au sein du Conseil de l'Education, par 69 voix sur 76, et qu'aujourd'hui encore les enseignants parisiens sont en grève pour protester contre la décision autoritaire de leur Maire.

Les associations sportives et culturelles de notre ville vous disent aussi merci, Monsieur le Maire, de ne pas avoir mis leur fonctionnement en péril en les privant à la fois de la présence des enfants et des créneaux d'occupation de nos stades et de nos classes musicales, le mardi soir et le mercredi matin.

Ce sont aussi et surtout les parents qui vous disent merci de ne pas avoir chamboulé leur emploi du temps familial déjà souvent compliqué. Merci d'avoir préservé les moments les plus cool de leur vie de famille, le mardi soir par exemple sans travail scolaire, et de ne pas avoir transformé le mercredi en course contre la montre, incompatible avec une activité professionnelle. Les familles vous disent merci, Monsieur le Maire, d'avoir voulu attendre la mise en place d'une formation d'un personnel de qualité pour leur confier leurs enfants.

Je rappelle que M. VAUZELLE n'a toujours pas répondu à la lettre où nous lui demandions de former en urgence des BAFA supplémentaires.

Les familles qui paient des impôts, il y a des contribuables à Marseille, vous disent merci aussi de ne pas avoir été aveuglé par le marché de dupes proposé par le Gouvernement, avec une aide non pérenne, véritable chantage, et de ne pas avoir répercuté les 20 ou 25 millions d'euros de surcoût de ce dispositif sur les impôts des Marseillais, déjà opprimés par le Gouvernement.

Vous avez été le premier Maire des grandes villes de France à avoir pris cette décision de sagesse ! Les autres villes vous ont suivi, qu'elles soient de Droite ou de Gauche, y compris le renoncement remarquable de Martine AUBRY, la madone des Socialistes, décision qui prouve que cette réforme est absolument inapplicable dans l'état ! A ce jour, ce sont 70 % des villes et villages de France qui ont repoussé ce dispositif. Que penser alors d'un Gouvernement qui se dit démocrate et qui s'entête dans une réforme refusée par la grande majorité des partenaires éducatifs et des Maires de France ?

Et maintenant, dans le respect des institutions, nous allons mobiliser tous les moyens pour que, si malheureusement cette réforme perdure, elle offre les meilleures chances de réussite aux écoliers marseillais. Comme vous l'avez toujours voulu, Monsieur le Maire, nous avons commencé à recenser tous les dispositifs qui ont été mis en place dans notre ville, pour la prise en compte globale du bien-être des enfants, de leur développement harmonieux, de l'épanouissement de leur personne et de la recherche de leur autonomie émancipatrice.

De nombreuses actions existent déjà, sous l'impulsion de vos Adjoints qui n'ont pas attendu la réforme pour aider les enfants en difficulté. Marseille aide à la réussite scolaire, avec Catherine CHANTELOT, Mars'eco avec Bernard SUSINI, les actions des Centres Sociaux avec Sylvie CARREGA, la prévention de la délinquance avec Caroline POZMENTIER, Françoise GAUNET et Patrick PADOVANI pour l'éducation à la santé, Nora PREZIOSI pour la famille, Jeanine IMBERT, Eliane ZAYAN et Daniel HERMANN pour la culture, et surtout Valérie BOYER avec la myriade d'actions dans le cadre de la Politique de la Ville. Et je n'oublie pas non plus tout ce qui se fait dans les Mairies de Secteur et dans les milliers d'associations et grâce aux hommes et aux femmes bénévoles qui font la richesse sociale de notre ville.

Cet état des lieux indispensable nous permettra d'éviter aussi l'effet millefeuilles, dont Monsieur le Directeur Académique me parlait encore récemment, d'une accumulation d'aides dans certaines écoles, en répartissant les actions pour une meilleure prise en compte des évolutions de la ville. Il est impératif de construire des réponses transversales assurant une vraie continuité éducative entre la famille, l'école, le temps périscolaire et extrascolaire, dans une démarche de coéducation et de complémentarité des interventions. Une réflexion et une action concentrée de tous les acteurs éducatifs doivent nous amener à l'établissement d'un projet éducatif territorial, véritable fondement de cette réforme.

Mais je le rappelle, Monsieur le Maire, aucun démocrate, qu'il soit de Droite ou de Gauche, n'acceptera qu'une ville puisse dépenser 800 euros par enfant et d'autres villes moins de 50 euros pour les activités périscolaires. Cette différence serait une condamnation définitive de l'égalité de l'école républicaine, à laquelle nous sommes tous très attachés. Nous ne pourrions pas mettre en place cette réforme des rythmes scolaires si le Gouvernement, qui diminue chaque année la dotation des Collectivités, n'assure pas à la Caisse Nationale d'Allocations Familiales des moyens pérennes suffisants pour financer un dispositif périscolaire à la hauteur des ambitions de qualité que vous avez, Monsieur le Maire, pour les enfants de Marseille.

Je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Merci, Mme CASANOVA.

Mes chers collègues, à l'heure qu'il est, je ne voudrais pas que nous fassions une opposition sur cette affaire-là. Le Ministre a le droit, et nous avec lui, de penser que peut-être il faut changer les rythmes dans l'intérêt des enfants. Mais la précipitation avec laquelle cela a été fait, la volonté d'imposer aux Communes de France cette décision sans véritable concertation n'aboutit pas.

Alors, nous, nous ne voulons pas être négatifs. Nous disons simplement : on ne le fera pas cette année, comme la quasi-totalité, il y a trois Communes sur 119 dans le département qui acceptent les rythmes scolaires cette année, trois ! Toutes les autres ne le veulent pas. Donc il y a les Socialistes, il y a les Communistes, il y a la Droite, il y a tout ce que vous voulez !

Par contre, j'ai donné comme instruction que l'on facilite au maximum l'entrée dans nos écoles maternelles des enfants de moins de trois ans. Nous disons "non" d'un côté, mais je souhaite que l'on fasse un gros effort de l'autre. M. AYRAULT, le Premier Ministre, me l'avait demandé et je souhaite que l'on aille dans ce sens.

Ensuite, il va falloir préparer, si rien ne change, les rythmes pour l'année suivante ! Il va falloir quand même que l'on s'y mette ! Parce que c'est terriblement difficile et je sens, même chez les fonctionnaires, une certaine hésitation. Eh oui ! Mais rassurez-vous, M. MENNUCCI, je ne sais pas si vous serez appelé à être Ministre de l'Education Nationale, mais celui qui y est, je pense qu'il est de courte durée !

Madame CHANTELOT.- Monsieur le Maire, juste pour vous dire qu'après, comme vous venez de le dire, une réforme qui a été faite sans concertation, comme on l'avait dit au mois de février également, c'est une réforme non réalisable, comme l'a rappelé Danièle CASANOVA aujourd'hui. C'est aussi, Monsieur le Maire, une réforme inégalitaire puisque, comme vous le savez, elle est imposée à l'enseignement public, mais pas du tout applicable à l'enseignement privé, qui pourra faire comme il l'entend.

C'est une réforme qui va devoir s'appuyer sur l'animation locale, donc qui va dépendre de la richesse ou pas des associations dans les territoires et de leur qualité également, et qui laisse aussi la possibilité, il faut le souligner parce que pour un texte qui se veut social, c'est quand même assez risible, à chaque Commune de faire payer les animations ou pas aux parents. Donc, il y a quand même déjà des choses très contradictoires dans ce texte.

Et juste pour terminer par une image, Monsieur le Maire, le Ministre de l'Education proposait 90 euros par enfant pour la première année, 45 euros pour ceux qui vont l'appliquer en septembre 2014 et puis après, plus rien ! Mais j'aimerais juste que nos amis aient une idée de ce que représentent ces 90 euros. Cela représente exactement les feutres, la peinture et les gommettes pour un enfant pour un an ! C'est tout ! Cela ne représente pas les salaires, cela ne représente pas les locaux ! Sachez que l'on ne fait pas de l'animation dans une classe, on fait de l'animation dans un local pour animation, on ne va pas mettre de la colle et de la peinture sur les bureaux, les enseignants ne seront pas d'accord pour laisser leur place. Donc, vraiment, c'est une réforme qui peut effectivement, comme vous le disiez, on est prêt à entendre une réforme sur les rythmes scolaires, mais une réforme non réfléchie, pour laquelle il aurait fallu deux ou trois ans pour la mettre en place et puis prendre de l'avance effectivement avec des formations d'animateurs, avec l'établissement, la mise à disposition de salles et de finances correctes pour qu'une ville comme Marseille puisse faire de la qualité pour ses enfants, comme nous le faisons tout le temps à votre côté, Monsieur le Maire.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Mme CHANTELOT, merci.

(M. BARLES réclame la parole)

Monsieur le Maire.- Non, M. BARLES, votre temps de parole est fini, vous me ferez part de votre observation par écrit, sinon ce n'est pas la peine de faire une conférence des Présidents. On s'est bien mis d'accord, donc on respecte les choses, c'est le respect pour tout le monde.

(Réflexions de M. MENNUCCI, sans micro)

Madame BRYA.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, la réforme des rythmes scolaires s'inscrit dans un projet qui est beaucoup plus global, qui est celui de la refondation pour l'école. Sur cette question-là, c'est vrai que l'on nous parle souvent du manque de concertation et de la précipitation dans laquelle le Gouvernement aurait mis en place cette réforme. Je crois qu'il faut quand même recadrer un peu les choses et rappeler l'histoire courte depuis l'élection de ce Gouvernement.

Il y a une concertation qui a été mise en place depuis que ce gouvernement est en place, une concertation qui a trouvé son point culminant au Conseil académique de l'Education Nationale, où nous étions tous et d'ailleurs je crois que Mme CASANOVA était présente, et où nous avons eu l'opportunité, tous, de nous faire entendre et de faire entendre la voix des politiques et des uns et des autres.

Il est clair que j'ai quand même une difficulté par rapport au rapport qui nous est présenté. Il spécifie : "Ce dispositif ne recueille l'adhésion ni des enseignants ni des parents ni du tissu associatif". Je tiens juste à rappeler que la fédération des parents d'élèves, la FCPE qui est la fédération la plus importante au niveau national, demande une réforme des rythmes scolaires depuis 20 ans. Donc, a priori, les parents, dans leur grande majorité, en tout cas dans leur représentation, la demandent.

Deuxièmement, il me semble qu'affirmer cet élément-là est un peu précipité aussi pour le coup, puisqu'aucun conseil d'école, qui est quand même le lieu que le législateur a mis en place pour entendre les parents, les enseignants et tous les acteurs de l'école au sein de l'école, à l'heure actuelle n'a été sollicité, n'a été interpellé, n'a été questionné, sur la question de la réforme des rythmes à l'école primaire.

Pour nous, pour le Groupe Faire Gagner Marseille, cette réforme est une réforme qui est importante et qui s'inscrit dans la volonté de permettre de mettre de la cohérence, non pas uniquement à l'échelle d'une école, mais à l'échelle d'un territoire. Je crois que ce que tout le monde oublie dans la réforme, et je m'en réfère au guide pratique des élus, c'est qu'il n'est pas interdit de réfléchir à un projet éducatif de territoire. Et il me semble et il nous semble, au sein du Groupe Faire Gagner Marseille, que notre ville a véritablement besoin de mettre à plat rapidement, non pas dans la précipitation, mais rapidement, et que la réforme des rythmes à l'école primaire en est l'opportunité, un état des lieux pour que nous puissions agir et agir vite.

Je ne reviendrai pas sur ce que j'ai dit auparavant, sur le fait que l'Education était une priorité importante et que c'est un enjeu qui n'est pas seulement scolaire, mais qui est un enjeu républicain aujourd'hui pour nos territoires.

Donc pour toutes ces raisons-là, le Groupe Faire Gagner Marseille votera contre le rejet de la réforme des rythmes scolaires, parce que nous pensons que cette réforme doit se mettre en place et se mettre en place rapidement dans notre ville. Et nous continuons, Monsieur le Maire, à vous demander, et nous le redemanderons à chaque Conseil Municipal, un Conseil Municipal extraordinaire sur la question de l'Education dans notre ville. Merci, mes chers collègues.

(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)

Monsieur le Maire. - Mme BRYA, je comprends bien que vous vouliez apporter une aide au Gouvernement dans cette difficile présentation des choses. Mme CASANOVA vous a répondu très clairement, Mme CHANTELOT aussi, sur le coût, et encore que nous n'avons pas développé ce que cela pourrait représenter. Nous vous disons que nous ne sommes pas hostiles. Nous voulons faire la même chose que d'autres villes socialistes, Lyon, Lille, Strasbourg, Montpellier et Amiens, qui retardent à 2014. Déjà, pour 2014 ce sera terriblement difficile. Et comme nous ne voulons pas être opposés à quelque chose qui doit se discuter, aucun syndicat ne m'a demandé à être reçu. Aucune fédération importante n'a sollicité de me voir et de me dire : "Attendez, Monsieur le Maire, nous aimerions que vous fassiez ceci et cela". Donc, nous faisons, nous, dans l'intérêt aussi des enfants et de la Ville de Marseille. Et, en contrepartie, je vous dis, nous ferons un effort très important pour l'accueil des enfants de moins de trois ans en maternelle.

Le rapport 13/0346/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Europe Ecologie – Les Verts et le Groupe Faire Gagner Marseille votant contre, M. ZAOUÏ votant pour.

* * *

244 - 13/0347/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE • Participation de la Ville de Marseille aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association.

(13-24286-GDB20102)

Le rapport 13/0347/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MIRON Richard

245 -

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES • Dénomination du stade de l'Estaque, rue Jean-Jacques Vernazza, 16^e arrondissement, Stade Guy Hermier.

(13-24480-GDB51502)

Rapport retiré

* * *

246 - 13/0348/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-EST - Désamiantage et démolition de la piscine Malpassé, 63, boulevard Lavéran, 13^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement.

(13-24488-GDB50202)

Le rapport 13/0348/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Europe Ecologie – Les Verts votant contre, le Groupe Faire Gagner Marseille s'abstenant, M. ZAOUÏ votant pour.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme ZOUAGHI Séréna

247 - 13/0349/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Cité des Associations - Renouvellement de l'adhésion au Réseau National des Maisons des Associations.

(13-24467-GDB21502)

Le rapport 13/0349/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

248 - 13/0350/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • Partenariat entre la Ville de Marseille et le Ministère des Affaires Etrangères pour la mise en œuvre du plan d'action et de coopération relatif aux sépultures civiles françaises en Algérie - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme Année 2013.

(13-24472-GDB21502)

Le rapport 13/0350/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

FINANCES, ECONOMIE ET AMENAGEMENT

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

249 - 13/0351/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES • SERVICE DES MARCHES PUBLICS - Mise en œuvre de la politique municipale - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer des marchés.

(13-24519-GDB63002)

Le rapport 13/0351/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

250 - 13/0352/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES • Fête de la musique 2013 - Convention de partenariat entre la Ville de Marseille et la société DEGEL Prod.

(13-24534-GDB10702)

Monsieur MULLER.- Monsieur le Maire, je vous demande de ne pas décompter le temps de parole, puisque ce n'est pas une intervention sur le rapport, mais juste pour expliquer que pour des raisons évidentes de déontologie, parce qu'un élu ne peut pas être juge et partie, je travaille avec France 2, donc si j'étais "pour" le débat qui va suivre, on me suspecterait de connivence, si j'étais "contre" on me taxerait de rivalité professionnelle, donc vous comprendrez que par honnêteté je quitte l'assemblée pour le débat.

Monsieur le Maire.- Non, ne quittez pas l'assemblée, vous allez vous régaler ! Mais simplement vous ne participerez pas au vote. Nous n'en sommes pas à vérifier tout cela !

Madame PIGAMO.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, merci de me donner la parole. Je souhaite, l'espace d'un instant, et je crois que c'est vraiment d'actualité au vu de ce que je vois aujourd'hui, que nous réfléchissions à notre rôle d'élus.

Jeune élue, je suis bientôt à la fin de mon premier mandat, que je ne cumule avec aucun autre. Je suis donc ce que vous appelez une "petite". Certes, je n'ai pas votre expérience, mais je peux vous dire que j'ai appris auprès de vous et j'ai appris très vite, assez pour voir le fossé qui se creuse et dont cette Municipalité ne prend pas sérieusement conscience, profitant à cette force politique obscure et populiste qui devrait nous alarmer, comme on l'a encore vu ce matin.

Pour vous le monde est simple, soit vous êtes pour Jean-Claude GAUDIN et toutes les décisions qu'il prend, soit vous êtes contre Marseille, un point c'est tout ! L'opposition ne sert à rien, elle représente ceux qui ne paient pas d'impôts, comme l'a déclaré M. TOURET, elle représente les misérabilistes, les élitistes, comme le pense M. MORAINÉ. (*Réflexions dans les rangs de la majorité*) Tel Goliath, vous avancez, faisant fi de nos mises en garde. Mais je vous le dis, Monsieur le Maire, nous sommes des David heureux, car nous savons que notre travail, s'il n'a eu d'écoute auprès de vous, en trouve en tout cas auprès des citoyens, comme l'indiquent les derniers sondages que votre majorité ne voit pas.

Mais arrêtons-nous deux minutes sur ces rapports de la honte ! Ceux qui passent toujours en fin, ceux qui mériteraient tant de débats et de sérieux de notre Municipalité et pour lesquels on ne prend jamais le temps de parler !

Les opposants à la subvention accordée pour le concert de David Guetta ont été traités de tout par des élus, par des représentants des citoyens marseillais, accusés d'être manipulés, comme s'ils ne pouvaient penser par eux-mêmes. Mais quelle est donc cette Municipalité qui méprise autant ses citoyens ? Ne comprenez-vous donc pas ? Ces façons de faire ne passent plus ! Ne comprenez-vous donc pas ? Beaucoup de citoyens en ont marre de constater que de nombreuses décisions sont prises dans leur dos, sans consultation, sans transparence, sans justification précise !

La Provence a annoncé le concert pour la Fête de la musique dans son édition du 21 février, et votre Municipalité, Monsieur le Maire, nous fait passer le rapport en additif. Et encore, il nous a fallu demander la convention, reçue vendredi dernier et donc hors délai ! Un débat tronqué pour une convention remplie de non-dits. Pouvez-vous nous dire, Monsieur le Maire, pourquoi dans les autres Collectivités le rapport qui concerne ce projet est passé normalement en commission, étudié alors par les élus, et qu'ici, en Conseil Municipal, ce n'est pas possible ? Comme tous les rapports qui mériteraient débat dans cette enceinte !

(Réactions dans les rangs de la majorité)

Madame PIGAMO.- J'étais en Commission, j'y étais !

La justification de ces 150 000 euros est obscure. Il y est simplement précisé que le budget alloué à l'opération devra être au moins du double de celui de la participation. En clair, Degel Prod s'engage à dépenser 300 000 euros, encaisse 150 000 euros sur fonds publics et facture bien sûr aussi sa prestation à France Télévisions. Est-il normal que nous n'ayons pas eu de tableau de dépenses-recettes de l'opération ? Cela nous aurait permis à tous d'y voir plus clair sur le montant d'argent public versé sur le prix facturé à France Télévisions et sur le montant total des dépenses réalisées par Degel Prod.

(Brouhaha dans la salle)

Pourquoi en 2012 une autre société de production a organisé un grand concert pour la fête de la musique à Carcassonne, retransmis lui aussi à la télévision, et ceci sans demander un centime ? Pourquoi le CSA s'intéresse-t-il à ce dossier ? Faut-il alors vous rappeler la loi du CSA du 30 septembre 1986 ? Cela me rappelle étrangement la Fête bleue qui a reçu 200 000 euros par an pendant trois ans pour organiser un concert qui faisait partie d'une journée sponsorisée par une radio.

Monsieur le Maire.- Pour faire danser Gilberto Gil !

Madame PIGAMO.- Et malgré nos demandes répétées, nous n'arrivons toujours pas à obtenir les comptes et la justification des dépenses.

Cela suffit, Monsieur le Maire ! Nous ne laisserons plus faire ! Nous nous sentons responsables devant les citoyens ! C'est pourquoi, au nom du Groupe Faire Gagner Marseille, je vous le dis : ni nous voterons contre ce rapport, ni même nous nous abstiendrons, mais nous ne prendrons aucunement part pas au vote ! Aucun élu de notre Groupe ne souhaite être associé à ce rapport, dont vous avez voulu nous cacher tous les tenants et les aboutissants ! Aucun élu ne souhaite participer à votre mascarade politique !

Je crois décidément que votre Municipalité, nous le voyons avec ce que vous faites à cet instant, est bien trop déconnectée de la réalité ! Cette Ville ne fonctionne pas normalement ! Et c'est pour cela que l'affaire Guetta a pris une ampleur inégalée ! Elle a mis au grand jour l'absurdité de vos propos et de vos actions ! Elle a mis en avant les mensonges de M. MORAINÉ, qui veut nous faire croire que nous aurions planté un coup de couteau dans le dos des Marseillais parce que nous aurions fait annuler au départ un, puis deux, puis trois, puis quatre concerts, les multipliant comme Jésus multiplia les pains !

Mon Dieu ! Que M. TIAN doit être soulagé ! Car aux mensonges s'ajoute le mépris d'autoriser un artiste à faire un concert là où l'on interdit à tant d'autres artistes locaux de se réunir ! Ces artistes locaux qui sont encore les oubliés du 21 juin. Mais c'est vrai, ils ne sont pas une fierté pour vous, puisque vous n'avez de cesse de les caricaturer, de les ignorer, de les laisser se débrouiller seuls, alors qu'ils devraient être les symboles de notre ville, celle Capitale Européenne de la Culture.

Comment pouvez-vous voter 400 000 euros de subvention à une entreprise privée en 20 secondes, sans débat, et mettre en place une procédure d'expulsion immédiate engagée à l'encontre des Pas Perdus et de l'Art de Vivre des locaux qu'ils occupent au Comptoir de la Victorine ? Là encore, il aura fallu une mobilisation citoyenne et le courage de ces associations face à votre irresponsabilité pour que vous vous décidiez à entamer une discussion !

Monsieur le Maire, cela va être compliqué, je sais que vous allez me répondre "non", mais tant pis, je fais cette demande. Ayez le courage d'avoir une action culturelle digne de ce nom avant la fin de votre mandat ! Je vous fais une proposition simple, transparente et constructive : 400 000 euros budgétés pour subventionner la société ADAM, 150 000 euros pour Degel Prod, faites un appel à projet auprès de producteurs, d'artistes locaux en priorité ! Demandez à tous de faire un effort pour que tous les genres musicaux soient représentés, du rock, du rap, de l'électro, de la chanson française pour M MORAINÉ ou pourquoi pas du punk s'il préfère ! Organisez un grand concert gratuit, où tous les genres, tous les quartiers, toutes les classes sociales se réuniront, se rencontreront !

Vous aurez alors compris qu'une Municipalité doit répondre à des critères d'intérêt général et éducatif quand elle veut faire de la grande culture ! Et ainsi, vous nous rejoindrez tous après votre soirée au Dôme, ne vous en déplaie ! Je vous remercie quand même !

(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)

Monsieur le Maire.- M. MORAINÉ, si vous voulez bien répondre. C'est tellement caricatural, c'est tellement méchant, c'est tellement grotesque !

Monsieur MORAINÉ.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, il n'est nul besoin de crier pour se faire entendre. Heureusement que le ridicule ne tue pas ! Et pendant ces trop longues minutes, j'avais bien de la peine pour M. MASSE et M. CASELLI, qui ont essayé de garder de la tenue à ce Conseil Municipal tout au long de la matinée et qui ont vu leurs efforts voler en éclats avec les explications caricaturales, extravagantes, insupportables de Mme PIGAMO !

Alors, on va aller vite puisqu'en réalité, mes chers collègues, vous avez bien compris que c'est un combat entre M. MASSE et M. MENNUCCI qui vient de se jouer ! Cela n'a strictement rien à voir avec les subventions, avec l'intérêt général, avec l'intérêt public et tout simplement avec l'intérêt des Marseillais ! Rien à voir !

Vous nous abreuvez depuis le début de l'année en nous disant : "400 000 personnes sur le Vieux-Port, c'était super ! Mais depuis, il ne se passe rien !", ce qui est faux ! Parce que toutes les expositions, tous les spectacles sont pleins tous les jours ! Mais, il est vrai qu'une année culturelle doit avoir de grands événements qui rassemblent beaucoup de monde et donc nous nous évertuons à en organiser.

Première idée, celle des concerts en plein air au Parc Borély. Votre manipulation politicienne a fait renoncer David Guetta, mais cela ne nous a pas fait changer d'avis, parce que, oui, vous avez tiré dans le dos de Marseille, parce que le résultat de votre combat de minables, c'est qu'au lieu d'avoir trois ou quatre concerts pour 40 ou 50 000 personnes, il y aura un concert pour 8 000 privilégiés qui avaient déjà acheté leur place !

Deuxième résultat, la crédibilité de Marseille entamée auprès des artistes de niveau international ! Et troisième résultat, c'est qu'au lieu d'avoir beaucoup de monde dans nos hôtels, dans nos cafés, dans nos restaurants, pour nos taxis, ce sera autant de recettes perdues ! Merci à vous pour votre combat d'arrière-garde, pour votre combat de ringards !

Alors, comme on est acharné parce qu'on ne se laisse pas décourager, on monte une autre manifestation, c'est celle du 21 juin avec France Télévisions. Et là encore, vous essayez de vous raccrocher aux branches pour nous faire renoncer à cette manifestation ! Et bien, je vous le dis, nous n'y renoncerons pas, parce que nous, nous nous battons pour l'intérêt de Marseille pendant que vous, vous courez derrière tous les "ringardismes" qui ne veulent pas voir grandir cette ville ! Et j'assume mes propos, même si sur vos réseaux sociaux je me fais massacrer, ce n'est pas grave, parce que nous, nous voulons le bien de cette ville ! C'est tout !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur HERMANN.- Monsieur le Maire, je vais répondre à nos collègues de l'opposition sur la Culture.

Monsieur le Maire, mais que restera-t-il de votre mandature ? C'est extraordinaire comme question, alors que vous avez une rénovation sans précédent des musées, des théâtres, une restructuration des musiques actuelles, créé le panorama avec 3 000 m² d'exposition d'art contemporain, que vous avez créé la Cité des Arts de la Rue, alors qu'il y a 50 projets qui ont fait de Marseille une Capitale Européenne de la Culture ! Et d'ailleurs, vous en avez fait une de vos priorités. Et pour preuve, nous sommes la seule institution à augmenter le budget de la Culture, alors que nous assistons, et nous allons assister, à une baisse historique du budget du Ministère de la Culture, ainsi que des autres institutions, qui vont mettre en péril justement le monde culturel !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Madame IMBERT.- Monsieur le Maire, simplement je voudrais dire à Mme PIGAMO que si elle était venue hier après-midi pour la première d'Othello, elle aurait vu qu'à Marseille, c'est une nouvelle production et l'Opéra de Marseille est une planète incontournable nationale et internationale maintenant !

Donc, Madame, je vous dis cela ! Et le 30 juin, vous aurez Dee Dee Bridgewater sur le port et ce sera un concert gratuit ! Et non pas, je vous explique, à Marseille, l'Opéra de Marseille est un des opéras les moins chers de France, avec 78 euros la place des premières ! Nous ne sommes pas comme à Aix-en-Provence pour le Festival d'Aix, qui coûte 250 euros la place ! Et ce festival est financé et subventionné par le Conseil Régional et le Département ! Et si vous buvez la coupe de champagne, cela vous coûtera 550 euros !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 13/0352/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Europe Ecologie – Les Verts votant contre, le Groupe Faire Gagner Marseille ne prenant pas part au vote, M. MENNUCCI votant contre, M. ZAOUÏ votant pour.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. ALLEGRIINI José

251 - 13/0353/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • BATAILLON DE MARINS-POMPIERS - Fourniture et livraison de pièces détachées pour véhicules automobiles.

(13-24516-GDB12802)

Le rapport 13/0353/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

252 - 13/0354/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • BATAILLON DE MARINS-POMPIERS - Fourniture de caméras d'imagerie thermique.

(13-24517-GDB12802)

Le rapport 13/0354/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. TOURRET Jean-Louis

253 - 13/0355/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES • Subvention au Cercle de l'Immobilier dans le cadre de l'organisation du concert en faveur de l'association La Sainte-Victoire contre l'Autisme.

(13-24498-GDB60001)

Le rapport 13/0355/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

254 - 13/0356/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Garantie d'Emprunt - SFHE Société Française des Habitations Economiques - Réaménagement 2013 de trois emprunts CDC.

(13-24513-GDB62002)

Le rapport 13/0356/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

255 - 13/0357/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Garantie d'Emprunt à la SOGIMA - Engagement Municipal pour le Logement - Opération Vélodrome/Teisseire - Construction de 120 logements PLS et 13 logements PLUS dans le 8^e arrondissement.

(13-24520-GDB62002)

Le rapport 13/0357/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen, et M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

256 - 13/0358/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Garantie d'Emprunt Saint-Jean-de-Dieu - Transfert de garantie Ville, initialement accordée à l'Association Œuvre Hospitalière de Marseille.

(13-24521-GDB62002)

Le rapport 13/0358/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

258 - 13/0359/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Garantie d'emprunt - PACT 13/39 Dieudé - Acquisition-Amélioration d'un logement PLAI.

(13-24543-GDB62002)

Le rapport 13/0359/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VASSAL Martine

258 - 13/0360/FEAM

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC - Travaux de mise en sécurité des réseaux électriques et pose de bornes électriques sur l'Escale Borély et le parc balnéaire du Prado - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux.

(13-24154-GDB30502)

Le rapport 13/0360/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

259 - 13/0361/FEAM

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC - Exonération des redevances d'occupation du domaine public et taxe locale sur la publicité extérieure année 2013 - Rue Reine Elisabeth - 1^{er} arrondissement.

(13-24509-GDB30502)

Le rapport 13/0361/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

260 - 13/0362/FEAM

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC - Exonération des redevances d'occupation du domaine public et taxe locale sur la publicité extérieure année 2013 - Quai des Belges - quai de Rive Neuve et quai du Port.

(13-24522-GDB30502)

Le rapport 13/0362/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

DEVELOPPEMENT DURABLE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CARADEC Laure-Agnès

261 - 13/0363/DEVD

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • Adoption des tarifs du parking du pôle environnemental, avenue Clot-Bey - 8^e arrondissement.

(13-24544-GDB30502)

Le rapport 13/0363/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

CULTURE ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. DI NOCERA Maurice

262 -

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Approbation de la convention de mise à disposition des espaces culturels du Silo au profit de l'Orchestre Philharmonique de Marseille.

(13-24425-GDB20502)

Rapport retiré

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. HERMANN Daniel

263 - 13/0364/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES - Acquisition de l'équipement complet d'une bibliothèque de plage - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(13-24332-GDB20502)

Le rapport 13/0364/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

264 - 13/0365/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE - Approbation de la convention de partenariat conclue entre la Ville de Marseille et l'Office de Protection des Insectes et de leur Environnement (OPIE) Provence Alpes du Sud.

(13-24334-GDB20502)

Le rapport 13/0365/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

265 - 13/0366/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Délégation de Service Public - Gestion et animation de l'Affranchi, cafés-musiques de Saint-Marcel, scène de musiques actuelles - Approbation de l'avenant n°1 - Approbation d'un second versement.

(13-24482-GDB20502)

Le rapport 13/0366/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme IMBERT Jeanine

266 - 13/0367/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Demande d'une subvention auprès du Conseil Général des Bouches-du-Rhône pour l'année 2013.

(13-24487-GDB20502)

Le rapport 13/0367/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VLASTO Dominique

267 - 13/0368/CURI

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION • DELEGATION GENERALE EDUCATION, CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - Actions d'animation culturelle du site Hôpital Caroline, îles du Frioul - Subvention en faveur de l'association La Baleine qui dit Vagues.

(13-24276-GDB40001)

Le rapport 13/0368/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

SOLIDARITE ET SERVICES A LA POPULATION

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CARREGA Sylvie

268 - 13/0369/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Subventions aux équipements sociaux et aux associations partenaires - 2^e répartition 2013.

(13-24477-GDB21502)

Le rapport 13/0369/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

269 - 13/0370/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution d'une subvention à l'association Vacances Tourisme et Loisirs Léo Lagrange.

(13-24500-GDB21502)

Le rapport 13/0370/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme POZMENTIER-SPORTICH Caroline

270 - 13/0371/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • DIVISION PREVENTION DE LA DELINQUANCE- Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre de la 1^{ère} série d'actions 2013.

(13-24531-GDB30502)

Le rapport 13/0371/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

FINANCES, ECONOMIE ET AMENAGEMENT

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

271 - 13/0372/FEAM

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • Tarification des locations de matériel des Services Régie Nord et Régie Sud - Approbation du règlement de location.

(13-24318-GDB52302)

Le rapport 13/0372/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. ROCCA SERRA Jacques

272 - 13/0373/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES • Attribution de subventions à trois associations.

(13-24515-GDB12402)

Le rapport 13/0373/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VLASTO Dominique

273 - 13/0374/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE
PHARO/BARGEMON - Actualisation des tarifs de location des
espaces du Palais du Pharo, de la Convention d'Occupation
Précaire et du Règlement Intérieur.

(13-24476-GDB40202)

Le rapport 13/0374/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

DEVELOPPEMENT DURABLE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

274 - 13/0375/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN •
SERVICE DE L'ESPACE URBAIN - Approbation de la convention de
mise à disposition temporaire des espaces publics du J4 -
2^e arrondissement.

(13-24540-GDB41502)

Le rapport 13/0375/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

**CULTURE ET RAYONNEMENT
INTERNATIONAL**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

275 - 13/0376/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Ecole
Supérieure d'Art et de Design Marseille-Méditerranée - Contribution
financière de la Ville de Marseille pour l'exercice 2013.

(13-24535-GDB20502)

Le rapport 13/0376/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. DI NOCERA Maurice

276 - 13/0377/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE •
Approbation de l'avenant n°6 au contrat de délégation de service
public pour la gestion, l'animation et l'exploitation des espaces
culturels du Silo d'Arenc n°11/0231 - Actualisation des dispositions
tarifaires.

(13-24219-GDB20502)

Le rapport 13/0377/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. HERMANN Daniel

277 - 13/0378/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE •
SERVICE DES MUSEES - Adoption du règlement intérieur
applicable au personnel du Service des Musées et du Muséum
d'Histoire Naturelle.

(13-24213-GDB20502)

Le rapport 13/0378/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

278 - 13/0379/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE •
SERVICE DES MUSEES - Approbation d'une convention de co-
organisation conclue entre la Ville de Marseille et le Centre
Interdisciplinaire de Conservation et Restauration du Patrimoine (CICRP)
dans le cadre de l'exposition "Instemps" présentée au Centre de la
Vieille Charité.

(13-24231-GDB20502)

Le rapport 13/0379/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

279 - 13/0380/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE •
SERVICE DES MUSEES - Approbation de la convention de
partenariat conclue entre la Ville de Marseille et le Fonds Handicap et
Société par Intégrance pour l'exposition le Grand Atelier du Midi
présentée au Musée des Beaux-Arts de Marseille.

(13-24408-GDB20502)

Le rapport 13/0380/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

280 - 13/0381/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES MUSEES - Approbation de la convention de partenariat conclue entre la Ville de Marseille et le Goethe Institut de Paris pour l'exposition le Pont présentée au Musée d'Art Contemporain du 25 mai au 20 octobre 2013.

(13-24525-GDB20502)

Le rapport 13/0381/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

281 - 13/0382/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES MUSEES - Approbation des contrats de coédition conclus entre la Ville de Marseille, la Réunion des Musées Nationaux-Grand Palais (RMN-GP) et la Communauté du Pays d'Aix (CPA) pour la coédition du catalogue et de l'album de l'exposition le Grand Atelier du Midi.

(13-24529-GDB20502)

Le rapport 13/0382/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

282 - 13/0383/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES - Approbation de la convention de coproduction conclue entre la Ville de Marseille et les Editions Glénat dans le cadre de l'exposition Tcho ! Marseille du 18 avril au 29 juin 2013.

(13-24530-GDB20502)

Le rapport 13/0383/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

283 - 13/0384/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Approbation d'une convention de subventionnement conclue entre la Ville de Marseille et l'association culturelle le Cartel de la Friche - Attribution d'une subvention d'investissement - Approbation de l'affectation d'une autorisation de programme.

(13-24533-GDB20502)

Le rapport 13/0384/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

284 - 13/0385/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Approbation d'une convention de financement conclue entre la Ville de Marseille et l'Association Union des Diffuseurs de Créations Musicales dans le cadre de l'accueil et de l'organisation de l'assemblée générale du réseau Printemps de Bourges - Attribution d'une subvention à l'Association Union des Diffuseurs de Créations Musicales.

(13-24536-GDB20502)

Le rapport 13/0385/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

285 - 13/0386/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Attribution de subventions ou compléments de subvention de fonctionnement année 2013 aux associations culturelles - 2^e répartition.

(13-24537-GDB20502)

Le rapport 13/0386/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. HERMANN ne prenant pas part au vote.

* * *

286 - 13/0387/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Approbation d'une convention de financement conclue entre la Ville de Marseille et l'Institut Français de Munich dans le cadre de l'organisation d'un festival de musiques actuelles avec des artistes marseillais à Munich - Attribution d'une subvention à l'Institut Français de Munich.

(13-24539-GDB20502)

Le rapport 13/0387/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

287 - 13/0388/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Attribution d'une subvention de fonctionnement 2013 au Groupement d'Intérêt Public Culturel gérant le Centre Interdisciplinaire de Conservation et de Restauration du Patrimoine (GIPC-CICRP) Belle-de-Mai - Deuxième versement.

(13-24541-GDB20502)

Le rapport 13/0388/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

288 - 13/0389/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES MUSEES - Approbation d'un contrat de coédition conclu entre la Ville de Marseille et Beaux-Arts Editions.

(13-24542-GDB20502)

Le rapport 13/0389/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

289 - 13/0390/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES MUSEES - Approbation des conditions de dépôt d'œuvres pour le musée des Arts décoratifs de la Faïence et de la mode -château Borély.

(13-24545-GDB20502)

Le rapport 13/0390/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

290 - 13/0391/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES MUSÉES - Acquisition d'œuvres d'art pour la Ville de Marseille pour le Musée des Arts Décoratifs et de la Mode Château Borély.

(13-24546-GDB20502)

Le rapport 13/0391/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

291 - 13/0392/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Système Friche Théâtre - Paiement du solde de la subvention à valoir sur les crédits de l'exercice 2013.

(13-24547-GDB20502)

Le rapport 13/0392/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. HERMANN ne prenant pas part au vote.

* * *

292 - 13/0393/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Approbation d'une subvention de fonctionnement à la SCIC- SA Friche La Belle-de-Mai - Paiement du solde sur subvention à valoir sur les crédits de l'exercice 2013.

(13-24548-GDB20502)

Le rapport 13/0393/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. HERMANN ne prenant pas part au vote.

* * *

293 - 13/0394/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Délégation de service Public pour la gestion et l'animation du Mémorial de la Marseillaise - Saisine du Comité Technique Paritaire et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

(13-24549-GDB20502)

Le rapport 13/0394/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

294 - 13/0395/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES MUSEES - Approbation de la convention de partenariat conclue entre la Ville de Marseille et l'Association Vue sur les Docs dans le cadre de l'exposition FID Marseille et de l'exposition le Pont, pour la réalisation de performances de l'artiste Rabih Mroué et la présentation de films et vidéos d'artistes au Théâtre National la Criée du 3 au 8 juillet 2013.

(13-24550-GDB20502)

Le rapport 13/0395/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme IMBERT Jeanine

295 - 13/0396/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • CONSERVATOIRE NATIONAL A RAYONNEMENT REGIONAL - Approbation du renouvellement d'une convention de partenariat conclue entre la Ville de Marseille et l'Education Nationale concernant les classes à horaires aménagés de l'Ecole Primaire Cours Julien.

(13-24163-GDB20502)

Le rapport 13/0396/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

296 - 13/0397/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Approbation d'une convention de coproduction conclue entre la Ville de Marseille et l'association Marseille Provence 2013 (MP2013) pour la représentation de l'opéra les Troyens d'Hector Berlioz.

(13-24266-GDB20502)

Le rapport 13/0397/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

297 - 13/0398/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Approbation du contrat de coréalisation conclu entre la Ville de Marseille et l'association Marseille Provence 2013 pour le concert des "Arts Florissants".

(13-24291-GDB20502)

Le rapport 13/0398/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme ZAYAN Eliane

298 - 13/0399/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Attribution de subventions ou compléments de subvention de fonctionnement année 2013 aux associations culturelles - 2^e répartition - Secteur Audiovisuel.

(13-24532-GDB20502)

Le rapport 13/0399/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, Mme ZAYAN ne prenant pas part au vote.

* * *

299 - 13/0400/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Soutien à l'innovation culturelle audiovisuelle en 2013 - Attribution de subventions à diverses associations culturelles.

(13-24538-GDB20502)

Le rapport 13/0400/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

SOLIDARITE ET SERVICES A LA POPULATION

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. ALLEGRINI José

300 - 13/0401/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des anciens combattants, des victimes de guerre et des sinistrés - 1^{ère} répartition 2013.

(13-24497-GDB21502)

Le rapport 13/0401/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CARREGA Sylvie

301 - 13/0402/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Subventions d'équipement à diverses associations - 1^{ère} répartition 2013.

(13-24489-GDB21502)

Le rapport 13/0402/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme MOLL Solange

302 - 13/0403/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS - Attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des Seniors - 1^{ère} répartition 2013.

(13-24496-GDB21502)

Le rapport 13/0403/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme REMADNIA-PREZIOSI Nora

303 - 13/0404/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des familles et des droits des femmes - 1^{ère} répartition 2013.

(13-24491-GDB21502)

Le rapport 13/0404/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme ZAYAN Eliane

304 - 13/0405/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution de subventions à des associations d'animation urbaines - 1^{ère} répartition 2013.

(13-24492-GDB21502)

Le rapport 13/0405/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme ZOUAGHI Séréna

305 - 13/0406/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution de subventions à des associations de rapatriés - 1^{ère} répartition 2013.

(13-24490-GDB21502)

Le rapport 13/0406/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

306 - 13/0407/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution de subventions à des associations d'intérêt social - 1^{ère} répartition 2013.

(13-24493-GDB21502)

Le rapport 13/0407/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

FINANCES, ECONOMIE ET AMENAGEMENT

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

307 - 13/0408/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES • Résiliation de la convention de mise à disposition du Parc Borély conclue avec la Société ADAM Concerts pour l'organisation de concerts.

(13-24551-GDB10702)

Le rapport 13/0408/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

CULTURE ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

308 - 13/0409/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES MUSEES - Modification de la délibération n°12/1425/CURI du 10 décembre 2012 portant sur l'approbation des conventions de coproduction conclues entre la Ville de Marseille et l'association Marseille-Provence 2013.

(13-24356-GDB20502)

Le rapport 13/0409/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. HERMANN Daniel

309 - 13/0410/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES MUSEES - Approbation de la convention de partenariat conclue entre la Ville de Marseille et la Galerie Kamel Mennour.

(13-24552-GDB20502)

Le rapport 13/0410/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

310 - 13/0411/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES MUSEES - Exposition Les Archipels réinventés/2 - Prix Fondation d'entreprise Ricard - Approbation d'une convention de coproduction conclue entre la Ville de Marseille et la Fondation d'entreprise Ricard.

(12-23647-GDB20502)

Le rapport 13/0411/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

SOLIDARITE ET SERVICES A LA POPULATION

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MIRON Richard

311 - 13/0412/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES • Snack de la piscine Vallier -Exonération partielle de la redevance due au titre de l'année 2012 par la société Chiara M.

(13-24556-GDB51502)

Le rapport 13/0412/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

Monsieur le Maire.- Mes chers collègues, l'ordre du jour est épuisé, je vous remercie de votre présence, la séance est levée.

La Séance est levée à 14 h 25

* * *

**DEMANDE D'ABONNEMENT
AU "RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS"**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

désire m'abonner au "RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS" à dater du

Abonnement annuel joindre un chèque de 17 Euros au nom de :

M. le Trésorier Principal de la Ville de Marseille

A adresser à :
La Trésorerie Principale - Service recouvrement
33 A, rue Montgrand
13006 Marseille

REDACTION ABONNEMENTS : SERVICE ASSEMBLEES ET COMMISSIONS
12, RUE DE LA REPUBLIQUE
13001 MARSEILLE
TEL : 04 91 55 15 55 - FAX : 04 91 56 23 61

DIRECTEUR DE PUBLICATION : M. LE MAIRE DE MARSEILLE

REDACTEUR EN CHEF : M. JEAN-CLAUDE GONDARD, DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

DIRECTEUR GERANT : Mme Anne-Marie M.COLIN

IMPRIMERIE : POLE EDITION